

CANADA

Pébats de la Chambre des communes

VOLUME 138 • NUMÉRO 084 • 2° SESSION • 37° LÉGISLATURE

COMPTE RENDU OFFICIEL (HANSARD)

Le jeudi 3 avril 2003

Présidence de l'honorable Peter Milliken

TABLE DES MATIÈRES

(La table des matières quotidienne des délibérations se trouve à la fin du présent numéro.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le jeudi 3 avril 2003

La séance est ouverte à 10 heures.

Prière

• (0955)

[Français]

RECOURS AU RÈGLEMENT

LE COMITÉ PERMANENT DES AFFAIRES AUTOCHTONES, DU DÉVELOPPEMENT DU GRAND NORD ET DES RESSOURCES NATURELLES

M. Yvan Loubier (Saint-Hyacinthe—Bagot, BQ): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. J'aimerais soumettre à votre attention une situation qui s'est déroulée hier au Comité permanent des affaires autochtones, du développement du Grand Nord et des ressources naturelles, au cours d'un débat entourant une motion d'attribution de temps présentée par un député du Parti libéral du comité.

Alors que nous étions en train de débattre de cette motion et que mon collègue de Winnipeg-Centre avait la parole, un membre du Parti libéral, en l'occurrence le député de Miramichi, a fait un appel au Règlement auprès du président du Comité permanent des affaires autochtones, du développement du Grand Nord et des ressources naturelles et a présenté une proposition de question au préalable, chose qui est interdite par le Règlement. Je cite l'ouvrage La procédure et les usages de la Chambre des communes qui stipule, à la page 786:

Il est interdit de proposer la question préalable en comité plénier, comme dans tout autre comité.

On écrit à la même page que:

[...] la proposition de la question préalable empêcherait les députés de proposer des amendements et de consacrer à l'examen du texte tout le temps nécessaire.

En l'occurrence, le texte était une motion d'attribution de temps et mon collègue de Winnipeg-Centre avait la parole.

Le président du comité a fait fi de cette procédure, de ce Règlement et a accepté la proposition de question au préalable. Nous avons contesté de facto cette décision du président. À sa face même, le président était et est toujours en pleine contradiction avec le Règlement de la Chambre et le Règlement s'appliquant aux comités.

Il est vrai, comme vous l'avez affirmé hier, que les comités sont maîtres de leurs travaux et de leurs procédures, mais encore faut-il que ces procédures respectent les règlements de la Chambre et ceux qui sont attribués au bon déroulement des comités.

Dans ce cas-ci, le comité—et surtout son président par ses agissements—a démontré qu'il doit être ramené à l'ordre. Il outrepasse le Règlement de façon très nette, et comme la citation précédente le démontre, il empêche les députés de faire convenablement et efficacement leur travail.

Par ailleurs, j'aimerais vous soumettre une autre situation vécue à ce même comité pendant la première partie de ses travaux, hier. Le président a utilisé des propos disgracieux, indignes de sa fonction, indignes de l'institution que nous respectons, indignes d'un député digne de ce nom. Il a utilisé des termes qu'on peut attribuer à un voyou en parlant de «chien sale», d'«enfant de chienne». En me traitant de «chien sale» et d'«enfant de chienne», il n'a pas lésiné, il l'a répété à plusieurs reprises.

Je fais appel à vous, aujourd'hui, étant donné ces deux situations qui ne font pas honneur à l'institution et au président du Comité permanent des affaires autochtones, du développement du Grand Nord et des ressources naturelles. Puisque le président de mon comité n'a pu le faire en tant que gardien de mes droits et privilèges, vous êtes, selon l'ouvrage *La procédure et les usages de la Chambre des communes*, et je cite en page 261:

[...] le gardien des droits et privilèges de la Chambre des communes, en tant qu'institution, et des députés qui la composent.

De plus, à la page précédente du même ouvrage, il est écrit que:

Les fonctions du Président de la Chambre des communes consistent à concilier les droits et les intérêts de la majorité et de la minorité à la Chambre afin de veiller à la conduite efficiente des affaires publiques, de même qu'à la défense et à la protection des intérêts de toutes les parties de la Chambre contre l'application d'un pouvoir arbitraire.

En conséquence, monsieur le Président, je vous demande, puisque le président du Comité permanent des affaires autochtones, du développement du Grand Nord et des ressources naturelles contrevient au Règlement par sa gestion cavalière des débats, d'intervenir afin que ledit président revienne sur sa décision de permettre le dépôt de la question préalable.

Je vous demande aussi d'intervenir afin que cesse l'utilisation de propos disgracieux, antiparlementaires, indignes d'un président de comité de surcroît, car on ne peut pas continuer de cette façon, dans un cadre de travail, un environnement de cette nature, on ne peut pas travailler efficacement à la défense des intérêts de la population que nous représentons.

● (1010)

[Traduction]

M. Pat Martin (Winnipeg-Centre, NPD): Monsieur le Président, j'aimerais ajouter un ou deux détails à l'intervention du député de Saint-Hyacinthe—Bagot.

Recours au Règlement

Ce qu'il dit est vrai et exact. Hier soir, au Comité permanent des affaires autochtones, j'avais la parole et le secrétaire parlementaire du ministre des Affaires indiennes est intervenu demandant que la question soit maintenant mise aux voix. La seule différence dans ce que j'ai à rapporter est que le président a jugé la requête non recevable. Il a dit que la question préalable ne pouvait être posée à un comité permanent. Toutefois, il a ajouté que si nous n'aimions pas sa décision, nous pouvions la contester.

À ce moment-là, les ministériels ont contesté le président, qui a quitté la salle. Il a été remplacé, le vote a eu lieu et le secrétaire parlementaire a obtenu ce qu'il voulait.

La question que j'aimerais que vous étudiez, monsieur le Président, est que la décision du président n'aurait pas dû être contestée puisqu'il ne faisait qu'appliquer le Règlement. Il n'en faisait pas une interprétation et il ne rendait pas une décision. Il ne faisait que rappeler le Règlement à savoir que, sauf preuve du contraire, en vertu de l'article 116, les comités observent les règles de la Chambre des communes.

Il était contraire au Règlement de tenir un vote contestant la décision du président, voire même de la maintenir. Je vous demande très simplement , monsieur le Président, d'intervenir et d'étudier ce qui s'est passé hier soir, et de maintenir la décision du président jugeant que le secrétaire parlementaire avait enfreint le Règlement. Cela voudrait dire que, puisque j'avais parole quand il est intervenu, que j'aurais toujours la parole et pourrais poursuivre mes commentaires sur la motion, dont le comité était saisi en bonne et due forme, et que tout ce qui s'est passé après l'intervention du secrétaire parlementaire soit rendu nul et non avenu puisque celui-ci n'a pas respecté le Règlement.

Je vous demanderais donc d'ordonner que nous revenions au moment qui a précédé l'intervention du secrétaire parlementaire et, je le répète, de maintenir la décision du président selon laquelle le secrétaire parlementaire n'a pas respecté le Règlement quand il a demandé que la motion soit mise aux voix, mettant ainsi fin au débat sur cette dernière. Comme l'a dit le député de Saint-Hyacinthe—Bagot, la question préalable ne peut être posée à un comité permanent.

L'hon. Don Boudria (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, je tiens à réagir brièvement à ce que nous venons d'entendre car, à mon avis, il y a deux aspects dont la présidence devrait tenir compte. J'attirerai aussi votre attention sur les pages 646 et 647 de l'ouvrage de Marleau et Montpetit, ce qui, je l'espère, devrait vous aider à trancher dans cette affaire. Je tiens d'entrée de jeu à parler de la période de débat utilisée sans arrêt par un seul député.

Je crois comprendre qu'il y a eu jeudi dernier environ deux heures de débat. Avant hier, le débat a duré 13 heures. Hier soir, une seule personne a tenu la parole pendant encore 11 heures.

M. Pat Martin: Ce n'est pas exact.

L'hon. Don Boudria: Le député pense peut-être que cette personne en avait long à dire, et c'est une préoccupation légitime. Je me demande si les Canadiens estimeraient qu'il est raisonnable qu'une personne intervienne 25 heures de suite au sujet d'une seule disposition. Le président et les autres membres du comité sont à bout de patience devant cette situation. Nous avons été élus pour légiférer.

Je renvoie les députés à notre manuel de la procédure, l'ouvrage de Marleau et Montpetit. Un incident y est décrit à la note n° 282 figurant dans le bas de la page 647, où l'on précise ce qui suit:

Le 19 mars 1990, alors que le Comité permanent des finances étudiait le projet de loi C-62, Loi visant à mettre en oeuvre la taxe sur les produits et services, une motion

en vue d'établir un calendrier pour déterminer l'examen du projet de loi a donné lieu à un débat qui s'est déroulé sans arrêt pendant 31 heures.

Une personne a parlé pendant 31 heures. Cela vous rappelle-t-il quelque chose? C'est à peu près la durée du débat des trois derniers jours.

Qu'a fait la présidence? Je cite:

Le président a alors pris la décision de mettre fin au débat et d'imposer une forme de clôture. Son geste se fondait sur un cas qui s'était présenté en 1984 au Comité permanent de la justice et des questions juridiques, alors que le président avait rendu une décision à peu près identique dans des circonstances semblables...

Je renvoie votre honneur au compte rendu des délibérations et des témoignages du 6 juin 1984 du Comité permanent de la justice et des affaires juridiques. Les députés trouveront le passage en question dans les pages 3 à 7 du volume n° 36. Nous avons donc maintenant deux précédents justifiant que l'on mette fin au débat. Il est particulièrement intéressant de constater que, dans un cas, on est intervenu au bout de 31 heures.

On y ajoute ce qui suit:

Le droit du président de rendre une telle décision a été contesté et porté en appel, mais il a été maintenu par la majorité du Comité.

Cela vous rappelle-t-il quelque chose, monsieur le Président? C'est exactement ce qui s'est passé hier.

Je poursuis ma lecture:

Lorsque le geste de ce dernier a été contesté à la Chambre, le Président de la Chambre a statué qu'il s'agissait là d'une question relevant du Comité des finances et indiqué qu'il n'était pas en mesure de superviser les présidents de comités.

Voilà où nous en sommes ce matin.

J'attire l'attention du Président sur cette situation et lui demande de revoir le hansard du 26 mars 1990.

● (1015)

Il semble que le passage que je viens de lire à Votre Honneur ait également été lu au comité hier avant que la décision ne soit rendue, de sorte que tous les membres ont compris quelles dispositions du Règlement s'appliquaient et sur quels précédents la décision était fondée.

Je voudrais aborder brièvement la question préalable dont on a parlé. À la Chambre, nous utilisons l'expression: Que la question soit maintenant mise aux voix. Bien sûr, cela ne signifie pas que la mise aux voix suit immédiatement. Il s'agit d'une expression parlementaire utilisée à la Chambre pour signifier qu'on ne peut plus proposer d'amendement et que le reste du débat doit porter sur la motion dont la Chambre est saisie. Je soutiens, monsieur le Président, que cette situation n'a rien à voir avec celle où un député propose au comité de mettre un terme au débat et de passer au vote.

Le libellé utilisé est peut-être semblable. Cependant, sa signification dans le contexte d'un comité est totalement différente. Au comité, quand on dit que c'est assez, qu'il faut maintenant mettre la question aux voix, on applique les dispositions prévues à la page 647 de l'ouvrage de Marleau et Montpetit et ailleurs dans le Règlement.

de l'ouvrage de Marleau et Montpetit et ailleurs dans le Règlement. Autrement dit, on demande au comité de mettre fin à l'obstruction systématique et de poursuivre ses travaux, ce pourquoi nous sommes ici.

Je soutiens devant la présidence que c'est exactement ce qui s'est produit hier soir, en 1990 et aussi en 1984. Il y a trois précédents.

Je ne pense pas qu'on puisse dire que le président s'est montré arbitraire et que, sous prétexte qu'il a interrompu un intervenant après à peine 20 ou 30 minutes, que le point de vue des électeurs ou des intéressés n'a pas pu être entendu. Qui peut prétendre n'avoir pas été entendu au terme d'une intervention de 31 heures? Je mets quiconque au défi de nier le fait que si on n'arrive pas à faire valoir un argument en 31 heures, c'est peut-être parce qu'il n'y a pas d'argument à présenter ou qu'il a déjà été répété à maintes reprises et donc redondant.

Cela mis à part, si les députés ont manifesté de l'impatience les uns envers les autres après 31 heures, je suis certain que tous le regrettent. Il est dommage qu'on se soit impatienté, mais cela révèle autre chose. Cela montre que les députés ont pour le moins eu la patience d'écouter tous les arguments avant la fin du débat et, fait à noter, qu'ils l'ont fait pendant 31 heures.

Le Comité de la modernisation est chargé de remanier le Règlement de la Chambre pour accélérer le processus. Il siégeait plus tôt ce matin.

Le député d'en face soutient que la modernisation du Parlement est une perte de temps. C'est son opinion, mais ce n'est pas celle du leader de son parti à la Chambre qui voit tout cela sous un meilleur jour.

• (1020)

Le Président: À l'ordre, s'il vous plaît. Je rappelle au leader du gouvernement à la Chambre que nous ne sommes pas en train de délibérer. Le Règlement a été invoqué. Je lui demande de s'en tenir aux questions de procédure et non d'amorcer un débat, aussi animés et enthousiastes que puissent être les députés à l'égard de telles discussions.

L'hon. Don Boudria: Monsieur le Président, je conclus en disant que la modernisation n'est pas une perte de temps. Je ne suis pas d'accord avec l'observation qui a été faite.

Le point que je tiens à faire valoir, monsieur le Président, c'est qu'en 2003, après que la patience des membres du comité a été mise à rude épreuve du fait qu'un député soit intervenu pendant 31 heures, compte tenu des deux précédents que je viens de citer, je crois que la conclusion était justifiée.

Pendant que nous discutons de la procédure, j'entends quelqu'un qui recommande d'invoquer le précédent du débat sur la TPS. Là n'est pas la question. Que le débat à l'époque ait porté sur la peine capitale, sur l'avortement ou sur les impôts, cela n'a rien à voir avec la décision que le Président jugera bon de prendre ce matin. Il s'agit de savoir si les procédures ont été correctement appliquées, si un précédent a été établi, si le précédent a été accepté par la présidence, si les circonstances d'hier soir sont similaires, et j'estime qu'elles le sont, à celles d'autres précédents, si le comité a agi selon les règles et si les décisions du comité étaient justifiées. Je crois qu'elles l'étaient.

Je félicite tous les membres du comité, même ceux avec qui je suis tout à fait en désaccord, pour leur patience. Je souhaite que

Recours au Règlement

l'excellent travail des députés relativement au projet de loi soit couronné de succès afin que nous puissions continuer de légiférer au nom des Canadiens.

● (1025)

M. David Chatters (Athabasca, Alliance canadienne): Monsieur le Président, j'étais présent à la réunion hier soir, et les jours précédents, et malgré la ténacité du leader du gouvernement à la Chambre, je crois qu'il embrouille la question.

Monsieur le Président, la citation tirée de Marleau et Montpetit donne à penser que le Président peut et devrait trancher quant à ces questions concernant un comité, mais uniquement en des circonstances extraordinaires. D'après ce que j'ai entendu et vu au comité hier soir, les circonstances sont certainement devenues extraordinaires. Monsieur le Président, je vous prie d'en tenir compte.

La question n'est pas de savoir s'il était légitime ou non de clore le débat après 31 heures. Le concept même de clôture du débat en comité est une idée fondamentale qui crée un précédent en cet endroit. Nous fonctionnons depuis 130 ans sans clôture des discussions en comité et je ne serais pas prêt à dire qu'on devrait l'autoriser maintenant.

Cependant, là n'est pas la question. Un député du côté libéral du comité a présenté une motion demandant le vote et le président du comité a décidé que la motion était irrecevable parce qu'un député du NPD avait la parole. Le président avait raison. La motion était contraire au Règlement à ce moment-là. Par la suite, le comité luimême a contesté et renversé la décision de la présidence. Voici ce que j'aimerais qu'on détermine maintenant. La décision de la présidence était-elle juste ou non? Si elle l'était, les membres du comité ont eu tort de contester le président, de renverser sa décision et de nous obliger à débattre d'une motion essentiellement illégale.

M. John Reynolds (West Vancouver—Sunshine Coast, Alliance canadienne): Monsieur le Président, je vais être assez bref, mais je tiens à commenter les observations que le leader du gouvernement à la Chambre vient de faire sur les longs discours. Il oublie les débats sur la TPS qui ont eu lieu à la Chambre. Il est étonnant de voir combien les choses changent quand on passe de l'opposition au gouvernement.

Bon nombre d'irrégularités se sont produites à ce comité. Par exemple, sur un rappel au Règlement, un député ministériel a proposé la question préalable. Marleau et Montpetit dit à la page 456:

La question préalable ne peut être proposée par [...] un député qui obtient la parole sur un rappel au Règlement.

L'ouvrage stipule aussi à la même page:

La question préalable ne peut être proposée [...] pendant une séance d'un comité de la Chambre.

Monsieur le Président, il y a eu entorse au Règlement deux fois sur un seul article. De plus, la présidence a souligné que cette motion ne pouvait être proposée. Je ne suis pas d'accord avec le député à ce sujet. Il a dit que la présidence était d'accord avec ce qui se produisait. La présidence a jugé que cette motion ne pouvait être proposée, mais le comité a renversé sa décision. Or, la présidence n'interprétait pas le Règlement, mais l'appliquait.

Affaires courantes

Aussi, je suis d'avis que le comité a outrepassé ses pouvoirs en annulant une décision de la présidence alors que les propos du leader du gouvernement à la Chambre pourraient laisser croire que la présidence s'était rangée à l'opinion des autres membres.

La tactique de procédure qui consiste à demander une décision, puis à annuler la décision de la présidence, est dangereuse et risquée. Par exemple, qu'est-ce qui empêche un député de demander à la présidence de décider si le comité peut ou non passer outre à l'étude article par article d'un projet de loi, à considérer ce dernier adopté et à le renvoyer à la Chambre? Bien sûr, la présidence statuerait qu'on ne peut recourir à une telle procédure sans une motion. Le député pourrait proposer d'annuler la décision et la motion pourrait être adoptée. Le gouvernement ferait adopter automatiquement le projet de loi sans débat, car une motion visant à annuler une décision du Président ne peut faire l'objet d'un débat.

Monsieur le Président, vous devez examiner le compte rendu de ce comité; les abus y sont tellement nombreux qu'ils nécessitent votre intervention. Je suis comprend qu'en temps normal le Président ne rend pas de décision concernant les délibérations d'un comité, mais il doit intervenir dans des situations exceptionnelles.

L'autre problème dans le cas du comité est que des membres s'invectivaient et avaient des excès de langage, et que le président avait beaucoup de difficulté à rétablir l'ordre. Je crois comprendre qu'outre les propos cités par le député du Bloc, qui sont exacts, une menace très personnelle aurait été proférée à l'endroit d'un membre de ce comité. Un président qui profère une menace personnelle à l'endroit de quelqu'un au cours d'une séance de comité porte clairement atteinte aux privilèges de la Chambre.

Monsieur le Président, je pense que cette situation mérite votre attention. Nous ne saurions la traiter à la légère. On a perdu la maîtrise de ce comité. C'est typique de ce gouvernement, qui a des problèmes de direction, mais, en tant que députés, nous ne devrions pas avoir à tolérer cette situation. La façon dont le gouvernement dirige le comité nécessite votre intervention personnelle et des décisions doivent être prises afin que cela ne se reproduise plus jamais. Des excuses devraient certes être présentées au député qui a fait l'objet de ces menaces et de ces insultes personnelles en comité.

● (1030)

Le Président: La présidence en a entendu suffisamment sur la question. Je crains que l'affaire ne dégénère en un débat sur ce qui s'est passé au comité. Je m'inquiète parce qu'il me semble avoir entendu la députée de Vancouver-Est invoquer le Règlement à ce sujet hier. Si je me souviens bien, elle a dit que le comité siégeait à huis clos. Une partie de sa plainte portait sur le fait que les délibérations du comité se déroulaient à huis clos et qu'on se demandait, entre autres choses, s'il y avait lieu ou non de limiter le temps de parole des députés.

Si ces délibérations se déroulaient effectivement à huis clos, il sera difficile à la présidence de vérifier ce qui s'est passé en étudiant le compte rendu. J'ai appris passablement de choses à la Chambre ce matin, ce qui paraît étrange, étant donné qu'il y avait huis clos, mais il semble qu'on étale en public ce qui se passait à huis clos. C'est du moins l'impression que je retiens. Je n'ai entendu personne prétendre le contraire, mais la députée de Vancouver-Est m'a dit hier qu'il y avait huis clos. Je suis porté à me poser des questions.

Je crois également connaître assez bien le point de vue des députés. Je vais prendre la question en délibéré et me renseigner dans la mesure du possible, étant donné les circonstances que je viens de décrire à la Chambre. Si j'ai besoin d'autres renseignements, je m'adresserai à la Chambre pour lui dire que je suis disposé à

entendre d'autres arguments avant de rendre une décision. Pour l'instant, nous devrions passer à autre chose.

[Français]

L'honorable député de Saint-Hyacinthe—Bagot a eu l'occasion de faire une présentation à ce sujet. Je crois que nous devons terminer la discussion à ce moment-ci. La présidence peut regarder les faits allégués par les députés à la Chambre et ce qu'elle peut trouver concernant le comité et le processus à ce sujet.

Je reviendrai à la Chambre avec une décision, mais s'il est nécessaire d'avoir d'autres soumissions à cet égard, je les aurai bientôt

AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

RÉPONSE DU GOUVERNEMENT À DES PÉTITIONS

M. Geoff Regan (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, conformément au paragraphe 36(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernement à 30 pétitions.

-- -- --

LE TERRORISME

L'hon. Wayne Easter (solliciteur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, je prends la parole à la Chambre aujourd'hui pour l'informer que le gouvernement a ajouté sept noms à la liste des entités dressée en vertu du Code criminel et de la Loi antiterroriste.

Les nouvelles entités sont les suivantes: Jemaah Islamiah; le Mouvement islamique de l'Ouzbékistan; Pays basque et liberté (ETA); la Brigade des martyrs d'Al-Aqsa; les Forces armées révolutionnaires de Colombie; les Forces d'auto-défense unies de Colombie et l'Armée de libération nationale.

Tout ajout à la liste est une confirmation publique que ces entités participent à des activités terroristes. Les conséquences sont graves—pas seulement pour les terroristes, mais aussi pour ceux qui les appuient. Le fait de participer ou de contribuer sciemment aux activités d'un groupe terroriste ou de les faciliter constitue désormais un crime. Toute personne ou tout groupe inscrit sur cette liste peut voir ses biens saisis ou confisqués. Les personnes ou les organisations qui ont des liens avec des biens ou le financement des entités inscrites sont passibles de sanctions sévères, dont une peine pouvant aller jusqu'à dix ans d'emprisonnement.

Comme je l'ai déjà dit, l'inscription de semblables entités sur la liste est un processus continu. Je peux vous assurer que se poursuit la procédure d'évaluation en vue d'ajouter à la liste d'autres entités qui soutiennent le terrorisme.

Les ajouts d'aujourd'hui portent à 26 le nombre total d'entités inscrites depuis juillet dernier, aux termes de la Loi antiterroriste du Canada. Et, en vertu du Règlement d'application de la résolution des Nations Unies sur la lutte contre le terrorisme, le Canada a inscrit à la liste plus de 370 entités et gelé leurs actifs.

Grâce à nos mécanismes d'inscription des entités terroristes à l'échelle nationale, à la signature et à la ratification d'ententes internationales et à la présence de nos troupes en Afghanistan, nous participons à part entière à la lutte contre le terrorisme. Nous continuerons de prendre part aux efforts déployés à l'échelle internationale pour empêcher les terroristes de trouver refuge chez nous et d'y installer leurs bases d'opérations.

Mon message à la Chambre et à tous les Canadiens, c'est que nous devons prendre conscience que nous ne sommes pas à l'abri du danger et que nous ne pouvons nous permettre de relâcher notre vigilance.

Nous allons continuer de travailler en étroite collaboration avec nos voisins du Sud, ainsi qu'avec les ministères et organismes pour assurer le niveau de sûreté le plus élevé que possible dans notre pays. Nous sommes déterminés à prendre les mesures nécessaires pour protéger nos citoyens. La sûreté publique est toujours notre priorité absolue.

● (1035)

M. Kevin Sorenson (Crowfoot, Alliance canadienne): Monsieur le Président, au nom de l'Alliance canadienne, l'opposition officielle, je suis heureux de prendre la parole au sujet des déclarations du solliciteur général concernant l'inscription de sept nouvelles entités sur la liste des organisations établie en vertu du Code criminel.

À la fin novembre, le solliciteur général a annoncé à la Chambre l'inscription de six entités sur la liste établie le 23 juillet, qui comptait seulement sept organisations terroristes. Le 11 décembre, le solliciteur général a de nouveau pris la parole pour annoncer que le Hezbollah serait inscrit sur la liste, mais il ne l'a fait qu'après des semaines de pressions constantes exercées par l'opposition officielle. Puis, le 12 février, le solliciteur général a ajouté trois autres organisations à la liste. Nous avions alors reproché au solliciteur général de ne pas avoir ajouté le Jemaah Islamiah et les Forces armées révolutionnaires de Colombie.

C'est pourquoi je suis heureux d'apprendre que le solliciteur général a finalement écouté l'Alliance canadienne, l'opposition officielle, qui réclamait depuis près de deux mois que ces organisations terroristes dangereuses et connues soient inscrites sur la liste.

Pourquoi le gouvernement met-il autant de temps à reconnaître l'évidence? Pourquoi met-il autant de temps à porter sur sa liste des organisations que les Nations Unies et les États-Unis ont pourtant reconnues comme des organisations terroristes et qu'ils ont inscrites comme telles sur leur liste? Nous avons condamné et continuons de condamner le gouvernement pour le temps anormalement long qu'il met à dresser la liste des organisations terroristes connues, qui compte aujourd'hui 26 de ces organisations, comparativement aux quelque 200 inscrites sur la liste des Nations Unies.

Le solliciteur général disait à l'instant, et je cite: «...nous ne pouvons nous permettre de relâcher notre vigilance [...] Nous sommes déterminés à prendre les mesures nécessaires pour protéger nos concitoyens. La sûreté publique est toujours notre priorité absolue.»

Je ne puis accepter cette déclaration, compte tenu des révélations récentes selon lesquelles la banque de données antiterroriste est menacée en raison du manque de fonds. Le Réseau canadien d'information pour la sécurité publique, qui regroupe les principaux systèmes de données du ministère de la Justice et de la police, y compris le CIPC, permettra l'échange d'information entre les organismes d'application de la loi et les organismes judiciaires fédéraux et provinciaux, ainsi que l'échange de renseignements entre

Affaires courantes

le Canada et les États-Unis. Les attentats terroristes du 11 septembre ont mis en évidence l'importance de l'échange d'information entre nos deux pays.

En terminant, j'exhorte le solliciteur général à trouver l'argent nécessaire pour conserver la banque de données antiterroriste. Je lui recommande de laisser tomber le registre des armes à feu et de mieux utiliser l'argent pour la guerre au terrorisme. Ce n'est qu'à cette condition qu'il fera véritablement de la sûreté publique une priorité.

[Français]

M. Robert Lanctôt (Châteauguay, BQ): Monsieur le Président, comme vous l'avez entendu de la part du solliciteur général, sept nouvelles inscriptions viennent s'ajouter à celles déjà prévues, ce qui fait passer leur nombre à 26.

Lorsqu'on voit les sept nouvelles mentions, le seul problème est qu'on n'a aucune façon de justifier la raison pour laquelle on retrouve la liste qui est devant nous.

On voit que le premier groupe, Jemaah Islamiah, est prévu sur la liste de l'ONU, comme les deuxième, troisième et quatrième groupes. Par contre, ce qui nous fait peur, c'est que pour la cinquième, soit les Forces armées révolutionnaires colombiennes, on n'a aucune justification. En 2002, le Parlement a débattu d'une motion demandant et forçant le gouvernement colombien de négocier avec ce mouvement de guérilla et non pas d'agir de façon armée.

Au sujet de ce mouvement, il est évident qu'on doit pouvoir faire des représentations afin de négocier. La Chambre a demandé au gouvernement colombien de négocier avec cette guérilla.

On trouve donc surprenant qu'aujourd'hui, ce groupe se retrouve sur la liste, sans en connaître les raisons et les justifications. On sait que ce groupe est sur la liste américaine, mais on trouve bizarre qu'on ne respecte pas et qu'on n'applique pas le rapport déposé en mai 2000 au Parlement. Je voudrais faire cette distinction et demander une justification au solliciteur général.

Il ne faut pas oublier qu'on a demandé d'amender cela, car au départ nous étions contre l'existence d'une telle liste. Pour quelle raison? C'est parce qu'on le voit, aucune justification n'est fournie par le solliciteur général, alors qu'on retrouve ce groupe sur la liste. On fait même le contraire de ce qui a été demandé par le Parlement à la suite d'une motion.

On voit que l'on met sur la liste des entités, et ce, sans justification; on prévoit que des noms seront mis sur la liste sans que ces groupes aient accès à une justification. Je me demande pourquoi on les retrouve. Le solliciteur général fait des recommandations, sans en justifier les raisons.

Il en est de même pour l'Armée de libération nationale. Il faut respecter ce que fait la Chambre. On ne dit pas qu'il faut contester lesdites recommandations précises sur le registre, mais il faut donner les raisons pour lesquelles on les retrouve. Il ne faut pas oublier que les Forces armées révolutionnaires colombiennes est le groupe qui a enlevé Ingrid Betancourt. En acceptant de mettre sur la liste de terroristes un tel groupe, met-on en danger la vie des otages, comme M^{me} Ingrid Betancourt. Je trouve que cela peut être très problématique.

Affaires courantes

● (1040)

[Traduction]

M. Joe Comartin (Windsor—St. Clair, NPD): Monsieur le Président, lorsqu'on voit les sept noms qui ont été ajoutés à la liste des groupes interdits, la question qui nous brûle les lèvres, c'est pourquoi ceux-là. Pourquoi ces trois groupes de la Colombie, par exemple, et aucun des groupes paramilitaires qui ont effectivement torturé et tué de nombreux syndicalistes de ce pays?

Un plus grand nombre de syndicalistes sont tués dans ce pays par des groupes paramilitaires proches du gouvernement et des forces armées. Pourquoi ces groupes ne figurent-ils pas sur la liste? Nous n'avons aucune raison de croire que les groupes qui ont été ajoutés à la liste devraient effectivement y figurer, car on manque d'information. Le système est faussé dès le départ.

Les ressources que nous avons pour les services de renseignements ne nous permettent pas de déterminer si l'un ou l'autre de ces groupes devrait figurer sur la liste. On manque de ressources pour identifier tous les autres groupes qui risquent d'être des groupes terroristes. Nous ne sommes pas en mesure de le faire au plan financier. Et pourtant, on ne craint pas d'ajouter des noms à la liste.

On essaie de convaincre les Canadiens que cela les protège contre le terrorisme. C'est absolument faux. Le gouvernement ne fait que recourir à ce stratagème pour faire croire qu'il s'efforce de combattre le terrorisme. Cela n'ajoute absolument rien à notre lutte antiterrorisme. Si l'on examine la question du point de vue des libertés civiles, rien ne nous dit, à nous, parlementaires, que les libertés civiles sont respectées au Canada. Bien au contraire. Avec ce système, de nombreuses injustices sont fort à craindre.

M. Loyola Hearn (St. John's-Ouest, PC): Monsieur le Président, le Canada doit faire bien comprendre au monde qu'il n'est pas un havre pour les organisations terroristes et que quiconque se livre à des activités illégales sur son territoire devra en subir les conséquences.

La liste compte désormais le nom de 26 entités terroristes désignées aux termes de la Loi antiterroriste. Par ailleurs, en vertu du Règlement d'application de la résolution des Nations Unies sur la lutte contre le terrorisme, le Canada a dressé une liste de plus de 370 entités et a confisqué les avoirs de ces entités. Malgré la position officielle du gouvernement sur la guerre en Irak, geste qui contribuera à la guerre contre le terrorisme, l'annonce faite aujourd'hui indique que le Canada est déterminé à poursuivre la lutte contre ces organisations odieuses au pays. Nous devons faire tout en notre pouvoir afin de veiller à ce que le terrorisme ne se propage pas en Amérique du Nord.

Aujourd'hui peut-être plus que jamais, nous devons nous inquiéter des organisations terroristes et de leurs activités. Nous entendons tous les jours Saddam Hussein promettre la propagation du terrorisme aux quatre coins du monde.

Le gouvernement canadien doit faire en sorte que les Canadiens soient à l'abri d'actes terroristes. Nous appuyons le gouvernement pour ce qui est de l'identification des groupes terroristes, car cette mesure réduit la possibilité que des actes terroristes soient commis dans notre pays.

En revanche, nous ne sommes pas d'accord avec certains éléments de la déclaration. Le ministre a dit que les avoirs de toute personne ou de tout groupe figurant sur la liste peuvent être saisis ou confisqués. Pourquoi peut? Si le gouvernement détient la preuve, et comment pourrait-il agir de la sorte s'il en était autrement, que ces groupes soutiennent le terrorisme, il devrait saisir leurs avoirs.

Le message que le ministre continue de livrer aux Canadiens est que nous ne pouvons nous croire à l'abri et que nous ne pouvons relâcher notre vigilance. C'est tellement vrai. Nous devons collaborer avec nos amis et voisins de manière à assurer notre protection. C'est peut-être là notre talon d'Achille. Nous devrions toujours nous demander comment ces groupes font pour entrer dans notre pays et pourquoi nous laissons entrer des gens qui viennent continuer ici la lutte qu'ils ont commencée ailleurs.

La lutte contre le terrorisme exige toute notre vigilance. Le gouvernement doit assumer un leadership plus solide que ce qu'il a montré jusqu'à maintenant.

* * *

● (1045)

[Français]

LES DÉLÉGATIONS INTERPARLEMENTAIRES

M. Bernard Patry (Pierrefonds—Dollard, Lib.): Monsieur le Président, en vertu de l'article 34 du Règlement, j'ai l'honneur de présenter à la Chambre, dans les deux langues officielles, le rapport de la section canadienne de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie, ainsi que le rapport financier y afférent.

Le rapport a trait à la réunion de la Commission politique de l'APF, qui s'est tenue au Luxembourg du 3 au 6 mars 2003.

* * *

[Traduction]

LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

LA BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

Mme Carolyn Bennett (St. Paul's, Lib.): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter, dans les deux langues officielles, le premier rapport du Comité mixte permanent de la Bibliothèque du Parlement.

M. Ken Epp: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. J'aimerais souligner que la députée qui vient de déposer un rapport avait une déclaration supplémentaire à faire. Ce n'est pas consigné au compte rendu puisque son microphone était fermé. On devrait lui permettre de répéter sa déclaration.

Le président suppléant (M. Bélair): La députée de St. Paul's pourrait-elle répéter sa déclaration?

Mme Carolyn Bennett: Monsieur le Président, nous espérions que la Chambre consente à proposer l'adoption du rapport plus tard aujourd'hui. Je crois savoir que le Bloc ne donnera pas son consentement aujourd'hui, si bien que nous procéderons à l'adoption du rapport un autre jour.

[Français]

M. Michel Guimond: Monsieur le Président, est-ce que vous avez demandé si nous étions d'accord avec ce dépôt?

Le président suppléant (M. Bélair): Non, la députée de St. Paul's a mentionné que puisque le Bloc québécois a déjà indiqué qu'il ne donnerait pas son consentement, elle ne déposerait pas sa motion.

[Traduction]

PÉTITIONS

LA LIBERTÉ DE RELIGION

M. Darrel Stinson (Okanagan—Shuswap, Alliance canadienne): Monsieur le Président, au nom des habitants de Vernon et de Lumby, dans la circonscription d'Okanagan—Shuswap, je suis heureux de présenter une pétition demandant au Parlement de protéger les droits des Canadiens de partager leurs croyances religieuses sans craindre d'être persécutés. Les pétitionnaires estiment que les dispositions actuelles du Code criminel du Canada peuvent prévenir efficacement les menaces réelles contre des personnes ou des groupes, et qu'il est inutile de modifier les articles 318 et 319 du Code.

• (1050)

LA GARDE CÔTIÈRE

M. Gary Lunn (Saanich—Gulf Islands, Alliance canadienne): Monsieur le Président, je suis heureux de présenter une pétition signée par 52 résidents de ma circonscription, Saanich—Gulf Islands. Les pétitionnaires prient le Parlement de transformer la Garde côtière en un organisme indépendant, distinct du ministère des Pêches et des Océans, et doté de toutes les ressources et de tout le personnel nécessaires.

LA JUSTICE

M. Gary Lunn (Saanich—Gulf Islands, Alliance canadienne): Monsieur le Président, j'ai une deuxième pétition, qui elle porte la signature de 55 résidents de ma circonscription qui exhortent le Parlement de ne pas ajouter l'orientation sexuelle comme catégorie protégée dans le Code criminel du Canada.

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

M. Geoff Regan (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, je demande que toutes les questions restent au Feuilleton.

Le président suppléant (M. Bélair): D'accord?

Des voix: D'accord.

[Français]

Le président suppléant (M. Bélair): Je désire informer la Chambre qu'en raison de la déclaration ministérielle, les ordres émanant du gouvernement seront prolongés de 14 minutes.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[Traduction]

LES CRÉDITS

LA SITUATION EN IRAK

M. Stephen Harper (chef de l'opposition, Alliance canadienne) propose:

Que la Chambre des communes présente des excuses pour les déclarations offensantes et déplacées que certains députés ont faites au sujet des États-Unis; qu'elle réaffirme que les États-Unis continuent d'être le meilleur ami et allié du Canada; qu'elle dise espérer que la coalition dirigée par les États-Unis réussisse à détruire le régime de Saddam Hussein en Irak; qu'elle recommande au gouvernement du Canada d'aider la coalition à reconstruire l'Irak.

—Monsieur le Président, je vous signale que je partagerai mon temps.

Les crédits

Il s'agit d'une motion importante, au moment où nos alliés et amis se dirigent vers une victoire dans la guerre contre Saddam Hussein, une guerre qui, croyons-nous, modifiera fondamentalement le monde ainsi que ses alliances et ses relations. La motion aidera le Canada à préserver sa place dans le monde, ainsi que ses relations et ses valeurs. À mon avis, il n'y a aucune raison pour qu'un député s'oppose à la motion.

Celle-ci est divisée en deux parties. La deuxième partie exhorte la Chambre à appuyer une conclusion militaire fructueuse des efforts déployés par les alliés. La motion propose que la Chambre «dise espérer que la coalition dirigée par les États-Unis réussisse à détruire le régime de Saddam Hussein en Irak» et «qu'elle recommande au gouvernement du Canada d'aider la coalition à reconstruire l'Irak».

Je voudrais présenter cela dans une optique un peu personnelle. Hier soir, à Stornoway, j'ai organisé une réception pour les ambassadeurs et les représentants de près de 50 pays qui se sont maintenant joints à la coalition. Je l'ai fait au nom de notre caucus et, je pense, au nom de la majorité silencieuse canadienne, pour dire à ces gens-là, à ces pays et à leur population que, dans ce conflit, nous, les Canadiens, ne sommes pas neutres et ne pouvons l'être, pas plus que nous ne pouvons appuyer Saddam Hussein; j'ai voulu leur dire que nous sommes du côté de nos amis, de nos alliés et de nos soldats et que nous les appuyons dans leurs efforts pour libérer, démocratiser et reconstruire l'Irak et pour libérer la population de ce pays.

La question n'est pas de savoir comment cette guerre s'est produite ni si elle aurait dû se produire en premier lieu. La situation est très différente. Il s'agit maintenant de savoir comment les événements se dérouleront et la position que nous adopterons dans ce contexte.

La sagesse des enfants ne cessera jamais de nous étonner. Il y a quelques jours, tandis que nous écoutions un reportage radiophonique sur la guerre, j'ai été étonné d'entendre mon fils de six ans, Benjamin, me demander ceci: «Qu'arrivera-t-il, papa, si Saddam est le vainqueur?» Il avait très peur en posant cette question parce que, pour un enfant de six ans, l'issue d'une guerre n'est peut-être pas aussi évidente que pour certains d'entre nous ici.

Il faut se demander quelles seraient, selon nous, les conséquences si Saddam était victorieux, et il faut dire tout ce qu'il est et tout ce qu'il voudrait être si cela devait se produire. Nous pensons avoir le luxe de deviner et d'anticiper les intentions de nos amis et alliés, mais si nous nous trompons, cet exercice pourrait, à la fin de la guerre, avoir un effet dévastateur sur tous les aspects de notre économie, de notre pays et de notre avenir. C'est la raison pour laquelle le fait d'appuyer inconditionnellement une victoire de nos alliés est incontestablement dans l'intérêt national du pays.

La première partie de la motion est peut-être celle qui posera le plus de problèmes à certaines personnes. Cette partie se lit comme suit:

Que la Chambre des communes présente des excuses pour les déclarations offensantes et déplacées que certains députés ont faites au sujet des États-Unis; qu'elle réaffirme que les États-Unis continuent d'être le meilleur ami et allié du Canada.

Lorsque nous regardons au-delà des apparences, dans presque tous les cas un sentiment d'antiaméricanisme a probablement obscurci le débat et est devenu, chez certains, le seul motif véritable pour hésiter à appuyer nos alliés.

L'antiaméricanisme dans notre pays peut être attribué à quelques événements. L'un de ces événements est d'origine historique. La guerre révolutionnaire américaine a jeté les bases de notre identité nationale, tandis que la guerre de 1812 a préservé la séparation entre la Couronne britannique et la république américaine.

Toutefois, cette division a pris fin il y a 100 ans. Au cours du dernier siècle, lorsque les grandes nations du monde ont combattu dans des conflits terribles, les Américains et les Britanniques se sont unis pour combattre les forces du mal qui menaçaient notre civilisation. Sur notre continent, le Canada a été un chef de file. Nous avons été les premiers au combat.

Je me souviens qu'Hollywood, qui peut parfois être animé par un véritable esprit de clocher, a reconnu cette réalité il y a quelques années. Je pense que c'est dans les années 1980 que j'ai vu Sylvester Stallone jouer le rôle d'un prisonnier de guerre américain qui participait à la libération d'autres prisonniers de guerre en France. La scène se passait au début de la guerre. Comment se fait-il qu'un prisonnier de guerre américain était déjà là? Il était là parce qu'il s'était enrôlé dans l'armée canadienne, alors que les Américains discutaient toujours quant à savoir s'ils devaient ou non participer au conflit.

● (1055)

Les Américains ont appris, en partie grâce à nous, mais aussi à cause de certains autres événements, que l'isolationnisme est une erreur. Ils ont appris qu'ils ne pouvaient pas rester en marge et éviter tous les difficiles choix d'ordre éthique que leurs amis devaient faire dans le contexte d'un monde en plein bouleversement.

Engageons-nous aujourd'hui à ne plus jamais nous isoler lorsque, dans l'avenir, les Américains et les Britanniques feront de tels choix.

L'autre source d'antiaméricanisme est plus psychologique, je crois. Dans les faits, nous sommes différents et nos différences irritent les autres, et je dirais même qu'elles font parfois peur. Lorsque nous nous rendons aux États-Unis, même en notre qualité de Canadiens anglophones, même si nous adorons ce pays, et même si nous y avons des amis, des connaissances et des proches, nous constatons que les Américains sont différents. Nous savons que les Américains peuvent parfois—si je puis me permettre d'être direct—être bruyants, vantards, agressifs, arrogants et même dominateurs, mais nous savons aussi qu'ils ont un coeur gros comme la planète.

Quelle autre grande puissance a reconstruit les pays de ses ennemis vaincus? Malgré les difficultés commerciales que nous éprouvons maintenant, quel autre immense et magnifique pays ouvre totalement son marché comme le font les États-Unis? Quelle autre force dominante a si catégoriquement défendu les espoirs, les rêves et le bien-être des gens ordinaires de partout?

Toutefois, si les Américains peuvent à l'occasion se montrer arrogants et dominateurs, soyons francs et reconnaissons que notre pays se fait parfois timide.

Permettez-moi d'être franc et de décrire les renseignements amassés par mon bureau. Ce document de plusieurs pages renferme toute une litanie de déclarations antiaméricaines faites par des ministériels d'arrière-ban des dernières semaines uniquement à propos du conflit en Irak. Je pourrais vous citer d'autres déclarations du genre qu'ils ont faites sur d'autres sujets. Cette litanie d'insultes et d'injures scandaleuses à l'endroit de nos amis américains vont de la bêtise la plus complète à l'infamie la plus incroyable. Je ne trouve pas d'autres mots pour les qualifier. Ce document ne témoigne pas de notre indépendance; il témoigne d'une immaturité et d'une irresponsabilité que notre parti ne partage pas et n'appuiera jamais.

Je tiens à préciser une chose et je tiens à apporter cette précision au nom des deux côtés de la Chambre, car je sais qu'il existe des libéraux de bonne volonté. Ces citations ne diminuent en rien les États-Unis d'Amérique. Elles ne font que nous diminuer, nous.

Nous sommes chanceux que les Américains soient nos voisins, nos alliés et nos amis. Les liens que nous entretenons depuis longtemps avec eux font du Canada un pays plus fort, et non un pays plus faible et moins influent. À mon avis, tous les pays représentés à Stornoway hier soir et à peu près tous les pays du monde nous envient notre proximité avec les États-Unis, à plus d'un égard. À nous de préserver ce lien fondamental. C'est notre plus grand atout dans un monde devenu très dangereux.

J'exhorte la Chambre à appuyer cette motion, à appuyer nos relations avec les États-Unis, à appuyer nos amis, nos alliés et, inutile de le dire, nos propres troupes qui participent au conflit et qui participeront à la reconstruction qui s'ensuivra.

Que Dieu bénisse l'Amérique. Que Dieu protège la Reine. La feuille d'érable pour l'éternité.

(1100)

M. Jay Hill (Prince George—Peace River, Alliance canadienne): Monsieur le Président, c'est à la fois un plaisir et un honneur que de prendre part au débat d'aujourd'hui. Comme toujours, je suis reconnaissant d'en avoir la possibilité.

Je voudrais, au départ, redonner lecture de la motion, pour que tous ceux qui suivent notre débat d'aujourd'hui comprennent bien de quoi il retourne. Le chef de l'opposition a présenté une motion qui dit ceci:

Que la Chambre des communes présente des excuses pour les déclarations offensantes et déplacées que certains députés ont faites au sujet des États-Unis; qu'elle réaffirme que les États-Unis continuent d'être le meilleur ami et allié du Canada; qu'elle dise espérer que la coalition dirigée par les États-Unis réussisse à détruire le régime de Saddam Hussein en Irak; qu'elle recommande au gouvernement du Canada d'aider la coalition à reconstruire l'Irak.

C'est la deuxième fois qu'il m'est donné d'intervenir sur cet événement mondial des plus importants.

Depuis le début des interventions militaires menées par les forces coalisées en Irak, les Canadiens sont devenus de plus en plus inquiets et ont durci leurs positions respectives, que ce soit pour ou contre la guerre. Un peu partout dans le monde, et même ici, sur la Colline du Parlement, les gens se sont rassemblés pour exprimer leur point de vue sur la question. Samedi dernier a eu lieu le plus récent de ces rassemblements, qui a réuni près de 5 000 personnes sur la Colline. Ces personnes voulaient non pas exprimer leur opposition à la guerre, mais leur soutien aux efforts menés par les alliés, en l'occurrence l'Australie, la Grande-Bretagne et les États-Unis d'Amérique. Un grand nombre de ces personnes se sont déclarées profondément déçues que, d'une part, le gouvernement du Canada se soit montré hésitant au sujet de l'Irak et que, de l'autre, il soit opposé à la destitution du régime de Saddam Hussein.

Depuis le tout début, l'Alliance canadienne a très clairement indiqué qu'elle soutenait les efforts de la coalition pour limoger Saddam Hussein. Or le gouvernement n'a rien dit de tel. Nous avons pris position en ce sens essentiellement pour les deux raisons suivantes: primo, c'est la chose à faire et, secundo, nous croyons que nous devons soutenir nos alliés traditionnels lors de conflits mondiaux.

Il y a ceux qui soutiennent qu'en tant que nation nous devons choisir entre la guerre et la paix. Ils estiment que nous devons appuyer soit les nations qui prônent la guerre, soit celles qui croient à une solution pacifique axée sur un dialogue ininterrompu avec Saddam Hussein. En d'autres termes, les tenants de la paix proposent de poursuivre le dialogue engagé depuis douze ans déjà. À mon avis, nous devons choisir entre le bien et le mal.

C'est la seule façon de mettre un terme à l'agression, à la torture et aux exécutions déchaînées dont le peuple irakien est victime. La seule façon de libérer le peuple irakien, d'assurer une paix durable et de faire en sorte que les droits humains fondamentaux deviennent partie intégrante de la vie quotidienne en Irak, c'est de se débarrasser en permanence de Saddam Hussein.

Les Kurdes, les chiites et les Irakiens qui aspirent à la liberté ont découvert, en 1991, quel sort était réservé à ceux qui s'opposent à Saddam Hussein. Des milliers de personnes ont été torturées et assassinées. On estime qu'au cours des 25 années de son règne de terreur, le dictateur est à l'origine d'un million d'assassinats brutaux. Il ne faut pas oublier que 5 000 Kurdes, hommes, femmes et enfants, ont été gazés pour s'être opposés à lui. Par surcroît, il utilise la nourriture comme moyen de répression contre son propre peuple, plus précisément contre les opposants au régime. La semaine dernière encore, il a ordonné à son armée d'ouvrir le feu sur des Irakiens qui tentaient de fuir la ville de Bassora.

Alors que la coalition fait de son mieux pour éviter la mort de civils innocents, le régime de Saddam Hussein utilise les femmes et les enfants comme bouclier humain. Voilà la réalité à laquelle est confronté quotidiennement le peuple irakien.

La communauté internationale ne peut permettre un autre massacre. Nous ne devons pas et ne pouvons pas rester neutres alors que des milliers de personnes périssent aux mains de ce tyran et de son régime brutal. Nous savons que dans le passé, il a utilisé des armes chimiques et qu'il menace d'y recourir encore aujourd'hui, en dépit du fait qu'il soutienne ne pas en posséder.

• (1105)

Il y a un prix à payer pour la paix, et les Canadiens le savent. Il y a un prix à payer pour la liberté. Il suffit, pour s'en convaincre, de penser à la bataille de la crête de Vimy lors de la Première Guerre mondiale ainsi qu'à celles de Dieppe et d'Ortona lors de la Seconde Guerre mondiale. Nos braves soldats canadiens se sont durement et fièrement battus au cours de ces combats, ce qui a valu au Canada sa place dans l'histoire comme défenseur de la paix et de la liberté.

Or, aujourd'hui, nous nous retrouvons dans la situation où des millions d'Irakiens ont besoin d'aide et où tous les recours diplomatiques ont été épuisés. Nos alliés traditionnels, l'Australie, la Grande-Bretagne et les États-Unis, sont passés à l'étape suivante, soit la formation d'une coalition pour démettre de ses fonctions par la force le dictateur irakien Saddam Hussein. Où est le Canada dans tout cela? Nulle part. Non seulement le Canada ne participe pas à la coalition, mais encore il ne l'appuie pas moralement dans la poursuite de sa cause.

Vendredi dernier, l'ambassadeur des États-Unis au Canada, M. Paul Cellucci, était dans ma circonscription, Prince George—Peace River, et a prononcé un discours dans la ville où j'habite, Fort St. John. Après son allocution, il a réitéré les propos qu'il a tenus sur la position du Canada relative à la guerre la semaine dernière à Toronto. Il a dit: «Le Canada fait partie de la famille et cela ne changera jamais; les Américains écoutent ce que les dirigeants canadiens disent. Nous pensions que le Canada appuierait son voisin relativement à ce qu'il estime être une menace directe. De façon

générale, le Canada est toujours à nos côtés et il est donc un peu décevant qu'il ne le soit pas dans le cas de la guerre contre l'Irak.»

Ces propos ont suivi une déclaration encore plus claire que l'ambassadeur a faite à Toronto: «Il n'y a aucune menace contre le Canada que les États-Unis ne seraient pas prêts à combattre volontiers. Cela ne se discute pas. Il n'y aurait aucune hésitation. Nous serions là pour soutenir le Canada, un membre de notre famille.»

Par le passé, jamais nous n'avons laissé tomber un de nos meilleurs amis de façon aussi lamentable. Non seulement nous ne prêtons pas main-forte à nos amis, mais nous ne leur donnons même pas le soutien nécessaire en cette période difficile, où ils ont le plus besoin de nous. Cela dépasse l'entendement. Je suis persuadé que presque tous les députés et de nombreux spectateurs qui écoutent les délibérations aujourd'hui peuvent comprendre que les Américains sont peinés et se sentent trahis, sachant que leurs amis ne sont pas là pour les épauler lorsqu'ils en ont le plus besoin.

Non content d'abandonner nos amis et voisins, le gouvernement libéral ajoute l'outrage à l'insulte par des propos injurieux et méprisants qui visent les États-Unis et leur président. Hélas, ce ne sont pas des incidents isolés. Ce sont les symptômes d'un antiaméricanisme débridé au sein du gouvernement libéral. Le mépris du gouvernement pour nos voisins américains est profondément ancré dans son attitude. Régulièrement, nous entendons des insultes qui ne peuvent que nuire à nos importantes relations internationales.

L'attachée de presse du premier ministre a dû démissionner après avoir traité le président des États-Unis de crétin. On ne peut qu'espérer qu'elle n'exprimait pas là l'opinion de son patron.

Chez les ministériels de l'arrière-ban, la députée de Mississauga-Centre a dit aux journalistes à l'extérieur de la Chambre: «Maudits Américains, je déteste ces salauds.» Heureusement, elle est revenue sur ses paroles, affirmant que ses commentaires ne s'appliquaient pas à tous les Américains, mais à seulement à quelques Américains de sa connaissance

Enfin, un membre du Cabinet a affirmé que le président n'avait pas la stature d'un chef d'État. Le dédain dont le gouvernement libéral fait preuve à l'égard de nos voisins du Sud est vraiment consternant.

Même sans tenir compte de ces commentaires blessants, les Canadiens s'attendent à plus du gouvernement fédéral. Ils veulent que le gouvernement représente l'opinion de tous les Canadiens et pas seulement la leur. Si les députés libéraux détestent réellement les Américains, je leur demanderais au nom de tous les Canadiens de garder leurs commentaires pour eux-mêmes, parce que ces commentaires font du tort à notre pays.

En terminant, j'exhorte tous les députés à appuyer la motion déposée aujourd'hui. La motion demande à la Chambre de faire quatre choses très simples: premièrement, de présenter des excuses pour les déclarations offensantes faites au sujet de nos amis américains; deuxièmement, de réaffirmer notre amitié envers les États-Unis; troisièmement, de dire espérer que la coalition dirigée par les États-Unis réussisse à détruire le régime de Saddam Hussein en Irak et, quatrièmement, de recommander au gouvernement du Canada d'aider la coalition à reconstruire l'Irak.

Je crois que même les libéraux devraient être en mesure d'appuyer ces objectifs et cette motion qui a été déposée aujourd'hui.

(1110)

M. Ken Epp (Elk Island, Alliance canadienne): Monsieur le Président, j'ai beaucoup aimé les discours de mon collègue et de mon chef plus tôt.

Monsieur le Président, vous avez peut-être remarqué que j'ai hésité avant de me lever. Je tenais à donner aux libéraux, en face, l'occasion de se lever, de poser quelques questions et de dire ce qu'ils en pensent. Il serait préférable qu'ils participent au débat au lieu de rester assis. Un des plus graves reproches dans toute cette affaire, c'est que le premier ministre n'a encore rien dit. Il reste à l'écart alors que nous avons besoin de direction dans ce pays.

Je me souviens, et c'est là un des inconvénients de mon âge, d'avoir vu un film lorsque j'étais jeune, en noir et blanc évidemment. Il avait pour titre *La souris qui rugissait*. C'est un classique, je le recommande à tous.

Ce film est l'histoire d'un petit pays qui se trouve en difficulté. Les gens décident de mettre au point une stratégie pour régler leurs problèmes économiques. Ils décident d'attaquer les États-Unis, car on savait qu'après la défaite du petit pays, qui était inévitable, les États-Unis leur donneraient des millions de dollars pour rebâtir et remettre en état. C'était leur stratégie.

Malheureusement, et c'est ce qui fait que ce film est drôle, tout sourit au petit pays qui finit par avoir raison des Américains. C'était vraiment très drôle. Évidemment, c'était une comédie. Mais la prémisse était que les Américains allaient les aider et c'est leur histoire.

J'aimerais que mon collègue parle du fait que ceux qui nourrissent de l'animosité à l'endroit de nos amis les Américains ont tout à fait tort. De tout temps, ils n'ont jamais hésité à intervenir, à s'interposer entre les tyrans et leurs victimes, à aider ceux qui sont dans le besoin.

M. Jay Hill: Monsieur le Président, je suis d'accord avec mon collègue d'Elk Island. Je pense que quiconque ferait une étude sommaire de l'histoire des États-Unis d'Amérique en conviendrait.

L'une des choses les plus tristes dans tout ce débat qui a lieu non seulement au Canada mais dans le monde entier est la montée incroyable de l'antiaméricanisme et l'augmentation des propos antiaméricains. Quelle que soit la raison que les gens attribuent à la présence des Américains en Irak, le monde leur doit une immense gratitude. Leurs jeunes gens, hommes et femmes, qui sont dans les forces armées aux côtés des Britanniques et des Australiens, risquent leur vie. Malheureusement, il y en a déjà un certain nombre, je ne sais pas exactement combien aux dernières nouvelles, mais je pense que le nombre de jeunes hommes et de jeunes femmes qui ont péri dans ce conflit approche rapidement la centaine du côté de la coalition.

Je ne peux imaginer être un membre de la famille de ces jeunes soldats et entendre certains des propos horriblement antiaméricains qui sont tenus. Ceux qui viennent du Canada, j'ai honte en tant que Canadiens qu'ils soient attribués à notre pays, à nos concitoyens. Ils ne représentent certainement pas la vaste majorité des Canadiens. Je ne le crois pas, ne serait-ce que pour une minute.

Je n'ai pas encore eu le temps de dire que les députés de l'Alliance canadienne et moi-même ont le plus grand respect pour ceux qui ont un point de vue opposé au nôtre. La liberté de parole est un droit fondamental dans une démocratie. Le fait que notre pays soit si profondément divisé sur la question en dit long sur le fait que nous sommes une démocratie.

Personnellement, je respecte et je défendrais le droit des Canadiens de penser que la coalition ne devrait pas faire la guerre à l'Irak. Cela ne change pas mon point de vue personnel ni celui de mon parti. J'ose espérer que tous ceux qui manifestent en faveur de la paix, qui sont fermement convaincus que la coalition ne devrait pas être dans ce pays, partagent mon opinion; nous avons, nous aussi, le droit d'être entendus, nous avons, nous aussi, droit à la liberté de parole, nous avons, nous aussi, le droit d'exprimer vigoureusement notre avis, à savoir que nous devrions être aux côtés de nos alliés, de nos amis. J'espère que le débat se fera dans cet état d'esprit, non seulement aujourd'hui, mais aussi longtemps que durera la guerre, et nous espérons tous qu'elle sera courte et nous prions en ce sens.

(1115)

L'hon. John Manley (vice-premier ministre et ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, d'entrée de jeu, je crois qu'il est approprié que les parlementaires aient à nouveau l'occasion de s'exprimer sur les événements qui se déroulent quotidiennement en Irak.

La situation est d'une extrême importance et préoccupe énormément tous nos concitoyens. Le conflit est douloureux à regarder pour nous tous, mais il doit l'être encore plus pour ceux ont des membres de leur famille dans la région, qu'il s'agisse de personnes habitant en Irak ou de membres des forces armées luttant dans ce conflit.

À ceux qui se trouvent dans cette situation, je leur dis au nom du gouvernement que nos pensées et nos prières les accompagnent. Nous souhaitons tous que le conflit se règle le plus rapidement possible et avec le moins de victimes possibles.

[Français]

Il est déjà extrêmement difficile d'être témoin de ce conflit loin de notre sol. Imaginez ce que vivent tous ceux qui ont des proches ou des membres de leur famille dans la région, qu'ils soient citoyens irakiens ou membres des forces armées au champ de bataille.

À tous et chacun de ceux et celles qui sont affectés de près ou de loin, je réitère, au nom du gouvernement du Canada, que nos pensées et nos prières sont avec vous. Nous souhaitons tous que ce conflit se termine rapidement, avec le minimum de dommages qu'il soit possible d'espérer.

[Traduction]

Le Canada ne participe pas directement au conflit. Nous nous sommes tenus à l'écart parce que nous croyons qu'il revient au Conseil de sécurité des Nations Unies d'assumer la responsabilité d'autoriser le recours à la force en cas de conflit international. Cela est conforme à la politique étrangère que le Canada maintient depuis des décennies et c'est conforme à la charte des Nations Unies. C'est également conforme à la tradition établie lors de la guerre de Corée et plus récemment lors de la première guerre du Golfe.

C'est la raison pour laquelle nos diplomates ont voulu appuyer la résolution 1441 du Conseil de sécurité des Nations Unies autorisant un processus d'inspection intrusive des armes à feu dans le but de désarmer le régime de Saddam Hussein afin de promouvoir la paix dans la région.

Nous partageons l'exaspération des États-Unis, du Royaume-Uni et d'autres États face au non-respect par l'Irak de la résolution 1441, comme en fait foi le témoignage de Hans Blix, l'inspecteur en chef des armes pour les Nations Unies. Nous avions espéré qu'en accordant plus de temps aux inspecteurs, un consensus plus général se serait dégagé auprès de la communauté internationale concernant la nécessité de recourir à la force.

[Français]

Nos principes n'ont pas changé. Ils ne sont pas moins solides aujourd'hui qu'ils ne l'étaient lorsque nos diplomates travaillaient sans relâche pour proposer une nouvelle résolution du Conseil de sécurité des Nations Unies.

Mais les événements se sont précipités. Il y a une guerre qui se déroule au moment où je vous parle. Ce n'est pas la première fois, lorsque le Canada ou les États-Unis sont en guerre, que nous ne sommes pas là en même temps. C'était le cas de 1914 à 1917, et de 1939 à 1941. C'était le cas également pour la guerre du Vietnam.

● (1120)

[Traduction]

Nous sommes demeurés des alliés et des partenaires indéfectibles au sein de l'OTAN et du NORAD, c'est-à-dire que nous avons continué de partager du renseignement et de collaborer à la défense continentale.

Il n'y a cependant aucun doute quant à savoir avec qui sympathisent les Canadiens et leur gouvernement en cette période. Nos amis sont en guerre. Nos amis mettent leur vie en péril pour défendre leurs idées. Nous écoutons les bulletins de nouvelles en soirée et nous partageons toute la tristesse des familles des civils et des soldats disparus dans ce conflit. Nous sommes aussi scandalisés par les images nous montrant des gestes de torture et d'exploitation des soldats de la coalition ayant été capturés, une violation directe des conventions de Genève par l'Irak.

Je veux que l'on comprenne très clairement que le Canada appuie ses amis, même s'il est dans l'impossibilité de participer avec eux à ce conflit. Nous pleurons la perte de leurs fils et de leurs filles tombés à la guerre. Nous prions avec eux pour que ce conflit se termine rapidement et, aussi, pour que survienne une rapide victoire.

Nous demeurons attachés à notre objectif prioritaire de mettre un terme à la terreur et à l'injustice afin que puisse germer un monde plus libre, plus prospère et plus sûr. Nous le prouvons en envoyant nos soldats en Afghanistan, où des centaines de Canadiens ont lutté aux côtés des Américains et d'autres intervenants en vue de mettre fin aux activités des talibans et d'Al-Qaïda depuis la fin de 2001, où certains de nos jeunes hommes sont morts et où le Canada déploiera cet été un important groupe de militaires qui jouera un rôle clé en matière d'aide internationale à la sécurité.

Je tiens aussi à souligner avec fierté que plus de 30 militaires canadiens participent actuellement à un programme d'échange entre les armées du Royaume-Uni et des États-Unis, certains d'entre eux étant à l'heure actuelle déployés dans le théâtre d'Irak. Nous étayons nos convictions en déployant des navires canadiens qui poursuivent leur mission consistant à créer des corridors de sécurité dans le golfe Arabo-Persique pour tous les navires qui y circulent légitimement, y compris les navires américains. La marine canadienne continue d'exercer les fonctions de commandement et de contrôle pour les navires de la coalition participant à la lutte contre le terrorisme dans cette région, en plus d'exercer un rôle vital d'interdiction et d'empêcher les trafiquants et les passeurs de faire sortir leurs drogues et autres biens illicites de la région.

Les crédits

Nous soutenons ce que nous croyons en nous engageant à fournir de l'aide humanitaire aux Irakiens et en manifestant notre intention de jouer un rôle avec les États-Unis et d'autres pays dans la reconstruction de l'Irak une fois que la guerre sera terminée et que Saddam sera parti.

Nous soutenons ce que nous croyons en continuant de prendre position en faveur du développement et des droits de la personne, les instruments de liberté les plus importants qui existent. Toutefois, nous devons aussi soutenir ce que nous croyons en demeurant unis. Selon moi, rien ne saurait rasséréner nos ennemis davantage que de voir nos amis s'entre-déchirer.

Je ne veux plus entendre dire qu'un hymne national a été hué dans le cadre d'un événement sportif. Je ne veux plus entendre dire que des Canadiens et des Américains ont annulé des contrats conclus entre eux. Je ne veux plus entendre personne tenir des propos irrévérencieux, et je l'ai dit maintes fois au Canada.

Je veux que tous, Américains et Canadiens, nous fassions preuve de sérieux et nous rappelions qui nous sommes, tout ce que nous avons accompli ensemble et tout ce que nous devons accomplir encore ensemble. Nous avons un programme important à réaliser au plan international. Nous aurons tellement à faire, avec les meilleurs moyens que chacun de nos deux pays ont à offrir, et cela, dans tellement de secteurs : la paix et la sécurité, la reconstruction, l'aide humanitaire, le développement international, la lutte contre la pauvreté et la santé.

La résolution que propose aujourd'hui l'Alliance renvoie à certaines déclarations qui ont été faites à l'extérieur de la Chambre par des députés. Je trouve regrettable que, en temps de guerre, on ait peut-être manqué de respect au peuple, au président ou au gouvernement américain.

N'oublions pas, toutefois, que les députés ont parfaitement le droit d'exprimer de façon responsable leur opinion sur la politique de notre gouvernement ou de celui de tout autre pays du monde, qu'il s'agisse de l'Irak, des États-Unis ou de tout autre pays. Nous vivons dans une démocratie et une des caractéristiques les plus fondamentales d'une démocratie est la liberté d'expression. Et si les forces de la coalition combattent en Irak, c'est sans doute pour y établir notamment la liberté d'expression.

• (1125)

Quoi qu'il en soit, j'ai toujours eu la conviction qu'il était possible de critiquer les politiques d'un autre gouvernement, par principe, sans critiquer directement des personnes et en leur manifestant du respect.

Au moment où la guerre est en cours et que de jeunes hommes et femmes servent leur pays pour défendre une cause dans laquelle ils croient, le temps est mal choisi pour réexaminer les raisons de ce conflit ou pour faire des commentaires désobligeants.

Il ne faudrait pas se méprendre sur notre désir de voir les forces de la coalition remporter la victoire. Saddam Hussein ne devrait pas interpréter comme un appui à son régime brutal les principes que nous avons défendus aux Nations Unies. Il est temps que le Canada et les Canadiens affrontent carrément l'avenir et commencent à assumer la responsabilité qui est la leur de bâtir un monde meilleur et plus sûr.

Bien entendu, la sécurité de l'Amérique du Nord doit constituer une principale préoccupation et nous devons tâcher de rassurer nos voisins de notre plein engagement à l'égard de la sécurité de l'Amérique du Nord. Je vais réitérer cet engagement lorsque je rencontrerai le secrétaire Ridge, lundi prochain, à Washington.

[Français]

Nous réaffirmons également notre appui et notre engagement envers les institutions internationales dont dépendent la paix et la sécurité mondiale.

Le Canada croit fermement au rôle essentiel que les Nations Unies doivent jouer au lendemain de ce conflit, ainsi que dans le processus de résolution de tout autre conflit.

Le Canada demeure résolument commis à l'apport d'aide humanitaire qu'il fournit et qu'il continuera de fournir, en plus d'appuyer le processus de reconstruction de l'Irak lorsque le conflit sera terminé.

[Traduction]

Nous réaffirmons tout autant notre engagement envers nos alliés de l'OTAN et envers la communauté des nations, qui se sont joints à nous, aux États-Unis et à d'autres pays, dans la guerre mondiale contre le terrorisme. La politique étrangère canadienne s'appuie sur une fière tradition d'engagements dans des institutions multilatérales et de soutien à ces dernières. Dans bien des cas, ces engagements se sont développés au cours de la période qui a suivi la Seconde Guerre mondiale et se sont révélés inestimables pour le maintien de la paix et de la stabilité, du moins entre les grandes puissances, pendant les décennies de la guerre froide.

En cette période d'après-guerre froide, notre gouvernement estime qu'un consensus international et la légitimité qui en découle sont peut-être encore plus importants. Pourquoi? Nous avons été bouleversés et profondément touchés par les attentats du 11 septembre 2001. Les Canadiens ont appuyé et appuient de tout coeur la guerre contre le terrorisme.

Dans un monde où les États-Unis sont devenus l'unique superpuissance, il est inévitable qu'ils doivent supporter un fardeau excessif sur le plan des affaires mondiales. Il est donc dans l'intérêt, non seulement de la communauté mondiale, mais également des États-Unis eux-mêmes, s'ils ne veulent pas être de plus en plus la cible des militants et des mécontents d'un peu partout, que les institutions multilatérales demeurent fortes et proactives et qu'un consensus international soit le fondement de la légitimité lorsque des mesures décisives doivent être prises.

Pour que le Canada soit l'ami et l'allié véritable des États-Unis qu'il est certainement, nous devons demeurer fidèles à ces principes. Ce n'est pas en suivant aveuglément les États-Unis, mais en les appuyant de façon constructive que nous pouvons le mieux les aider.

Qu'on se rappelle les paroles de l'un des plus grands diplomates du Canada, lauréat du prix Nobel de la paix et ancien premier ministre, Lester B. Pearson. Il a dit:

Un fondement tacite de notre relation avec les États-Unis est que nous devrions afficher notre compréhension à l'égard de la lourde responsabilité que les États-Unis assument au plan international—responsabilités qui n'ont rien à voir avec des visées impérialistes, mais qui découlent du désistement d'autres États à l'égard de certaines d'entre elles.

Plus que tout, alors que les Américains sont aux prises avec de plus en plus de difficultés, nous devrions résister à la tentation de nous montrer complaisants et arrogants: «Vous êtes plus gros, mais nous sommes meilleurs». Pendant que nous faisons face à nos propres difficultés, notre expérience ne nous donne aucun motif d'afficher de telles convictions.

Qu'on se rappelle que M. Pearson était le premier ministre du Canada au début de la guerre du Vietnam.

Mon collègue, le leader du gouvernement, proposera bientôt à la Chambre une motion définissant clairement la position du gouvernement. Cette motion dira ceci:

Que cette Chambre réaffirme:

l'essence du vote exprimé par la Chambre le 20 mars 2003 en faveur de la décision du gouvernement de ne pas participer à l'intervention militaire en Iraq;

les liens immuables fondés sur les valeurs, l'amitié, la famille et le respect mutuel qui caractériseront toujours les relations du Canada avec les États-unis d'Amérique et le Royaume-Uni;

la fierté que nous inspire le travail des membres des Forces canadiennes déployés dans la région du golfe Persique;

son espoir que la Coalition dirigée par les É-U accomplisse rapidement sa mission avec le moins de victimes possibles;

l'engagement du Canada d'apporter son appui à la reconstruction de l'Iraq.

• (1130)

M. Rob Anders (Calgary-Ouest, Alliance canadienne): Monsieur le Président, j'ai entendu le discours du député et j'attends une explication.

Les termes excessifs employés par bon nombre de ses collègues à l'égard de nos amis américains ces derniers temps témoignent, et la plupart des Canadiens en conviendront, d'une grave irresponsabilité.

Si les Américains appliquaient aux Canadiens qui franchissent leur frontière le système de visa qu'ils appliquent à de nombreux autres pays, cela aurait littéralement pour effet de paralyser le tiers sinon la moitié de l'économie canadienne. Il est donc hautement irresponsable de s'exposer à ce genre de mesure.

Le député parlait de l'hypocrisie d'aller aux toilettes une fois que le chèque est arrivé. Je pense au Canada qui n'a pas appuyé ses alliés et a préféré aller aux toilettes après l'arrivée du chèque. Que pense le député de la position actuelle du Canada?

Je ne puis non plus m'empêcher de penser à la volte-face dont le gouvernement et le député ont fait preuve, en déclarant que nos troupes ne participeraient pas au conflit, alors que, dans les faits, elles y prennent part. Même aujourd'hui, le député a parlé des Nations Unies et de la nécessité d'obtenir l'approbation de cette organisation. Ce n'est pourtant pas ce que nous avons fait dans le cas du Kosovo et de l'Afghanistan. Comment puis-je croire que c'est effectivement ce que veut le député, alors que nous ne l'avons pas fait dans le cas de ces deux pays? Cela semble contradictoire.

Je ne puis non plus m'empêcher de constater une dénégation de la part du gouvernement, qui tente de cacher la présence de nos troupes en Irak. Je ne peux m'empêcher d'éprouver un sentiment de trahison.

Le Canada est resté sur la touche, pendant que 50 autres pays se sont engagés. Si ma mémoire est fidèle, je crois que tout juste un peu plus d'une trentaine de pays ont participé à la libération du Koweït. Bien que la coalition actuelle soit plus nombreuse, le Canada essaie de se tenir à l'écart.

Il est très décevant de voir le gouvernement prétendre défendre les droits de la personne, alors qu'il a laissé tomber les Kurdes, les Chiites, les femmes en Irak, et d'autres. N'oublions pas les viols organisés et systémiques perpétrés au Koweit.. Le gouvernement vat-il présenter des excuses pour les insultes proférées contre notre allié et ami, les États-Unis?

L'hon. John Manley: Monsieur le Président, le député a fait allusion à toutes sortes de choses. Pour autant que je puisse en juger, le point vraiment important qui mérite une réponse est la question des forces alliées, notamment sous l'égide de l'OTAN, qui sont intervenues au Kosovo sans que le Conseil de sécurité de l'ONU n'ait adopté une résolution en ce sens.

Si le député prend le temps d'examiner mes propos, il verra que nous considérons le Conseil de sécurité de l'ONU comme une tribune très efficace pour confirmer l'existence d'un consensus international. L'ONU représente le vaste consensus international nécessaire pour donner une plus grande légitimité au recours à la force.

L'intervention au Kosovo était fondée sur la décision de l'OTAN de ne pas changer ni même de désarmer un régime dans ce cas-ci, mais plutôt de protéger les Kosovars qui étaient les victimes, comme la communauté internationale a pu le constater à l'époque, d'un génocide de la part des autorités serbes. L'intervention faite n'a pas entraîné un changement de régime. Ce changement s'est produit dans le cadre d'un processus démocratique qui a fait suite à l'intervention militaire

Par conséquent, je dirais au député que le recours à la force et à une intervention militaire devrait toujours être considéré comme une mesure exceptionnelle. Un tel recours ne doit pas être toléré sans l'existence d'un vaste consensus international. Idéalement, ce recours devrait être conforme à la charte des Nations Unies et à la volonté du Conseil de sécurité des Nations Unies.

Si le recours à la force est nécessaire, il faut chercher à obtenir le plus vaste consensus international possible. Cela est dans l'intérêt non seulement de ceux qu'on pourrait appeler les victimes de la mesure prise, mais aussi de ceux qui prennent la mesure, puisqu'ils peuvent alors se fonder sur des précédents et sur l'appui de la communauté internationale au moment de prendre leur décision.

(1135)

M. Greg Thompson (Nouveau-Brunswick-Sud-Ouest, PC): Monsieur le Président, il est formidable de pouvoir poser une question au vice-premier ministre sur ce sujet. En toute justice, il faut bien admettre que certains des discours et des propos condescendants tenus non seulement par des ministres, mais aussi par des députés d'arrière-ban du Parti libéral et des membres du personnel du premier ministre ont fait leur oeuvre.

Ma question au vice-premier ministre est toute simple: Peut-on passer par-dessus cela, et comment fera-t-on? Dans cette période difficile que connaissent les États-Unis et le monde entier, croit-il qu'il est possible de réparer une partie des dommages qui ont été faits, selon nous?

L'hon. John Manley: Monsieur le Président, je crois avoir été assez clair sur le fait que je partage les regrets et la répugnance exprimés à l'endroit de certains propos qui ont été tenus. Mais maintenant que la majorité des personnes qui ont tenu ces propos, sinon toutes, ont cherché à s'en excuser, le mieux que l'on puisse faire serait de cesser de les répéter. Ce serait un bon début.

Par ailleurs, il est important de réaffirmer, comme je l'ai mentionné dans mon discours, notre volonté de maintenir nos bons rapports avec les États-Unis. Dans les récentes conversations que j'ai eues avec le secrétaire Ridge, nous avons réaffirmé notre engagement à poursuivre le travail qui a été amorcé et à raffermir nos liens de coopération.

Comme je l'ai indiqué également dans mon discours, nous pouvons être fort utiles aux Américains en leur offrant un soutien constructif, au lieu de tout simplement les suivre aveuglément. Nous aurons certainement l'occasion de leur fournir un tel soutien une fois le conflit terminé, et ce sera à nous d'assumer cette responsabilité.

M. Joe Comartin (Windsor—St. Clair, NPD): Monsieur le Président, j'ai trouvé intéressant d'entendre le vice-premier ministre parler de non-participation à la guerre en Irak et de l'entendre ensuite citer l'ex-premier ministre Pearson.

Les crédits

En réalité, nous participons à la guerre. Nous y participons parce que le gouvernement permet à nos soldats, marins et aviateurs d'y prendre part. Le faire d'une manière qui n'est pas sûre pour nos soldats est tout simplement injuste pour eux et pour la population canadienne. Si nous avons décidé de ne pas participer à cette guerre parce que nous croyons au multilatéralisme et que nous appuyons l'ONU, alors nous devons nous en tenir à cela.

Lorsque l'ex-premier ministre Pearson a eu la possibilité d'être mêlé à une situation semblable au moment de la guerre du Vietnam, il n'a autorisé aucun de nos soldats à participer à cette guerre. Le vice-premier ministre ne croit-il pas que c'est là un précédent dont le gouvernement devrait s'inspirer?

● (1140)

L'hon. John Manley: Monsieur le Président, c'est une question grave à laquelle il n'est pas facile de répondre.

Permettez-moi de dire qu'il y a des principes qui peuvent coexister et qui ne sont pas mutuellement exclusifs. Un des principes qui intervient en l'occurrence, c'est qu'il existe une coopération militaire étroite entre le Canada, les États-Unis, le Royaume-Uni et d'autre pays. Nous sommes des alliés de l'OTAN. L'échange d'officiers est une pratique bien établie. Dans les circonstances actuelles, nos soldats ne sont pas là-bas sous la bannière canadienne, mais en raison de certains principes que j'ai expliqués, certains sont là pour s'acquitter de leurs obligations dans le cadre de ces échanges.

Ils sont mêlés à un conflit qui, à notre avis, aurait pu être réglé différemment, car on aurait pu obtenir un plus grand consensus international si plus de temps avait été accordé. Nous avons déployé beaucoup d'efforts en ce sens. Nous partageons toutefois l'objectif ultime qui consiste à désarmer le régime de Saddam Hussein.

Par conséquent, le principe selon lequel ces soldats devraient s'acquitter de leurs tâches conformément à leurs obligations envers les forces alliées est un principe qui mérite également d'être respecté. Ce ne sont pas nécessairement des principes qui s'excluent mutuellement.

M. Chuck Strahl (Fraser Valley, Alliance canadienne): Monsieur le Président, j'ai une brève question à poser au vice-premier ministre. J'ai bien aimé son intervention et je suis d'accord sur bon nombre des points qu'il a soulevés.

Appuiera-t-il, oui ou non, la motion? Il a mentionné la possibilité de proposer une autre motion aujourd'hui. Il sait que cela serait non réglementaire. Nous aurons à nous prononcer sur la motion d'opposition dont la Chambre est saisie. Les Canadiens ont besoin de savoir, et ils le constateront par le résultat du vote, si le gouvernement appuie les quatre principes simples mais fondamentaux que renferme la motion. J'aimerais qu'il réponde à cette question et à cette question seulement, car cela donnera le ton pour la suite du débat d'aujourd'hui.

L'hon. John Manley: Monsieur le Président, j'ai décrit les principes sous-jacents à une résolution que les deux côtés de la Chambre pourraient appuyer, du moins je l'espère. Le député sait fort bien que, si son parti refuse d'adopter une motion que nous pourrions tous appuyer, le gouvernement est libre de proposer une motion en tout temps, ce que nous ferions.

J'espère sincèrement que nous saurons mettre de côté nos considérations sectorielles du moins pour une journée, afin d'appuyer une motion que nous pourrions tous juger acceptable.

M. Chuck Strahl: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je voudrais attirer l'attention de la présidence sur le paragraphe 81(2) du Règlement, qui précise:

Le jour ou les jours désignés pour l'étude des affaires en conformité des dispositions du présent article, ces affaires [les travaux des subsides en l'occurrence] ont préséance sur toutes autres affaires du gouvernement lors de cette séance ou de ces séances

Toute tentative que le gouvernement pourrait faire aujourd'hui pour remplacer la motion d'opposition par une autre motion ne serait pas réglementaire. Je prie le leader du gouvernement à la Chambre et le vice-premier ministre d'en tenir compte tout au long de notre débat sur cette question importante.

● (1145)

Le président suppléant (M. Bélair): Dans son intervention, le vice-premier ministre a mentionné clairement la possibilité de proposer une autre motion plus tard. Il n'a pas précisé qu'il le ferait aujourd'hui. Par conséquent, j'invite le député ou son leader parlementaire à vérifier auprès du leader du gouvernement à la Chambre ce que le gouvernement a l'intention de faire.

[Français]

M. Claude Bachand (Saint-Jean, BQ): Monsieur le Président, dès le départ, je veux attirer votre attention sur le fait que je vais partager mon temps avec mon honorable collègue et ami, le député de Trois-Rivières.

Lorsqu'on regarde une motion, il y a souvent plusieurs volets. La motion qui est devant nous ne fait pas exception. Il y a exactement quatre volets à la motion et, comme toujours, les partis et les orateurs sont confrontés au fait qu'il faut mettre dans la balance le pour et le contre. Forcément, il y a des choses qui sont très valables dans cette motion, mais d'autres le sont moins et d'autres ne le sont pas du tout. C'est là-dessus que je veux m'exprimer.

D'abord, voyons la première partie à l'effet de faire des excuses au sujet des propos tenus par des collègues, soit à la Chambre ou à l'extérieur de la Chambre. C'est surtout à l'extérieur de la Chambre que cela s'est passé. Là-dessus, je trouve qu'il faut toujours mettre dans la balance la liberté d'expression et la responsabilité. Il est sûr que lorsqu'on est un législateur, membre d'un Parlement et député, il faut faire attention aux propos que l'on tient. Il ne faut pas non plus que notre liberté d'expression nous donne le droit d'aller jusqu'à utiliser des propos qui mettent en péril des relations diplomatiques ou économiques.

C'est ce qui s'est passé avec les propos tenus par des collègues du Parti libéral. Ce sont des propos qui, à notre avis, sont injustifiés. En effet, les États-Unis d'Amérique sont géographiquement près de nous, sont beaucoup plus gros que nous et sont notre principal partenaire économique et diplomatique. Il faut donc faire attention quand un membre du Parlement fait des déclarations que je ne veux même pas répéter dans cette Chambre. Tout le monde comprend que c'est inadmissible. Si la motion portait sur le fait de demander que la Chambre des communes présente des excuses, je suis certain que le Bloc québécois se dirait favorable à cela.

Pour ce qui est du deuxième volet qui réaffirme notre amitié et réaffirme que les États-Unis d'Amérique sont nos meilleurs alliés, le Bloc québécois serait aussi évidemment d'accord avec cela. Forcément, car nous sommes tellement liés par notre histoire.

Il y a plusieurs années, j'ai instauré chez nous ce que j'appelle un triangle d'excellence entre ma ville et des villes américaines des États du Vermont et de New York. Chaque fois que je vais dans l'État de New York, surtout à Plattsburgh, on me rappelle la grande bataille de Plattsburgh, où la flotte américaine a fini par couler la flotte

britannique. Je leur dis souvent à la blague que n'eut été de cette intervention de la flotte américaine en 1812, ils seraient probablement tous Canadiens aujourd'hui. Ils me rebattent les oreilles avec cette bataille et je leur réplique souvent qu'un quart de siècle avant, soit en 1775, le général Montgomery est descendu avec une flotte américaine et a été bloqué 49 jours dans mon comté. Je dois dire aux Canadiens qui m'écoutent aujourd'hui que n'eut été de la force de la résistance dans le comté de Saint-Jean, nous serions probablement tous Américains aujourd'hui. Ils aiment moins cela lorsque je le leur dit. Mais cela se déroule en toute amitié.

Il ne faut pas penser que l'actuel contentieux entre le Canada et les États-Unis met en péril ce type d'interventions. Je continue ces interventions. J'ai rencontré les sénateurs Clinton et Shumer, de l'État de New York, et également les sénateurs Leahy et Jeffords, du Vermont. Nous sommes encore capables de nous parler et de passer outre à ces escarmouches pour faire en sorte de privilégier nos échanges économiques, culturels, sociaux et autres. Mais, il est sûr que de tels propos n'aident pas.

Je pense que nous en avons encore eu une preuve ce matin. L'ambassadeur Cellucci se tenait plutôt loin du fait qu'on n'ait pas participé ou qu'on ne participe pas à cette guerre. Je vais d'ailleurs y revenir car, à mon avis, nous y participons. L'ambassadeur Cellucci disait que Washington avait pris note des propos très durs qui avaient été tenus à l'égard de Washington. Je pense qu'il est déplorable que cela se soit passé. Cela développe une sorte de sentiment antiaméricain et, là-dessus, le Bloc québécois veut réaffirmer haut et fort, que nous, nous n'avons pas de sentiment antiaméricain.

Par contre, dans le deuxième volet, on réfère à des amis. Nous sommes des amis et lorsqu'on est des amis, lorsqu'on a une relation d'amitié, cela ne veut pas dire qu'on doit toujours être d'accord. Cela veut dire qu'on est aussi capables de dire à un ami qu'il se trompe. C'est ce que les Québécois et le Bloc québécois font depuis le début. Nous pensons que le président américain s'est trompé. Maintenant, est-qu'on va tous les mettre dans un même paquet et dire que c'est toute une gang de ci ou de ça? On ne fera pas cela. Mais on peut garder notre esprit critique et demander à notre ami de corriger le tir. Je pense que c'est cela qu'on veut faire depuis le début du débat et c'est cela que nous voulons continuer à faire.

● (1150)

Maintenant, pour nous, le troisième volet est problématique. Il faut se rappeler que selon nous, la résolution 1441 de l'ONU prévoyait le désarmement de l'Irak, et un désarmement pacifique. Le chef des inspecteurs, Hans Blix, a fait plusieurs rapports et on voyait une progression dans les inspections.

Pour nous, dans la résolution 1441, il n'était pas explicite que l'on devait recourir à la force militaire. On s'est toujours objectés à ce type d'intervention militaire sur cette base. Je veux vous rappeler que cette résolution se rapportait au désarmement, pas à un changement de régime.

Pourquoi aujourd'hui, nous, du Bloc québécois, devrions changer notre attitude? Pourquoi devrait-on dire que maintenant que les forces de coalition sont là, aussi bien en finir avec ce régime? Je veux vous rappeler que le premier ministre a même dit en cette Chambre qu'on ne pouvait pas faire cela, qu'il ne le favorisait pas. Nous l'avons dit dans plusieurs discours: si on se permet cela, on interviendra militairement en Corée du Nord, en Iran ou en Syrie parce qu'on n'aime pas le régime en place. Je pense que cela doit se régler à l'ONU. C'est le forum international par excellence pour régler les litiges et les contentieux entre les différentes nations, sinon on retournera à la loi de la jungle.

Le troisième volet de cette motion est très dur. On dit qu'on «encourage la coalition dirigée par les États-Unis à détruire le régime»; il ne s'agit pas seulement de le changer, mais de le détruire. C'est un langage très guerrier. Non seulement nous ne sommes pas d'accord sur le fond, mais nous ne sommes pas d'accord non plus sur la forme de la motion.

J'ai entendu le vice-premier ministre dire que, théoriquement, nous ne participons pas à cette guerre. On doit quand même dénoncer ici l'hypocrisie du gouvernement libéral fédéral. Il y a quelques semaines, dans une grande déclaration, le ministre nous a dit: «On ne participera pas à une intervention militaire en Irak», alors qu'actuellement nous avons des soldats en Irak et ils participent à l'opération. Ils n'y participent pas pour désarmer le régime, mais pour détruire ce régime. Il faut que cela soit clair. Un militaire canadien qui est en Irak sous le commandement des forces britanniques ou américaines participe à la mission et actuellement, la mission américano-britannique est de détruire le régime.

Le gouvernement n'est pas sorti du bois avec cette attitude et sa prise de position dans ce dossier. Selon nous, depuis le début, il aurait fallu retirer les troupes, retirer le matériel, et cela aurait été conforme à la déclaration du premier ministre qui disait que nous ne participons pas à cette guerre en Irak. Tant qu'on aura des soldats làbas, que ce soit un, 30 ou 300, nous participons à la guerre en Irak et, pour nous, c'est inadmissible.

Nous avons aussi un problème avec le quatrième volet de la motion. On y parle d'une coalition qui va reconstruire l'Irak. Un des grands perdants de ce conflit, ce n'est pas seulement le peuple irakien, ce sont aussi les institutions internationales comme l'ONU. On est passé par-dessus l'ONU. On a fait avorter les inspections qui obtenaient la faveur de la majorité des pays au sein de l'ONU. Nous étions en train de désarmer le régime; cela aurait pris un peu plus de temps, mais les États-Unis et la Grande-Bretagne ont ouvert les hostilités, ce qui a fait avorter le processus d'inspections.

Je pense qu'il faudrait faire des efforts. Le Canada devrait faire un effort et dire à ses amis américains et britanniques: «Écoutez, il faut redonner ses lettres de noblesse à l'ONU.» Pour cela, il faut que la communauté internationale, avec l'ONU, prenne en main toute la question de la reconstruction. Une seule nation ne peut pas reconstruire, pas plus qu'elle ne peut imposer un directorat militaire. Il faut que l'ONU en soit responsable.

En conclusion, je vous dirai que le Québec s'est toujours objecté à cette guerre. Le Québec croit beaucoup au multilatéralisme. On voulait désarmer pacifiquement l'Irak et cela n'a pas réussi; les inspecteurs progressaient. Ce n'était pas la solution que d'intervenir militairement. On voudrait que la reconstruction de l'Irak se fasse sous l'égide de l'ONU.

On a mesuré le pour et le contre, comme j'en ai parlé plus tôt, on en a discuté longuement et le Bloc québécois, pour toutes les raisons que j'ai énumérées, ne sera pas favorable à la motion de l'Alliance canadienne.

• (1155)

M. Yves Rocheleau (Trois-Rivières, BQ): Monsieur le Président, je voudrais d'entrée de jeu féliciter mon collègue de Saint-Jean pour son excellent exposé et, pour le bénéfice de ceux qui nous écoutent, lire la motion présentée par l'Alliance canadienne. Elle se lit comme suit:

Que la Chambre des communes présente des excuses pour les déclarations offensantes et déplacées que certains députés ont faites au sujet des États-Unis; qu'elle réaffirme que les États-Unis continuent d'être le meilleur ami et allié du Canada; qu'elle dise espérer que la coalition dirigée par les États-Unis réussisse à détruire le régime de Saddam Hussein en Irak; qu'elle recommande au gouvernement du Canada d'aider la coalition à reconstruire l'Irak.

Je voudrais commencer mon propos en parlant de ce que ne contient pas cette motion. Elle ne fait aucune référence au fond de la question. Et le fond de la question, c'est l'application ou non du droit international.

Ce genre de conflit était censé avoir été réglé à la suite de la terrible Seconde Guerre mondiale par la mise en place de l'Organisation des Nations Unies, en 1948. Ainsi, il devenait interdit à un État souverain d'en attaquer un autre sans avoir la permission de cette grande assemblée que constituent les Nations Unies, représentées techniquement par le Conseil de sécurité.

Donc, ce sont là des règles de civilité qui nous avaient été données pour imposer aux États le fait qu'on ne puisse plus agir dans l'arbitraire, qu'on ne puisse plus agir de façon unilatérale et selon ses propres intérêts en ayant des réflexes belliqueux. C'est l'esprit du droit international en cette matière. Le dépositaire du droit international en cette matière, c'est l'Organisation des Nations Unies.

Ce qui est préoccupant ici, c'est que d'aucune façon ceux qui ont été appelés à faire la démonstration de la nécessité de cette agression, comme la qualifie le Vatican, n'ont pu le faire. Eu égard à cette agression, le Vatican a déclaré que si un intervenant s'accordait le droit d'intervenir de son propre chef dans ce dossier, et ce, sans l'aval des Nations Unies, c'était là une agression et non une guerre. Les mots sont importants. Ainsi, jamais la nécessité et encore moins la légitimité de cette guerre n'ont été démontrées ni par Colin Powell, dans ses exposés, ni par Tony Blair, le premier ministre britannique, et encore moins par les inspecteurs qui, eux, sont allés sur place, mandatés par l'ONU, pour aller vérifier s'il y avait une capacité d'utilisation d'armes de destruction massive.

Jusqu'à maintenant, toutes les inspections ont démontré qu'il n'y avait pas là matière s'inquiéter à cet égard. Peut-être qu'avec le temps, en poursuivant les inspections, on aurait pu trouver des armes de destruction massive. Toutefois, cela n'a pas été fait et n'a pas encore été fait—il faut en être conscients—dans le cadre même de l'agression dont l'Irak est actuellement l'objet. En effet, jamais on n'a pu parler de trouvailles en termes d'armes de destruction massive.

N'étant pas légitime, la nécessité n'ayant pas été démontrée, il y a un tollé universel sur tous les continents. Ainsi, des millions d'individus ont physiquement manifesté leur désapprobation devant ce geste unilatéral. Il faut s'en souvenir, parce qu'on bafoue les institutions et le droit international. Pas plus les individus que les États souverains n'ont le droit de se faire justice eux-mêmes.

C'est évident que le 11 septembre 2001, les Américains ont subi un affront magistral. Ils en souffrent encore. Ils ont été humiliés dans leur orgueil national, mais cela ne justifie pas—pas plus chez les États que chez les individus—qu'on se fasse justice soi-même. Il ne faut jamais l'oublier.

Quant à la motion comme telle présentée par l'Alliance canadienne, j'ai également des réserves. Je suis heureux des propos tenus par mon collègue de Saint-Jean en ce qui a trait aux déclarations offensantes et déplacées. Effectivement, quand on est député, on a un droit de parole privilégié, mais il faut l'utiliser adéquatement. Cependant, c'est également dangereux de la part d'un parti politique de faire des reproches et de mettre en doute la liberté d'expression. Cela devient précieux, dans des situations délicates comme celles que l'on vit, de respecter la liberté d'expression des élus du peuple. J'espère que les gens de la droite canadienne y ont pensé avant d'écrire cela.

(1200)

Quant aux liens d'amitié qui unissent les États-Unis d'Amérique, le Canada et le Québec, ils sont manifestes.

Le Québec est voisin de quatre États américains. Les Québécois ont des liens d'affection avec le peuple américain. Tout le monde sait combien de Québécois ont des installations ou vont fréquemment en Floride. On le sait, on a des liens affectifs et touristiques avec toute la côte est américaine, notamment la région de Boston, de Cape Cod, de Myrtle Beach, de Old Orchard, et ainsi de suite. Combien de Québécois ne connaissent pas New York, qui a subi le drame que l'on connaît? Certains d'entre eux, comme moi, ont eu le privilège d'aller à la Nouvelle-Orléans, en Louisiane. C'est une ville formidable avec son cachet hispano-français, avec la rue de Bourbon et tout le reste.

Il y a des liens d'amitié historiques probablement indéfectibles ainsi que des liens commerciaux excessivement importants qui font que, comme le disait mon collègue de Saint-Jean, ce n'est pas parce qu'on est en désaccord avec un ami qu'on brise les liens d'amitié.

À cet égard, le président Chirac a eu des mots merveilleux pour dire que les liens d'amitié historiques unissant la France et les États-Unis ne devaient pas être compromis par l'attitude de la France qui conseille à son ami américain de ne pas aller dans cette voie sans issue où, comme le dit le vieux proverbe, «à vaincre sans péril, on triomphe sans gloire». C'est un peu ce qui se produit, et c'est ce que la vieille Europe a voulu lancer, je crois, aux Américains avant d'intervenir physiquement en Irak avec l'aide de son ami de tous temps, la Grande-Bretagne.

Quant aux liens d'amitié, je pense qu'il n'y a pas d'ambiguïté à ce sujet. Ce n'est pas parce qu'on est en désaccord qu'on cesse d'être amis.

La troisième proposition de l'Alliance canadienne est très grave, et je cite:

[...] que la coalition dirigée par les États-Unis réussisse à détruire le régime de Saddam Hussein en Irak;

Cautionner une telle proposition consiste à cautionner l'anarchie. Il faut être conscient de cela. La résolution 1441 visait directement le désarmement de l'Irak et non pas le changement de régime. À ce sujet, le premier ministre a réagi très rapidement en dénonçant ce dérapage.

Si cela est bon aujourd'hui pour l'Irak, pourquoi ne le serait-ce pas tantôt pour l'Iran ou la Syrie? Il est d'ailleurs évident qu'il y a des dangers. Également, pourquoi pas la Corée contre le Japon et inversement? Pourquoi pas la Chine contre Taiwan? Pourquoi pas l'Inde contre le Pakistan et inversement? Pourquoi pas les États-Unis

contre Cuba ou contre le Venezuela? Quand cela ne fait pas leur affaire, est-ce qu'ils vont changer le régime?

C'est trop facile et cela, c'est l'anarchie. Il faut donc être carrément contre cela. Quand on bafoue le rôle des Nations Unies, c'est vers ce genre de dérapage qu'on se dirige.

Enfin, la dernière proposition qui «recommande au gouvernement du Canada d'aider la coalition à reconstruire l'Irak», dérape encore plus. Au lendemain de la victoire qui s'en vient, on le voit bien, la coalition garde son leadership. On maintient la quasi-anarchie alors que cette reconstruction de l'Irak doit être la responsabilité de la communauté internationale, laquelle est représentée sur la scène internationale par l'Organisation des Nations Unies.

Il faut donc exiger—et cela est pressant—que la reconstruction se fasse sous la responsabilité des Nations Unies, qu'elle soit financée par la coalition—par ailleurs, je le souhaite personnellement—qu'elle soit bien gérée et qu'on évite—parce que c'est là le danger—de déstabiliser toute la région.

On sait que le monde musulman le prend très amèrement. On sait que les choses bouillonnent en Syrie et en Jordanie. On sait qu'en Égypte, la situation semble très problématique. On marche sur des oeufs. Ce n'est pas le temps de mettre ses gros sabots. Il faut y aller avec doigté et faire en sorte que ceux qui sont vraiment mandatés pour prendre de telles responsabilités prennent les bonnes responsabilités.

● (1205)

[Traduction]

Mme Alexa McDonough (Halifax, NPD): Monsieur le Président, je suis ravie de participer au débat d'aujourd'hui. Il est extrêmement important que tous les députés continuent à participer activement, pas surtout en prenant part au débat concernant la tragédie provoquée par la décision unilatérale de notre plus proche voisin, en l'occurrence les États-Unis qui ont rejeté le désarmement pacifique de Saddam Hussein qui était en cours, mais en restant très centrés sur la situation actuelle et sur la façon de créer un monde meilleur et plus pacifique pour l'avenir.

J'ai brièvement examiné la motion que l'opposition officielle, c'est-à-dire l'Alliance canadienne, a proposée. D'entrée de jeu, je signale qu'il importe peu que cette initiative ait été délibérée ou non. Les motifs ne comptent pas vraiment et ce n'est peut-être pas le rôle du Parlement de s'interroger sur les motifs d'une telle initiative. Quoi qu'il en soit, l'Alliance canadienne a présenté une motion qu'il est absolument impossible d'appuyer. Pour expliquer notre position j'examine très brièvement les quatre éléments de base de la motion.

Je passe très rapidement en revue le premier élément. Au risque de surprendre certaines personnes, dans l'ensemble je partage le sentiment exprimé dans la motion. Je crois que l'Alliance canadienne a voulu condamner les déclarations désobligeantes et inappropriées dont les États-Unis ont fait l'objet de la part de plusieurs députés.

Je n'ai pas d'objection à m'associer au sentiment de regret exprimé dans la motion, car si on n'a pas vraiment réfléchi sérieusement aux conséquences néfastes et contre-productives de ces déclarations avant la séance du Comité des affaires étrangères de ce matin, il n'est certainement pas possible de sortir de cette excellente séance sans prendre en compte les considérations importantes qui doivent orienter la discussion de fond sur une question d'une importance aussi considérable.

Ce matin, le comité des affaires étrangères a accueilli deux excellents témoins, si je peux me permettre de m'exprimer ainsi, Kim Richard Nossal, professeur à l'Université Queen, et Pierre Martin, professeur à l'Université de Montréal, et tous les deux ont parlé de cette question d'un point de vue particulier. En effet, et je félicite d'ailleurs le ministre des Affaires étrangères pour cela, ils ont parlé du dialogue des plus importants en matière de politique étrangère qui a cours en ce moment au pays, à savoir comment nous pouvons, d'une part, en tant que Canadiens, maintenir et renforcer de façon absolue notre engagement envers le multilatéralisme tout en, d'autre part, gérant nos rapports avec la superpuissance ou l'hyper-puissance que sont les États-Unis d'Amérique d'aujourd'hui, notre voisin immédiat.

Nous sommes sortis de cette séance du Comité des affaires étrangères, et j'espère que c'est le cas pour tous les membres, en nous disant qu'à certains égards c'est l'imprécision, les contradictions, le manque de substance, en fait, dans la façon dont le gouvernement a géré la question de la guerre en Irak qui ont créé un environnement davantage propice à des déclarations incendiaires sur ce que l'on pourrait caractériser, dans de nombreux cas, je pense, d'attitude anti-américaine inutile et provocatrice.

Je pense que nous avons tous une leçon à tirer de cela, mais j'espère que le gouvernement est prêt à écouter l'argument qui a été présenté avec tact et conviction ce matin: que si le gouvernement avait fait connaître clairement sa position sur la question même d'une offensive militaire en Irak au lieu de tourner autour du pot, «nous sommes en faveur d'attendre à une certaine date, mais pas au-delà d'une certaine date, si nous pouvions repousser la date», et ne jamais dire clairement pourquoi le Canada ne devrait pas participer à la guerre en Irak, alors je pense que nous aurions vu une manifestation de leadership qu'il nous aurait été beaucoup plus facile d'appuyer. Je pense que cela aurait eu pour effet que, ayant dit que nous nous opposions à une participation à une guerre en Irak, nous nous serions en fait assurés de respecter notre position et de ne pas participer à la guerre en Irak alors qu'en réalité c'est ce que nous faisons. Nous avons un gouvernement qui dit une chose mais en fait une autre.

• (1210)

Je passe maintenant aux éléments plus substantiels de la motion, le premier étant l'espoir «que la coalition dirigée par les États-Unis réussisse à détruire le régime de Saddam Hussein en Irak». Cela plonge au coeur de la raison fondamentale pour laquelle la politique américaine préconisant un changement de régime est inacceptable.

C'est une politique extrêmement inquiétante à adopter dans un monde où nous croyions avoir réalisé des progrès appréciables en édifiant la structure internationale des Nations Unies, en créant un organisme de droit international et en adoptant la charte des Nations Unies, toutes des mesures qui devaient garantir qu'aucun État ne s'arrogerait le droit de lancer une frappe préemptive contre un autre État.

Les raisons de s'inquiéter sont évidentes. Si c'est l'Irak aujourd'hui, est-ce que ce sera l'Arabie saoudite demain? Si les États Unis se croient autorisés à lever le nez sur les Nations Unies et à lancer une

attaque préventive, la Corée du Nord sera-t-elle dans leur mire? Il s'agit d'une tournure terrifiante dans un monde où nous croyions avoir commencé à réaliser de véritables progrès en vue de garantir que la famille des nations travailleraient ensemble par l'intermédiaire de l'organisme international que sont les Nations Unies pour atteindre son objectif premier, soit débarrasser le monde et les générations futures du spectre de la guerre.

Le deuxième élément substantiel de la motion à l'étude exhorte le gouvernement du Canada à «aider la coalition à reconstruire l'Irak». C'est une question épineuse.

Si l'opposition officielle, l'Alliance, avait proposé une motion exhortant le gouvernement du Canada à participer et à assurer un leadership en aidant à reconstruire l'Irak sous l'égide des Nations Unies, nous aurions été les premiers à appuyer ce retour au multilatéralisme, à appuyer l'abandon du chaos et de l'hégémonie en faveur d'une approche ordonnée, d'une solution qui rallierait le soutien du monde entier, mais ce soutien doit passer par les Nations Unies.

Ce n'est pas par accident qu'un débat fait rage en ce moment sur la question de savoir comment diable s'assurer que les États-Unis, vu leur mentalité unilatéraliste actuelle, ne croient pas que la prochaine étape dans leur domination du monde soit de reconstruire à leur image un Irak soi—disant libéré. C'est très inquiétant.

En notre qualité de meilleurs amis et voisins des Américains, nous devons les exhorter, les supplier, les persuader, utiliser tous les moyens diplomatiques à notre disposition pour les aider à voir que le monde est prêt et disposé à contribuer à la reconstruction de l'Irak. C'est un rôle qui convient parfaitement au Canada, qui a dit non à la guerre en Irak. C'est une lapalissade mais, si le gouvernement du Canada est réellement déterminé à maintenir sa position et à ne pas participer à la guerre, il économisera des millions, des dizaines de millions, voire des centaines de millions de dollars, car on ne sait plus combien de temps cette guerre va durer. Il semble qu'elle sera beaucoup plus longue que ne l'imaginaient les décideurs américains.

● (1215)

Nous pourrions économiser des centaines de millions de dollars qui pourraient servir à reconstruire l'Irak ou à répondre à d'autres urgences humanitaires d'une importance critique ailleurs dans le monde, y compris celle dont nous avons déjà parlé ici à la Chambre et dont nous continuerons de parler tant que le gouvernement canadien n'aura pas respecté ses engagements, comme celui qui consiste à verser sa juste part au fonds mondial de lutte contre la pandémie de VIH-sida.

La question n'est pas de savoir si le Canada devrait jouer un rôle dans la reconstruction de l'Irak. Cela va de soi. Mais il est d'une importance primordiale que nous le fassions dans un cadre multilatéral et par l'intermédiaire de l'organisme établi que sont les Nations Unies, afin d'agir de la manière la plus efficace, efficiente et compatissante possible.

Je ne veux pas m'attarder sur le fait que l'Alliance—et peut-être ne devrais-je pas en présumer, nous verrons—semble plus intéressée à présenter une motion qu'il nous est impossible d'appuyer puisque, une fois encore, elle prend une attitude totalement unilatéraliste et ne mentionne que la coalition dans le cadre de la reconstruction de l'Irak.

Je sais que, lorsqu'on s'exprime en ces termes, lorsqu'on critique la décision de l'administration Bush de plonger les États-Unis et le monde dans cette guerre tragique en Irak, on est souvent accusé d'être anti-américain. Pendant les instants qu'il me reste, je citerai les paroles de quelques politiciens américains qui, après une période décevante de silence et de complicité avec de nombreux politiciens américains, ont trouvé leur voix et semblent avoir trouvé le courage de s'exprimer aujourd'hui publiquement en réaction à une vaste mobilisation d'un grand nombre d'Américains contre la guerre.

Je commencerai par un membre démocrate du Congrès du nom de Dennis Kucinich, représentant de l'Ohio. Certains savent qu'il est devenu un excellent porte-parole, non seulement des opposants au déclenchement de la guerre par les États-Unis, mais également d'un groupe de plus en plus nombreux de gens qui exhortent les États-Unis à mettre fin immédiatement à la guerre. Nous sommes heureux d'appuyer cette position.

À moins que nous ne décidions de fermer les yeux sur une tragédie humanitaire aux proportions monumentales, il devrait à tout le moins y avoir immédiatement un cessez-le-feu, pour qu'on puisse apporter une aide alimentaire, humanitaire et médicale, et s'occuper du nombre croissant de blessés et de gens affamés, qui risquent de mourir prématurément, même s'ils n'ont pas été blessés directement dans les hostilités et les actes de violence.

Je voudrais citer brièvement Dennis Kucinich, membre du Congrès des États-Unis:

Arrêtons la guerre maintenant. Lorsque Bagdad sera encerclée, il faudra renvoyer les représentants de l'ONU inspecter la ville et le reste de l'Irak. Il ne faudrait pas que ce soit nos soldats qui découvrent (...) [s'il y existe des armes biologiques et chimiques].

Ce qui montre bien à quel point la situation est tragique, à quel point il est tragique que les États-Unis aient décidé d'interrompre le processus pacifique d'inspection des armements qui avait cours, car c'est bien ce qui a été fait. Évidemment, maintenant, on ne fait plus d'inspections. Mais si, en dépit de l'absence de preuves réelles en ce sens, l'on avait été le moindrement convaincu de l'existence en Irak d'armes biologiques et chimiques, la dernière des choses à faire n'aurait-elle pas été d'engager des hostilités susceptibles de déclencher le recours à de telles armes?

M. Kucinich explique ensuite que, avant d'envoyer des soldats dans les rues de Bagdad, ville de cinq millions d'habitants, il conviendrait de mettre un terme à ce conflit avant que de causer les dégâts que l'on imagine, mais aussi avant de mettre les soldats dans une situation absolument et horriblement dangereuse, qui détruira le physique et le moral de tous ceux qui seront pris dans cette guerre.

● (1220)

Ce qui me ramène à la question de la complicité du Canada. Je ne vois pas d'autre mot que celui-là. Le premier ministre a certes pris officiellement position, et nous l'en avons félicité et soutenu, en déclarant que le Canada ne participerait pas à la guerre. Or, nous savons que, dans les faits, des soldats canadiens sont engagés dans ce conflit. Il est très difficile de croire en l'autorité morale du gouvernement ou, à vrai dire, en la fiabilité de ses propos s'il affirme que nous ne participerons pas à la guerre, mais que lorsque confronté aux preuves de plus en plus nombreuses du contraire, il réplique que

nous ne sommes toujours pas engagés dans ce conflit, ce qui revient à dire qu'il a décidé de jouer sur les deux tableaux.

En ma qualité de fière députée de la circonscription de Halifax, je m'inquiète profondément de la sécurité de nos militaires que le gouvernement a placés dans une situation intenable. Il y a lieu de se demander si les garanties prévues dans la Convention de Genève s'appliquent aux militaires canadiens participant à une guerre qui n'est pas la leur, puisque leur propre gouvernement prétend ne pas y participer.

En réalité, les preuves sautent aux yeux. Le gouvernement ne peut plus nier, même s'il a cherché à le faire au début, qu'il y a des militaires canadiens, hommes et femmes, en sol irakien, à bord de navires qui accompagnent des navires de guerre participant à la guerre en Irak et à bord d'aéronefs. Que font-ils à bord d'aéronefs? Ils participent au ciblage des frappes aériennes, c'est-à-dire aux bombardements en Irak.

Je sais que mon temps de parole est presque écoulé, mais je dois souligner qu'il était parfaitement illogique de la part du Canada de prétendre ne pas participer au conflit, pour ensuite faire ensuite volte-face et chercher à camoufler la vérité en faisant une grossière affirmation mensongère. Quelle supercherie de la part du premier ministre, du ministre de la Défense et du ministre des Affaires étrangères que de déclarer que nous ne rappelons pas les militaires canadiens, au moins 1 331 selon ce qu'on a reconnu, se trouvant dans la zone de combat parce que le Canada a conclu avec les États-Unis, le Royaume-Uni et l'Australie un accord qu'il ne veut pas renier. Cet accord précise expressément que si un de ces pays participe à une guerre à laquelle le Canada n'est pas partie, nous ramènerons alors nos militaires au pays.

De plus, nous avons toujours agi ainsi. Je ne connais aucun exemple du contraire, même s'il peut y avoir une exception qui confirme la règle. Toutefois, il existe de nombreux exemples, que pourront confirmer des militaires de l'active et des militaires à la retraite qui sont libres de dire la vérité, où, dans des circonstances semblables, le Canada n'étant pas partie à une guerre ou à un combat, nous avons ramené nos militaires au pays.

● (1225)

En terminant, j'exhorte les députés ministériels à régler ce problème, à soustraire les Canadiens à cette supercherie et à respecter nos obligations à l'endroit de nos militaires et en vertu des accords que nous avons conclus.

M. Dale Johnston (Wetaskiwin, Alliance canadienne): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Les partis ont été consultés et je crois que si vous le demandez, vous obtiendrez le consentement unanime à l'égard de la motion suivante. Je propose:

Qu'à la conclusion du débat sur la motion de l'Alliance canadienne, l'opposition officielle, toutes les questions nécessaires pour disposer de la motion soient réputées mises aux voix et qu'un vote par appel nominal soit réputé demandé et différé jusqu'au mardi 8 avril 2003, à 15 heures.

Le vice-président: La Chambre a entendu la motion. Est-t-elle d'accord avec cette motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

M. Chuck Strahl (Fraser Valley, Alliance canadienne): Monsieur le Président, comme le député de Prince George—Peace River l'a affirmé plus tôt aujourd'hui, un des aspects merveilleux de ce pays, c'est qu'on peut y exprimer une opinion entièrement contraire à celle du gouvernement ou de l'opposition officielle en sachant que notre geste n'entraînera pas de conséquences fâcheuses, sauf peut-être des conséquences politiques. Comme il serait souhaitable que la même chose soit vraie en Irak.

Je suis d'accord avec la députée lorsqu'elle affirme que le gouvernement n'a jamais fourni d'arguments étayés pour expliquer sa position sur la participation au conflit. Il a tellement tergiversé que la tête doit lui tourner encore. C'est peu édifiant. Ce n'est pas ce qu'un gouvernement devrait faire en des temps comme ceux que nous traversons. Je suis entièrement d'accord avec la députée, ce n'est pas beau à voir.

Je n'appuie pas la position du NPD, mais je respecte sa cohérence. Par exemple, ce parti a déclaré qu'il fallait agir dans le cadre des Nations Unies. Cependant, son chef a déjà dit que, même si les Nations Unies devaient déclarer qu'il leur appartenait d'aller désarmer l'Irak, ce parti refuserait d'y aller. Autrement dit, il respecterait le multilatéralisme sauf que, même si l'ONU acceptait d'aller en Irak, il ne souscrirait pas à cette décision. Cette position est pacifiste, mais elle n'est pas conforme aux propos de la députée.

La députée a aussi déclaré que la seule façon de vraiment faire des progrès était d'agir dans le cadre des Nations Unies. Je me souviens de l'époque où notre propre général Dallaire avait prié et supplié les Nations Unies d'intervenir au Rwanda, même jusqu'à en perdre temporairement la raison. Il a imploré les Nations Unies d'intervenir et de prévenir le carnage au Rwanda. Les Nations Unies sont demeurées impuissantes, impotentes et inutiles devant cette situation des plus graves.

Par ailleurs, lorsque nous avons voulu que les Nations Unies mettent fin à l'épuration ethnique que Milosevic perpétrait au Kosovo, elles ne l'ont pas fait. Nous avons dû intervenir sans l'approbation des Nations Unies. Je crois que la plupart des Canadiens, et certainement les Kosovars, furent très heureux de nous voir agir.

La députée a dit qu'elle ne pouvait appuyer la motion parce que celle-ci demande au Canada d'appuyer la coalition relativement à la reconstruction de l'Irak. J'ignore pourquoi elle s'oppose à cela. J'ai entendu le secrétaire général des Nations Unies, Kofi Annan, dire à la télévision la semaine dernière qu'il s'attend à ce que les États-Unis assument le coût de la reconstruction de l'Irak. Les Nations Unies ne le feront pas, mais, bien sûr, les États-Unis ont déjà dit qu'ils le feraient.

Il est intéressant de constater que tant les navires transportant les armements au Koweït que ceux transportant en Irak les denrées alimentaires, l'aide humanitaire, les matériaux pour la reconstruction et les médicaments pour la population irakienne étaient escortés par les navires de guerre américains, qui s'assuraient qu'ils arrivent à bon port. Les Américains n'ont pas attendu les Nations Unies. S'ils l'avaient fait, la population irakienne mourrait de faim. Les Américains fournissent déjà de l'aide, avant même que les Nations Unies aient conçu leur propre plan de secours.

La députée a dit que ce serait horrible que les États-Unis modèlent l'Irak à leur image. Je ne pense pas que ce soit le cas; en fait, ce ne serait quand même pas si mauvais. Et si l'Irak devenait un pays démocratique? Et si les Irakiens jouissaient du droit de propriété, du droit de profiter de ses ressources personnelles, des droits de la

Les crédits

personne qui interdiraient au système d'abuser des citoyens? Ce ne serait quand même pas si mauvais. Bien au contraire. Et c'est bien là l'objectif poursuivi par la coalition.

● (1230)

Mme Alexa McDonough: Monsieur le Président, je me demande si j'aurai autant de temps pour répondre, puisqu'il y a là environ cinq questions. Je vais quand même essayer d'y répondre très rapidement.

On me demande tout d'abord comment le Nouveau Parti démocratique peut défendre avec acharnement le multilatéralisme et dire ensuite qu'il s'oppose à toute participation du Canada à la guerre en Irak. Je vais l'expliquer aux députés.

Il faut prendre une position claire d'après l'évaluation qu'on peut faire de la situation telle qu'on la connaît. Dans ce cas-ci, nous avons décidé de jouer un rôle de leadership pour essayer de prévenir la guerre en travaillant dans le cadre de l'ONU. Avec réalisme, nous avons toujours cru que, si cela échouait, chaque pays devrait en fin de compte exercer son jugement et sa souveraineté. Aucun pays ne cède entièrement la décision à une autre instance, fût-ce l'ONU, lorsqu'il s'agit d'entrer en guerre.

Il faut reconnaître que le Canada a un rôle à jouer et qu'il doit choisir les meilleures façons de le jouer. L'avis très fortement majoritaire des Canadiens, c'est que notre meilleur rôle doit se rattacher aux efforts humanitaires, dans cette situation tragique, et à la reconstruction. Quiconque ne reconnaît pas ces faits, abstraction faite de la sollicitation excessive de notre personnel militaire, tourne le dos à l'évidence.

Il ne s'agit pas de savoir si on est des multilatéralistes inconditionnels, mais de prendre une décision responsable en tenant compte de la réalité et des faits, et c'est pourquoi la position du Nouveau Parti démocratique est de s'opposer à cette guerre. Nous avons toujours soutenu que le meilleur rôle que le Canada puisse jouer était de prévenir la guerre. Ce sont les hésitations du gouvernement qui ont semé la confusion au sujet de la position du Canada à l'égard de la prévention de la guerre.

Le deuxième rôle du Canada, en cas de guerre, devrait être celui de l'aide humanitaire et de la reconstruction.

Pour ce qui est du Rwanda, je dois dire que, de tous les cas qu'on évoque souvent comme étant les exemples les plus persuasifs des faiblesses et des défaillances des Nations Unies, c'est celui du Rwanda qui me semble le plus instructif.

Permettez-moi d'ajouter que nous reconnaissons que le Rwanda s'est avéré un échec monumental, mais l'Alliance oublie toujours de dire que les deux puissances qui se sont le plus violemment opposées à une intervention au Rwanda ont été les États-Unis et la Grande-Bretagne, ce qui peut certainement être considéré comme une grande ironie tout en constituant une partie du contexte historique qui mérite d'être compris.

Il est vrai que les Nations Unies ne sont pas parfaites et qu'elles ont subi des échecs retentissants, mais il me semble que cela devrait plutôt nous convaincre de les renforcer et d'en faire un organisme plus efficace. En plus de prévoir l'effort humanitaire et la reconstruction de l'Irak, nous devons également nous pencher sur les réformes qui seront nécessaires pour rendre les Nations Unies plus efficaces. Nous devrons entre autres absolument nous pencher sur la question des armes de destruction massive, et pas seulement dans l'optique de l'Irak ou d'un autre État hors-la-loi, mais bien dans celui de tous les pays.

Nous devons en tenir compte parce que l'espèce humaine a une incroyable capacité destructrice pour l'avenir du monde, tant au niveau de la planète sur laquelle nous vivons que de la famille humaine et que cela devrait nous porter à réfléchir alors que nous évaluons la nécessité de faire disparaître les armes de destruction massive de la surface du globe.

• (1235)

Mme Aileen Carroll (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires étrangères, Lib.): Monsieur le Président, mon commentaire ne s'adresse pas à la députée de Halifax, mais au député qui a dit de façon désinvolte et peut-être plus insensible qu'il ne l'aurait voulu, que le général Roméo Dallaire avait en quelque sorte perdu la raison dans les circonstances qui l'affligeaient.

Je pense qu'il serait beaucoup mieux de dire que le général Dallaire a souffert du syndrome de stress post-traumatique, qu'il a été extraordinairement courageux d'en parler et que, ce faisant, il a contribué à l'instauration, au sein des Forces canadienne, d'une série de programmes solides destinés à aider ceux et celles qui vivent des traumatismes semblables.

L'extraordinaire prestige de Roméo Dallaire, tous ses accomplissements depuis cette époque et le statut de héros canadien qu'on lui reconnaît partout ne devraient en aucun cas être ternis par une remarque désinvolte et insensible.

Mme Alexa McDonough: Monsieur le Président, permettez-moi de dire que la députée et moi-même sommes souvent en désaccord sur bien des points, mais je crois que nous sommes d'accord sur ce point très important. Le général Dallaire est un véritable héros canadien et, je me permets de le dire, un mentor pour les pacifistes du monde entier.

Voilà une drôle de façon de mettre un point à l'ordre du jour du Comité des affaires étrangères. Je sais qu'il y a d'autres façons de faire. Il se peut d'ailleurs que le Comité des affaires étrangères soit la voie à suivre, mais en tant que parlementaires, puisqu'il y aura bientôt dix ans qu'un génocide a été perpétré au Rwanda, nous devons nous renseigner et entendre les témoignages du général Dallaire et de certains analystes canadiens qui ont participé à l'enquête approfondie sur le génocide du Rwanda. Comme des témoins qui on comparu devant le Comité des affaires étrangères l'ont dit ce matin, ce n'est qu'en tirant des leçons de l'histoire que nous réussirons à ne plus répéter les erreurs du passé.

M. Chuck Strahl: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je me dois de répondre aux propos qui viennent d'être formulés à la Chambre. Aucune de mes remarques ne visait à ternir la réputation de M. Dallaire, pour qui j'ai énormément d'estime. La dernière fois que je l'ai entendu parler c'était au Petit Déjeuner-prière national. C'est un homme admiré de tous les Canadiens, et je suis un Canadien.

Ce que j'essayais de souligner c'est qu'il n'avait pas l'appui des Nations Unies, et c'est très regrettable.

M. Greg Thompson (Nouveau-Brunswick-Sud-Ouest, PC): Monsieur le Président, je vais partager mon temps de parole avec le député de St. John's-Ouest.

Je vais commencer par lire la motion de l'opposition dont nous sommes saisis aujourd'hui:

Que la Chambre des communes présente des excuses pour les déclarations offensantes et déplacées que certains députés ont faites au sujet des États-Unis; qu'elle réaffirme que les États-Unis continuent d'être le meilleur ami et allié du Canada; qu'elle dise espérer que la coalition dirigée par les États-Unis réussisse à détruire le régime de Saddam Hussein en Irak; qu'elle recommande au gouvernement du Canada d'aider la coalition à reconstruire l'Irak.

Nous appuyons cette motion. Je suis heureux que celle-ci soit devant la Chambre, parce que certains points et certains propos formulés par des ministériels ne sont pas justifiés. Ces députés sont indisciplinés et très condescendants, et le Canada va payer le prix pour cette attitude. En fait, notre pays paie déjà un prix dans nos relations avec les États-Unis d'Amérique.

Nous pouvons être en désaccord avec ce qui a déclenché la guerre. Nous pouvons être en désaccord avec le processus des Nations Unies et avec le fait que les Américains agissent unilatéralement, mais il y a une façon d'exprimer ce désaccord sans recourir au genre de langage que certains députés ont employé au cours des dernières semaines. Ceux-ci continuent de s'exprimer de cette façon parce que le premier ministre les laisse faire.

Quand on regarde la carrière politique du premier ministre, on s'aperçoit qu'elle a toujours été marquée au coin de l'antiaméricanisme. De nombreux faits en témoignent, monsieur le Président, dont certains vous ont été racontés, alors que vous avez vous-même été témoin de certains autres. Je vais en relever quelques-uns.

Revenons à l'époque où les conservateurs ont accédé au pouvoir en 1984. L'une des premières choses qu'ils voulaient faire était d'abolir l'Agence d'examen de l'investissement étranger, l'AEIE. C'était un peu avant votre arrivée à la Chambre, monsieur le Président. Les libéraux étaient farouchement opposés à cette mesure, et leur position ne tenait pas à une raison, un principe ou un fait en particulier. Cet organisme constituait tout simplement une attaque contre l'Amérique, étant donné qu'il avait été créé par le premier ministre Trudeau à seule fin de tenir les investisseurs américains en dehors du Canada. C'était là le but de l'agence. D'aucuns diront que celle-ci écartait également les investisseurs européens et asiatiques, mais il est clair que la cible première était les États-Unis. Nous avons payé chèrement la création de cet organisme, qui a privé le Canada d'occasions et d'investissements intéressants.

C'est là que s'est exprimé pour la première fois son antiaméricanisme. L'actuel premier ministre encourageait à l'époque ce genre de discours et d'opposition libérale à l'initiative proposée par les conservateurs. Cette même attitude s'est manifestée plus tard au cours du débat sur le libre-échange et l'élection de 1988, celle qui a marqué mon arrivée, ainsi que la vôtre, monsieur le Président, à la Chambre des communes.

Je sais que certaines de ces observations peuvent vous paraître un peu pénibles à entendre, monsieur le Président, mais je tiens à vous rappeler, à vous ainsi qu'au public qui nous écoute, que, encore une fois, les libéraux ont affiché à l'époque une attitude fort indisciplinée à l'égard de cette initiative. Ils ont usé de propos très condescendants et leur position n'avait rien à voir avec la raison, des faits ou un principe quelconque. Ils ne faisaient que rager contre un accord qu'ils jugeaient non canadien. Les sentiments antiaméricains exprimés pendant cette élection ont sérieusement ébranlé le Parti libéral. Certains libéraux ont survécu.

Il n'en demeure pas moins que les Canadiens peuvent parfois percer cet écran de fumée, ce voile du protectionnisme. À notre retour à la Chambre des communes après cette élection, l'une des choses que nous avons tenté de faire immédiatement fut d'adhérer à l'Organisation des États américains, et, encore une fois, le Parti libéral a pris une position divergente sur le sujet.

(1240)

Cette organisation compte dans ses rangs non seulement les États-Unis mais à peu près tous les pays d'Amérique du Sud et le Mexique. Cet organisme bilatéral a pour mandat de promouvoir la stabilité économique et politique de l'hémisphère.

Le discours des libéraux, à l'époque, était totalement antiaméricain. Il ne reposait ni sur la raison, ni sur les faits, ni sur des principes. Il était tout simplement antiaméricain. La litanie des arguments invoqués jour après jour par les libéraux à la Chambre des communes a mis au jour la vraie nature du Parti libéral. Son discours n'avait vraiment rien à voir avec les faits ou la raison.

Lorsque la guerre du Golfe de 1990-1991 a éclaté, je me souviens que l'ancien premier ministre du Canada, John Turner, avait déclaré à la Chambre des communes qu'il appuyait la décision des Nations Unies d'intervenir dans la région du Golfe. Lorsqu'il a pris la parole à la Chambre pour appuyer la position du gouvernement conservateur, tous les députés libéraux ont quitté la Chambre. Cet ancien premier ministre du Canada s'est retrouvé seul à la Chambre, car il était le seul député libéral à avoir eu le courage d'appuyer ce que le reste du monde faisait dans le Golfe, sous l'égide des Nations Unies.

À l'époque, l'ennemi était le même, Saddam Hussein, qui avait envahi le Koweït après avoir envahi l'Iran.

La position des libéraux se fondait entièrement sur un sentiment familier d'antiaméricanisme. L'opinion publique a fini par changer et par appuyer l'initiative. Les Canadiens avaient compris que Saddam Hussein, ce monstre, devait être écarté. Lorsque la population a eu compris, le Parti libéral lui a emboîté le pas. L'actuel premier ministre, qui était à l'époque chef de l'opposition, avait alors exprimé à la Chambre une position complètement différente, mais avec une réserve. Il avait déclaré que son parti appuierait l'envoi de troupes dans la région du Golfe, mais que, si la guerre éclatait, nos troupes devraient se retirer. Le premier ministre et le Parti libéral défendent toujours la même position.

L'autre jour, je lisais un article qui rappelait une déclaration que le premier ministre a faite, alors que le micro était encore ouvert, au cours d'un sommet de l'OTAN qui se tenait à Bruxelles en 1997. Ignorant que le micro était ouvert, il a déclaré que sa politique étrangère consistait à agir différemment des Américains et que c'était un gage de succès, pour un premier ministre canadien, que de vitupérer contre les Américains.

Nous avons payé cher pour ces propos. Des députés doivent maintenant s'occuper de régler certains problèmes qui, normalement, seraient réglés par le gouvernement du Canada s'il existait de solides relations entre le gouvernement du Canada et celui de Washington, ce qui n'est pas le cas. Je peux donner des exemples dans ma circonscription. Je dois travailler directement avec des membres du Congrès et des sénateurs américains pour régler des problèmes frontaliers, tout simplement parce qu'il n'existe aucune volonté en ce sens à Washington et à Ottawa. Nous ne pouvons compter sur leur bonne volonté pour résoudre les problèmes.

Lorsque le téléphone sonne à Washington ces jours-ci, si l'appel provient d'un ministre ou de quelqu'un lié de près ou de loin au gouvernement libéral, on ne répond tout simplement pas ou on ne rappelle pas. Ce qu'on nous dit, et ce sont des gens d'affaires de

Les crédits

partout dans le pays qui l'affirment, c'est que nous allons payer le prix pour cela, en investissements et en occasions d'affaires.

● (1245)

Il y a aujourd'hui de nombreux exemples prouvant que nous avons commencé à en payer le prix. Dans le secteur de l'aérospatiale, il y a des marchés qui ne sont pas conclus parce que les Américains ne veulent pas faire affaire avec nous. Le tourisme va aussi en souffrir.

Nous devons mettre un terme à ce genre de remarques. Le premier ministre aurait dû condamner pareilles remarques et dire, de manière parfaitement claire à Washington, à Ottawa et aux Canadiens, qu'elles sont inacceptables.

● (1250)

M. John Harvard (Charleswood—St. James—Assiniboia, Lib.): Monsieur le Président, j'ai écouté le discours du dernier intervenant et je l'ai trouvé plutôt intéressant, parce que les partis d'opposition ont l'habitude, lorsqu'ils parlent du premier ministre et de son caucus, d'alléguer que le premier ministre se prend pour un dictateur qui dicte à son caucus la ligne de pensée à adopter et que le caucus ne peut rien faire sans son approbation.

Pourtant, quelques minutes plus tôt, le député venait de dire que le premier ministre avait simplement laissé certains de ses députés faire des déclarations des plus malheureuses. Le député ne peut jouer sur les deux tableaux.

Personne, de notre côté, approuve les deux ou trois déclarations malheureuses qui ont été faites au cours des deux ou trois dernières semaines. Cela se produit. C'est malheureux et regrettable.

Lorsque nous avons des désaccords avec nos amis américains—et rappelons qu'ils sont nos meilleurs amis, que nous les appuyons et que nous ne sommes pas antiaméricains—nous ne personnalisons pas le débat. Cela s'est produit à deux ou trois occasions et nous le regrettons. Le vice-premier ministre a bien dit ce matin que nous n'approuvions pas ces propos.

Il n'y a pas de forts sentiments antiaméricains de notre côté. Je suis désolé de voir que les députés de l'opposition tiennent des propos et font des allégations qui pourraient avoir des effets néfastes sur les relations que le Canada entretient avec les États-Unis. Nos relations sont bonnes. Nous sommes de grands amis.

Bien que des députés de ce côté-ci aient pu faire, par le passé, deux ou trois déclarations regrettables, les propos que tiennent actuellement les députés de l'opposition contribuent autant, sinon plus, à la détérioration possible de nos relations avec les États-Unis qui sont fortes et qui n'iront qu'en se consolidant.

M. Greg Thompson: Et cela, monsieur le Président, venant d'un député qui s'est fait élire, en 1988, en faisant des déclarations antiaméricaines. C'est une des raisons pour lesquelles il a été élu. Les députés se rappelleront qu'il prédisait alors que nous allions devenir le 51^e État des États-Unis, ce qui n'avait absolument aucun sens.

L'ascendant que le premier ministre exerce sur son caucus varie selon la situation. Par exemple, lorsque la guerre a commencé, le député de Tobique—Mactaquac était très belliciste. Contrairement à la plupart de ses collègues, il appuyait totalement une action unilatérale des États-Unis. Deux semaines plus tard, il a fait subitement volte-face. Autrement dit, il s'est mis à contester la légalité de la guerre et à dire que les Américains n'auraient pas dû entrer en Irak.

Il a changé d'avis pour une seule et unique raison. Le premier ministre a pris son député de l'arrière-ban à part et lui a bien fait comprendre que, si le Parti libéral n'appuyait pas cette position, il ne devait pas l'appuyer non plus. Le député a fini par changer son fusil d'épaule. Le premier ministre ne lui en a pas laissé le choix.

La seule autre raison qu'il aurait pu avoir de changer d'avis, c'est que sa position antérieure lui avait été dictée par des électeurs de sa circonscription. Toutefois, il ne fait aucun doute que le premier ministre sait se faire obéir et ne tolère aucune dissidence parmi ses troupes.

Le député d'en face n'a pas besoin de nous dire comment le premier ministre agit et réagit. Les Canadiens sont parfaitement capables de le voir par eux-mêmes. Et ils n'aiment pas ce qu'ils voient. Ils apprendront peut-être quelque chose des observations du vice-premier ministre, qui est un des rares députés ministériels à défendre une position raisonnable.

• (1255)

M. Loyola Hearn (St. John's-Ouest, PC): Monsieur le Président, je remercie mon collègue de Nouveau-Brunswick-Sud-Ouest de partager son temps de parole avec moi. Il a déjà énoncé notre position sur la motion. Je limiterai mes propos à la motion, ce qui surprendra la Chambre et lui plaira, j'en suis sûr.

Il y a deux parties à cette motion. La première porte sur les propos malheureux tenus non seulement par des députés de l'arrière-ban, mais également par des ministres de premier plan. C'est un souci, non seulement pour le parti, mais également pour la Chambre et pour notre pays car ces propos ont été rapportés beaucoup plus largement que les débats responsables, solides et sensés qui ont lieu à la Chambre et dans l'ensemble du pays.

Je n'en veux pas aux députés de l'arrière-ban, car je suis sûr qu'ils ont été poussés par la frustration. Ils constatent que le premier ministre, que la majorité d'entre eux n'appuient pas de toute façon, a vacillé longtemps sur la question de la participation, et que la personne qui, selon eux, sera leur prochain chef, a complètement disparu de la scène. Où est le prochain messie du Parti libéral dans tout cela? C'est une question que tout le monde se pose. Il fait ce qu'il a toujours fait devant un problème important, il l'esquive.

L'autre aspect malheureux de la première partie de la résolution, dans laquelle on demande des excuses, est la provenance de cette demande. C'est comme la vieille histoire de la paille et de la poutre. En effet, le chef de l'Alliance, qui réclame ces excuses, a traité le ministre de la Défense nationale d'idiot il y a quelque temps et je ne pense pas qu'il se soit excusé. C'est plutôt difficile de s'attendre à ce que les autres s'excusent quand on refuse soi-même de s'excuser pour avoir tenu des propos insultants. Cela dit, disons que des excuses sont de mise. Ces propos n'auraient pas dû être tenus pour commencer. Appuyons nos amis et alliés, ce qui est en fait l'essence de la résolution.

Il est difficile de cerner la position du gouvernement. Depuis le début, le premier ministre donne des réponses variées. Dans les journaux, à la Chambre ou dans les points de presse, on l'entend toujours donner le même genre de réponse embrouillée qui ne précise pas clairement où en sont le gouvernement ou le pays dans tout cela. Le gouvernement a résolument appuyé une motion du Bloc qui disait ceci:

Que la Chambre enjoigne au gouvernement de ne pas participer à l'intervention militaire décrétée par les Américains en Irak.

Le premier ministre et son gouvernement ont appuyé pleinement la résolution. Le lendemain, on a demandé au ministre de la Défense nationale si nous participerions au conflit si jamais des armes biologiques étaient découvertes ou utilisées. À quoi il a répondu que le fait que le gouvernement ait voté en faveur d'une résolution ne signifiait pas qu'il ne changerait pas d'avis. C'est d'une incohérence flagrante.

Jour après jour, on nous dit que le Canada ne participe pas au conflit, pourtant, nos soldats y sont activement impliqués. Nos navires sont positionnés et il ne fait aucun doute qu'ils jouent un rôle dans ce conflit. Je ne dis pas que c'est un tort. Ils devraient être sur le terrain. Je suis d'accord pour qu'ils y soient, et nous devrions les soutenir vigoureusement. Nous ne devrions pas nier qu'ils sont là. Nous sommes en train de dire à 30 individus et à leurs familles respectives que nous nions leur participation. Tâchons de respecter les personnes impliquées dans ce conflit. Soutenons les nôtres, nos alliés et nos amis.

J'ai écouté le ministre quand il a pris la parole ce matin, espérant que j'entendrais quelque chose d'important. Il a déclaré que nos amis étaient en guerre. Ils le sont, c'est un fait, et nous devrions être à leurs côtés, pour les aider, au lieu de rester chez nous, à les regarder à la télé et à les applaudir.

(1300)

Quand les Canadiens se sont rendu compte de la situation, ils ont commencé à changer d'avis. Le phénomène a été observé en Australie où le premier ministre a été l'objet de pressions considérables lorsqu'il a annoncé que son pays interviendrait dans ce conflit. Les Australiens ont ensuite souscrit avec enthousiasme à cette initiative, car c'était la chose à faire. Ils avaient compris que l'Australie devait se montrer solidaire de ses amis.

Notre premier ministre a clairement indiqué que si les Nations Unies avaient approuvé la guerre, il n'aurait pas vu d'inconvénient à ce que nous y participions. Il a cependant précisé que son gouvernement n'était pas d'accord pour que l'on change le régime en place. Le ministre a déclaré ce matin que lorsque la guerre sera terminée et que Saddam Hussein aura été rayé de la carte, nous irons sur le terrain et nous contribuerons à la reconstruction du pays, et le reste. Il souhaite le départ de Saddam, ce qui revient à dire qu'il souhaite un changement de régime en Irak, dans l'intérêt de la population irakienne et de la communauté mondiale. Ce sera là, un jour, un excellent sujet de thèse, quand on aura fini d'analyser les différentes déclarations contradictoires que nous a servies le gouvernement au sujet de la guerre.

Le ministre a déclaré qu'il était regrettable que des gens aient hué l'hymne national des États-Unis à l'occasion de matchs de hockey et d'autres activités. J'en conviens. Nous avons le droit de ne pas être du même avis, et il y a effectivement des divergences de vues à la Chambre. Bon nombre sont vivement en désaccord avec ce qui se passe dans le monde à l'heure actuelle, et le Canada est du nombre. Je respecte le droit de chacun de ne pas être d'accord avec mon point de vue sur une question, mais j'espère que l'on respectera mon droit de ne pas partager leur avis. C'est vrai non seulement ici, mais également partout au Canada et dans le monde.

Nous pouvons être en désaccord, mais si nous sommes des amis et que nous faisons partie d'une équipe, nous devrions alors nous respecter mutuellement. La notion de respect est absente ici et à l'échelle du pays. Elle y est absente principalement en raison des signaux que les Canadiens reçoivent de cette Chambre. Il est difficile de s'attendre à ce qu'une personne qui ne recueille que des éléments épars d'information dans les médias respecte nos amis et voisins.

C'est dans les moments difficiles que des amis doivent se soutenir mutuellement. La situation est présentement difficile dans le monde. Même si nous ne disposons pas de joueurs de réserve pour grossir les rangs de l'équipe et apporter de l'aide, nous pourrions à tout le moins dire à nos amis et voisins les plus proches que nous leur accordons notre soutien moral. Nous n'avons pas fait cela au départ. Il était manifeste que nous ne nous soutenions pas cette initiative. Le hansard le prouve.

Nous devrions dire à ces pays que nous sommes en mesure de leur offrir notre soutien. Nous pouvons déplacer les militaires canadiens qui se trouvent en Afghanistan. Nous pouvons utiliser nos navires là où on en a besoin pour assurer le transport d'aliments et de fournitures et appuyer ces pays s'il y a lieu. Nous allons reconnaître que nos militaires sont mêlés au conflit et nous allons les appuyer et leur affecter des renforts partout où nous serons en mesure de le faire.

Le gouvernement n'a pas bien géré cette situation et, malheureusement, le Canada devra payer pour cela. Toutefois, il n'est pas trop tard pour corriger ce que nous avons fait. Nous pouvons en tout premier lieu reconnaître que nous avons insulté nos amis. Non seulement nous leur avons fait la sourde oreille, mais encore nous les avons insultés. Nous pouvons corriger la situation en nous excusant. Nous pouvons appuyer nos propres militaires et les autres qui interviennent au maximum afin que nous ayons un meilleur pays. Ce faisant, nous serons entourés d'amis qui nous aideront si le besoin s'en fait sentir. Ensemble, nous pouvons créer un meilleur monde.

M. Randy White (Langley—Abbotsford, Alliance canadienne): Monsieur le Président, je suis heureux d'avoir l'occasion d'intervenir dans ce débat. Je suis l'un de ceux qui ont proposé la motion et j'ai participé à la rédaction du texte.

Cette motion revêt pour moi une importance toute particulière parce que j'habite à la frontière entre le Canada et les États-Unis, à Abbotsford en Colombie-Britannique. Je représente la circonscription de Langley—Abbotsford. Puisque ces deux collectivités se trouvent à la frontière, les habitants de ma circonscription accordent une grande importance aux relations entre nos deux pays, tant pour l'avenir que pour ce qui se produit aujourd'hui et ce qui s'est produit dans le passé.

Au nom de mes électeurs, j'aimerais exprimer ma grande déception à l'égard des commentaires qui ont été formulés. Une des employées du cabinet du premier ministre a fait certaines déclarations, traitant la présidence et le président lui-même de crétins et cela n'a fondamentalement pas eu de conséquences. Ce n'est là que la pointe de l'iceberg.

En fait, je me trouvais à San Diego, où j'avais été invité par les Américains et les Mexicains, au moment où cette déclaration a été faite. Nous nous penchions sur les programmes de traitement de la toxicomanie en place au Mexique et aux États-Unis. Je m'adressais à un grand nombre de représentants élus de ces deux pays au moment où ce commentaire a été fait.

J'en ai été complètement renversé. Je ne pouvais pas croire que quelqu'un ait pu faire un commentaire pareil au Canada, et encore moins une personne liée de près au cabinet du premier ministre. C'est

Les crédits

l'un des moments les plus embarrassants qu'il m'a été donné de vivre en quelque dix années de carrière politique alors que je tentais de donner des explications au nom de tous les autres Canadiens qui ne pouvaient en croire leurs oreilles non plus.

Des commentaires de ce genre n'ont pas seulement eu des conséquences à la Chambre des communes. Ils ont également offensé bon nombre de Canadiens, d'Américains et de Mexicains. Ils ont eu des répercussions partout au monde et ils ne donnent pas une image très flatteuse de notre pays.

Comme je l'ai déjà dit, je représente les collectivités de Langley et d'Abbotsford qui se trouvent toutes les deux à la frontière des États-Unis. Nous comptons beaucoup sur le commerce avec les États-Unis. Nous avons beaucoup d'amis de l'autre côté de la frontière. Bon nombre des entreprises installées à Langley et à Abbotsford en particulier font des affaires aux États-Unis. Les gens font régulièrement leurs emplettes de l'autre côté de la frontière. Tous les commentaires formulés à l'encontre des Américains sont considérés comme un affront contre les Américains et contre les gens de ma collectivité.

Il y quelques jours, je me suis entretenu avec un homme d'affaires canadien. J'ai en main une lettre de son entreprise établie à Langley et qui faisait affaires avec l'État de Washington. Voici la réponse de l'entreprise américaine:

Après les commentaires de...

Le nom d'un député en particulier figure dans la lettre, mais je ne le mentionnerai pas.

...au sujet des Américains, j'ai pris la décision de ne pas examiner l'offre de [l'entreprise] pour la maison construite en panneaux isolants que je fais construire à Aberdeen, dans l'État de Washington. Le Canada devrait vraiment désavouer les propos malveillants de [tel et tel député]. Je ne dépenserai plus un sou au Canada tant et aussi longtemps que ce n'aura pas été fait.

Cette situation nuit à ma collectivité. Ce n'est pas moi qui ai demandé ce genre de lettre. C'est un électeur qui me l'a envoyée hier. Quoiqu'il en soit, ce genre de situation nuit à ma collectivité.

Nous qui vivons dans la vallée du Fraser passons de nombreux week-ends aux États-Unis. À une certaine époque, j'ai eu une propriété dans l'État de Washington. Je n'en ai plus maintenant mais quand j'en avais une, je passais souvent le week-end là-bas.

(1305)

Les gens de ma région font régulièrement du camping, entre autres en Oregon, en Californie, dans l'État de Washington et un peu partout en Idaho. Nous avons des liens étroits avec ces États américains. En toute franchise, il n'y a pas de trait caractéristique qui nous différencie des Américains qui vivent dans les États avoisinants. Leur argent devient le nôtre et vice-versa. La seule différence, c'est le taux de change; je ne saisirai pas le gouvernement de ce problème maintenant.

Essentiellement, il ne faudrait jamais excuser les déclarations malveillantes. Comme je l'ai déjà indiqué, le fait qu'on ait traité le président de crétin m'a énormément nui quand je me suis adressé à des centaines de politiciens à San Diego. Or, pour aggraver encore les choses, un ministériel a déclaré:

...le monde s'attend à ce que le président d'une superpuissance ait l'étoffe d'un homme d'État. J'estime que George W. Bush a laissé tomber non seulement les Américains mais aussi le monde entier parce qu'il n'a pas agi en homme d'État.

Ce matin, j'ai entendu le vice-premier ministre invoquer la liberté d'expression qui existe au Canada pour dire qu'on ne peut être tenu responsable à l'endroit d'une personne qui fait de tels commentaires. Or, la personne en question est ministre du gouvernement, doit se comporter mieux que cela et doit tenir des propos qui sont dans l'intérêt du gouvernement et des citoyens de notre pays. Ce n'est pas simplement une question de liberté de parole. Le premier ministre aurait facilement pu chasser cette personne du Cabinet, par exemple. Il aurait pu dire quelque chose. Mais le simple fait d'appuyer ce genre de comportement a de profondes répercussions sur nos collectivités.

Certains députés qui ne vivent pas près de la frontière conçoivent différemment la façon de vivre et de se conduire avec nos voisins américains. Venant d'une collectivité frontalière, je peux dire que ni les habitants de Langley ni ceux d'Abbotsford n'apprécient ce genre de déclaration. Nous n'apprécions guère qu'on absolve si facilement ceux qui ont tenu ces propos. Et nous n'apprécions guère que l'on invoque comme excuse la liberté d'expression. De tels propos nuisent à notre vie quotidienne, à nos relations avec nos voisins.

Nos collectivités de la vallée du Fraser ont de graves différends avec les Américains. Il y a le projet SE2. Nous avons un problème environnemental. Une entreprise américaine veut aménager une centrale électrique du côté américain, mais les émissions atmosphériques de cette installation seraient nettement supérieures à la capacité de les traiter que nous avons dans la vallée du Fraser.

Que des gens du gouvernement, ou des gens qui y sont associés, fassent des déclarations semblables n'aide absolument pas notre cause. Nous en avons déjà plein les bras avec les commissions de l'énergie et de l'environnement, et tout le reste. Nous n'avons pas besoin de cette forme d'ingérence négative.

Des Américains viennent continuellement magasiner dans nos centres commerciaux sur Sumas Way. Des Américains franchissent régulièrement la frontière à Aldergrove. Nous n'avons pas besoin de l'animosité que peut créer le gouvernement.

Ce que je dis au gouvernement, c'est que s'il ne peut pas contrôler ses porte-parole, qu'au moins il ne leur confie pas de postes d'influence.

Nous avons plein de bonnes choses à dire au sujet des Américains. Nous avons de nombreuses raisons pour remercier le ciel de partager notre frontière avec les États-Unis. Nous n'avons absolument pas besoin de propos irresponsables et encore moins du manque de réaction face à ceux qui tiennent de tels propos.

Au nom de tous les Canadiens qui vivent le long de la frontière, je supplie le gouvernement d'agir avec célérité, d'agir de façon honorable et d'avoir l'intégrité de traiter les gens, quel que soit leur pays, avec le respect et la dignité que nous attendons nous-mêmes.

● (1310)

M. David Chatters (Athabasca, Alliance canadienne): Monsieur le Président, j'ai écouté le discours du député et je suis tout à fait d'accord avec une grande partie de ce qu'il a dit.

Les commentaires du discours néo-démocrate plus tôt m'ont particulièrement étonné. Un des commentaires les plus répréhensibles que nous ayons entendu au sujet de la question a été entendu durant la campage à la directon du NPD où l'on a donné à entendre que le président George W. Bush passait ses nuits blanches à essayer de trouver le moyen de tuer le plus grand nombre possible de bébés irakiens. Ce sont les commentaires d'un chrétien, un ancien ministre du culte, dirigés contre un autre chrétien. C'était difficile à croire. Comment a-t-il pu aller jusque-là?

Ce qui m'a étonné encore davantage fut la position des néodémocrates exprimée ici et exigeant que les États-Unis et la coalition des alliés mettent un terme à la guerre et se retirent immédiatement de l'Irak. Le député n'a sans doute pas trop réfléchi avant d'exprimer cette position compte tenu de ce qui est arrivé en 1991 lorsque les États-Unis se sont retirés de l'Irak.

Le député pourrait peut-être nous dire ce qu'il pense qu'il se produirait si les États-Unis se retiraient de l'Irak maintenant. Qu'arriverait-il aux femmes irakiennes et aux enfants si les États-Unis décidaient de faire exactement cela?

• (1315)

M. Randy White: Monsieur le Président, il n'y a pas de doute quant aux conséquences qu'aurait le retrait de la coalition. Le président des États-Unis et les forces de la coalition doivent terminer le travail qui est commencé cette fois-ci. Aussi, en tant qu'un des seuls pays à avoir toujours fait partie de ces coalitions, il est honteux que nous soyons exclus.

Notre pays pourrait à tout le moins être en train de creuser des fossés, conduire des camions, nourrir la population, dresser des tentes. Nous ne sommes pas obligés d'envoyer une armée; nous ne sommes pas obligés d'avoir une armée importante. Il y a toutefois beaucoup de choses que nous pourrions faire. Nous avons la propension, semble-t-il, du moins le gouvernement, à rester à l'écart, et les représentants du gouvernement à tenir des propos tout à fait déplacés.

M. Darrel Stinson (Okanagan—Shuswap, Alliance canadienne): Monsieur le Président, j'ai écouté avec grand intérêt le discours du député. Je crois savoir que le député vit le long de la frontière canado-américaine.

J'ai eu l'occasion de franchir la frontière à maintes reprises, tant avant mon entrée en politique qu'après. J'ai de nombreux amis aux États-Unis. J'ai travaillé là-bas et j'y ai même de la famille.

J'ai reçu nombre d'appels d'amis vivant aux États-Unis qui m'ont dit que certains propos tenus par le gouvernement, de simples députés ministériels et le ministre ont été joués et rejoués à la télévision là-bas. Je tiens à rappeler que nous ne sommes pas les seuls à prendre cela au sérieux. Les Américains disent aussi que c'est très sérieux.

Comme le député l'a dit, cela n'est pas sans effet dans sa circonscription, dans la région de Langley. Je viens de l'intérieur où notre économie est largement tributaire de l'industrie du tourisme. Ma grande peur, c'est que cela n'ait aussi des répercussions financières sur l'industrie touristique du Canada, dans ma région notamment. Le député partage-t-il ces craintes?

M. Randy White: Monsieur le Président, j'espère que ces propos finiront par être oubliés et qu'ils auront moins d'effet que prévu, mais je puis donner l'assurance aux députés que je me souviens très bien où j'étais quand ont été prononcés ces mots: «Foutus Américains, je déteste ces salauds.» Cette déclaration a été faite par une représentante élue du gouvernement, et aucune mesure n'a été prise contre elle.

Dans ma région, c'est un affront fait non seulement aux Américains, mais encore à toute la population de Langley, d'Abbotsford, d'Aldergrove, de Vancouver et de Prince George. C'est un affront à la population de Toronto et de London, en Ontario. Bref, à l'ensemble de la population du pays. Nous devons réparer les pots cassés.

Je dois dire que je suis déçu que le gouvernement ne prenne aucune mesure quand sont faites pareilles déclarations.

• (1320)

M. Leon Benoit (Lakeland, Alliance canadienne): Monsieur le Président, je commencerai par lire la motion, pour rappeler aux gens l'objet du débat d'aujourd'hui. La motion de l'Alliance canadienne, présentée par le chef de ce parti, se lit comme suit:

Que la Chambre des communes présente des excuses pour les déclarations offensantes et déplacées que certains députés ont faites au sujet des États-Unis; qu'elle réaffirme que les États-Unis continuent d'être le meilleur ami et allié du Canada; qu'elle dise espérer que la coalition dirigée par les États-Unis réussisse à détruire le régime de Saddam Hussein en Irak; qu'elle recommande au gouvernement du Canada d'aider la coalition à reconstruire l'Irak.

Je crois que la motion pourrait probablement être adoptée à l'unanimité, et je suis certain qu'elle recevra un appui sans réserve plus tard aujourd'hui. On voit mal comment les députés pourraient ne pas appuyer cette motion.

J'espère que le gouvernement reconnaîtra qu'il serait impossible de donner suite à la dernière partie de notre motion, qui recommande au gouvernement du Canada d'aider la coalition à reconstruire l'Irak, fournir l'aide humanitaire nécessaire et instaurer la démocratie et la liberté en Irak, tant qu'on ne donnera pas suite au deuxième volet de la motion, à savoir que la coalition dirigée par les États-Unis réussisse à détruire le régime de Saddam Hussein en Irak. Tant que le régime de Saddam Hussein restera en place, il sera impossible d'instaurer en Irak un régime démocratique et humanitaire.

D'où l'importance d'insister sur cet aspect. J'espère que le gouvernement en est maintenant conscient. De plus en plus de Canadiens comprennent maintenant l'importance de ce lien. Ils comprennent aussi que Saddam Hussein et son régime représentent un danger très réel et direct pour notre pays et ses citoyens, à cause de la présence d'armes de destruction massive et des nombreuses organisations terroristes qui sont tout à fait prêtes à utiliser ces armes, aussi odieux qu'un tel acte puisse sembler. Mais, bien sûr, Saddam Hussein n'est pas un individu recommandable.

Depuis 40 ans, tous les gouvernements libéraux au Canada ont saisi toutes les occasions pour différencier la politique étrangère canadienne de celle des États-Unis. Il faut cependant reconnaître, en toute justice, que Brian Mulroney et son gouvernement ont été différents à ce chapitre. M. Mulroney a traité nos voisins et amis américains en véritables voisins et amis. C'est ce qui nous a permis de négocier des accords commerciaux extrêmement avantageux avec nos amis et voisins.

C'est tout à l'honneur du gouvernement de M. Mulroney. Il savait comment notre pays devait se comporter. Nous devons traiter notre meilleur ami et voisin comme tel. Toutefois, le gouvernement actuel a saisi toutes les occasions de différencier la politique étrangère canadienne de celle des États-Unis et n'a tenu aucun compte des importants intérêts que nos deux pays ont en commun.

Les libéraux semblent croire que le fait d'être automatiquement en désaccord améliore la souveraineté du Canada. Pourtant, cette souveraineté signifie que le Canada est libre de prendre des décisions en fonction de ses propres valeurs et intérêts et non en fonction de la position adoptée par un autre pays, ou même par les Nations Unies.

Les crédits

Tout incitatif à s'opposer automatiquement aux États-Unis, comme le gouvernement le fait si souvent dans les grands dossiers de politique étrangère, nuit autant à la souveraineté canadienne que toute pression exhortant le Canada à appuyer automatiquement les États-Unis et la position qu'ils défendent. En fait, je crois qu'il est plus dommageable pour un gouvernement canadien de s'opposer automatiquement aux États-Unis. La plupart du temps, nos deux pays partagent une même position sur les affaires étrangères et ils ont souvent les mêmes valeurs. Le Canada et les États-Unis semblent loger à la même enseigne puisqu'ils partagent des valeurs et des intérêts qui déterminent leurs positions dans les dossiers des affaires étrangères.

Une valeur bien ancrée au Canada est certes le multilatéralisme. Le gouvernement en parle sans cesse. J'aimerais soulever quelques points à ce sujet. Il est ironique de voir que les députés de ce gouvernement, y compris le vice-premier ministre, accusent l'administration américaine d'isolationnisme et d'unilatéralisme. Nous avons entendu ces remarques à maintes reprises à la Chambre et c'est inquiétant.

Je félicite le vice-premier ministre. Durant son discours, un peu plus tôt aujourd'hui, il a défendu une toute autre position. Il a adopté un ton très différent de celui que lui et ses collègues ont eu jusqu'à maintenant. C'est un début; espérons que c'est aussi la fin de ces discours regrettables et malencontreux.

● (1325)

Les libéraux semblent penser que le multilatéralisme, cela veut dire laisser les autres, y compris l'ONU, décider à notre place. De ce côté-ci de la Chambre, nous estimons que le vrai multilatéralisme permet à chaque pays d'établir sa propre position et d'essayer ensuite de dégager un consensus applicable.

Récemment, les institutions multilatérales ont été attaquées. Elles ne l'ont pas été par les États-Unis, mais plutôt par des gouvernements qui n'ont pas su prendre position, celui du Canada, par exemple, dans la guerre contre l'Irak, ou encore par des pays qui ont refusé de participer à la recherche d'un consensus, la France, par exemple, dans l'affaire de l'Irak. Ce n'est pas du multilatéralisme.

Une autre valeur qui est chère aux Canadiens est la compassion. Pour la plupart des Canadiens, dont les députés de ce côté-ci de la Chambre, cette valeur devrait nous amener à défendre des populations contre les tueries et le génocide, à protéger les libertés fondamentales et à préserver la paix et la sécurité dans le monde. C'est exactement ce que fait la coalition de plus d'une quarantaine de pays en Irak, en évinçant Saddam Hussein et son régime et en essayant de favoriser l'éclosion d'une démocratie.

Pourtant, le gouvernement a refusé de se joindre aux efforts des pays responsables—il y en a près d'une cinquantaine—pour garantir la sécurité des Irakiens face au régime meurtrier de Saddam Hussein, les défendre contre le despotisme et empêcher ce dictateur de détruire la stabilité et la sécurité au Proche-Orient. Le gouvernement est simplement resté en touche, se permettant des propos mesquins et haineux contre les pays qui ont décidé d'agir. La plupart de ces injures ont été lancées directement contre notre allié le plus proche, les États-Unis. C'est d'autant plus étrange que, sous tous les rapports, il s'agit de notre meilleur ami et de notre voisin.

La députée ministérielle qui a dit qu'elle détestait les Américains et les a affublés d'un qualificatif aussi peu parlementaire que possible est également coprésidente du Groupe d'amitié parlementaire Canada-Pologne. Elle a également dirigé la délégation canadienne à l'OTAN. Toutefois, même les députés ministériels, encouragés par l'opposition officielle, ont jugé bon de la priver de ce poste, dont elle s'était rendue indigne par ses propos déplacés sur un membre très important de l'alliance.

Fait à signaler, la Pologne fait partie de la coalition qui s'est engagée à éliminer le régime oppressif et dangereux de Saddam Hussein, mais les députés du parti ministériel n'ont pas dit qu'ils détestent les Polonais. Ils n'ont pas dit non plus qu'ils détestent les Britanniques, les Australiens, les Tchèques ou les habitants d'un autre pays membre de la coalition, et ils ne devraient pas le faire non plus. Ils réservent ces commentaires pour notre allié et ami le plus proche, les États-Unis.

La tendance des libéraux à dénoncer la politique étrangère des États-Unis chaque fois qu'ils en ont l'occasion semble s'expliquer par-dessus tout par un sentiment d'insécurité et d'envie. Ainsi, des émotions viles et mesquines supplantent la loyauté traditionnelle du Canada de même que sa sécurité, ses intérêts et ses valeurs morales. Lorsque les Américains font étalage de leur force, le gouvernement du Canada se sent impuissant et ignoré.

Les Canadiens ne veulent pas donner au monde entier l'impression que leur pays est incapable de s'affirmer face à la puissance américaine. Ils veulent, au contraire, prouver que le Canada ne souscrit pas aveuglément à la politique étrangère et à la politique de défense des États-Unis. Pour ce faire, les libéraux ont décidé de tordre le nez des Américains et de leur enfoncer les doigts dans les yeux dès qu'ils montrent leur force.

Il y a toutefois une autre solution nettement préférable pour composer avec cette situation; pour faire changement, le gouvernement doit décider de faire preuve de leadership.

Qu'a fait le gouvernement du Canada au sujet de l'Irak depuis 12 ans? Saddam Hussein a défié 17 résolutions des Nations Unies pendant que les États-Unis et la Grande-Bretagne menaçaient de recourir à la force pour neutraliser Saddam Hussein. Qu'a fait le Canada lorsque les États-Unis, le Royaume-Uni et l'Australie ont décidé d'envoyer des soldats à la frontière de l'Irak pour faire une démonstration de force qui aurait fort bien pu éviter la guerre en Irak? La guerre aurait pu être évitée, si le Canada et d'autres pays avaient fait front commun avec nos alliés pour s'occuper de la situation. Malheureusement, le gouvernement de notre pays et d'autres gouvernements ne l'ont pas fait.

• (1330)

À cause de cela, il y a une guerre en Irak. Nous pourrions au moins faire ce que le gouvernement n'a pas fait. Nous pourrions témoigner notre appui à nos alliés de la coalition qui se battent en Irak parce que nous avons décidé de rester à l'écart. Nous pourrions témoigner notre appui aux soldats canadiens qui se battent aux côtés de nos alliés et au moins les respecter assez pour reconnaître qu'ils participent à cette guerre avec nos alliés en vue d'évincer Saddam Hussein et son régime.

Mme Aileen Carroll (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires étrangères, Lib.): Monsieur le Président, étant donné les dernières observations que le député d'en face vient de faire, je déduis qu'il n'a pu prendre connaissance du discours que le vice-premier ministre a prononcé ce matin et qui était excellent. Le vice-premier ministre a détaillé soigneusement l'énorme contribution du Canada à la guerre contre le terrorisme.

En reprenant ses propos, je serai fière de rendre hommage aux plus de 30 soldats canadiens qui participent à un programme d'échange avec les armées britannique et américaine. Nous savons que certains d'entre eux sont actuellement déployés en Irak. Nous agissons selon nos convictions, à savoir que les navires canadiens poursuivent leur mission qui consiste à assurer la sécurité de tous les navires qui transitent, en toute légitimité, dans le golfe Persique, et cela inclut les navires américains.

Je le répète, l'engagement que notre pays a pris envers ses alliés, le redéploiement de soldats canadiens en Afghanistan, témoigne des étroites relations qui existent entre le Canada, les États-Unis et la Grande-Bretagne. Comme on l'a dit très souvent, les insinuations et les remarques que le député a faites à la fin de son allocution ne sont d'aucune utilité. J'invite les députés à y réfléchir.

M. Leon Benoit: Monsieur le Président, ces paroles étaient fort bien pesées et tout à fait appropriées. Franchement, une allocution qu'un ministre prononce une fois à la Chambre ne reflète pas une tendance. Nous avons entendu le ministre de la Défense nier à maintes reprises que des Canadiens participaient à la guerre en Irak. Nous avons entendu le premier ministre le nier. En fait, le ministre des Affaires étrangères ne l'a pas admis aujourd'hui.

Refuser d'admettre que ces soldats sont là-bas et mettent leur vie en danger pour garantir notre liberté et notre sécurité et celles des Irakiens et des habitants des pays voisins qui sont directement menacés par Saddam Hussein et son régime, c'est laisser tomber nos soldats de la pire manière imaginable. Le ministre n'a pas manifesté d'appui et le gouvernement non plus.

Il est honteux qu'ils ne reconnaissent pas que nos soldats mettent leur vie en danger pour défendre une cause valable. Mes propos auraient dû être beaucoup plus virulents, et non plus modérés.

M. Darrel Stinson (Okanagan—Shuswap, Alliance canadienne): Monsieur le Président, j'ai écouté les commentaires du député et je suis entièrement d'accord avec lui. Le gouvernement a fait peu de cas de nos relations avec les États-Unis d'Amérique et leurs citoyens.

Voici un exemple. Les gens ont tendance à oublier que les Américains nous ont secourus et que nous les avons secourus lorsque cela a été nécessaire. Pendant la saison des feux de forêts, je sais que nous avons envoyé des pompiers de l'autre côté de la frontière pour aider à circonscrire les feux. Je sais que nos voisins nous ont rendu la pareille. Même chose pendant les inondations et la tempête de verglas que nous avons eues.

Dans le nord de l'Ontario, il y a eu un énorme feu dans la région de Vermillion Bay. Des résidents de l'Ontario risquaient de perdre leur chalet là-bas, et nous n'avions pas assez de pompiers. Des Américains qui étaient à la pêche, en vacances, ont offert de nous aider, et nous avons combattu ensemble ce feu de forêt.

Où était ce gouvernement lorsque nos amis ont eu besoin de nous? Pourquoi n'était-il pas là pour réagir, ne serait-ce qu'au plan moral? C'est embarrassant. Le député a-t-il une idée de la façon dont nous pourrions nous reprendre? Comment pouvons-nous présenter nos excuses ou nous racheter au nom des Canadiens?

M. Leon Benoit: Monsieur le Président, la première chose que nous devrions faire c'est d'appuyer la motion dont nous sommes saisis aujourd'hui. Il faut appuyer cette motion à l'unanimité et je suis convaincu qu'elle le sera. Ainsi, nous pourrons au moins dire aux Américains que tous les députés de la Chambre appuient ces points, et c'est important.

Le député a tout à fait raison lorsqu'il souligne de quelles façons les Américains sont venus en aide aux Canadiens à de nombreuses occasions. J'ai entendu des députés d'en face demander quand les Américains nous avaient aidés. Je les entendus dire que les Américains ne nous avaient jamais aidés et qu'ils ne se préoccupaient pas de nous. Je pourrais fournir une longue liste d'exemples, mais je vais commencer par les inondations au Manitoba.

Comment avons-nous fait transporter notre personnel et notre matériel militaires sur les lieux pour contrer ce terrible désastre naturel? Il y a eu la tempête de verglas dans l'est ontarien et au Québec. Comment avons-nous fait transporter nos militaires sur place afin qu'ils apportent leur aide face à cette situation terrible et dangereuse? Nous n'aurions jamais pu agir seul. Nous avons communiqué avec nos voisins américains. En fait, ceux-ci nous ont probablement offert leur aide volontairement. Ils ont fourni les avions lourds qui ont transporté nos militaires et notre matériel, afin que nous puissions nous occuper de ces désastres naturels. Pourtant, il y a des députés en face qui se demandent quand les Américains ont bien pu nous aider.

Qu'ils ajoutent ces exemples à ceux qui ont été mentionnés par mon collègue. Les Américains nous ont aidés à de nombreuses occasions. Nous avons aussi combattu côte à côte avec eux à de nombreuses occasions pour débarrasser le monde de tyrans.

• (1335)

Mme Aileen Carroll (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires étrangères, Lib.): Monsieur le Président, la Chambre est saisie d'une résolution sérieuse et d'une large portée.

Je dirai d'abord que nous sommes d'accord avec une bonne partie de la résolution.

Nous croyons par-dessus tout que les rapports entre le Canada et les États-Unis sont à la fois solides et étendus. Les deux pays continuent de se consulter sur une vaste gamme de sujets en matière de politique étrangère. Nous demeurons un des alliés les plus importants des États-Unis, au Canada et à l'étranger. Les deux pays demeurent l'un pour l'autre à la fois le principal client et le principal fournisseur.

Le gouvernement a investi avec soin dans ces rapports bilatéraux d'une importance cruciale. Nous avons pris des mesures décisives pour assurer la prospérité et la sécurité de l'Amérique du Nord. Nous nous sommes engagés auprès de NORAD à rendre notre frontière plus intelligente et à améliorer la sécurité au Canada, afin de garantir celle du continent.

Nous participons également, aux côtés des États-Unis, aux initiatives de sécurité mondiale. Le Canada a largement contribué à la lutte contre le terrorisme. Nous formons avec les États-Unis le pilier occidental du dispositif de sécurité transatlantique. Le ministre des Affaires étrangères est aujourd'hui à Bruxelles, où il rencontre ses homologues de l'OTAN et des États de l'Union européenne afin de renforcer ce dispositif.

Comme le diront également d'autres députés de ce côté-ci de la Chambre, les deux pays entretiennent des liens solides et mutuellement profitables, qui s'appuient par surcroît sur d'excellents

Les crédits

rapports personnels à tous les niveaux, ainsi que sur l'existence de nombreuses valeurs communes.

Même si le Canada ne participe pas à l'intervention militaire en Irak, il est d'accord avec l'idée d'un désarmement complet de ce pays, conformément aux obligations internationales qui lui sont imposées. Pendant plus d'une décennie, le monde entier a essayé de convaincre l'Irak de s'acquitter de l'obligation qui lui est faite par le Conseil de sécurité de se désarmer. Les inspections effectuées pendant une période de sept ans au lendemain de la première guerre du Golfe, en 1991, ont démontré sans l'ombre d'un doute que le régime de Saddam Hussein avait mis au point des armes chimiques, biologiques et nucléaires, et qu'il avait les moyens de s'en servir. Les Nations Unies ont conclu que leurs inspecteurs n'avaient pas été en mesure de terminer leur travail avant de se retirer de l'Irak en 1998

Il s'agit de faits et non de simples hypothèses. La communauté internationale a reconnu que la quête de l'Irak, qui voulait se doter d'armes de destruction massive, représentait une menace sérieuse qu'il fallait anéantir. Tout au long de cette période, le Canada a toujours réclamé le désarmement de l'Irak conformément aux résolutions de l'ONU. Voilà pourquoi nous avons appuyé la résolution 1441 du Conseil de sécurité des Nations Unies. Nous avons demandé à l'Irak de se conformer immédiatement et sans condition à l'esprit et à la lettre de la résolution. Le Canada a offert son soutien inconditionnel aux équipes d'inspection des Nations Unies et de l'Agence internationale de l'énergie atomique. Nous avons également précisé que, si l'Irak refusait de se conformer, le Conseil de sécurité devrait assumer ses responsabilités et déterminer la marche à suivre.

Au cours de l'hiver, le Canada a bien tenté de préserver l'unité au sein du Conseil de sécurité des Nations Unies, même si nous ne faisons pas partie actuellement de ce conseil. Nous avons donc été extrêmement déçus lorsque le Conseil de sécurité n'a pu en venir à un consensus sur la meilleure façon de désarmer l'Irak.

Le dénouement du conflit ne nous laisse pas indifférent. Nous espérons tous que la victoire de la coalition dirigée par les États-Unis sera rapide et qu'elle fera le moins de victimes possible. Nous sommes très inquiets du sort réservé aux civils irakiens que le régime actuel en Irak a trop souvent utilisés à ses propres fins.

En ces temps difficiles, nous songeons en particulier aux militaires. Nous partageons leur objectif qui consiste à désarmer l'Irak et qui est au coeur de la politique canadienne depuis les tout débuts.

Je conclus en signalant que, même si le changement de régime ne fait pas partie de la politique du Canada envers l'Irak, nous ne nous faisons pas d'illusions quant à la nature du gouvernement répressif et cruel de Saddam Hussein. Depuis un quart de siècle, il dirige l'Irak d'une main de fer. Il a tué des milliers de Kurdes irakiens au moyen d'armes chimiques et il a utilisé les mêmes armes interdites contre les troupes iraniennes. Il a envahi le Koweït et l'Iran. Il a largué des missiles sur des villes de pays avoisinants, assassinant ainsi des civils. Nous sommes très conscients que tous ces faits ont été documentés. Le gouvernement a toujours réprouvé la brutalité du régime irakien et l'incroyable menace qu'il représente.

● (1340)

La question est désormais de savoir, toutefois, comment apaiser les souffrances des Irakiens. Le premier ministre a dit que le Canada fournira une aide humanitaire et participera à la reconstruction de l'Irak. Avec notre contribution de 100 millions de dollars, nous maintiendrons la fière tradition de notre pays de fournir de l'aide humanitaire en temps de conflit et en temps de crise.

Par l'intermédiaire de l'ACDI, le Canada contribuera à ouvrir aux gens touchés par la guerre l'accès à de l'eau potable et à de bonnes techniques sanitaires, à de la nourriture, à un abri et à des services de santé primaires. Nous avons prévu une allocation immédiate de 20 millions de dollars pour venir en aide aux organisations humanitaires de l'ONU, à la Société du Croissant-rouge et à CARE Canada. Cette somme servira à offrir protection, soins médicaux et aide matérielle aux victimes du conflit irakien, assistance aux Irakiens qui se seront réfugiés dans les pays voisins et soutien à un programme très important d'alimentation d'urgence en eau dans les régions urbaines de l'Irak.

Le gouvernement canadien suit la situation de très près. Nous sommes en communication régulière avec nos partenaires et nos missions dans la région afin de pouvoir répondre rapidement aux besoins humanitaires.

L'engagement de 100 millions de dollars, y compris 5,6 millions de dollars que nous avons libérés récemment pour aider les organisations de l'ONU à planifier les secours, vient s'ajouter aux contributions canadiennes antérieures. Depuis 1990, l'ACDI a fourni de l'aide humanitaire pour plus de 40 millions de dollars en vue d'apaiser les souffrances des victimes du conflit en Irak.

Bref, la politique du gouvernement est claire. Le Canada entretient des relations solides et vitales avec les États-Unis. Le Canada et les États-Unis souhaitent tous deux que l'Irak se désarme conformément à ses obligations internationales. Nous espérons que la guerre prendra rapidement fin et fera, des deux côtés, un minimum de morts et de blessés. Nous demandons à toutes les parties à ce conflit de respecter le droit international humanitaire et les conventions de Genève, y compris pour ce qui concerne la protection des prisonniers de guerre. Enfin, le Canada, je le répète, fournit de l'aide humanitaire et est prêt à soutenir la reconstruction de l'Irak et sa réintégration dans la communauté des nations.

M. Steve Mahoney (secrétaire parlementaire du ministre des Transports, Lib.): Monsieur le Président, je suis ravi de prendre la parole à la Chambre et, c'est peut-être le plus important, de parler aux Canadiens de cette question.

À vrai dire, nous avons entendu de bien beaux discours de part et d'autre de la Chambre. Des députés ministériels, de l'arrière-ban comme des premières banquettes, et des députés de l'opposition ont fait des déclarations qu'ils regrettent peut-être; ils ont peut-être prononcé des paroles sans y avoir réfléchi, ou quelque chose comme ca.

Je trouve ces commentaires inappropriés, soit dit en passant, et je ne cherche nullement à en faire l'apologie. Ils sont totalement déplacés en tout temps, et surtout dans un contexte aussi délicat. Il ne convient pas du tout que nous laissions échapper de tels propos, que nous y croyions fermement ou pas. Nous n'avons pas, je le crains, ce même loisir que l'homme de la rue, pour parler en langage familier. On peut éprouver du mépris pour quelqu'un, mais, quand on est un parlementaire, il faut savoir tenir sa langue, surtout en public. Je regrette que ça n'ait pas été le cas en l'occurrence, et, de par mes fonctions, je ne vois pas d'inconvénient à présenter des excuses à mes électeurs.

Soyons cependant clairs à propos d'une chose: cela n'a rien à voir avec le soutien que le Canada apporte à ses amis, avec les relations qu'il entretient depuis longtemps avec les États-Unis ni avec les liens étroits qui nous unissent aux Américains. Cela est hors de tout doute. Dans un article paru dans la page éditoriale du *National Post* d'aujourd'hui, on affirme que l'on aurait, au Québec, des idées sectaires en ce qui concerne les États-Unis. Cela revient à jeter de l'huile sur le feu. C'est irresponsable. Peu importe notre allégeance, nous devons tous mettre un terme à cela, et nous devrions le faire savoir au monde entier, pas seulement aux Américains, mais aussi à nos amis britanniques.

J'ai épousé une Anglaise. Je suis allé récemment en Angleterre et j'ai discuté avec mon beau-frère, entre autres. Personne ne se réjouit de cette guerre qui est menée dans le désert; personne n'est content du fait que l'on tire sur des femmes et des enfants par crainte d'attentats-suicides. L'escalade de cette guerre pourrait déboucher sur l'une des plus grandes tragédies de tous les temps. Qui pourrait bien s'en réjouir?

Toutefois, est-ce que le Canada a dit aux États-Unis qu'il ne les appuie pas parce que les Canadiens sont antiaméricains? C'est absurde. Au sujet des incidents survenus durant des parties de hockey ou pendant les hymnes nationaux, je signale que ce n'est pas ainsi qu'on établit ou qu'on maintient les politiques en matière d'affaires étrangères. Le Canada est un pays fantastique parce qu'on y a le droit d'exprimer son point de vue. Le Canada est un pays ouvert et libre. Même les joueurs de hockey affirment que les spectateurs ont le privilège de huer. C'est dommage. Quoi qu'il en soit, voici qui est vraiment intéressant. Un soir, à Montréal, des spectateurs ont hué l'hymne national américain et le lendemain, lors d'une autre partie, ils ont acclamé l'hymne national. À Toronto, lors d'un match des Maple Leafs, les spectateurs ont également acclamé l'hymne national. Cependant, toujours dans la ville reine, à la pause de la septième manche d'une partie des Blue Jays, les spectateurs ont lancé des bravos lorsqu'ils ont entendu un enregistrement où Céline Dion chante God Bless America. Est-ce que les médias rapportent ces nouvelles? Est-ce qu'ils disent que les Canadiens appuient les Américains? Non. On ne présente que les faits négatifs. On rapporte des commentaires échappés lorsque le micro était encore ouvert.

Puis, c'est l'ambassadeur des États-Unis au Canada qui fait des discours. Encore une fois, je trouve qu'il est tout à fait contraire à la norme qu'un ambassadeur s'adresse à des gens d'affaires, à Toronto ou à Montréal, et fasse des déclarations que j'interprète comme anticanadiennes à certains égards.

Tout le monde devrait reprendre son sang froid et se calmer à l'égard de cette question et surtout arrêter de répandre des calomnies.

Est-ce que ce gouvernement et le Canada appuient les États-Unis? Interrogeons les gens qui ont voyagé en avion le 11 septembre. Interrogeons les personnes qui cherchaient un refuge sûr, un endroit où atterrir, un gîte et de la nourriture.

• (1345)

Demandons-leur ce qui s'est produit à Halifax et à Terre-Neuve. Ils nous diront qu'ils n'ont jamais été si touchés et si émus par un groupe de gens, tous des Canadiens, qui les ont appuyés lorsqu'ils ont dû se poser dans un endroit où ils ne connaissaient personne, où certains n'avaient peut-être pas suffisamment d'argent et où certains, de toute évidence, avaient une peur bleue. Leurs être chers étaient à la maison et ils ne pouvaient pas être avec eux alors que leur pays était attaqué.

Permettez-moi de soulever un autre point. J'entends des députés, en face, dire que les États-Unis aideraient le Canada si nous étions attaqués, pourquoi n'y sommes-nous pas pour eux? C'est une question intéressante. Les États-Unis ne sont pas attaqués par l'Irak. Ce n'est tout simplement pas le cas. C'est une attaque préemptive pour laquelle nous avons eu recours à tous les mécanismes diplomatiques et nous avons déployé tous les efforts aux Nations Unies afin d'éviter qu'elle se produise. C'est une attaque préemptive.

La Corée du Nord a la capacité de lancer un missile ICBM contre l'Amérique du Nord. Ce n'est pas le cas de l'Irak. En Amérique du Nord, ni les États-Unis ni le Canada n'ont la capacité de se défendre contre un missile ICBM. C'est comme si on essayait de tirer une balle à l'aide d'une balle. Je suis convaincu que les citoyens ordinaires seraient surpris d'apprendre que la technologie n'existe pas encore. Y a-t-il quelqu'un qui pense, ne serait-ce qu'un instant, que si la Corée du Nord lançait un missile qui frapperait l'Alaska le Canada ne ferait rien et dirait que ce n'est pas notre problème? C'est tout à fait absurde.

Des députés de l'opposition laissent entendre que d'une certaine façon nous trahissons le rôle que nous jouons depuis très longtemps. On ne peut nier que, lors de la Première Guerre mondiale, le Canada s'est battu pendant deux ans avant que les Américains décident d'intervenir. Pendant la Deuxième Guerre mondiale, le Canada et la Grande-Bretagne, pendant deux années encore, ont combattu pour la liberté avant que les États-Unis n'entrent en guerre. C'était leur choix. C'était leur droit souverain et leur responsabilité de prendre cette décision en tant que gouvernement. L'a-t-on critiqué? Je ne le pense pas. On l'a accueilli au sein de la coalition qui a lutté contre les Nazis et on l'a accueilli en tant que pays qui apportait des renforts et une puissance militaire.

Pourquoi alors toutes ces balivernes selon lesquelles nous n'appuyons pas les Américains? Faisons un examen de conscience. Chaque fois que quelqu'un dit quelque chose dans ce pays, c'est comme si nous étions antiaméricains. Ce n'est tout simplement pas vrai.

Je sais que certains, y compris le chef de l'opposition, ne se sont pas privés après le 11 septembre d'aller dire aux Américains, sur la chaîne Fox, par exemple, que la frontière canadienne était une passoire, que le terrorisme était bien installé dans notre pays, qu'il y avait des cellules et des activités de financement, tout cela dans le but de ternir et de détruire la réputation de notre pays, sans parler de celle de notre gouvernement, et dans l'espoir de marquer des points politiques contre le Parti libéral du Canada.

Une voix: C'est une honte.

M. Steve Mahoney: C'est une honte. C'est un scandale. Ils se montrent sur des réseaux de télévision à l'étranger et font des déclarations qui ne sont tout simplement pas vraies.

Le 11 septembre, quand 19 terroristes ont percuté des édifices en avion, tuant des milliers de personnes, des gens au Congrès et aux États-Unis ont porté des accusations disant que les terroristes venaient du Canada. Est-ce que quelqu'un en face a exigé des excuses de ces gens pour leur anticanadianisme.

M. Leon Benoit: Pourquoi nier la vérité?

M. Steve Mahoney: Le député d'en face, le porte-parole en matière de défense nationale, s'égosille à demander «Pourquoi nier la vérité?» Ils continuent de perpétuer cette fausseté absolue, ce mensonge, ce sentiment foncièrement anticanadien dont est empreint chaque souffle qui vient des députés de l'opposition. Ils sont contre le Canada. S'ils veulent se rallier aux États-Unis, qu'ils y aillent. Je n'y vois aucun problème, mais qu'ils ne viennent pas nous dire que

notre pays, notre système d'immigration, notre système de défense et notre gouvernement avaient quoi que ce soit à voir avec la tragédie du 11 septembre. Bien au contraire. Nous avons aidé plus que n'importe quel autre pays.

(1350)

Nous avons engagé 3 000 soldats en Afghanistan et dans la guerre contre le terroriste. Trois de nos navires, dont l'un commande la flotte dans le golfe, participent à la guerre contre le terrorisme. Faisant preuve d'un illogisme renversant, certains demandent: «Ne devrions-nous pas les rappeler? Vous voulez dire qu'on n'appuie pas la guerre contre le terrorisme? Nous n'appuyons pas la guerre en Irak?»

Clairement, nous n'appuyons pas les frappes préemptives contre un pays, quel qu'il soit. Nous avons pris cette position de principe et nous nous y tiendrons.

Je trouve honteux que des députés de l'Alliance canadienne, en particulier, continuent à proférer des sentiments anticanadiens à la Chambre et sur les réseaux publics à l'étranger. Ils devraient arrêter.

M. Leon Benoit (Lakeland, Alliance canadienne): Monsieur le Président, j'espère qu'en se laissant emporter ainsi le député a pu se décharger le coeur. Il a sans doute essuyé beaucoup de reproches dans sa ciconscription au sujet de la piètre façon dont le gouvernement traitait ce dossier, plus particulièrement au sujet de l'absence de leadership et de la rhétorique antiaméricaine que l'on entend en général de la part des députés d'en face.

J'ai plusieurs documents faisant état des commentaires antiaméricains que ses collègues ont exprimés à la Chambre et il se met en colère contre nous en nous accusant d'être anticanadiens parce que nous affirmons que le gouvernement n'a pas fourni au pays le leadership qu'il mérite. Il nous accuse d'être anticanadiens parce que nous défendons nos amis et alliés. Nous n'avons surtout pas l'intention de leur enfoncer le doigt dans l'oeil et de nuire à nos relations...

M. Lynn Myers: Vous mentez.

M. Darrel Stinson: Vous mentez. C'est vous le menteur.

• (1355

Le vice-président: La présidence prend note que c'est un sujet que nous avons débattu plusieurs fois à la Chambre et qu'il soulève chaque fois des opinions et des émotions très fortes. Dans l'ensemble, cependant, nous avons pu nous comporter et exprimer nos idées et nos divergences d'opinions selon l'esprit des règles qui s'appliquent à cette Chambre.

Je demande aux députés de faire preuve de prudence et les invite à adresser leurs interventions à la présidence et à se montrer judicieux dans le choix de leurs mots.

M. Leon Benoit: Monsieur le Président, je sais que beaucoup d'autres députés veulent poser des questions. Je ne vais pas céder ma place au député d'en face, qui lance des insultes pour me ralentir.

Je veux que le député parle au nom de son parti. Pourquoi le gouvernement n'a-t-il pas fait preuve de leadership dans le cadre de l'initiative visant à renverser Saddam Hussein et à éliminer ses armes de destruction massive, qui présentent une véritable menace pour les Canadiens et pour notre pays? Il intervient pour appuyer les Américains, les Britanniques, les Australiens et les quelque 40 autres pays qui exécutent pour nous ce travail, mais son gouvernement n'est pas disposé à prendre un engagement au nom des Canadiens.

Article 31 du Règlement

En toute équité, il a dit dans son discours que tous les députés de son caucus ayant fait des commentaires antiaméricains avaient posé un geste répréhensible, mais je veux qu'il explique le manque total de leadership du gouvernement, et j'espère qu'il le fera sans s'emporter.

En toute franchise, l'Alliance canadienne est la seule à avoir fait preuve de leadership dans ce débat. Nous avons adopté une position cohérente, nous l'avons maintenue du début à la fin, et de plus en plus de Canadiens se disent d'accord avec cette position parce que c'est vraiment la chose à faire.

M. Steve Mahoney: Monsieur le Président, je ne vois pas comment quelqu'un peut laisser entendre qu'il y a eu manque de leadership quand on considère tout le travail ayant été accompli aux Nations Unies par notre ambassadeur.

Pense-t-on que notre ambassadeur aux Nations Unies agissait isolément, qu'il ne collaborait pas avec le cabinet du premier ministre, qu'il ne collaborait pas avec le ministre des Affaires étrangères et le ministre de la Défense nationale? Il va de soi qu'il travaillait avec eux. Nous faisions preuve de leadership sur le plan diplomatique et nous accomplissions des progrès, puis-je ajouter.

J'ai entendu des députés d'en face déclarer que le temps des discussions est terminé. Je crois qu'ils ont tiré cela d'un film de John Wayne. Quelles sont ces folies-là? Il ne s'agit pas d'un règlement de comptes à *OK Coral*. C'est une situation sérieuse qui coûte la vie à des Américains, des Britanniques, des Australiens et des Irakiens qui, dans bien des cas, sont des civils innocents. C'est ce que cherchait à éviter le gouvernement en adoptant la position dans le cadre de laquelle il a fait preuve de leadership.

Devrions-nous alors faire volte-face et dire simplement «Vous n'étiez pas disposé à accepter notre solution de compromis, notre voie vers la paix, notre voie vers une forme de solution. Voici ce que nous allons faire. Nous allons charger nos fusils et nous allons nous joindre à vous»?

Nous discuterons toujours avant de tirer, ce qui est tout à fait contraire à la position adoptée par ce parti.

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[Traduction]

L'ENVIRONNEMENT

M. Mark Eyking (Sydney—Victoria, Lib.): Monsieur le Président, les prochaines semaines seront importantes pour les résidents de Sydney au Cap-Breton.

Ils pourront alors donner directement leur avis sur les mesures correctives qui devraient être prises pour nettoyer les étangs bitumeux de Sydney et les sites des fours à coke qui font partie des pires sites contaminés au Canada.

Des leaders dévoués de la communauté ont lancé une campagne de trois semaines pour encourager les habitants à remplir le cahier de consultation, que j'ai moi-même rempli la semaine dernière. Ce cahier permettra de recueillir les opinions des citoyens quant aux meilleures mesures correctives selon eux.

Grâce à ce processus, les gens pourront vraiment participer à la prise de décision qui déterminera quelles technologies serviront à nettoyer ce site toxique.

J'invite tous les habitants de Sydney et des collectivités environnantes à participer en remplissant ce cahier de consultation et à continuer à s'intéresser à cet important défi pour la communauté.

* * *

ALBERTA-PACIFIC FOREST INDUSTRIES

M. David Chatters (Athabasca, Alliance canadienne): Monsieur le Président, je félicite la société Alberta-Pacific Forest Industries de ma circonscription d'avoir remporté un prix national de leadership, dans le contexte du programme Défi-climat, Mesures volontaires; le prix lui a été remis le 25 mars, lors d'une cérémonie tenue ici-même à Ottawa.

Ce prix récompense les efforts extraordinaires d'entreprises canadiennes qui ont fait montre d'un leadership exceptionnel dans la réduction des émissions de gaz à effet de serre et le programme en est à sa deuxième année seulement. La société en question a réussi à réduire ses émissions de carbone de 36 p. 100. Voilà un excellent exemple de ce que l'industrie est prête à faire pour relever le défi des changements climatiques.

Comparez cela au bilan du gouvernement depuis que le Canada a signé l'accord de Kyoto il y a six ans. En incluant les sommes engagées dans le dernier budget, on aura dépensé plus de 3 milliards de dollars et aucun plan n'a encore été élaboré; la seule chose concrète a été la publicité télévisuelle qui essaie de convaincre les Canadiens sceptiques que Kyoto est le choix approprié.

Pour ce qui est d'atteindre ses propres objectifs, le bilan du gouvernement n'est pas très glorieux. Où sont donc les projets de conversion des parcs de véhicules du gouvernement et de réhabilitation technique de ses édifices? Pourquoi le gouvernement ne se vante-t-il pas de ces programmes?

* * *

● (1400)

LES PRIX JUNO

M. Geoff Regan (Halifax-Ouest, Lib.): Monsieur le Président, je voudrais féliciter les nombreux artistes qui ont été mis en nomination pour les prix Juno, dont la 32° cérémonie de remise aura lieu ce week-end dans la région d'Ottawa-Gatineau.

Parmi les artistes mis en nomination cette année, on compte des gens et des groupes talentueux de renommée internationale comme Diana Krall, Céline Dion, Nickelback, Alanis Morissette, d'Ottawa, et la nouvelle venue Avril Lavigne, qui est en tête cette année avec six mises en nomination.

Shania Twain, qui animera la soirée et s'y produira, a été, quant à elle, mise en nomination dans cinq catégories, y compris celles de l'album de l'année, de l'artiste de l'année et de l'auteur-compositeur de l'année.

Parmi les nombreux autres artistes et groupes mis en nomination, on compte Our Lady Peace, Blue Rodeo, Sam Roberts, Shawn Desman et Remy Shand, de Winnipeg.

Les prix Juno servent à rendre hommage aux musiciens talentueux du Canada et à récompenser les durs efforts de l'industrie canadienne de la musique. Les artistes mis en nomination et ceux qui se produiront durant la cérémonie cette année représentent un extraordinaire éventail des réalisations musicales d'un océan à l'autre et à l'autre.

Les députés se joindront sans doute à moi pour souhaiter à tous la meilleure des chances à la 32^e cérémonie de remise des prix Juno.

[Français]

PITA AATAMI

M. Guy St-Julien (Abitibi—Baie-James—Nunavik, Lib.): Monsieur le Président, le 28 mars 2003 a été une merveilleuse journée pour les Inuits du Nunavik. Ils ont réélu par une forte majorité M. Pita Aatami comme président de la société Makivic, et ce, pour une deuxième fois.

M. Aatami a obtenu 1 745 votes, soit 64 p. 100 du vote total. M^{me} Annie Popert a reçu 688 votes, soit 25 p. 100, et M. John Oovout a reçu 254 votes, soit 9 p. 100.

Cette victoire est attribuable à la personnalité de M. Aatami, travailleur acharné, disponible, affable et sincère dans ses propos avec le gouvernement du Canada dans le but d'obtenir une excellente qualité de vie pour les Inuits du Nunavik.

Le ministre de la Justice du Canada et député libéral d'Outremont était présent les 29, 30 et 31 mars 2003 à Kuujjuaq pour féliciter M. Aatami pour sa grande victoire aux élections et pour rencontrer M. Aatami et M. Johnny Adams, président de la société Kativik, afin de discuter de plusieurs projets de loi gouvernementaux, d'économie, d'infrastructures et de projets sociaux, ceci en présence des membres de ces conseils d'administration.

[Note de la rédaction: Le député s'exprime en inuktitut ainsi qu'il suit:]

Nakurmiimarialuk, Pita Aatami.

LES PRIX JUNO

M. Eugène Bellemare (Ottawa—Orléans, Lib.): Monsieur le Président, dimanche prochain, le 6 avril, les prix Juno 2003 seront remis ici même, dans la capitale du Canada.

Je suis ravi de souligner le soutien actif que certains organismes du portefeuille du patrimoine canadien ont apporté aux prix Juno 2003. Je signale spécialement que la Commission de la capitale nationale a joué un rôle déterminant pour faire en sorte que la cérémonie ait lieu ici même, dans notre région.

L'enthousiasme et la fébrilité de la CCN se sont transmis aux autres organismes du portefeuille du patrimoine canadien. Ainsi, l'élégante structure de verre du Musée des beaux-arts du Canada accueillera les cérémonies d'ouverture des prix Juno. Le Centre national des Arts présentera divers concerts pendant les cinq jours d'activités.

Le Musée canadien des civilisations sera l'hôte d'événements mettant en valeur la musique pour enfants. Pour leur part, le Musée de la science et de la technologie du Canada et les Archives nationales organiseront des expositions ayant trait aux prix Juno.

De plus, des concerts et des activités seront présentés dans les locaux de la Bibliothèque nationale.

[Traduction]

LES MARBRES DU PARTHÉNON

M. Jim Abbott (Kootenay—Columbia, Alliance canadienne): Monsieur le Président, le 1^{er} avril, la Chambre a adopté une motion dans laquelle le Royaume-Uni est invité à rendre les marbres du Parthénon à la Grèce, leur pays d'origine, avant la tenue des 28^e Jeux olympiques à Athènes, en Grèce, en 2004. En tant que porte-parole de l'Alliance canadienne pour le patrimoine canadien, j'accorde mon soutien à cette motion parce que je partage avec tous les Canadiens

Article 31 du Règlement

d'origine grecque une passion, une fierté et un sentiment de propriété à l'égard du patrimoine grec.

Il est très regrettable que la secrétaire parlementaire du ministre des Affaires étrangères se soit opposée à cette motion. Je crains fort que cela ne témoigne d'un autre différend entre la ministre du Patrimoine et le ministre des Affaires étrangères.

Il y a une importante communauté grecque au Canada, qui a contribué à la grandeur de notre pays. Je voudrais exprimer mon amitié pour tous les Canadiens d'origine grecque d'un océan à l'autre. Je tiens à leur donner l'assurance que j'appuie leurs excellents efforts pour rapatrier les marbres du Parthénon en Grèce.

Les députés se sont déjà prononcés. J'exhorte le premier ministre à transmettre la teneur de la motion et à ne pas laisser une épreuve de force au sein du Cabinet le détourner de cette tâche. Espérons seulement que le premier ministre soit à l'écoute.

● (1405)

L'ÉDITORIAL DU NATIONAL POST

M. Steve Mahoney (Mississauga-Ouest, Lib.): Monsieur le Président, ce matin, le *National Post* faisait paraître un éditorial dans lequel il accuse le Québec d'être le foyer le plus virulent au Canada de la haine des États-Unis.

Je ne saurais approuver les accusations stériles lancées contre nos amis et alliés américains. Toutefois, c'est de la diffamation que de conclure, à partir de quelques incidents isolés et déplorables, que tous les Québécois sont antiaméricains. C'est de la diffamation à l'endroit non seulement des Québécois, mais aussi de tous les Canadiens.

L'opposition à la guerre n'a rien à voir avec l'antiaméricanisme. Les Américains qui s'opposent à la guerre sont-ils eux-mêmes antiaméricains? Ceux qui protestent dans les rues de Washington, de New York et d'autres villes américaines sont-ils antiaméricains? S'agit-il d'une manifestation de haine contre les Américains? Absolument pas.

Il est inadmissible qu'on soutienne, comme le *National Post* l'a fait, que les Québécois sont remplis de haine envers quelque peuple, pays ou personne que ce soit. Ces généralisations sèment la division et elles sont injustes et complètement stériles.

* * *

[Français]

LE MOIS DE LA JONQUILLE

M. Réal Ménard (Hochelaga—Maisonneuve, BQ): Monsieur le Président, comme à chaque année, avril est le Mois de la jonquille pour la Société canadienne du cancer qui consacre ses énergies à l'éradication du cancer et à l'amélioration de la qualité de vie des personnes qui en sont atteintes.

Jusqu'au 6 avril prochain, 12 000 bénévoles coloreront le Québec du beau jaune éclatant de cette fleur printanière pour marquer de façon originale le début officiel du Mois de la lutte contre le cancer.

Article 31 du Règlement

Deux millions de jonquilles seront en vente dans quelque 2 600 endroits à travers le Québec. L'objectif visé de 1,7 million de dollars servira à financer des projets de recherche, à fournir des services aux personnes touchées par le cancer, à diffuser des informations à jour sur le cancer, ainsi qu'à mener à bien des activités de défense d'intérêt public.

L'appui continu du grand public à la cause du cancer demeure toujours aussi essentiel. Nous savons qu'un Québécois sur trois recevra un diagnostic de cancer au cours de sa vie et les statistiques confirment que le cancer est encore la principale cause de décès prématuré.

Avec le temps, la jonquille est devenue l'emblème et le symbole de solidarité envers tous ceux et celles qui luttent pour vaincre cette maladie. N'oubliez donc pas de vous procurer votre jonquille du 3 au 6 avril prochain!

[Traduction]

JOSEPH KOBOLAK

M. Tony Tirabassi (Niagara-Centre, Lib.): Monsieur le Président, je prends la parole aujourd'hui pour rendre hommage à l'un de mes électeurs, Joseph Kobolak, qui a reçu la Mention élogieuse du ministre des Anciens combattants.

M. Kobolak, ancien membre du Corps royal de l'intendance de l'armée canadienne, a été un défenseur des anciens combattants, et il a consacré son temps et ses efforts à leur bien-être pendant la majeure partie de sa vie adulte.

Membre actif de la Légion royale canadienne depuis 1948, il a occupé des postes élevés au sein de l'organisation et il a été membre, et parfois président, d'un grand nombre de comités.

M. Kobolak a également obtenu de la légion un certificat du mérite et la Médaille du service méritoire. Son leadership exemplaire auprès des anciens combattants et sa contribution à la commémoration de leurs réalisations et de leurs sacrifices témoignent de son profond engagement à aider les autres.

Félicitations, Joseph, et merci de votre dévouement constant envers nos anciens combattants.

L'IRAK

M. Grant Hill (Macleod, Alliance canadienne): Monsieur le Président, bien des gens qui vivent en Amérique du Nord se souviennent du prix qu'ils ont payé ou que leurs proches ont payé pour la liberté dont nous jouissons aujourd'hui. Heureusement pour nous, ceux qui nous précédés ont défendu la démocratie, la liberté et l'égalité sans se soucier de la rectitude politique. Nos leaders ont dirigé le pays; ils ont réagi, ils n'ont pas attendu de voir quelle réaction serait la plus appropriée.

Nombre de Canadiens, surtout les jeunes, n'ont jamais eu à se battre pour les droits que nous tenons pour acquis. Notre vie douillette nous a fait oublier cette dimension.

Nos deux alliés les plus proches sont les États-Unis d'Amérique et le Royaume-Uni. Nous partageons avec eux les mêmes valeurs et les mêmes idéaux. Nous leur devons de contribuer à la défense de ces idéaux dans le monde entier.

Pour cela, nous, les Canadiens, demandons au gouvernement libéral de donner son soutien indéfectible à la coalition que dirigent les États-Unis d'Amérique en vue de libérer l'Irak et de libérer le monde libre de la tyrannie et du terrorisme.

[Français]

L'ÉDITORIAL DU NATIONAL POST

M. Georges Farrah (Bonaventure—Gaspé—Îles-de-la-Madeleine—Pabok, Lib.): Monsieur le Président, en tant que fier Québécois et Canadien, je tiens à exprimer mon indignation face à un éditorial paru dans le *National Post* d'aujourd'hui. L'article en question suggère qu'il y a un sentiment anti-américain généralisé au Québec qui le pousse à s'opposer à tout projet anglo-saxon ou américain.

En réalité, la population du Québec partage des liens très profonds avec ses voisins du sud, qu'ils soient familiaux, commerciaux ou historiques. Le Québec est très attaché aux États-Unis. Pensons simplement aux grands gestes de solidarité posés par les Québécois au lendemain des attaques du 11 septembre.

Il est inacceptable de tenir des propos de ce type à l'égard des Québécois qui, comme tous les Canadiens, sont des gens tolérants, ouverts et respectueux et qui ont droit à leur différence dans le respect, comme nous respectons le choix des Américains.

* * *

● (1410)

[Traduction]

LES AFFAIRES AUTOCHTONES

Mme Judy Wasylycia-Leis (Winnipeg-Centre-Nord, NPD): Monsieur le Président, j'interviens pour rendre hommage au député de Winnipeg-Centre. Pendant plus de 23 heures, le député s'est battu sans relâche au sein du comité afin d'empêcher l'arrogant gouvernement libéral de faire adopter à la hâte le projet de loi C-7, Loi sur la gouvernance des premières nations.

Certes, le projet de loi est déjà déplorable, mais qu'on empêche les partis de l'opposition de faire leur travail au sein du comité inspire un dégoût indicible. Seule la position du député de Winnipeg-Centre empêche le comité d'examiner ce projet de loi à toute vapeur. C'est pour cela que les libéraux ont essayé de lui clouer le bec.

Aux petites heures, ce matin, le comité a essayé de faire taire le député qui prenait position pour la démocratie et les premières nations.

Les libéraux ont essayé de museler le député de Winnipeg-Centre, mais ils ne peuvent rien contre le fait que ce projet de loi est rempli de lacunes et qu'ils n'ont pas fini d'en entendre parler.

J'espère que le député de Nickel Belt a mal dormi la nuit dernière. Il aurait dû, en tout cas, en tant que président ayant échoué dans sa tentative de faire examiner le projet de loi à la hâte.

Au nom du caucus du NPD et des premières nations du Canada, je félicite le député de Winnipeg-Centre. Ne lâchons pas.

[Français]

LES PREMIÈRES NATIONS

M. Yvan Loubier (Saint-Hyacinthe—Bagot, BQ): Monsieur le Président, hier soir, les libéraux nous ont imposé un bâillon sur les travaux futurs du Comité permanent des affaires autochtones, du développement du Grand Nord et des ressources naturelles afin d'empêcher les députés de l'opposition de s'exprimer librement sur le projet de loi C-7. Ce projet de loi risque de créer une situation dramatique et dévastatrice dans la mesure où il heurte la dignité et les droits des premières nations.

Le gouvernement prétend avoir consulté les premières nations avant d'écrire ce projet de loi, alors que la majorité des témoins que nous avons entendus affirment le contraire et voient le projet de loi C-7 comme une tentative d'assimilation comparable à celle du livre blanc de 1969.

Ce même gouvernement prétend que ce projet de loi améliore la situation des autochtones alors qu'en réalité, aucun des problèmes graves qui les confrontent n'y trouve réponse.

Nous savons maintenant que le premier ministre, ancien ministre des Affaires indiennes, veut terminer sa carrière comme il l'a débutée, c'est-à-dire en n'écoutant que lui-même, en se foutant éperdument des premières nations et en réalisant son vieux rêve de 1969, soit celui de présider à l'extinction des droits des nations autochtones et de les assimiler.

[Traduction]

PETER NYGARD

Mme Judy Sgro (York-Ouest, Lib.): Monsieur le Président, il y a 35 ans, Peter Nygard, fils d'immigrants finlandais, lançait une petite entreprise de confection de vêtements à Winnipeg, qui est devenue avec les années le plus gros fabricant de vêtements de mode féminine au Canada. Sa compagnie emploie maintenant des milliers de personnes et enregistre des ventes annuelles de plusieurs millions de dollars. La marque Nygard est une des plus reconnues dans le monde.

Peter Nygard était inspiré par une idée. Il a pris des risques pour faire grandir et prospérer son entreprise, et c'est une valeur que connaissent et savent apprécier les Canadiens. Il doit son succès à un solide esprit d'entreprise, à de sages investissements et à une somme considérable de travail ardu.

La compagnie de Peter Nygard, qui a son siège social au Canada et des bureaux partout dans le monde, est un véritable empire.

Je vous prie de vous joindre à moi pour féliciter Peter Nygard de sa vision et de son enthousiasme qui lui ont permis de faire de son entreprise une vraie réussite, et ce, en un peu plus de 35 ans. Nous lui souhaitons de nombreuses autres années de croissance et de succès.

LE REGISTRE DES ARMES À FEU

M. Greg Thompson (Nouveau-Brunswick-Sud-Ouest, PC): Monsieur le Président, un grand titre dans le *Ottawa Citizen* est fort éloquent: «Les libéraux retirent le projet de loi concernant le registre des armes à feu: Les décisions au sujet des complications juridiques pourraient faire grimper davantage le coût du programme».

Ainsi donc, une semaine après avoir forcé la main au caucus libéral pour qu'il approuve l'injection d'une somme supplémentaire de 59 millions de dollars dans le registre des armes à feu, le

Article 31 du Règlement

gouvernement se voit maintenant dans l'obligation de retirer le projet de loi C-10A. Le gouvernement tente d'éviter d'autres complications juridiques et politiques.

Mais continuons de suivre les événements. Le cafouillis d'un milliard de dollars n'est pas encore terminé. On a dépensé un milliard de dollars pour un registre qui ne fonctionne pas. Quelle sera la suite?

L'ALLIANCE CANADIENNE

M. Jim Pankiw (Saskatoon—Humboldt, Ind.): Monsieur le Président, les Canadiens devraient être informés de l'hypocrisie et du cynisme politique de l'Alliance canadienne et de son chef.

Je ne suis plus membre du parti à cause de ma dénonciation par principe des programmes coûteux et discriminatoires du gouvernement qui accordent des privilèges spéciaux aux autochtones et qui imposent le bilinguisme et des quotas de recrutement racistes.

Quant à l'Alliance, son chef se sert de la poste pour diffuser des renseignements erronés à la grandeur de la Saskatchewan dans une tentative désespérée de dissimuler son inefficacité et sa trahison...

Le Président: À l'ordre. Le député sait qu'en vertu du paragraphe 31 du Règlement, un député ne peut se servir d'une déclaration à la Chambre pour s'en prendre à un autre député, ce qu'il semble être en train de faire. Je donne donc la parole au député de Hull—Aylmer.

* * *

[Français]

LE SALON DU LIVRE DE L'OUTAOUAIS

M. Marcel Proulx (Hull—Aylmer, Lib.): Monsieur le Président, du 26 au 30 mars, se déroulait la 24^e édition du Salon du livre de l'Outaouais. Le salon est une manifestation culturelle d'envergure qui jouit d'une réputation enviable auprès des intervenants de l'industrie du livre.

Près de 31 000 fidèles lecteurs et lectrices ont franchi les tourniquets du salon cette année. Près de 600 maisons d'édition et plus de 300 auteurs se sont donné rendez-vous pour y célébrer le livre sous toutes ses formes.

Je veux particulièrement souligner l'excellent travail de la présidente du Salon du livre, Mme Estelle Desfossés. Elle met toute son énergie et son enthousiasme à faire du salon un évènement culturel très couru. Le dévouement de Mme Desfossés et de l'équipe de bénévoles fait du salon une grande fête du livre et de la lecture.

Félicitations à tout le comité organisateur et longue vie au Salon du livre de l'Outaouais.

. . .

● (1415)

[Traduction]

LES MANIFESTANTS CONTRE LA GUERRE

M. Jason Kenney (Calgary-Sud-Est, Alliance canadienne): Monsieur le Président, nous nous sommes habitués aux images odieuses des manifestants contre la guerre qui traitent des chefs d'État comme Tony Blair et George Bush de bouchers et de nazis parce qu'ils ont recours à la force en dernier ressort afin d'assurer la sécurité internationale, mais qui gardent le silence le plus complet sur le génocide du régime de Saddam Hussein.

Questions orales

En effet, un nouveau sondage indique que le tiers des Français souhaitent la victoire à Saddam. Des éléments de la gauche antiguerre, particulièrement en Europe, ont illustré le sectarisme et l'antisémitisme dans toute leur laideur comme en atteste la multiplication des actes de profanation des tombeaux juifs en France.

Ces fomenteurs de la haine ont maintenant fait l'inimaginable en profanant la semaine dernière le monument du cimetière de guerre du Commonwealth, à Étaples, en France, par des graffitis du genre «Déterrez vos morts», «Ils souillent notre terre», «Morts aux Américains» et «Saddam vaincra et versera votre sang».

Monsieur le Président, 11 000 soldats sont enterrés dans ce cimetière, y compris 1 148 Canadiens qui ont donné leur vie pour libérer la France. On a déshonoré leur mémoire. Honte à ceux qui ont fait ça et honte à ceux qui les ont inspirés.

QUESTIONS ORALES

[Traduction]

L'IRAK

M. Stephen Harper (chef de l'opposition, Alliance canadienne): Monsieur le Président, les autorités militaires américaines ont dit que les marins canadiens présents dans la région du Golfe participent à la recherche de militaires et de responsables irakiens. Or, le ministre de la Défense déclarait hier que les marins canadiens n'ont pas le mandat d'intercepter, de détenir ou de transférer des personnes soupçonnées de faire partie du gouvernement irakien.

Est-ce que le ministre de la Défense veut dire que les autorités américaines ont menti?

L'hon. John McCallum (ministre de la Défense nationale, Lib.): Monsieur le Président, je ne puis parler au nom des médias, mais la vérité est que nous n'avons détenu aucun responsable irakien. Notre force opérationnelle a uniquement pour mandat de débusquer des terroristes et de les remettre aux autorités américaines, dans le cadre de la guerre contre le terrorisme.

Quoi qu'il en soit, nos navires sont loin de l'Irak.

M. Stephen Harper (chef de l'opposition, Alliance canadienne): Monsieur le Président, oublions pour un instant les comptes rendus provenant du théâtre des opérations.

La position actuelle du gouvernement est que Saddam Hussein et ses sbires sont coupables de génocide, de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité, et qu'ils devront en répondre devant la justice.

Le gouvernement est-il en train de nous dire que si le personnel naval canadien trouve des responsables irakiens, Saddam ou ses acolytes, ils se bornera à les saluer et les laissera aller?

L'hon. John McCallum (ministre de la Défense nationale, Lib.): Monsieur le Président, je ne puis que rappeler ce que je disais au sujet du mandat de la force opérationnelle. La force n'a pas pour mandat de chercher, détenir ou transférer des responsables du régime irakien. Son mandat consiste à lutter contre le terrorisme.

Je répète ce que j'ai déjà dit à de nombreuses reprises à la Chambre, le pays et le gouvernement sont totalement engagés dans la guerre contre le terrorisme. C'est le mandat de notre force opérationnelle et c'est ce que notre marine fait assidûment.

M. Stephen Harper (chef de l'opposition, Alliance canadienne): Monsieur le Président, je suppose que pour ce qui est de laisser aller Saddam, la réponse à ma question est oui.

Pour faire suite à ce que je disais, les forces navales de la coalition présentes dans le Golfe sont sur un pied d'alerte en raison de la possibilité d'attentats suicides. On sait que des bateaux irakiens chargés d'explosifs ont été interceptés dans le Golfe.

Le ministre comprend-il que si la marine canadienne n'intercepte pas des bateaux irakiens, des membres de la coalition risquent de perdre la vie?

L'hon. John McCallum (ministre de la Défense nationale, Lib.): Monsieur le Président, notre force opérationnelle a précisément pour mandat de trouver ceux qui voudraient placer des mines ou endommager de quelque façon que ce soit les navires alliés et les navires marchands présents dans la région. De fait, notre marine a arraisonné des navires soupçonnés de transporter des mines, et elle l'a fait indépendamment de la citoyenneté des personnes présentes sur ces navires.

Nous sommes totalement engagés dans cette mission. Notre personnel s'occupera de toutes les mines ou autre matériel dangereux qu'il trouvera. C'est ce que notre marine fait et continuera de faire.

* * *

• (1420)

LE DÉPUTÉ DE LASALLE—ÉMARD

M. Chuck Strahl (Fraser Valley, Alliance canadienne): Monsieur le Président, la société de l'ancien ministre des Finances, la Société maritime CSL Inc., a profité de certaines échappatoires fiscales qu'il a lui-même contribué à créer. Ces échappatoires permettent à la société de l'ancien ministre des Finances de rapatrier au Canada des dividendes en franchise d'impôt.

Les fonctionnaires du ministère ont exhorté le ministre à éliminer ces échappatoires. Un comité spécial de fiscalité a également recommandé qu'on les fasse disparaître et la vérificatrice générale a dit que ces refuges fiscaux étaient injustes pour les contribuables canadiens, mais l'ancien ministre des Finances n'a rien fait à ce sujet. Il a fait fi de leurs conseils et a maintenu ces échappatoires.

Pourquoi l'ancien ministre des Finances a-t-il maintenu ces échappatoires alors qu'il savait que sa société de transport maritime en profiterait?

L'hon. John Manley (vice-premier ministre et ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, on me fait savoir que la question du traitement fiscal des sociétés d'affaires internationales de la Barbade relève d'une convention fiscale. Il existe une telle convention entre le Canada et la Barbade. Des discussions ont eu lieu entre le Canada et le gouvernement de la Barbade relativement à la façon de traiter le revenu des sociétés d'affaires internationales et le rapatriement des revenus de ces entreprises actives au sein de sociétés canadiennes.

Toutefois, à l'heure actuelle, les dispositions de cette convention continuent de s'appliquer et nous ne sommes pas en mesure d'en traiter de façon unilatérale.

M. Chuck Strahl (Fraser Valley, Alliance canadienne): Monsieur le Président, dans son premier discours du budget, l'ancien ministre des finances a dit:

Certaines sociétés canadiennes ne paient pas suffisamment d'impôt. Par conséquent, nous prenons des mesures pour empêcher les sociétés établies au Canada de se servir d'entreprises étrangères affiliées pour échapper aux impôts canadiens.

L'ancien ministre des Finances n'a comme par hasard pas réussi à faire disparaître les échappatoires qui aident les navires arborant des pavillons de complaisance.

Questions orales

L'actuel ministre des Finances prendra-t-il maintenant des mesures en vue de faire disparaître les échappatoires fiscales qui permettent à des sociétés comme la Société maritime CSL Inc. de ne pas payer leur juste part d'impôts au Canada?

L'hon. John Manley (vice-premier ministre et ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, le député pourrait peut-être nous donner des précisions sur ces échappatoires qu'il dit exister.

Si je comprends bien, le traitement des dividendes tirés des revenus d'entreprises actives gagnés par des filiales étrangères relève de conventions fiscales. Ces conventions ne peuvent être modifiées de façon unilatérale. Des négociations doivent être entreprises et je suis persuadé que le député reconnaîtra que nous ne devrions pas entreprendre de les annuler.

* * *

[Français]

L'IRAK

M. Gilles Duceppe (Laurier—Sainte-Marie, BQ): Monsieur le Président, même les États-Unis dénoncent l'incohérence du Canada qui se dit contre la guerre en Irak, mais en paroles seulement. L'ambassadeur Cellucci a en effet déclaré qu'avec ses navires dans le Golfe et ses militaires au sein d'unités étrangères, le Canada fournit, et je cite: «plus d'aide à la guerre en Irak» que la vaste majorité des pays de la coalition pour la guerre.

Devant le constat américain, est-ce que le ministre admettra enfin que le Canada participe à la guerre contre l'Irak et que pour être conséquent avec le discours, il devrait se retirer du théâtre des opérations?

L'hon. John McCallum (ministre de la Défense nationale, Lib.): Monsieur le Président, il est vrai que le Canada apporte une contribution très significative dans le Golfe concernant la guerre contre le terrorisme. Il y a une différence philosophique très importante entre nous et le Bloc.

Le Bloc n'est pas du tout content qu'on fasse cette contribution, tandis que nous, soit le gouvernement et moi-même, sommes fiers du fait que le Canada apporte une contribution très importante dans le Golfe dans la guerre contre le terrorisme, et nous sommes heureux que M. Cellucci ait reconnu cette contribution.

M. Gilles Duceppe (Laurier—Sainte-Marie, BQ): Monsieur le Président, la plus grande différence philosophique, c'est qu'on est logiques et qu'on dit la vérité.

Par la voix de leur ambassadeur, les États-Unis reconnaissent que des soldats et des navires canadiens les aident à faire la guerre contre l'Irak. En fait, la seule chose que les États-Unis n'ont pas obtenue, c'est l'appui officiel du Canada.

Après le concept de guerre préventive de George Bush, est-ce que le premier ministre ne vient pas d'inventer un nouveau concept, soit celui de la guerre officieuse?

L'hon. John McCallum (ministre de la Défense nationale, Lib.): Monsieur le Président, en termes de ces différences philosophiques, ce n'est pas ce que vient de suggérer le député. C'est plutôt que pour nous, de ce côté-ci de la Chambre, les Américains sont nos meilleurs amis et nos meilleurs alliés. Nous sommes avec les Américains, «shoulder to shoulder», dans la guerre contre le terrorisme. C'est pour cela que nous sommes fiers de notre contribution significative à la guerre contre le terrorisme, une contribution que M. Cellucci a reconnue récemment, et nous sommes très fiers de cela.

● (1425)

M. Claude Bachand (Saint-Jean, BQ): Monsieur le Président, l'ambassadeur américain au Canada juge que la participation canadienne à la guerre en Irak—pas à la guerre contre le terrorisme, mais à la guerre en Irak—est bonne et même supérieure à celle de la plupart des 49 pays qui appuient cette guerre.

En recevant un tel bulletin positif de la part de l'ambassadeur, le premier ministre admettra-t-il que son opposition de principe à la guerre en Irak pour plaire à la population ne tient plus, puisque l'appui du Canada à la guerre s'attire les éloges des États-Unis?

L'hon. John Manley (vice-premier ministre et ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, la question de la guerre n'est pas une question philosophique. Nous avons établi des principes. Nous avons suivi nos principes devant l'ONU et ces principes continuent.

La guerre est déjà engagée et il est clair, à ce moment-ci, que nous voulons que la guerre soit rapide et que les Américains et leurs alliés aient des réussites.

M. Claude Bachand (Saint-Jean, BQ): Monsieur le Président, je demande au vice-premier ministre s'il peut nous nommer un seul pays souverain, un seul, officiellement contre la guerre en Irak et qui a des soldats directement impliqués dans le conflit sur le sol irakien, comme le Canada en sur le sol irakien?

L'hon. John Manley (vice-premier ministre et ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, on peut noter que parmi les navires qui sont dans le Golfe, il y en a de la France.

[Traduction]

M. Bill Blaikie (Winnipeg—Transcona, NPD): Monsieur le Président, le vice-premier ministre affirme que la politique libérale concernant la guerre tient à une question de principe. Je suis d'avis que les libéraux ont des principes auxquels ils n'ont même pas fait encore appel en ce qui concerne la guerre. L'un d'eux est le présumé principe contre les bombes à fragmentation. Hier, on a interrogé le premier ministre sur l'utilisation de ces bombes dans la guerre qui a cours et il a répondu qu'il aurait souhaité qu'un traité interdise cela, mais qu'en l'absence d'un tel traité, il est possible d'y avoir recours.

Ma question s'adresse au vice-premier ministre ou au ministre de la Défense nationale. Un des deux ministres pourrait-il me dire, vu qu'on peut avoir une opinion à l'égard de la guerre et une autre sur les bombes à fragmentation, quelle est l'opinion du gouvernement au sujet de l'utilisation des bombes à fragmentation?

L'hon. John McCallum (ministre de la Défense nationale, Lib.): Monsieur le Président, voilà une information trompeuse au sujet de la position du gouvernement. Le premier ministre a clairement indiqué à la Chambre hier que le Canada voulait que les bombes à fragmentation soient visées par le traité d'interdiction des mines antipersonnel. Nos démarches en la matière n'ont pas porté fruit.

Il demeure que le gouvernement du Canada n'utilise pas du tout les bombes à fragmentation. Par conséquent, nous avons la conscience tranquille. Nous avons essayé, mais en vain, de faire respecter cette règle à l'échelle mondiale. Nous avons fait de notre mieux à cet égard et nous n'avons pas d'excuses à présenter au NPD.

Questions orales

LA FISCALITÉ

M. Bill Blaikie (Winnipeg—Transcona, NPD): Monsieur le Président, il me semble que, si on pense qu'une chose est mauvaise au point qu'il faille établir un traité à son sujet, on devrait penser qu'il est mal de l'utiliser.

Ma question s'adresse au ministre des Finances. Il a répondu à une question précédente en disant que le traitement fiscal des dividendes concernait une convention fiscale établie entre le Canada et la Barbade. J'ignore si cela est vrai, mais en supposant que le ministre a raison, peut-il dire à la Chambre s'il demandera que soient modifiées les règles fiscales qui autorisent des navires battant pavillon de complaisance à exercer leurs activités à la Barbade?

L'hon. John Manley (vice-premier ministre et ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, on m'informe que le Canada et la Barbade examinent la question et discutent d'un document sur les modifications qu'ils se proposent d'apporter à la convention.

LE DÉPUTÉ DE LASALLE—ÉMARD

Le très hon. Joe Clark (Calgary-Centre, PC): Monsieur le Président, le premier ministre a dit hier à la Chambre qu'on ne l'avait pas «informé» d'un risque de conflit d'intérêts. Évidemment, le premier ministre a le devoir de s'informer.

La Canada Steamship Lines a avoué que son déménagement à la Barbade était attribuable aux modifications qui ont été apportées à la réglementation fiscale canadienne lorsque le propriétaire de l'entreprise était le ministre des Finances. Le conseiller en éthique a participé aux discussions entre celui qui était alors le ministre des Finances et la société privée de ce dernier.

Le premier ministre a-t-il maintenant reçu le compte rendu complet de ces conversations? Et le premier ministre du Canada peut-il maintenant dire catégoriquement que celui qui était à l'époque le ministre des Finances n'a rien eu à voir dans la décision qui a poussé son entreprise à déménager?

L'hon. John Manley (vice-premier ministre et ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, je puis dire au chef du Parti conservateur que les modifications apportées au traitement des dividendes provenant du Libéria l'ont été parce qu'il n'y avait pas de convention fiscale avec le Libéria, celui-ci ayant donc été supprimé de la liste des pays en provenance desquels des revenus tirés d'une entreprise exploitée activement ouvraient droit à des dividendes exonérés d'impôt. Comme je l'ai expliqué, il y avait une convention fiscale en vigueur dans le cas de la Barbade.

● (1430)

Le très hon. Joe Clark (Calgary-Centre, PC): Monsieur le Président, le juge Parker a défini un conflit d'intérêts de la manière suivante:

Un conflit d'intérêts survient lorsqu'un ministre de la Couronne a connaissance d'un intérêt économique privé suffisant pour influer sur l'exercice de ses fonctions et de ses responsabilités publiques.

Par conséquent, le seul fait d'avoir connaissance de cela suffit pour créer un conflit d'intérêts. Le député de LaSalle—Émard a eu connaissance de cela à au moins 12 occasions lorsqu'il était ministre des Finances.

Le premier ministre a appuyé la définition que le juge Parker a donnée dans l'affaire Sinclair Stevens. Pourquoi applique-t-on des critères différents dans le cas du député de LaSalle—Émard?

L'hon. David Collenette (ministre des Transports, Lib.): Monsieur le Président, le premier ministre a dit clairement à la Chambre que tout ministre qui risque d'être en situation de conflit d'intérêts doit se retirer d'une discussion et qu'on ne l'a pas informé qu'un ministre avait contrevenu à ces règles.

L'ex-ministre des Finances, comme nous l'avons dit, a respecté les règles établies par le gouvernement précédent dont faisait partie le très honorable député. Je ne pense pas qu'il y ait de problème en l'occurrence

L'IRAK

Mme Deborah Grey (Edmonton-Nord, Alliance canadienne): Monsieur le Président, le ministre de la Défense a récemment déclaré que les navires canadiens qui patrouillent dans le Golfe ne sont pas autorisés à intercepter, détenir ou transférer des personnes soupçonnées d'être membres du régime irakien. Apparemment, nos marins ne peuvent que confirmer au quartier général américain que les méchants sont partis par là.

De toute évidence, nous sommes déjà impliqués dans le conflit irakien. Pourquoi le gouvernement ne va-t-il pas jusqu'au bout et ne défend-il pas complètement nos troupes et nos alliés?

L'hon. John McCallum (ministre de la Défense nationale, Lib.): Monsieur le Président, pour commencer, nous défendons nos troupes complètement et entièrement.

Puisque, de toute évidence, beaucoup de nos militaires mettent leur vie en jeu, il est également évident que la Chambre devrait être unanime. Quelles que soient nos divergences d'opinions sur l'Irak en général, nous devrions, à l'unisson, appuyer nos troupes, les remercier de mettre leur vie en jeu et leur souhaiter de revenir saines et sauves dans un avenir pas trop lointain.

Quant à nos alliés, je pense que je suis à court de temps, monsieur le Président.

Mme Deborah Grey (Edmonton-Nord, Alliance canadienne): Il en a le droit, monsieur le Président.

En fait, le ministre ne comprend pas que la guerre en Irak fait partie de la guerre contre le terrorisme. Il prétend que nous sommes dans le Golfe uniquement pour faire la guerre au terrorisme, mais il vient juste d'annoncer une immense brèche dans la sécurité. N'importe quel bateau peut maintenant passer sous le nez de nos patrouilles maritimes en brandissant un drapeau irakien. C'est à se demander si c'est le propriétaire de la Société maritime CSL Inc. qui leur a parlé de ces pavillons de complaisance.

Le ministre a dit que la marine canadienne protégerait les navires alliés contre toute attaque éventuelle, alors pourquoi patrouiller le Golfe si les bateaux qui représentent le plus grand danger et la plus grande menace peuvent tout simplement lui passer sous le nez?

L'hon. John McCallum (ministre de la Défense nationale, Lib.): Monsieur le Président, malgré tout le respect que je dois à la députée, ce qu'elle dit est absolument ridicule. Notre mandat est de patrouiller le Golfe pour protéger tous les bateaux contre les attentats terroristes. Peu importe si le terroriste est Irakien, Saoudien ou même Canadien. Si on soupçonne la présence à bord d'un bateau d'un individu pouvant s'en prendre aux navires dans la région, il sera arraisonné et inspecté. S'il y a un danger, la marine interviendra à titre préventif.

[Français]

Mme Christiane Gagnon (Québec, BQ): Monsieur le Président, le premier ministre s'est appuyé sur des précédents pour ne pas appuyer officiellement la guerre en Irak, une guerre qui se fait sans l'accord de l'ONU.

Comment le gouvernement peut-il justifier s'être fondé sur des précédents pour refuser d'appuyer la guerre et affirmer ne pas s'être fondé sur des précédents pour envoyer des soldats participer à la guerre? Pourquoi les précédents ont-ils de l'importance dans un cas et pas dans l'autre?

L'hon. John Manley (vice-premier ministre et ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, nous avons essayé d'expliquer plus tôt aujourd'hui qu'il y a des principes et qu'il y en a d'autres qui ne sont pas nécessairement explicites les uns par rapport aux autres. Nous avons suivi un principe très clair devant l'ONU en demandant que le Conseil de sécurité appuie la guerre. Mais nous avons aussi des accords avec d'autres pays qui sont des alliés. Nos soldats sont engagés en vertu d'engagements envers les autres pays qui sont nos alliés. Alors, on peut faire les deux.

• (1435)

Mme Christiane Gagnon (Québec, BQ): Monsieur le Président, le vice-premier ministre pourrait-il nous expliquer la base du raisonnement qui lui permet de justifier la présence de soldats canadiens dans une guerre qu'il qualifie d'injustifiée? Comment justifier l'injustifiable?

L'hon. John Manley (vice-premier ministre et ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, ce que nous retrouvons, ce sont des soldats qui sont vraiment engagés avec les forces armées des autres pays. C'est notre système. Nous l'avons fait dans les autres cas. Je crois que le principe à savoir que nous allons respecter nos engagements envers nos alliés est tout à fait conséquent avec les autres principes que nous avons suivis.

[Traduction]

LA SANTÉ

M. Grant Hill (Macleod, Alliance canadienne): Monsieur le Président, l'Organisation mondiale de la santé a recommandé au Canada d'interviewer tous les passagers quittant le pays afin de dépister le SRAS.

Ma question s'adresse à la ministre de la Santé. Pourquoi avonsnous choisi d'afficher des posters et de distribuer des cartes? Les bagagistes posent bien des questions sur le contenu des valises et ceux qui les ont faites. Ils peuvent sûrement poser des questions sur le SRAS.

L'hon. Anne McLellan (ministre de la Santé, Lib.): Monsieur le Président, je le répète, nous avons informé l'OMS des procédures de dépistage que nous prenons à l'intention des voyageurs en partance de l'aéroport international Pearson. Jusqu'à maintenant, l'OMS s'est dite satisfaite de ces procédures.

Nous croyons prendre toutes les mesures raisonnables pour contrôler les passagers en partance de l'aéroport Pearson, mais s'il semble, après examen, que d'autres mesures s'imposent, nous les prendrons. Nous réévaluons la situation chaque jour, presque à chaque heure.

M. Grant Hill (Macleod, Alliance canadienne): Monsieur le Président, on a demandé aux bagagistes à l'aéroport de Jacksonville, en Floride, de traiter avec prudence les bagages et les passagers en provenance du Canada. Je me demande bien pourquoi.

Serait-ce que nous nous attendons à ce que les pays étrangers appliquent de bonnes procédures de dépistage? Alors, pourquoi ne pas appliquer les procédures les plus efficaces ici même, au Canada? C'est ce à quoi s'attendent les autres pays.

Questions orales

L'hon. Anne McLellan (ministre de la Santé, Lib.): En fait, monsieur le Président, puisque nous travaillons en consultation avec l'OMS, comme je l'ai déjà mentionné à la Chambre, les procédures de dépistage que nous appliquons servent d'exemples aux autres pays et aux autres aéroports internationaux.

De toute évidence, Toronto a été désignée comme l'une des origines de la flambée du SRAS. Par conséquent, il ne faudrait pas se surprendre que, à leur arrivée à l'étranger, les avions en provenance de Toronto fassent l'objet de mesures de précaution supplémentaires...

Le Président: Le député de Champlain a la parole.

* * *

[Français]

LE SUPPLÉMENT DE REVENU GARANTI

M. Marcel Gagnon (Champlain, BQ): Monsieur le Président, dans le dossier des personnes âgées qui ont intenté un recours collectif contre Développement des ressources humaines Canada, on sait que le ministère va maintenant demander à la cour que la cause soit renvoyée devant les tribunaux administratifs. Ceci aura pour effet d'éliminer toute possibilité de recours collectif.

Si le gouvernement fédéral est tellement certain d'avoir agi correctement, pourquoi fait-il tout en son pouvoir pour éviter qu'un tribunal se prononce immédiatement sur le fond de la cause?

[Traduction]

L'hon. Jane Stewart (ministre du Développement des ressources humaines, Lib.): Monsieur le Président, je parlerai en termes généraux des efforts consentis pour veiller à ce que les Canadiens âgés aient accès aux programmes qui leur tiennent tant à coeur. Le gouvernement, par l'entremise de mon ministère et d'autres intervenants, utilise de nombreux moyens pour s'adresser aux Canadiens âgés et veiller à ce qu'ils soient au courant des programmes, qu'il s'agisse du Programme de sécurité de la vieillesse, du Régime de pensions du Canada ou du Supplément de revenu garanti. Nous sommes pleinement conscients de l'importance que ces programmes revêtent pour les personnes âgées et nous continuerons de travailler pour elles.

[Français]

M. Marcel Gagnon (Champlain, BQ): Monsieur le Président, chaque semaine, des personnes âgées qui ont été lésées meurent dans la misère sans avoir obtenu justice.

Est-ce que la ministre ne se sent pas la conscience engagée devant ces milliers de personnes âgées qui, par sa faute, ne pourront faire valoir leurs droits?

● (1440)

[Traduction]

L'hon. Jane Stewart (ministre du Développement des ressources humaines, Lib.): Monsieur le Président, j'ai au contraire dressé pour la Chambre la liste des différentes stratégies auxquelles nous faisons appel pour que les Canadiens âgés soient au courant des programmes qui s'offrent à eux.

Je rappelle au député que c'est précisément grâce à ces programmes que nous avons été en mesure de réduire le taux de pauvreté chez les Canadiens âgés, qui est passé de plus de 20 p. 100 en 1980, à tout juste plus de 7 p. 100 en l'an 2000.

Questions orales

LA CITOYENNETÉ ET L'IMMIGRATION

Mme Diane Ablonczy (Calgary—Nose Hill, Alliance canadienne): Monsieur le Président, le ministre de l'Immigration a finalement été obligé hier de faire ce qui s'imposait dans le cas d'une femme âgée pour laquelle il ne manifestait aucune compassion jusqu'à ce que la situation déplorable de celle-ci fasse la première page du *Globe and Mail*. Devant ce fait, il a rapidement invoqué ses pouvoirs ministériels au nom de cette personne afin d'échapper au courroux public.

Il pourrait aussi faire appel à ses pouvoirs ministériels au nom des Canadiens, afin de mettre le pays à l'abri du risque à la sécurité qu'est Ernst Zundel. Pourquoi ne le fait-il pas?

[Français]

L'hon. Denis Coderre (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, Lib.): Monsieur le Président, je ne veux pas faire de politique avec le cas que nous avons réglé hier. Je pense que tout est bien fait.

Concernant le cas de l'individu, c'est effectivement parce que nous avons respecté le processus et que nous voulions protéger les citoyens canadiens qu'il est présentement derrière les barreaux.

[Traduction]

Mme Diane Ablonczy (Calgary—Nose Hill, Alliance canadienne): Monsieur le Président, le ministre a montré qu'il pouvait corriger une situation d'un trait de plume, comme il l'a fait hier dans le cas de Mme Dougherty. Ces pouvoirs lui ont été conférés par la loi canadienne. Pourquoi ne fait-il pas expulser Ernst Zundel d'un simple trait de plume?

L'hon. Denis Coderre (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, Lib.): Monsieur le Président, dans les deux cas, lorsqu'une décision finale est prise, c'est parce que nous avons suivi un processus. Et qui plus est, nous respectons non seulement le processus, mais aussi la règle de droit. Lorsque le moment sera venu d'adopter les mesures nécessaires, nous ferons ce qui est bon pour le pays.

* * * LA DÉFENSE NATIONALE

M. Joe Jordan (Leeds—Grenville, Lib.): Monsieur le Président, en octobre 2000, le gouvernement a annoncé une ambitieuse politique visant à revitaliser les réserves de l'armée canadienne. Je sais que les Brockville Rifles, dans ma circonscription, et des unités des environs, comme le Princess of Wales' Own Regiment, s'intéressent beaucoup à cette démarche. Le ministre de la Défense nationale pourrait-il faire le point sur les efforts pour renforcer cette importante institution nationale?

L'hon. John McCallum (ministre de la Défense nationale, Lib.): Monsieur le Président, tout ce que je peux dire, c'est: quelle question agréable! Je suis heureux de dire que nous avons remporté des succès importants pour revitaliser nos forces de réserve, conformément à la politique annoncée par mon prédécesseur en 2000. Nos forces comptent actuellement 15 500 réservistes et nous entendons en recruter 750 autres au cours de l'exercice financier.

Comme il existe plus de 130 unités dans 125 localités du Canada, il y a des réservistes dans les circonscriptions de pratiquement tous les députés de la Chambre des communes. C'est une excellente nouvelle pour les réserves du Canada et cela montre clairement...

Le Président: La députée de Halifax a la parole.

L'IRAK

Mme Alexa McDonough (Halifax, NPD): Monsieur le Président, la reconstruction de l'Irak doit être entreprise non pas par les États-Unis, mais par les Nations Unies. Pourquoi? Parce que les États-Unis sont l'agresseur et que les magnats de l'industrie militaire américaine, y compris d'entreprises liées à Cheney et Perle, ont déjà les doigts dans le tiroir-caisse.

Plusieurs pays européens ont déjà bien précisé qu'ils ne participeront pas à une reconstruction de l'Irak sous la direction de Bush. Est-ce là aussi la position du Canada?

Mme Aileen Carroll (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires étrangères, Lib.): Monsieur le Président, le premier ministre a dit que nous participerons après la guerre à la reconstruction de l'Irak. Aucune décision n'a encore été prise sur les détails de cette participation, mais celle-ci ne fait aucun doute. Nous avons une expertise considérable en la matière et nous sommes disposés à coordonner l'effort de reconstruction en collaboration avec nos partenaires internationaux, dont les Nations Unies.

LA SANTÉ

Mme Judy Wasylycia-Leis (Winnipeg-Centre-Nord, NPD): Monsieur le Président, la crainte de propager le SRAS est certes de plus en plus grande. Hier, quelque 10 000 médecins ont annulé le congrès qu'ils devaient tenir à Toronto à cause des risques que pose le SRAS; il faut dire que le secteur de la santé a été durement touché par cette maladie.

Nous savons que la ministre et le ministère de la Santé nous tiennent volontiers au courant de la situation et collaborent étroitement avec les gouvernements provinciaux. Nous apprécions les efforts de la ministre et, évidemment, le travail du laboratoire de virologie à Winnipeg.

La ministre de la Santé peut-elle assurer aux municipalités et aux provinces qu'on leur accordera toute l'aide nécessaire, y compris des fonds d'urgence, s'il y a lieu?

L'hon. Anne McLellan (ministre de la Santé, Lib.): Monsieur le Président, j'ai fait savoir ici que, lorsque des autorités provinciales de la Santé nécessiteront et demanderont de l'aide, nous leur fournirons toute l'aide que nous pourrons.

Nous collaborons étroitement avec le gouvernement ontarien. Une douzaine de nos épidémiologistes travaillent avec des agents de l'hygiène publique, sur place, à Toronto. Nous avons fourni sur demande du matériel au ministère ontarien et nous répondrons à toute autre demande raisonnable. Si nous pouvons fournir toute aide additionnelle, nous...

● (1445)

Le Président: Le député de Richmond—Arthabaska a la parole.

[Français]

LE DÉPUTÉ DE LASALLE—ÉMARD

M. André Bachand (Richmond—Arthabaska, PC): Monsieur le Président, le député de LaSalle—Émard, ancien ministre des Finances, futur premier ministre et futur patron du ministre des Finances actuel, aimerait qu'on lui fasse confiance vis-à-vis du dossier Canada Steamship Lines Barbade-Canada. Nous savons très bien que la décision de protéger le paradis fiscal de la Barbade a été grandement bénéfique pour sa compagnie.

Pourquoi le premier ministre refuse-t-il de mettre les choses au clair une fois pour toutes en exigeant la publication immédiate de la liste complète des personnes présentes et des rencontres entre le député de LaSalle—Émard et les dirigeants de la compagnie Canada Steamship Lines?

L'hon. John Manley (vice-premier ministre et ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, plusieurs entreprises sont impliquées dans le traité international entre le Canada et la Barbade. Je viens déjà d'expliquer, dans cette période des questions orales, que c'était un abri fiscal qui existait à cause du traitement qui est basé sur le traité. Nous n'allons pas changer le traité unilatéralement. Comme je l'ai expliqué à son chef, c'est une question qui est déjà en discussion entre le Canada et la Barbade.

[Traduction]

Le très hon. Joe Clark (Calgary-Centre, PC): Monsieur le Président, en fait, les informations du vice-premier ministre au sujet de la convention fiscale entre le Canada et la Barbade sont incomplètes.

En février 1994, dans les prévisions supplémentaires accompagnant le budget, on avait promis de supprimer la désormais célèbre échappatoire concernant le Libéria et la Barbade. Il se trouve que, comme par magie, en juin 1994, une nouvelle disposition a été ajoutée à l'avant-projet de loi, ayant pour effet d'exclure la Barbade en faisant explicitement référence à la convention fiscale existante.

Pourquoi l'avant-projet de loi a-t-il été modifié? Le député de LaSalle—Émard a-t-il été partie à ce changement...

Le Président: Le vice-premier ministre a la parole.

L'hon. John Manley (vice-premier ministre et ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, le chef du Parti progressiste-conservateur a raison pour ce qui concerne les changements apportés. On me signale cependant que ces changements sont le fait d'un très grand nombre de demandes qui nous ont été présentées en ce sens, après que la première version du règlement ait été rendue publique pour discussion. Il convient de rappeler que, dans le cas du Libéria, il n'existait pas de convention fiscale. En réponse à ces demandes, la règle en vigueur à l'époque a été maintenue.

. . .

LES RELATIONS CANADO-AMÉRICAINES

M. Jason Kenney (Calgary-Sud-Est, Alliance canadienne): Monsieur le Président, je cite le président de l'Association des fabricants de pièces d'automobile du Canada, qui a déclaré, au sujet des relations canado-américaines actuelles, que le Canada avait perdu des marchés au profit des États-Unis. Le secteur de l'aérospatiale a également condamné la façon dont le gouvernement avait traité nos relations commerciales et a laissé entendre que nous accusions des pertes.

Cette situation trouble les collectivités ontariennes dont l'économie repose sur ces industries. Comment le gouvernement peut-il affirmer au secteur de l'automobile que tout baigne dans l'huile entre

Questions orales

le Canada et les États-Unis alors que, de toute évidence, ce n'est pas le cas?

L'hon. John Manley (vice-premier ministre et ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, la semaine dernière, l'ambassadeur Cellucci a déclaré que les liens qui unissent le Canada et les États-Unis sont trop profonds pour être ébranlés par quoi que ce soit.

Si le député laisse entendre, et j'espère vraiment que ce n'est pas le cas, qu'en matière de guerre et de paix, nos décisions doivent être fonction du profit que nous tirons de nos relations commerciales, je crois qu'il a tort.

M. Jason Kenney (Calgary-Sud-Est, Alliance canadienne): Monsieur le Président, évidemment, le ministre oublie de faire mention du reste du discours qui condamne les propos antiaméricains tenus par le gouvernement.

Perrin Beatty, dirigeant de l'Association des exportateurs canadiens, affirme que les déclarations antiaméricaines des représentants du gouvernement risquent d'avoir de sérieuses conséquences pour le Canada et qu'il est impératif d'y mettre un terme.

Pour sa part, le dirigeant de l'association hôtelière canadienne indique que, du fait de l'opposition manifestée par les Canadiens à l'égard des États-Unis, au moins deux groupes américains ont annulé des congrès importants qui devaient avoir lieu en Ontario.

Ayant fait aussi mauvaise figure, comment le gouvernement peutil prétendre que tout marche comme sur des roulettes en ce qui concerne notre relation bilatérale la plus importante?

L'hon. John Manley (vice-premier ministre et ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, je cite le passage où l'ambassadeur dit que nous faisons l'envie de nombreux pays dans le monde, que bien des pays envient les relations que nous entretenons. Voilà ce qu'a dit l'ambassadeur des États-Unis.

Étant donné que nous sommes aux prises avec la flambée épidémique du SRAS, il n'est pas étonnant qu'un congrès ou un autre soit annulé. Je signale, et c'est le plus important, que les députés qui se sont peut-être mal exprimés ont présenté des excuses. Or, ces gens d'en face n'arrêtent pas de ressasser cette affaire dans l'espoir qu'elle sera reprise par les médias américains. Il est temps qu'ils adoptent une attitude plus responsable.

* *

• (1450)

[Français]

LES PRODUCTEURS LAITIERS

Mme Pauline Picard (Drummond, BQ): Monsieur le Président, hier, contrairement aux affirmations du ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, les producteurs laitiers lui ont fait connaître leur mécontentement car son inaction leur fait perdre 30 millions de dollars par année, à cause de l'entrée des mélanges d'huile, de beurre et de sucre étrangers qui échappent aux quotas.

Le ministre a beau dire que c'est long de mettre des correctifs en place, mais cela fait déjà sept ans que le problème est connu. Qu'est-ce qu'il attend pour agir?

Questions orales

[Traduction]

L'hon. Lyle Vanclief (ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, Lib.): Monsieur le Président, j'ai rencontré les producteurs laitiers au Salon international de l'alimentation à Montréal, hier, et je leur ai dit, comme j'ai dit à la Chambre, que le ministre du Commerce, d'autres ministres et moi-même nous étions penchés sur la question.

Le groupe de travail a fait des recommandations. Nous sommes en train d'examiner ces recommandations et de voir dans quel sens nous agirons. Nous communiquerons bientôt nos recommandations à l'industrie laitière.

[Français]

Mme Pauline Picard (Drummond, BQ): Monsieur le Président, le ministre réalise-t-il que c'est lui qui a le pouvoir de régler le problème? Qu'est-ce qu'il attend pour convaincre sa collègue, la ministre du Revenu national, de resserrer le cadre tarifaire et ralentir l'importation?

[Traduction]

L'hon. Lyle Vanclief (ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, Lib.): Monsieur le Président, la députée sait très bien que le ministre du Commerce, d'autres ministres et moi-même avons parlé aux producteurs laitiers. L'industrie laitière sait que quelques ministères participent à la décision qui doit être prise.

Tous les ministres intéressés de ce gouvernement tiennent des discussions, examinent les recommandations et communiqueront bientôt ces recommandations à l'industrie.

LA LOI ÉLECTORALE DU CANADA

M. John Reynolds (West Vancouver—Sunshine Coast, Alliance canadienne): Monsieur le Président, le gouvernement peut faire amende honorable en votant en faveur de notre motion aujourd'hui. Ce serait un bon début.

Le gouvernement a promis de revoir la décision de la Cour suprême accordant aux meurtriers le droit de voter lors des élections fédérales. La Cour suprême avait donné ce droit aux meurtriers alors que les victimes avaient, elles, perdu tous leurs droits. La majorité des Canadiens honnêtes et respectueux des lois avaient été dégoûtés par cette décision. Comme d'habitude, le gouvernement prenait le parti des criminels en refusant de voir la douleur qu'il causait aux proches des victimes assassinées.

Puisque le gouvernement a promis de se pencher sur cette décision et qu'il n'a rien fait, les Canadiens auraient-ils raison de présumer qu'il n'a pas l'intention de proposer un projet de loi pour refuser le droit de vote aux meurtriers?

L'hon. Don Boudria (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, je suis déçu de voir que le député choisit ce jour pour soulever cette question.

Ce matin, le comité a étudié la Loi électorale du Canada et j'ai témoigné devant le comité pendant près de deux heures, mais personne n'a soulevé la question qu'aborde maintenant le député. On peut voir à quel point ils sont sérieux et sincères. Tout cela est factice.

M. John Reynolds (West Vancouver—Sunshine Coast, Alliance canadienne): Monsieur le Président, ce ministre devrait se rendre à Stratford et dire aux gens à cet endroit que le meurtrier Joe Willemsen aura le droit de voter à leurs côtés si le premier ministre lui accorde le droit de voter lors de l'élection partielle.

Le premier ministre retarde, pour ces gens, le moment où ils pourront exercer leur droit démocratique et choisir leur député. Il devrait dire aux gens de Stratford que celui qu'ils appellent «l'assassin de Stratford» votera avec eux lors des prochaines élections s'il doit purger sa peine de plus de dix ans.

Comment le premier ministre peut-il expliquer que les meurtriers profitent de tous les droits démocratiques accordés aux Canadiens, peu importe le nombre de meurtres commis et la durée des peines, alors que leurs victimes ont perdu tous leurs droits pour l'éternité?

L'hon. Don Boudria (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, on voit apparaître les véritables motifs. On craint l'élection complémentaire chez les gens d'en face, ce qui n'est pas surprenant puisqu'ils seront très bientôt battus à plate couture par le candidat libéral dans cette circonscription.

LES RESSOURCES NATURELLES

M. John Godfrey (Don Valley-Ouest, Lib.): Monsieur le Président, la géomatique et les sciences de la terre constituent des outils essentiels pour fournir des renseignements sur la géographie d'un pays, son environnement et ses ressources naturelles, y compris l'énergie, les minéraux, les métaux et les forêts.

Il y a quelques jours, le ministre des Ressources naturelles du Canada a conclu une entente en sciences de la terre avec le ministre des Mines de l'Inde. Le ministre peut-il dire à la Chambre en quoi cette entente profitera à nos deux pays?

L'hon. Herb Dhaliwal (ministre des Ressources naturelles, Lib.): Monsieur le Président, je suis heureux d'informer la Chambre que, le 1^{er} avril, j'ai conclu avec l'honorable Shri Ramesh Bais, ministre des Mines de l'Inde, une entente qui renforcera notre coopération et profitera aux milieux scientifiques et à l'industrie dans le domaine des sciences de la terre.

Cette entente contribuera à accroître la coopération avec l'Inde et jettera les bases de futurs projets. Elle table sur l'engagement du gouvernement du Canada à faire de notre pays un chef de file mondial dans l'innovation.

L'AGRICULTURE

M. Rick Casson (Lethbridge, Alliance canadienne): Monsieur le Président, ce ministre n'en sait pas beaucoup plus long sur cette question que sur la définition d'homme d'État.

Le directeur général de l'OMC a rendu publique une déclaration déplorant vivement que les négociateurs n'aient pu respecter les délais fixés en matière d'agriculture. Le Canada a contribué à cet échec en rejetant la proposition Harbinson. Bref, le Canada s'est rangé du côté des pays industrialisés comme ceux de l'Union européenne, contre les pays en développement de l'Afrique et de l'Amérique du Sud.

Le ministre peut-il expliquer son rejet de la libéralisation du commerce des produits agricoles et dire pourquoi il se range du côté de l'Union européenne plutôt que du côté des pays en développement?

Questions orales

● (1455)

L'hon. Pierre Pettigrew (ministre du Commerce international, Lib.): Monsieur le Président, le député se trompe. Nous n'avons pas rejeté les modalités de la proposition Harbinson. Certains partis à la Chambre le demandaient, mais nous ne l'avons pas fait.

Nous avons continué de promouvoir les intérêts du Canada. Nous voulons une réforme sérieuse et en profondeur du commerce international des produits agricoles. Nous réclamons l'élimination des subventions à l'exportation ainsi qu'une importante réduction des subventions à la production et des subventions d'application locale. Ce sont nos objectifs, et nous continuerons à essayer de les atteindre à l'OMC.

M. Rick Casson (Lethbridge, Alliance canadienne): Monsieur le Président, on reconnaît bien le gouvernement. Il parle beaucoup et agit peu, et il n'y a aucun résultat concret.

Les producteurs et les groupes de producteurs du Canada ont désespérément besoin de négociations qui réussissent. À l'OMC, le ministre a laissé échapper le ballon. Maintenant que le Canada a moins d'influence sur la scène mondiale, comment le gouvernement entend-il donner une nouvelle pertinence à la position canadienne dans ces dossiers commerciaux? S'entendre avec la France sur tout ne fera pas l'affaire.

L'hon. Pierre Pettigrew (ministre du Commerce international, Lib.): Monsieur le Président, je n'ai pas l'impression que le député ait suivi de très près ce que le Canada a fait à l'OMC, par exemple à la dernière réunion ministérielle de Doha, au Qatar, où tous ont loué la contribution du Canada au bon lancement des négociations.

Depuis Seattle, nous sommes à l'avant-garde de tous les efforts consacrés au groupe de travail sur la mise en oeuvre. Nous avons contribué à rendre l'OMC plus transparente, ce qui a donné beaucoup plus de crédibilité à l'ensemble des négociations commerciales dans le monde. Le Canada joue un rôle de premier plan.

La semaine dernière, en toute transparence, nous avons déposé notre offre concernant les services. Nous sommes actifs et nous sommes fiers de...

Le Président: Le député de Repentigny a la parole.

. . .

[Français]

LES LANGUES OFFICIELLES

M. Benoît Sauvageau (Repentigny, BQ): Monsieur le Président, la présidente du Conseil du Trésor nous certifiait que le 31 mars était la date butoir, qu'aucun délai ne serait accepté dans l'application de la Loi sur les langues officielles et que tous les hauts fonctionnaires seront tenus de s'y conformer.

Comment la présidente du Conseil du Trésor peut-elle justifier que le président de Postes Canada soit venu dire, hier au comité, que sur les cinq cas qui ne respectent pas la loi à Postes Canada, deux allaient être retraités d'ici quelques années—donc il les laissait faire—, tandis que les trois autres s'inscriront bientôt à des cours de français? Est-ce que c'est cela la solution de la présidente du Conseil du Trésor?

L'hon. Lucienne Robillard (présidente du Conseil du Trésor, Lib.): Monsieur le Président, le député du Bloc québécois devrait savoir que Postes Canada, comme société de la Couronne, n'est pas soumis aux politiques de l'employeur qu'est le Conseil du Trésor. Il me semble qu'il devrait savoir cela, depuis le temps qu'il siège au Parlement. Postes Canada doit avoir ses propres politiques pour respecter ses obligations, selon la Loi sur les langues officielles.

[Traduction]

PERTH—MIDDLESEX

Mme Cheryl Gallant (Renfrew—Nipissing—Pembroke, Alliance canadienne): Monsieur le Président, les députés sont élus pour représenter leurs électeurs. Le gouvernement a-t-il peur de tenir des élections partielles dans la circonscription de Perth—Middlesex parce qu'il sait que les électeurs en feront un plébiscite sur le fiasco que représente le registre des armes à feu mis sur pied par le gouvernement au coût d'un milliard de dollars?

L'hon. Don Boudria (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, je croyais qu'il n'y avait qu'un député en face qui avait une peur bleue de Brian Innes, candidat libéral qui sera bientôt élu député de la circonscription de Perth—Middlesex. Toutefois, je remarque que c'est devenu un mal courant chez nos collègues d'en face, mal qui sera bientôt guéri par la tenue d'une élection partielle et la victoire du candidat libéral qui deviendra député de cette circonscription.

* * *

[Français]

L'USINE DE CHAMBORD

Mme Jocelyne Girard-Bujold (Jonquière, BQ): Monsieur le Président, des intervenants du Saguenay—Lac-Saint-Jean s'apprêtent à déposer une demande d'aide au gouvernement fédéral pour leur permettre d'acheter l'usine laitière de Chambord. Ils veulent un endossement de la part du gouvernement fédéral pour couvrir une partie des coûts d'acquisition.

Le secrétaire d'État au Développement économique s'était engagé à cet égard lors des élections partielles dans Lac-Saint-Jean—Saguenay. Compte-t-il toujours recevoir cette demande positivement et agir rapidement pour permettre au milieu d'acquérir cette usine dans les délais impartis?

● (1500)

L'hon. Claude Drouin (secrétaire d'État (Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec), Lib.): Monsieur le Président, dès le début, nous avons dit aux producteurs et aux transformateurs qu'on les accompagnerait et qu'on était prêts à payer pour une étude. Cette entente tient toujours. Notre direction régionale suit le dossier de très près et nous allons suivre l'évolution et les demandes des promoteurs. Je peux assurer que Développement économique Canada va continuer de faire son travail dans cette région, comme dans toutes les régions du Québec.

* * *

[Traduction]

L'INFRASTRUCTURE

M. Joe Comartin (Windsor—St. Clair, NPD): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre de la Coopération internationale. Il semble de plus en plus évident que le dossier de l'infrastructure frontalière est passé du ministre de l'Industrie à la ministre de la Coopération internationale.

Il a été porté à notre attention que la ministre a participé au début de mars à une rencontre soi-disant privée avec bon nombre de conseillers de la région de Windsor dans le but de discuter du financement de l'infrastructure frontalière.

Quel rôle le cabinet de la ministre a-t-il joué dans la préparation de cette rencontre secrète?

L'hon. Andy Mitchell (secrétaire d'État (Développement rural) (Initiative fédérale du développement économique dans le Nord de l'Ontario), Lib.): Monsieur le Président, les investissements que nous comptons faire dans le domaine de l'infrastructure frontalière sont essentiels à nos opérations commerciales. Nous tenons des discussions avec tout un éventail de participants pour nous assurer que les investissements que nous faisons sont appropriés et qu'ils sont effectués convenablement.

C'est l'engagement pris par le ministre de l'Industrie. Il continue de travailler à ce dossier, avec l'appui de tous les députés ministériels, y compris le député de Windsor.

LA FISCALITÉ

Le très hon. Joe Clark (Calgary-Centre, PC): Monsieur le Président, le vice-premier ministre a parlé spécifiquement de plusieurs mémoires qui ont conduit au maintien de l'échappatoire fiscale de la Barbade que la société Canada Steamship Lines a trouvée si intéressante.

Peut-il déposer ces mémoires dont il a parlé de manière aussi spécifique et préciser à quel ministre ils ont été adressés?

L'hon. John Manley (vice-premier ministre et ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, le député sait qu'il s'agit d'événements qui se sont produits il y a huit ans.

Certes, si ces mémoires se présentent sous une forme telle que je puisse les mettre à la disposition du député, je permettrai sans hésitation qu'il y ait accès.

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

M. John Reynolds (West Vancouver—Sunshine Coast, Alliance canadienne): Monsieur le Président, j'aimerais bien que le leader parlementaire du gouvernement nous parle des travaux qui sont prévus pour le reste de la semaine et la semaine prochaine. Je voudrais en outre lui demander s'il va présenter un projet de loi qui interdira aux meurtriers de voter à l'élection partielle de Perth—Middlesex à laquelle il nous tarde tellement de participer parce que nous prévoyons que Marian Meinen...

Le Président: À l'ordre. Je craignais que le député de West Vancouver—Sunshine Coast ne reprenne la période des questions. Bien sûr, la Chambre en est maintenant à la question du jeudi, et je ne doute pas que le leader parlementaire du gouvernement résistera à la tentation de digresser et qu'il s'en tiendra à la question des travaux de la Chambre.

L'hon. Don Boudria (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, les craintes persistantes du candidat libéral Brian Innes ont bien été notées. Il demeure que, cet après-midi, la Chambre continuera d'étudier la motion de l'opposition au sujet de la guerre en Irak. Les discussions se poursuivent à ce sujet et elles pourraient continuer aujourd'hui et plus tard.

Tel que décidé auparavant, la Chambre ne siégera pas demain.

Lundi, conformément à ce que je viens de dire, nous rependrons l'étude du projet de loi C-13, sur les techniques de procréation assistée, suivie de l'étude à l'étape du rapport du projet de loi C-9, sur les évaluations environnementales.

J'espère également que, avec la coopération des députés, nous pourrons reprendre à un moment opportun, très bientôt, je l'espère, l'étude des amendements apportés par le Sénat au projet de loi C-10 concernant le Code criminel.

Jeudi prochain, c'est-à-dire d'aujourd'hui en huit, nous aurons un jour désigné.

Si d'autres questions ou changements viennent se greffer à cet ordre du jour, j'en ferai part aux autres leaders de la Chambre par les voies habituelles.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

● (1505)

[Traduction]

LES CRÉDITS

JOUR DÉSIGNÉ—LA SITUATION EN IRAK

La Chambre reprend l'étude de la motion.

M. John Reynolds (West Vancouver—Sunshine Coast, Alliance canadienne): Monsieur le Président, je poursuis les observations que je faisais au leader du gouvernement à la Chambre, à savoir que Marian Meinen, notre candidate dans Perth—Middlesex, se réjouira certainement de l'allocution que je suis en train de prononcer. Je sais qu'elle est impatiente de se joindre à nous, à la Chambre, et combien ce débat est important pour elle.

Tous les Canadiens ont pris connaissance de la motion que nous avons présentée à la Chambre et ils ne comprendront pas si ne seraitce qu'un seul député vote contre cette motion, car elle est un élément important de ce qui se passe aujourd'hui au Canada.

Les Canadiens se demandent, à juste titre, pourquoi l'opposition officielle devrait sentir le besoin de dire à nos amis américains que la vaste majorité des Canadiens veulent maintenir leurs liens d'amitié. Il est inquiétant pour les Canadiens que l'actuel premier ministre, ce canard boiteux, soit encore capable de mettre ces profonds liens d'amitié à rude épreuve.

Les Canadiens sont à la fois déconcertés et déroutés. Ils se demandent pourquoi l'ancien ministre des Finances, le député de LaSalle—Émard, ne s'élève pas contre ceux qui lancent des insultes à nos amis américains et à leur administration, à Washington. Nous savons tous qu'il cherche si désespérément à devenir premier ministre qu'il refuse de dire quoi que ce soit, où que ce soit, si cela peut lui rapporter un vote de plus de ses délégués. Il promet n'importe quoi à n'importe qui, puis se terre dès que la controverse apparaît. Les Canadiens se demandent pourquoi il n'explique pas au moins ce qui a incité son parti à tourner le dos à nos alliés américains. Devenir chef de ce parti est-il si important qu'il ne trouve pas le courage de se prononcer?

Le député de LaSalle—Émard me rappelle une caricature que j'ai aperçue récemment dans la revue *New Yorker*. À mon avis, la légende inscrite sous le dessin décrit parfaitement l'approche de l'ancien ministre des Finances à l'égard de la politique. Elle dit: «Les choses pourraient aller mal ou bien, selon qu'elles tournent mal ou bien.» Cela ressemble aux propos que l'actuel premier ministre tiendrait. Ce texte ne résume-t-il pas en quelques mots l'approche de l'ancien ministre des Finances? Quant à cela, ne serait-ce pas une légende appropriée à inscrire au bas d'une photo de l'actuel premier ministre?

Tous les députés de mon parti sont d'avis que les propos irresponsables tenus par certains députés ont tendu nos relations avec les États-Unis, et nous le déplorons. Nous pouvons assurer à nos amis du sud que le Nouveau Parti démocratique, qui est farouchement antiaméricain, ne représente pas l'opinion de la majorité des Canadiens et qu'il n'attire même pas leur attention. Les Américains doivent savoir que la majorité des électeurs des circonscriptions représentées par des libéraux, ne sont pas, à la différence de ces derniers, de fanatiques antiaméricains.

Je ne pense pas qu'il soit nécessaire de rappeler aux Américains, et les libéraux et les néo-démocrates devraient s'en souvenir, que pendant la Première Guerre mondiale 35 000 Américains se sont joints aux Forces canadiennes, et cela avant même que les États-Unis n'entrent en guerre, en 1917. Pendant la Seconde Guerre mondiale, environ 30 000 Américains ont joint les rangs des Forces canadiennes, avant que leur pays ne participe au conflit. Ils l'ont fait volontairement, parce qu'ils voulaient faire ce qui s'imposait, c'est-à-dire combattre pour la liberté et contre le fascisme. Ils ont voulu aider leurs bons amis et voisins qui allaient combattre outremer pour la démocratie et la liberté.

Peu importe la controverse soulevée à l'époque, des Canadiens ont joint les rangs de l'armée américaine pendant la guerre au Vietnam. Comment oublier ce que des diplomates canadiens ont fait pour aider six Américains à s'échapper de l'Iran? L'ambassadeur Kenneth Taylor avait reçu, pour cela, la médaille d'or du Congrès des mains du président de l'époque, Ronald Reagan.

On sait que l'actuel premier ministre aime se vanter de ne pas se laisser marcher sur les pieds par les Américains. Nous aurions préféré qu'il attende d'être à la retraite pour s'en vanter, au lieu de le faire maintenant en public alors que certains médias écoutent encore ce qu'il dit.

Voici une autre question pour le député de LaSalle—Émard. Le premier ministre et de nombreux députés de son caucus qui appuient la candidature du député à la direction de son parti croient que l'administration Bush est illégitime. Le député appuie-t-il, oui ou non, cette position? Il est temps, pour l'ancien ministre des Finances, de sortir du placard. Est-il antiaméricain, comme bon nombre de ses partisans et le premier ministre? Ou croit-il, comme nous, que les États-Unis sont non seulement notre plus proche voisin sur le plan géographique, mais aussi notre plus proche ami et allié historique?

Monsieur le Président, je signale que je partage mon temps de parole avec mon collègue.

L'ancien marin devrait trouver le temps de dire aux Canadiens ce qu'il pense. Si jamais il devient premier ministre, les Canadiens voudront être avertis d'avance, afin d'élaborer de nouvelles stratégies d'investissement. Ils en auront besoin, si les partisans du député continuent de débiter leurs discours farouchement antiaméricains.

• (1510)

Nous voulons qu'il tire les choses au clair de manière à ce que nous sachions qu'il a au moins une opinion sur nos relations avec les États-Unis. Ce n'est certainement pas trop demander à un homme qui aspire à être premier ministre que de montrer qu'il a au moins une opinion.

Puis nous avons l'incroyable Hulk du Nouveau Parti démocratique. C'en est un qui a dit avec fracas que l'administration américaine tuait des bébés. Nous pensions que ce parti avait décidé de renoncer à ce type d'argumentation débile dans les années 1960. Bien sûr, ce parti est resté accroché aux années 1960 et la plupart de ses députés ne savent même pas qu'on a publié de nouveaux livres depuis cette époque.

Pourquoi sommes-nous inquiets de ce côté-ci? Nous croyons que la bonne chose à faire est d'appuyer nos alliés dans la lutte contre des tyrans féroces, mais nous craignons aussi les effets que l'antiaméricanisme libéral aura sur les Canadiens et sur le Canada.

Des données commencent déjà à s'accumuler. On entend parler de l'annulation de congrès ou de l'interruption de discussions préliminaires. On entend dire que de petites entreprises qui font des affaires avec les États-Unis sont tenues à l'écart par des clients et amis de longue date.

On rapporte que les réservations de chalets de chasse et de pêche faites par nos voisins sont annulées ou que les demandes de renseignements touristiques émanant des États-Unis sont beaucoup moins nombreuses que par les années passées.

Nous espérons que les Canadiens n'oublieront pas que ce sont les libéraux, appuyés par leurs cousins germains du Nouveau Parti démocratique, qui ne se soucient pas des conséquences économiques possibles. Ils ont fait le voeu de ne jamais rejoindre nos alliés et ils continueront de leur lancer des insultes.

Nous espérons que les Canadiens employés dans l'industrie de l'automobile n'oublieront pas que ce sont les libéraux et les néo-démocrates qu'ils devront remercier lorsqu'ils perdront leur emploi.

Dans ma belle province, les travailleurs de l'industrie du bois d'oeuvre souffrent déjà; ils ne peuvent qu'espérer que les libéraux et les néo-démocrates se la ferment.

Bien sûr, il y a les autres, les victimes de Saddam Hussein qui essaient de comprendre pourquoi les libéraux et les néo-démocrates se rangent dans le camp de ce tyran plutôt que dans le camp de ceux qui s'emploient à le chasser de l'Irak.

Le milieu des affaires se demande pourquoi le ministre des Ressources naturelles est toujours au Cabinet après avoir critiqué le président Bush. Les gens d'affaires se demandent assurément pourquoi aucune excuse n'a été présentée.

Si, pour une fois dans leur histoire, les libéraux voulaient bien écouter les Albertains, et je sais combien c'est difficile pour eux, ils verraient à quel point ceux-ci ont été interpellés par les commentaires du ministre des Ressources naturelles. Le premier ministre savait que ces commentaires étaient tout à fait inopportuns, et il le sait maintenant. Le problème, c'est qu'ils n'a plus d'autre loyal serviteur à élever au rang de ministre. La situation doit être embarrassante pour le premier ministre, comme elle l'est pour tous les Canadiens. N'importe qui serait gêné d'admettre qu'il lui est impossible de rétrograder un ministre, parce qu'il n'y a pas de candidat suffisamment talentueux ou loyal au sein de son caucus pour le remplacer.

On doit aussi laisser savoir aux parents de nos braves militaires qui appuient leurs collègues américains en Irak que les libéraux et les néo-démocrates ne parlent pas au nom de tous les Canadiens. L'Alliance canadienne partage l'inquiétude et le chagrin des parents des militaires américains, et nous sommes de tout coeur avec eux. Nous ne pouvons oublier non plus qu'il y a des parents canadiens dont les enfants sont au front avec les Américains. Nos prières et nos pensées les accompagnent.

Il est malheureux que le premier ministre et tous ceux qui aspirent à sa succession partagent le même antiaméricanisme. Ce n'est pas seulement malheureux, c'est aussi honteux.

Nous avons fait tout ce qui était en notre pouvoir pour laisser savoir à nos voisins américains que cet antiaméricanisme n'est pas aussi répandu de ce côté-ci de la frontière que le gouvernement n'en donne l'impression. Nous voulons qu'il sache qu'il n'est répandu que parmi les députés libéraux et ceux du Nouveau Parti démocratique.

Nous nous en excusons, au nom de tous les Canadiens qui nourrissent des sentiments d'amitié à l'égard des États-Unis. Nous regrettons que l'un de ces partis ait à sa tête un antiaméricain notoire et que tous les candidats à sa succession soient du même moule.

Nous tenons à ce que les Américains comprennent bien une chose: les Canadiens ne sont pas antiaméricains. Il n'y a que les libéraux et les néo-démocrates qui le sont, et nous espérons que les Canadiens s'en souviendront aux prochaines élections et qu'ils voteront en conséquence.

M. James Moore (Port Moody—Coquitlam—Port Coquitlam, Alliance canadienne): Madame la Présidente, j'ai apprécié les observations de mon collègue, le député de West Vancouver—Sunshine Coast. J'aimerais qu'il mette l'accent sur une idée.

À titre d'ex-Président de l'Assemblée législative de la Colombie-Britannique, il comprend fort bien la différence entre être en désaccord avec autrui et être en désaccord avec autrui de manière irresponsable et destructrice. La députée de Mississauga a traité les Américains de salauds, et l'ex-directrice des communications du premier ministre a traité le président Bush de crétin. Ce genre de commentaire est tout à fait irresponsable. Des divergences de vues raisonnables et honnêtes dans un contexte diplomatique et sain sont certainement acceptables entre des pays démocratiques qui respectent la liberté d'expression. Cependant, ce genre de comportement destructeur est tout à fait intolérable.

Le député pourrait-il parler brièvement d'un dossier qui nous tient particulièrement à coeur en Colombie-Britannique, celui du bois d'oeuvre, et expliquer comment pareil comportement ne contribue guère à régler le problème?

• (1515)

M. John Reynolds: Madame la Présidente, j'abonde certainement dans le même sens que mon collègue et je pense que les remarques de l'adjointe du premier ministre, celles d'une députée libérale d'arrière-ban et celles d'un ministre libéral n'ont pas contribué à améliorer les relations canado-américaines. Je crois que les députés d'en face sont aussi de cet avis.

Les gouvernements peuvent adopter des positions et elles peuvent être fermes, mais les mots qu'ont utilisés certains députés et le chef du Nouveau Parti démocratique pour s'en prendre aux Américains sont inacceptables. Les Américains sont nos amis. Ils sont nos alliés. Ce sont nos alliés traditionnels qui se sont joints à nous, comme je l'ai dit, lors de la Première Guerre mondiale et lors de la Seconde Guerre mondiale. De nombreux Canadiens se sont joints à eux dans d'autres guerres, que ce soit en Corée ou au Vietnam. Nous avons

laissé passer cela à la Chambre. C'est dommage, et cela cause des problèmes.

D'une manière ou d'une autre, les députés d'en face essaient de nous blâmer pour avoir soulevé cette question. S'attendent-ils à ce que nous restions silencieux? Nous sommes certainement ici pour défendre la liberté d'expression, mais pas les discours inconsidérés à la Chambre des communes.

M. Paul Szabo (Mississauga-Sud, Lib.): Madame la Présidente, j'ai trouvé intéressant que le député consacre la plus grande partie de son discours à parler du député de LaSalle—Émard. Même dans son discours, il s'est demandé si le député avait le courage de dire ce qu'il pense. J'ai trouvé que c'était déplacé.

Même la motion à l'étude aujourd'hui remet en question les députés qui font des déclarations offensantes et déplacées. Je crois qu'il est déplacé de remettre en question le courage d'un député.

Car le député de LaSalle—Émard s'est bel et bien prononcé sur la situation en Irak. Il a déclaré lors d'un point de presse que nous vivons une période délicate et que le Canada devrait parler d'une seule voix et que cette voix devrait être celle du premier ministre.

Le député est-il d'accord?

M. John Reynolds: Madame la Présidente, nous approuvons tous la tradition voulant que le Canada s'exprime d'une seule voix, mais le premier ministre a pris ici une décision qui n'est pas bonne pour le Canada et qui n'a plus l'appui de la majorité des Canadiens.

Le premier ministre Blair a réussi alors que tout était contre lui. Alors qu'il avait à un moment donné le soutien de 10 p. 100 seulement de la population, voici que la majorité appuie désormais sa position parce qu'il a eu le courage de traiter ses alliés comme des amis, des voisins et des partisans.

Le député de LaSalle—Émard est un de mes amis. C'est un député qui aspire à devenir le premier ministre du Canada. Les Canadiens ont le droit d'exiger qu'il dise ici officiellement s'il est du même avis que le premier ministre et son gouvernement. Il ne fait désormais plus partie du Cabinet. C'est un simple député. Nous avons le droit de savoir ce qu'il pense, ce qu'il ferait s'il était le premier ministre du Canada pour améliorer nos relations avec nos voisins américains qui, par la faute du gouvernement, n'ont pas été aussi mauvaises depuis des années.

Nous sommes fiers de dire que nous appuyons le président Bush et ses troupes en Irak. Nous sommes fiers de dire que nous appuyons Tony Blair et ses troupes en Irak, et tous les autres membres de la coalition. Nous ne cherchons pas à le cacher.

Des soldats canadiens participent à cette guerre et le gouvernement se cache derrière des distinctions subtiles. Combien de juristes a-t-il engagés pour lui dire quoi répondre à nos questions sans risquer de nous induire en erreur? Nous participons à la guerre. Nous faisons cette guerre. Nous appuyons ces soldats. Nous appuyons les familles de ces soldats. Le gouvernement se cache derrière des distinctions subtiles. Il devrait avoir honte de s'être placé dans une telle situation.

M. Paul Szabo: Vous ne répondez pas à la question.

M. John Reynolds: J'ai très bien répondu à la question du député. J'ai dit que le député de LaSalle—Émard était un ami. C'est un bon député, mais il devrait venir nous dire ici ce qu'il pense.

Mme Alexa McDonough (Halifax, NPD): Madame la Présidente, je me suis inquiétée quand j'ai entendu le député dire que le chef du Nouveau Parti démocratique entretenait des sentiments antiaméricains.

Je prie le député d'écouter attentivement ce qui s'est dit dans le débat aujourd'hui au nom de notre chef et au nom de notre parti, qui est solidaire d'un grand nombre d'Américains qui s'opposent absolument à la guerre que mène M. Bush. Je prie le député d'écouter et, s'il ne peut pas écouter ce que nous disons, alors il devrait consulter directement les nombreux représentants du Congrès américain et du Sénat qui ont dit que s'opposer à la guerre ce n'est pas être antiaméricain.

Le député ne peut-il pas comprendre que le fait de ne pas appuyer la guerre que mènent les États-Unis en Irak, c'est prendre position pour le multilatéralisme, position que le gouvernement du Canada a parfaitement le droit de prendre? Notre inquiétude, c'est que le gouvernement a tendance à se contredire lorsque vient le temps de faire...

● (1520)

Le président suppléant (Mme Bakopanos): À l'ordre, s'il vous plaît. Je regrette d'interrompre la députée, mais son temps est écoulé.

M. John Reynolds: Madame la Présidente, j'ai beaucoup de respect pour la députée qui vient de poser la question. Je respecte ce qu'elle a fait à la Chambre au fil des ans.

Cependant, je n'ai pas ce respect envers son nouveau chef—qui n'est pas à la Chambre—qui se tient à côté de quelqu'un qui brûle le drapeau américain. Quant à moi, un tel geste est antiaméricain. Ce n'est pas bon pour le Canada. Ce n'est pas bon pour ce Parlement. Je n'ai pas de respect pour son nouveau chef qui prend la tête de rassemblements où des gens brûlent des drapeaux américains et maudissent le président Bush.

Mme Alexa McDonough: Madame la Présidente, j'invoque le Règlement. Je m'excuse de mon empressement à intervenir dans ce qui est une déformation totale de la réalité. Il se trouve que...

Le président suppléant (Mme Bakopanos): À l'ordre, s'il vous plaît. C'est matière à débat et non un recours au Règlement.

M. Grant Hill (Macleod, Alliance canadienne): Madame la Présidente, j'ai eu l'occasion d'accompagner le premier ministre à Mexico, il y a environ un mois et demi. À propos de la guerre en Irak, un représentant du Mexique défendait un point de vue intéressant que je voudrais exposer à la Chambre. Il disait qu'il y avait, d'une part, le mal personnifié par la guerre et, d'autre part, le mal personnifié par Saddam Hussein. Il sympathisait avec les leaders de ce monde qui devaient déterminer lequel des deux maux était le pire. C'est ce que déclarait ce représentant mexicain qui est un pacifiste.

Aux termes de la Constitution du Mexique, l'armée mexicaine ne peut quitter le pays. Le Mexique est un pays pacifiste. C'est un point de vue très intéressant sur les décisions difficiles que doivent prendre les leaders internationaux.

Étant moi-même pacifiste et en tant que médecin ayant eu à traiter des blessures de guerre et à constater les séquelles permanentes que laisse un conflit armé, je me suis également retrouvé en train de parler des maux personnifiés par la guerre et par Saddam Hussein.

Le débat d'aujourd'hui ne vise pas à déterminer si la guerre est bonne ou mauvaise. Il porte plutôt sur les déclarations antiaméricaines faites par de hauts représentants du Canada. Nous demandons au gouvernement du Canada de présenter des excuses. Nous le faisons de façon officielle.

Ce débat m'interpelle personnellement. J'ai deux fils qui travaillent et étudient actuellement aux États-Unis. Paul, un jeune homme marié, étudie dans l'espoir de devenir pompier et auxiliaire médical. Mon autre fils, Peter, qui est un peu plus jeune, veut devenir pilote de ligne. Ils vivent tous deux à Provo, au Utah. J'ai eu l'occasion de leur rendre visite dernièrement. Un de mes fils part bientôt en mission et j'assistais à une cérémonie spéciale. Mes fils m'ont demandé ce qui se passait au Canada. Ils m'ont signalé que les déclarations faites par ces hauts représentants du Canada étaient considérées comme la position officielle du Canada. Ils m'ont avoué qu'ils étaient presque gênés de dire qu'ils étaient canadiens, déclaration que j'ai entendue plus souvent au cours du dernier mois que tout au long de ma vie auparavant.

D'autres électeurs m'ont téléphoné ou m'on envoyé des courriels pour me dire à quel point ils étaient gênés d'être Canadiens. Je crois que cela peut s'arranger. Quelle a été la réaction de mes électeurs aux sentiments d'antiaméricanisme qui ont été exprimés? J'ai ici deux exemples, le cas de Richard et Doreen Wambeke et celui de Calvin Booker. Ils m'ont autorisé à les identifier. Ce sont des gens ordinaires, dont un éleveur qui dit ne pas comprendre comment le Canada peut prétendre que les États-Unis sont son meilleur allié et principal partenaire, et dire des choses aussi blessantes.

Ils m'ont demandé ce qu'ils pouvaient faire. Ils ont créé le site Web www.wesupporttheusa.com. Ces Canadiens moyens de High River et d'Okotok affirment qu'après un peu de publicité et quelques entrevues, leur site Web, jusqu'à aujourd'hui, avait reçu 205 000 visiteurs, dont 102 000 ont signé une pétition. Ils ont fait paraître une annonce qui leur a coûté 18 000 \$ dans le *USA Today* et qui disait que nous appuyons les États-Unis dans la guerre contre l'Irak, comme nous devrions l'affirmer à la Chambre, à mon avis.

● (1525)

Qu'aurait pu dire le premier ministre en toute bonne conscience sans participer à la guerre en Irak? Je respecte sa position quand il dit qu'il croit que nous devons rester à l'écart.

Voici toutefois ce qu'il aurait pu dire: «Nous appuyons nos alliés maintenant qu'ils ont décidé de faire ce qu'ils estimaient devoir faire pour arrêter Saddam Hussein, le tyran. Nous n'avons pas suffisamment de soldats pour déployer un contingent en Irak, mais nous enverrons des troupes en Afghanistan pour donner du répit aux Marines afin qu'ils puissent se rendre en Irak. Nous travaillerons dans l'ombre en mettant nos frégates, nos hélicoptères et notre AWACS à la disposition de la coalition.» Voilà ce qu'il aurait pu dire et aurait dû dire, mais il a préféré dire que la guerre n'était pas justifiée. Puis, il a déclaré que Saddam Hussein était un tyran. Il a voulu ménager la chèvre et le chou.

J'ai trouvé d'autres citations intéressantes. En voici une d'une personne que les libéraux affectionnent en général, Justin Trudeau: «Le Canada doit appuyer fermement son meilleur ami.»

Voici ce qu'a dit Ernie Eves:

Selon moi, il est important que nos voisins du Sud, les Américains, sachent que les Canadiens n'ont pas tous endossé la position adoptée par le premier ministre et son gouvernement. Les États-Unis sont nos alliés depuis de nombreuses décennies. Nous partageons la plus longue frontière non défendue au monde [...] À mon avis, nous devrions les appuyer au moment où ils ont besoin de nous.

Passons maintenant aux insultes. Le premier ministre aurait pu et aurait dû se dissocier publiquement de ces insultes et de ces commentaires blessants. Toutefois, comme je n'aime pas répéter des insultes et leur conférer du poids, je vais me contenter de rappeler obliquement la pire d'entre elles ayant probablement été faite par la députée d'Oakville, lorsqu'elle a comparé l'attaque de l'Irak à l'attaque de Pearl Harbor, ajoutant qu'il faudrait réécrire l'histoire afin que l'on ne décrive plus Pearl Harbor comme étant une atrocité. Voilà le lien qu'elle a établi. Elle a établi un lien entre Pearl Harbor et ce qui s'y est passé et une attaque préemptive effectuée en Irak par les alliés

Le premier ministre ne s'est pas dissocié publiquement de ces insultes. Il dit l'avoir fait à huis clos dans son caucus. Toutefois, voici l'occasion pour les députés du Parti libéral et d'autres députés de se dissocier de ces commentaires insultants.

Enfin, quelle est la position du député de LaSalle—Émard au sujet de ces commentaires insultants? Il aura l'occasion de se présenter à la Chambre des communes, mardi prochain, à la fin des travaux de la Chambre, lorsque nous nous prononcerons sur la question de savoir s'il est acceptable ou non d'insulter notre allié le plus proche.

Selon l'Alliance canadienne, notre allié le plus proche aurait pu et aurait dû être appuyé, mais ce n'est pas ce qui s'est produit. C'est une occasion de choix pour le député de LaSalle—Émard, le premier ministre actuel du Canada et tous les autres députés libéraux de dire aux Canadiens: «Nous avons été mal compris. Les commentaires inappropriés qui ont parfois été faits n'étaient rien d'autre que cela, des commentaires inappropriés. Nous nous en excusons et nous ne permettrons pas que l'on fasse de nouveau des déclarations semblables.»

Comment voteront-ils? Les Canadiens ont hâte au vote qui aura lieu mardi soir à la fin des travaux. Je souligne à la Chambre que je voterai pour que s'excuse chacune des personnes qui ont fait ces commentaires blessants.

● (1530)

M. Paul Szabo (Mississauga-Sud, Lib.): Madame la Présidente, je me demande pourquoi le député se préoccupe tant de l'opinion de l'un de ses collègues. La Chambre n'est pas saisie de cette question. Le député est peut-être moins intéressé par les questions que nous examinons.

Je sais que le député a déjà été leader de son parti à la Chambre. Nous sommes saisis d'une motion de l'opposition, qui comporte en fait quatre motions. La première porte sur les commentaires émis par certaines personnes. La seconde réitère que les États-Unis sont nos amis les plus proches et nos alliés. La troisième exprime le souhait que la coalition formée par les États-Unis réussisse à faire tomber le régime dictatorial de Saddam Hussein. La quatrième et dernière demande que le gouvernement du Canada aide la coalition à reconstruire l'Irak. Il s'agit de quatre questions distinctes.

Je suis d'accord avec trois de ces énoncés, mais j'ai des réserves quant à l'idée que le Canada appuie le renversement de cette dictature, tel qu'énoncé dans la motion. Ce n'est pas notre politique. Ce n'est pas non plus la politique des Nations Unies. C'est pour cette raison que le gouvernement n'a pas voulu participer à cette coalition.

Si le député veut sincèrement connaître le point de vue individuel de chacun de ses collègues de la Chambre, pourquoi ne demande-t-il pas à son parti la permission de scinder la motion en quatre pour nous permettre de nous prononcer sur chacun des éléments? De cette façon, le député, tous ses collègues à la Chambre, les Canadiens et les Américains pourront vraiment connaître notre position à l'égard de chacune de ces questions.

M. Grant Hill: Madame la Présidente, je voudrais corriger le député. Je n'ai jamais été le leader parlementaire de mon parti et je n'ai même jamais été proche de lui. Je suis assis assez près du leader parlementaire actuel et, peut-être que ses pensées se transmettent à moi par osmose.

D'abord, le député demande pourquoi je me préoccupe tant du député de LaSalle—Émard. Je vais expliquer soigneusement pourquoi. J'aimerais savoir ce qu'il pense des propos excessifs et blessants exprimés à l'égard de nos voisins américains. Comme il n'a jamais prononcé la moindre parole pouvant laisser deviner ce qu'il pense de ces propos, j'ai posé cette question. Le député aspire au poste de premier ministre du pays. Accepterait-il des commentaires aussi blessants?

Le député dit qu'il appuie 75 p. 100 de la motion, mais qu'il aimerait que chaque clause soit fractionnée. Il n'a pas indiqué très clairement sa position sur la question sur laquelle je me suis escrimé, c'est-à-dire les insultes, qui est sûrement au coeur de la motion.

En toute honnêteté, il y a toujours quelque chose dans une motion à quoi je peux m'opposer. Comme les Canadiens l'auront compris, la présente motion vise surtout à déterminer si les commentaires désobligeants qui ont été faits sont acceptables ou non. Le député pourra voter oui ou non.

• (1535)

Mme Alexa McDonough (Halifax, NPD): Madame la Présidente, le député qui vient de prendre la parole a cité une conversation qui, j'en suis convaincue, a pris place au Mexique à l'occasion d'une visite d'État faite récemment par le premier ministre à cet endroit. Lui et moi faisions partie de la délégation accompagnant le premier ministre. Il a laissé entendre qu'un des élus mexicains aurait dit comprendre l'angoisse que ressentaient sûrement les dirigeants mondiaux qui devaient choisir entre deux maux: Saddam Hussein ou la guerre.

J'aimerais que le député donne des précisions, car je suis convaincue qu'il ne cherche certainement pas à laisser une impression fausse. Ne convient-il pas qu'il s'agissait d'une fausse alternative, qu'il existait un autre choix, soit de poursuivre le processus de désarmement pacifique et ordonné du régime irakien amorcé par les Nations Unies?

Ensuite, pourrait-il confirmer que c'est littéralement en vertu d'une décision unanime que les membres du Congrès mexicain et ceux Sénat mexicain ont convenu d'appuyer la décision du président mexicain de maintenir son opposition à la guerre en Irak?

Le président suppléant (Mme Bakopanos): Malheureusement, la période de questions et observations est terminée, cette fois encore, mais je vais permettre au député de Macleod de répondre rapidement.

M. Grant Hill: Madame la Présidente, il est exact que le représentant a parlé, à propos de la difficulté de décider, du choix entre deux maux. La députée parle d'une autre possibilité. Le représentant mexicain considérait comme un échec la démarche diplomatique de dix ans à l'ONU. Il est vrai qu'il y a une autre possibilité, la diplomatie. Si la députée estime que dix ans de diplomatie ne suffisent pas pour dire si, oui ou non, du côté du tyran, il y a une recommandation à suivre, on peut se dire que, parfois, il est impossible de raisonner avec le tyran. Je voudrais avoir plus de temps, mais je vais m'en tenir là.

M. Dominic LeBlanc (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale, Lib.): Madame la Présidente, je vais partager mon temps de parole avec le très distingué député de Mississauga-Sud

Je voudrais dire un mot rapide de la deuxième partie de la motion dont la Chambre est saisie, celle qui porte sur les relations étroites entre le Canada et les États-Unis. À la Chambre, personne ne doute que les États-Unis soient l'allié le plus important du Canada, car, si la géographie nous a fait voisins, le commerce a fait de nous d'importants partenaires, et une longue histoire a tissé des liens d'amitié entre nos deux pays.

[Français]

Une grande partie de notre histoire commune est basée sur nos liens solides en matière de défense et sur notre intérêt commun pour la paix et la sécurité internationales.

Les relations de défense entre le Canada et les États-Unis remontent au premier jour de la Deuxième Guerre mondiale.

• (1540)

[Traduction]

En 1940, le président Roosevelt et le premier ministre King ont signé la Déclaration d'Ogdensburg par laquelle les deux pays reconnaissaient la nature indivisible de la sécurité en Amérique du Nord et se promettaient aide mutuelle en cas d'hostilités. Cette Déclaration d'Ogdensburg a mené à la création de la Commission permanente canado-américaine de défense, le forum bilatéral du plus haut niveau pour l'étude des questions touchant la sécurité en Amérique du Nord. Étant donné que ses deux présidents relèvent directement du président des États-Unis et du premier ministre du Canada, les questions concernant la défense font l'objet de discussions aux plus hauts paliers des milieux militaires et diplomatiques.

[Français]

Nos relations de défense avec les États-Unis reposent également sur plus de 80 traités, plus de 250 protocoles d'entente et environ 145 forums bilatéraux où l'on discute de questions de défense. Je peux vous dire que ce sont là plus que de simples bouts de papiers. Ces documents sont les fondements de notre coopération.

[Traduction]

Comme les députés le savent, l'aspect le plus visible de la relation canado-américaine en matière de défense est certainement l'Accord sur la défense aérospatiale de l'Amérique du Nord, communément appelé l'Accord du NORAD. Depuis la création du NORAD en 1958, nous avons toujours travaillé de concert avec les Américains pour protéger l'espace aérien au-dessus de notre continent. Le NORAD demeure l'une de nos organisations les plus dynamiques. Par exemple, au cours des deux dernières années, il a élargi son champ d'intérêt pour réagir aux changements dans ce qui peut menacer l'Amérique du Nord. À cet égard, les députés peuvent croire

Les crédits

que le NORAD demeurera un pilier fondamental de la coopération entre le Canada et les États-Unis en matière de défense.

Il existe de nombreux autres aspects moins visibles de notre relation en matière de défense, notamment notre collaboration aux fins d'essai et d'évaluation de nouveaux équipements ou d'entraînement du personnel militaire. En fait, nous avons accès à de nombreuses installations d'essai aux États-Unis qui seraient inabordables pour nous. En outre, le personnel canadien s'entraîne avec les forces américaines. Nous veillons ainsi à ce que nos deux forces militaires puissent opérer ensemble le cas échéant, mais nous augmentons aussi notre efficacité opérationnelle.

[Français]

Depuis le 11 septembre, le Canada et les États-Unis discutent de diverses façons de renforcer et d'augmenter la coopération et l'assistance militaire en cas d'attaques terroristes contre l'Amérique du Nord.

[Traduction]

Pas plus tard qu'en décembre dernier, nous avons annoncé la création d'un groupe binational de planification. Ce groupe fera de la surveillance, échangera des renseignements de sécurité, fournira aux gouvernements des évaluations relatives aux risques d'attaques et aux menaces et approuvera les plans d'éventuelles actions civiles, maritimes et terrestres. Ce groupe a ses bureaux au quartier général de l'OTAN et est dirigé par un Canadien, le lieutenant-général Ken Pennie. Il est important qu'en plus de nos relations bilatérales en matière de défense, nous augmentions de façon marquée la capacité de nos deux pays de travailler ensemble en cas d'urgence.

Les relations étroites entre le Canada et les États-Unis en matière de défense ne se limitent pas au niveau institutionnel. Nos deux pays collaborent aussi sur le terrain. Des troupes canadiennes et américaines ont été déployées côte à côte en Afghanistan dans le cadre de la campagne contre le terrorisme international. Juste à titre d'exemple, je signale que les Forces canadiennes assuraient la sécurité des troupes américaines à Kandahar et ont collaboré étroitement avec les forces américaines pour détruire le reste des talibans et des membres d'Al-Qaïda. Je souligne que les Américains ont été très reconnaissants envers les Forces canadiennes pour la qualité de leur contribution en Afghanistan. J'ai eu le privilège d'accompagner le ministre de la Défense nationale en Afghanistan l'été dernier et j'ai entendu directement des officiers supérieurs de l'armée américaine à Kandahar parler du travail remarquable accompli par les Forces canadiennes.

[Français]

La marine canadienne est également la seule marine du monde à être en mesure d'intégrer complètement certains de ses navires à des groupes aéronavals américains. Cela permet au Canada et aux États-Unis de mener conjointement des opérations d'interdiction maritime dans le golfe Persique. En ce moment même, des navires américains font partie d'une force navale multinationale commandée par le Canada.

Finalement, des pilotes et du personnel de surveillance canadiens travaillent étroitement avec les Américains dans le cadre de l'opération «Noble Eagle». C'est une opération qui a été mise sur pied au lendemain du 11 septembre pour protéger l'espace aérien de l'Amérique du Nord.

● (1545)

[Traduction]

Dans la deuxième partie de la motion d'aujourd'hui, on demande à la Chambre de réaffirmer que les États-Unis sont toujours le principal allié et ami du Canada. Je n'ai aucune hésitation à le faire. Les liens entre nos deux pays dans le domaine de la défense, en particulier, et de la sécurité sont profonds et solides, et ils ne sont pas menacés.

Le Canada et les États-Unis partagent maints objectifs à l'échelle internationale, comme la paix et la stabilité, la démocratie, le libre-échange et la primauté du droit, mais, en tant que pays indépendants, nous sommes parfois en désaccord sur la façon d'atteindre ces objectifs. Et nous aurons sans doute d'autres désaccords dans l'avenir. Cependant, je tiens à donner l'assurance aux députés que ces désaccords ne compromettent en rien les relations très solides que nos deux pays ont nouées au fil des décennies.

M. Darrel Stinson (Okanagan—Shuswap, Alliance canadienne): Madame la Présidente, en écoutant le député parler, il m'a fait chaud au coeur d'entendre un ministériel reconnaître que nous entretenons des liens étroits avec les Américains, tout particulièrement en ce qui a trait à l'autodéfense et aux menaces terroristes.

Je dois rappeler au député qu'à la suite des événements du 11 septembre, un certain nombre de noms ont été transmis au SCRS et au gouvernement relativement aux activités terroristes et aux activités de financement qui ont lieu ici au Canada. À ce moment-là, le ministre avait affirmé que nous n'avions pas ce problème au Canada. Aujourd'hui toutefois, le gouvernement a présenté sept autres noms et nous en sommes maintenant à 26 organismes. Comme le député n'est pas sans le savoir, les Américains se préoccupent grandement de la question.

En ce qui a trait à notre situation avec les Américains relativement au conflit en cours en Irak, le député doit savoir également que la plupart des renseignements dont nous disposons ici au Canada proviennent des services de renseignements britanniques et américains. Comme nous le savons, le SCRS travaille uniquement au Canada, et nous devons donc compter sur ces organismes internationaux pour obtenir des renseignements. Le député ne se préoccupe-t-il pas de savoir que nous pourrions avoir été coupés de cette source de renseignements en raison de la position que nous avons adoptée envers les Américains et de nos désaccords?

M. Dominic LeBlanc: Madame la Présidente, je répondrai sans détour. Non, cela ne me préoccupe pas du tout, parce que nous n'avons pas été mis à l'écart des renseignements importants que nous fournissent nos alliés. Ce qui me préoccupe toutefois, c'est l'insistance des députés de l'Alliance à exhorter le solliciteur général et le gouvernement à inscrire certains groupes sur la liste en se fondant sur des réactions politiques viscérales.

Comme le solliciteur général l'a souligné à de nombreuses reprises à la Chambre, de façon assez persuasive d'ailleurs je crois, la décision visant à ajouter une entité à cette liste est fondée sur une analyse très attentive des renseignements criminels auxquels nous avons accès, à la fois les renseignements recueillis au Canada et ceux qui nous sont transmis grâce aux liens efficaces et très serrés qui existent entre nos services de renseignements et ceux de nos alliés. Ce processus se poursuit.

Ce que je trouve inquiétant, c'est que certains députés pensent que l'inscription sur ces listes devrait être faite sur la base de grands titres des journaux ou de discours politiques exagérés. Nous nous basons

sur les renseignements et nous avons accès aux meilleurs renseignements au monde.

Mme Aileen Carroll (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires étrangères, Lib.): Madame la Présidente, il était fort intéressant d'écouter mon collègue parler de l'interopérabilité et de l'intégration entre nos forces armées, ce qui témoigne d'un aspect très important que nous négligeons peut-être dans un débat comme celuici. J'ai dit que les relations entre le vice-premier ministre et Tom Ridge et entre le ministre des Affaires étrangères et son homologue, le secrétaire d'État Powell, étaient extrêmement importantes. Ces relations créent des liens que toutes les grandes déclarations au monde ne pourront pas briser.

Mon collègue a parlé des relations qui s'établissent lorsque l'armée canadienne et l'armée américaine s'entraînent ensemble, par exemple à Oromocto, au Nouveau-Brunswick, ou lorsque l'armée américaine peut venir s'entraîner en hiver, au Canada, et que l'armée canadienne peut aller s'entraîner en été, comme dans un désert, aux États-Unis. C'est à ce moment-là que des gens ordinaires comme nous travaillent dans des situations difficiles, dans des situations d'entraînement difficile. Le député estime-t-il que cela s'insère dans le débat d'aujourd'hui?

(1550)

M. Dominic LeBlanc: Madame la Présidente, à mon avis, la secrétaire parlementaire du ministre des Affaires étrangères a tout à fait raison. Les relations entre les deux pays reposent sur des décennies de coopération économique et de coopération en matière de défense nationale. J'ai évoqué quelques-uns des nombreux secteurs importants, comme la coopération commerciale et la coopération dans divers organismes et groupes internationaux. La liste est longue.

La députée a parlé des exercices d'entraînement qui accroissent l'interopérabilité de nos forces, ce dont nous sommes très fiers de ce côté-ci de la Chambre. J'ai parlé brièvement de la visite que j'ai effectuée en Afghanistan, avec le ministre de la Défense, il y a un an et demi. Nous avons eu l'occasion de rencontrer des dirigeants militaires américains. Un général qui commandait le groupe de marines, à Kandahar, a grandement fait l'éloge de nos soldats pour leur travail et a remercié le Canada de son engagement constant à l'égard de cette opération.

M. Paul Szabo (Mississauga-Sud, Lib.): Madame la Présidente, je suis heureux de voir l'occasion que cette motion offre à la Chambre. Elle permet aux députés d'exprimer leurs points de vue sur une foule de sujets, tous reliés d'une manière ou d'une autre à la situation en Irak. Je ne crois pas qu'il y ait un seul député dans cet endroit qui reste indifférent devant les militaires qui défendent la démocratie et la liberté et devant les efforts qui sont faits en vue de libérer le peuple irakien de manière à ce qu'il puisse jouir des mêmes droits et libertés que le Canada et d'autres pays dans le monde.

La motion dont nous sommes saisis aujourd'hui est composée en fait de quatre motions portant sur quatre points différents; en fait il s'agit de quatre motions autonomes. La première concerne les déclarations de quatre personnes, qui ont été nommées. Trois sont des parlementaires et l'autre est un ancien fonctionnaire.

Tous les députés ont leur opinion à ce sujet, et je crois que nombre d'entre nous, sinon tous, exprimeraient des regrets pour de telles déclarations qui ont été dans certains cas intempestives et déplacées. Nous devrions tous être prudents dans la période difficile que nous traversons. Une guerre est en cours, et les horreurs de la guerre s'accumulent de jour en jour. Le temps n'est pas aux mesquineries politiques ou aux commentaires ineptes. Le temps est à la diplomatie, à la sagesse et aux observations réfléchies sur les valeurs que nous partageons avec le peuple irakien.

Le premier volet de la motion est approprié. Je suis certain que cette partie de la motion à quatre volets serait adoptée dans cet endroit.

Le deuxième volet porte sur la réaffirmation de notre respect et de notre amitié envers les États-Unis. Il n'y a pas de désaccord à ce sujet dans cet endroit, au sein du gouvernement et des autres partis et au Canada. Cette partie de la motion à quatre volets serait adoptée.

Le troisième aspect concerne l'espoir que la coalition dirigée par les États-Unis réussisse à détruire le régime de Saddam Hussein. Cette question a été sérieusement discutée, non seulement à cet endroit, mais aussi, à l'origine, dans le cadre du débat sur la résolution 1441 des Nations Unies, qui traitait de l'opportunité d'aller ou non en guerre et de la question de savoir si le Conseil de sécurité des Nations Unies était autorisé à déposer un dictateur. Cela ne créet-il pas un précédent dans le sens où des pays libres pourraient aller à l'étranger et commencer à éliminer tous les dictateurs du monde? C'est une pente très glissante.

Notre politique a une histoire. Elle a une base et des fondements qui sont clairs et elle est établie depuis longtemps. Pour cette raison, nous ne participons pas à un conflit qui a visiblement pour objectif de destituer un régime dictatorial. Je ne sais pas trop quel serait le résultat du vote sur cette partie de la motion. Tout le monde dirait souhaiter l'absence de guerre, une solution diplomatique et pacifique à ces problèmes, mais un vote à cet endroit au sujet du conflit et de notre participation à ce conflit ou de notre appui de principe à ce qui se passe serait beaucoup plus problématique. Les députés voudraient réfléchir sérieusement à leur position, et je ne sais pas trop quelle serait l'issue de ce vote.

Dans la dernière partie de la motion, la Chambre exhorte le gouvernement du Canada à aider la coalition à reconstruire l'Irak. Il est inutile d'inclure cela dans la motion. Le Canada a déjà versé 100 millions de dollars pour les secours destinés aux Irakiens innocents qui sont en danger à cause du conflit.

• (1555)

Nous avons quatre motions. Une va de soi et les résultats sur deux autres sont apparemment évidents. Reste celle qui concerne le principal problème. Le principal problème, c'est que le gouvernement fédéral a pris position là-dessus en fonction de sa politique étrangère traditionnelle et du fait qu'il appuie la position des Nations Unies et du Conseil de sécurité.

Cela étant, je suppose que tous les députés voudront être absolument sûrs que leur opinion sur chacun de ces points est claire et sans équivoque et qu'ils sont disposés à l'exposer ici pour éviter toute confusion. Je suis persuadé que les députés de tous les partis représentés à la Chambre voudront s'assurer non seulement que tous les députés aient l'occasion de s'exprimer sur chacun de ces points, mais aussi que leur opinion soit bien claire pour leurs électeurs, les autres députés, les Canadiens en général et même nos collègues américains.

Si la Chambre veut que les députés s'expriment en toute bonne foi sur ces quatre questions distinctes, nous avons tout un défi à relever. Il importe de ne pas obscurcir les questions comme on semble vouloir le faire ici.

Il est dangereux d'aller de l'avant avec une motion qui, si elle était adoptée, permettrait à certains de dire par pur opportunisme politique que les députés ont voté en faveur de la motion, mais contre la guerre. Il nous faudrait faire la guerre et ce serait contradictoire.

Si les députés votaient contre la motion, il s'en trouverait pour vouloir se faire du capital politique en disant que nous ne trouvons pas grave qu'on tienne des propos excessifs à propos des Américains et du président des États-Unis. C'est loin d'être une situation où tout le monde est gagnant.

Conformément à la tradition de cet endroit, qui veut que tous les députés s'assurent qu'on dise toute la vérité et rien que la vérité à tous les députés, aux Canadiens et aux Américains, à tous les intéressés en fait, je demande le consentement unanime de la Chambre pour scinder la motion en ses quatre composantes.

(1600)

Le président suppléant (Mme Bakopanos): Est-ce d'accord?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. Paul Szabo: Madame la Présidente, je trouve regrettable que les auteurs de la motion n'aient pas été d'accord. Je tiens à ce que les Canadiens et nos amis américains sachent que le résultat de ce vote ne sera pas limpide, la question étant complexe et loin d'être claire.

En tant que député de la merveilleuse ville de Mississauga, je représente une circonscription voisine de celle d'une députée dont les propos préoccupent la Chambre. C'est ce qui explique que j'aie reçu des tonnes de courrier à ce sujet. Je tiens à ce que mes électeurs et toutes les personnes qui s'en sont inquiétées sachent que je me dissocie des paroles à la fois malheureuses, inappropriées et déplacées qu'a eues cette députée. Je regrette sincèrement qu'elles aient été prononcées.

Dans ma circonscription, beaucoup d'électeurs et de représentants d'entreprises, de groupes financiers et de la Chambre de commerce de Mississauga avec qui j'ai discuté, il y a deux vendredis de cela, m'ont fait part de leur inquiétude, que je partage d'ailleurs, à propos des mauvaises répercussions économiques possibles de cette affaire. Ces répercussions deviennent du domaine du possible si cette impression d'antiaméricanisme persiste.

Je leur promets que nous continuerons, de ce côté-ci de la Chambre, à faire de notre mieux pour garantir la libre circulation des marchandises entre le Canada et les États-Unis et pour consolider la merveilleuse amitié que nous entretenons avec les Américains.

M. Darrel Stinson (Okanagan—Shuswap, Alliance canadienne): Madame la Présidente, j'ai écouté le député d'en face et je comprends qu'il a quelques réserves au sujet de la partie de la motion qui dit:

...espérer que la coalition dirigée par les États-Unis réussisse à détruire le régime de Saddam Hussein en Irak;

Je veux que le député comprenne que personne ne voulait de la guerre, mais que nous devons admettre qu'elle existe. Tout ce que nous disons, c'est qu'elle existe, que nous n'allons pas l'arrêter, et qu'au moins nous devrions appuyer nos alliés à cet égard. Est-ce que le député comprend ce que je dis?

Le député continue à dire qu'il trouve cette partie de la motion problématique. Je suis fortement en désaccord avec le député au sujet de l'argument qu'il avance pour défendre ses préoccupations. Le conflit a débuté. Le député ne peut rien y faire. De ce côté-ci de la Chambre, nous n'y pouvons rien. Nous ne pouvons rien faire pour l'arrêter. Nous devrions maintenant au moins manifester notre appui et espérer que nos alliés réussissent à atteindre leur objectif.

M. Paul Szabo: Madame la Présidente, le député de LaSalle—Émard est un membre important de cet endroit. Il a rendu un service énorme à son pays en représentant sa circonscription en tant que membre du Cabinet à titre de ministre des Finances. Sa position est d'un grand intérêt pour beaucoup. L'hon. député de LaSalle—Émard, répondant à la question que le député vient de poser, a dit clairement que dans des dossiers aussi délicats que celui-ci, le Canada doit parler d'une seule voix, celle du premier ministre.

La question posée par le député est la suivante: Maintenant que la guerre est engagée, pourquoi n'y participons-nous pas? Permettezmoi de citer...

M. Darrel Stinson: Pourquoi ne pas l'appuyer?

M. Paul Szabo: Ou l'appuyer. Le vice-premier ministre a dit ce matin que le Canada ne participerait pas directement à ce conflit parce que nous nous démarquons et que nous sommes d'avis que c'est le Conseil de sécurité des Nations Unies qui aurait dû prendre la responsabilité d'utiliser le recours à la force dans ce conflit international. Il a ajouté que c'était conforme à des décennies de politique étrangère canadienne et à la Charte des Nations Unies. Il a conclu en disant que c'était conforme aux pratiques passées, qui remontent à la guerre de Corée et dont l'exemple le plus récent est la première guerre du Golfe.

Le gouvernement parle d'une seule voix, celle du premier ministre et chef du gouvernement du Canada.

• (1605)

M. Gary Lunn (Saanich—Gulf Islands, Alliance canadienne): Madame la Présidente, le député a parlé des répercussions économiques possibles. Premièrement, ce n'est pas une raison pour accorder ou non notre appui. Si nous avons l'intention d'appuyer nos troupes nous devons le faire par principe. Je tiens à corriger le député pour ce qui est des répercussions économiques possibles dont il a parlé. Non seulement elles sont possibles et probables, mais nous les subissons à l'heure actuelle. Il doit faire face à la musique.

Mon deuxième point concerne ce qu'il a dit au sujet de sa volonté de prendre ses distances par rapport à la députée qui a tenu des propos quelque peu outranciers. Qui ne dit mot consent. Il n'a rien dit au sujet des farces qu'on a faites à l'émission de Mike Bullard à propos des excuses exprimées; il n'a rien dit au sujet de l'absence de réaction de son chef. Son silence signifie qu'il est d'accord. J'aimerais qu'il y réfléchisse.

M. Paul Szabo: Madame la Présidente, j'ai répondu clairement et succinctement à la question du député.

J'aimerais terminer en reprenant les paroles du récipiendaire du prix Nobel de la Paix, le très honorable Lester B. Pearson, qui a dit en substance que le principe de notre relation avec les États-Unis est que nous devons faire preuve de compréhension du lourd fardeau de responsabilité internationale qu'ils assument, non de plein gré, mais parce que d'autres États ont renoncé à assumer certaines de ces responsabilités.

Les États-Unis sont le pays le plus puissant au monde. De nombreux pays se tournent vers eux en quête de leadership. Ils respectent le rôle et le lourd fardeau qu'assument les États-Unis. Nous entretenons d'excellentes relations avec le plus puissant pays au monde. Nous sommes unis et nos échanges commerciaux continuent de croître.

M. Jason Kenney (Calgary-Sud-Est, Alliance canadienne): Madame la Présidente, je suis heureux de prendre la parole au sujet de la motion d'opposition présentée par l'Alliance canadienne, et j'aimerais lire le texte de la motion, parce qu'elle est claire en soi. La motion se lit comme suit:

Que la Chambre des communes présente des excuses pour les déclarations offensantes et déplacées que certains députés ont faites au sujet des États-Unis; qu'elle réaffirme que les États-Unis continuent d'être le meilleur ami et allié du Canada; qu'elle dise espérer que la coalition dirigée par les États-Unis réussisse à détruire le régime de Saddam Hussein en Irak; qu'elle recommande au gouvernement du Canada d'aider la coalition à reconstruire l'Irak.

Je ne puis concevoir qu'un député doué de raison s'oppose à l'une des cinq propositions énoncées dans cette motion. Je puis comprendre que, pour certaines raisons, justifiées ou non, des députés bien ou mal informés de tous les partis puissent avoir des opinions différentes sur les moyens par lesquels la communauté internationale s'est engagée dans la guerre en Irak. Je puis comprendre que de nombreux députés puissent continuer de s'opposer à l'utilisation d'une force militaire judicieuse par les pays de la coalition pour préserver la sécurité internationale et appliquer 17 résolutions du Conseil de sécurité. Je peux également comprendre ceux qui sont animés par des sentiments pacifistes ou qui ne trouvent aucune justification morale ou politique à l'utilisation de la force armée.

Toutefois, la motion n'a pas pour objet d'endosser la guerre en soi. Elle propose simplement cinq choses.

Premièrement, que la Chambre des communes présente des excuses pour les déclarations déplacées faites en cet endroit au sujet de notre plus proche ami et allié. Cette proposition n'a pas un caractère litigieux.

Deuxièmement, la motion réaffirme l'amitié et l'alliance qui nous lient aux États-Unis depuis la fin de la guerre de 1812.

Troisièmement, la motion exprime le souhait que la coalition dirigée par les États-Unis en Irak réussisse et détruise le régime de Saddam Hussein. Il n'y aura sûrement pas un seul député dans cette Chambre qui dira souhaiter que Saddam Hussein ne soit pas évincé du pouvoir. S'il y a ici des députés qui souhaitent que la coalition échoue et subisse la défaite militaire en Irak, et que le boucher de Bagdad reste au pouvoir afin de continuer de terroriser son peuple et de menacer la paix dans le monde, qu'ils saisissent l'occasion qui leur est donnée aujourd'hui pour le dire. Sauf erreur, je suis convaincu qu'aucun député n'exprimera d'opinion semblable en cette assemblée responsable et démocratique.

Cinquièmement, la motion recommande au gouvernement du Canada d'aider à la reconstruction de l'Irak sous la conduite des forces de la coalition, qui ont d'ailleurs déjà commencé à le faire en distribuant de l'aide humanitaire.

Déjà, au cours du débat d'aujourd'hui, de nombreux députés ont discuté de propos tenus par des députés des Communes et par d'autres personnes associées au gouvernement, propos qui ont miné notre relation historique avec les États-Unis. Malheureusement, ces propos ont été tenus non seulement par des députés ou même des sénateurs, mais encore par des députés ministériels. Nous sommes au courant des propos regrettables tenus par l'ex-directrice des communications du premier ministre, de ceux tenus par le député de Mississauga-Centre et du député de Burnaby, aujourd'hui ministre des Ressources naturelles, et de bien d'autres de même acabit.

Nous savons aussi que nombre de nos amis aux États-Unis ont pris note de ces déclarations malheureuses, non diplomatiques et parfois haineuses. Nous savons que cela a miné le capital politique du pays aux États-Unis, capital qui est essentiel au maintien de nos intérêts nationaux dans ce qui constitue les relations commerciales bilatérales les plus importantes de l'histoire, relations qui représentent plus d'un million de dollars de biens et de services échangés toutes les minutes, tous les jours.

Nous n'avons pas entendu un désaveu approprié de ces déclarations, ce qui en dit long sur ce que pensent les dirigeants du gouvernement. À ce jour, nous n'avons pas entendu le premier ministre condamner le ministre des Ressources naturelles pour s'être attaqué au président des États-Unis, ni lui demander de se rétracter. Nous n'avons pas encore entendu le premier ministre rabrouer le député de Mississauga et d'autres pour ce genre de propos. C'est le moment pour tous les députés de montrer leur bonne foi en déclarant publiquement que ces propos sont inacceptables.

● (1610)

En se servant de leur pouvoir pour faire de semblables déclarations dignes de fiers-à-bras, les dirigeants du pays empoisonnent le débat public. Faut-il regarder plus loin que la France dont les dirigeants se sont engagés dans une orgie d'antiaméricanisme primaire ces dernières semaines? N'y a-t-il pas corrélation entre la position exprimée par la classe politique en France et les dégoûtantes et haineuses manifestations sectaires dans les rues de France?

Il est certain que si les dirigeants politiques de ce pays n'avaient pas autant toléré l'antiaméricanisme, nous n'en serions pas arrivés à une situation où, un antiguerre, comme ils se désignent eux-mêmes, dans ce cas un propagateur de haine, a pu s'introduire, la semaine dernière, dans un cimetière de guerre du Commonwealth, où reposent 1 100 courageux Canadiens morts pour libérer la France, et écrire au vaporisateur sur le monument «Mort aux Yankees, Saddam vaincra et répandra votre sang» et d'autres messages tout aussi odieux.

Les crédits

Tous les jours, dans ces manifestations sur la Colline et ailleurs, le président des États-Unis et le premier ministre britannique sont qualifiés de bouchers, de tueurs de bébés, de nazis. Il existe un lien entre les sentiments exprimés par les dirigeants politiques et le fanatisme odieux que manifestent ceux qui parodient ces sentiments dans les rues. C'est pourquoi cela doit finir. Le premier ministre prétend être intervenu dans son caucus. De toute évidence, son intervention n'a pas été efficace, et c'est pourquoi nous devons agir collectivement à la Chambre.

En guise de conclusion, permettez-moi d'exprimer l'espoir que le gouvernement va notamment appuyer la troisième partie de la motion, celle qui exprime le voeu que la coalition dirigée par les États-Unis réussisse à détruire le régime de Saddam Hussein en Irak.

Jusqu'à maintenant, le premier ministre s'oppose officiellement à un changement de régime. Apparemment, sa position n'a toujours pas changé. C'est une étrange contradiction. D'une part, il prétend respecter le droit des États-Unis de s'engager dans ce conflit. Il a déjà dit que la résolution 1441 et les résolutions qui l'ont précédée, dont les résolutions 687 et 678, fournissent amplement les fondements d'un recours à la force pour désarmer l'Irak, ce qui nécessite au préalable le renversement du régime. Mais, au nom du Canada, il s'y oppose.

Son ministre des Affaires étrangères a dit que le Canada espérait que les alliés réussissent et que Saddam soit évincé. Le lendemain, le premier ministre l'a contredit et le ministre des Affaires étrangères a dû faire volte-face. Deux jours plus tard, à la Chambre, le gouvernement a enfin accepté une motion que je propose depuis des années. Elle dit que Saddam et son régime sont coupables de crimes contre l'humanité, de crimes de guerre et de génocide et qu'ils devraient être jugés par un tribunal international constitué comme il se doit.

Si tel est le cas, comment le gouvernement peut-il admettre que Saddam et ses sbires sont coupables de génocide et de crimes contre l'humanité et accepter en même temps qu'ils restent au pouvoir et continuent à se rendre coupables de génocide et de crimes contre l'humanité? C'est ce qui semble être la position officielle du gouvernement.

Avec la motion qu'elle présente aujourd'hui, l'opposition donne au gouvernement l'occasion de clarifier sa position et de se dire solidaire de nos alliés. Nous pouvons ne pas participer militairement à la guerre, quoique que ce soit contestable en soi, mais nous, de l'opposition, croyons que ce tyran, qui a causé la mort de plus d'un million de personnes, devrait être destitué. Et les démocraties responsables ont à la fois le droit et le devoir moral de le destituer.

● (1615)

M. Alan Tonks (secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement, Lib.): Madame la Présidente, le député parle de la troisième partie de la motion qui dit «espérer que la coalition dirigée par les États-Unis réussisse à détruire le régime de Saddam Hussein». Le député a indiqué qu'il serait étrangement contradictoire de la part du gouvernement de ne pas appuyer cette motion dans la mesure où nous sommes tous opposés à la dictature et au régime despotique que dirige Saddam Hussein.

Le député pourrait-il envisager la question sous un angle un peu différent? Notre opposition à l'égard d'une attaque contre l'Irak repose sur le fait que nous croyons qu'une force multilatérale sous l'égide des nations Unies aurait dû se charger de cette tâche pour les raisons que l'opposition a exposées, en l'occurrence l'anéantissement d'un régime dictatorial et despotique, en fait, la libération de l'Irak. Le député ne voit-il pas le problème que pose ce genre de logique?

Si nous avions appliqué cette logique, selon laquelle c'est une contradiction étrange d'appuyer une attaque à l'extérieur des Nations Unies, je lui pose la question suivante. Il n'y a pas si longtemps, le Pakistan et l'Inde, deux puissances nucléaires, étaient sur le point d'entrer en guerre. À l'heure actuelle, la capacité nucléaire de la Corée du Nord pose un problème qu'il faut résoudre. À l'égard de la situation en Tchétchénie, nous avons été témoins de l'attitude de la Russie et de son désir de régler les problèmes elle-même. Nous avons vu les relations se détériorer concernant l'appui au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires.

Le député pourrait-il commenter la position du gouvernement, selon laquelle ces questions ne peuvent être réglées au moyen d'une intervention préemptive, parce que ce genre d'intervention entraîne de graves confrontations et risque de dégénérer en conflit nucléaire en l'absence de politique des Nations Unies, politique qui sous-tend la position du gouvernement?

● (1620)

M. Jason Kenney: Madame la Présidente, je pourrais formuler autrement la question de notre collègue et la position du gouvernement en citant un article de Andrew Coyne paru dans le *National Post* de cette semaine, où le journaliste déclare:

La position du gouvernement est limpide. Les changements de régime ne sont pas autorisés par les Nations Unies. Nous n'appuyons pas le changement de régime en Irak. Après tout, si nous devions abattre tous les dictateurs génocidaires ayant un penchant pour les armes de destruction massive qui ont envahi deux de leurs voisins et défié 17 résolutions des Nations Unies en douze ans, depuis le cessez-le-feu jamais respecté qui a mis fin à une guerre antérieure dûment autorisée par le Conseil de sécurité, où arrêterions-nous?

Voilà la position du gouvernement; ce serait un dangereux précédent. Je crois que toutes ces situations sont différentes sur les plans stratégique, juridique et politique. Nous ne pouvons donc pas appliquer les mêmes remèdes dans tous les cas. Effectivement il existe d'autres régimes voyous qui menacent de faire proliférer les armes de destruction massive, mais, à ma connaissance, aucun d'entre eux n'a manifesté une hostilité certaine en envahissant ses voisins. Aucun d'entre eux n'a vraiment utilisé des armes de destruction massive contre ses propres citoyens ou ses voisins. Aucun d'entre eux n'a violé 17 résolutions du Conseil de sécurité. Aucun d'entre eux n'a manqué à une solennelle obligation de désarmer, en vertu d'une entente de cessez-le-feu, et de détruire les armes de destruction massive dans les 15 jours suivant la fin des hostilités lors d'une guerre autorisée par les Nations Unies. Finalement, aucun d'entre eux, pas même la Corée du Nord, n'est dirigé par une dictature staliniste et aucun d'entre eux n'a autant violé les droits de la personne et commis d'actes de génocide que l'Irak.

Enfin, puisqu'il en est ainsi, l'Irak présente une situation distincte et particulière. Le recours à la force préventive devrait être autorisé uniquement lorsqu'on atteint un seuil extraordinairement élevé et je crois que ce seuil est atteint dans le cas de l'Irak. Je crois que le recours juste et légal à la force servira d'avertissement pour les autres régimes voyous qui seraient tentés d'aller à l'encontre de la volonté de la communauté internationale de ne pas autoriser la création et la prolifération de programmes et d'armes de cette nature. Voilà un précédent important et un seuil extrêmement élevé que la situation en Irak atteint incontestablement.

M. Gary Lunn (Saanich—Gulf Islands, Alliance canadienne): Madame la Présidente, je suis honoré de pouvoir intervenir en faveur de la motion, qui demande au Parlement de faire preuve de responsabilité morale. Notre motion comporte quatre volets: des excuses, une affirmation, une expression de solidarité et un engagement à créer un meilleur avenir.

Permettez-moi de commencer par les excuses, plus particulièrement des excuses envers les États-Unis d'Amérique pour les propos tenus par certains députés libéraux. Des partisans et des politiques libéraux ont qualifié les Américains de «crétins» et de «bâtards». Le ministre des Ressources naturelles a déclaré récemment que le président Bush «n'était pas un homme d'État». Les exemples pleuvent. Aucune de ces personnes n'a été réprimandée par le premier ministre.

Je suis dégoûté et personnellement offensé qu'à la Chambre, un député ait eu le culot de qualifier de bâtards nos meilleurs amis et alliés. Ma femme est américaine. Ces remarques sont insultantes et déplacées. Un député a demandé pourquoi les répéter. Parce que «Qui ne dit rien consent» et les seules excuses dont nous avons été témoins sont celles qu'on a présentées à la blague à l'émission de Mike Bullard. Nous répétons ces propos parce qu'aucune excuse n'a été présentée sincèrement et tant que cela ne sera pas fait, il est important que les Canadiens sachent ce que les libéraux pensent.

Je ne vais pas consacrer plus de temps à cette question. Franchement, si les députés d'en face ne sont pas conscients de l'indignation qu'ils ont provoquée au sud de la frontière, je ne vois pas comment je pourrais leur en faire prendre conscience au cours des dix minutes qu'il me reste.

Je félicite les quelques députés qui ont eu le courage de dénoncer ce caractère vindicatif et qui ont montré à nos amis américains que la majorité des Canadiens veulent leur bien-être et tiennent à leur amitié. Cela témoigne de leur volonté d'essayer d'éviter que ne se détériorent davantage nos relations.

Le deuxième volet de la motion est l'affirmation. C'est plus que des excuses. C'est l'affirmation que le Canada et les États-Unis ne sont pas seulement des amis mais aussi des alliés en temps de paix comme en temps de guerre. C'est facile d'être des amis en temps de paix.

Je remarque que le gouvernement a présenté une contre-motion. Elle contient de gentilles paroles au sujet de nos amis au sud. Vu les agissements du gouvernement, toutefois, je dirais que ce sont des paroles creuses. De vrais amis sont présents dans les pires moments.

Une expression de solidarité est plus qu'une affirmation de cette amitié. Une expression de solidarité traduit une volonté de rester aux côtés de nos alliés pour appuyer la libération de l'Irak. Que leur victoire soit rapide et qu'il y ait le moins de victimes possibles des deux côtés.

Je crois en la paix. C'est ce que j'ai dit ici le 6 février. J'ai fait appel à la justice et à l'application régulière de la loi. J'ai demandé au gouvernement de faire preuve de leadership. J'ai dit qu'il nous fallait démontrer que nos alliés occidentaux respectaient la primauté du droit. J'ai aussi indiqué que nous devrions envoyer un message très clair à Saddam Hussein pour qu'il comprenne que nous sommes prêts à défendre ces principes lorsque des dictateurs de son acabit tentent de s'y attaquer. Nous ne l'avons pas fait.

J'ai écouté le vice-premier ministre parler du besoin d'un consensus international. La coalition des pays volontaires regroupe 40 pays, dont l'Australie, l'Espagne, l'Italie, le Danemark et les Pays-Bas. Il existe un consensus international. On a dégagé ce consensus, malgré les intérêts nationaux divergents qui ont récemment fait achopper le débat aux Nations Unies.

Et que dire des Nations Unies? Le vice-premier ministre a exhorté les organismes multilatéraux à faire preuve de fermeté et de dynamisme. Or, le Conseil de sécurité des Nations Unies a relevé plus de 30 violations de l'accord de cessez-le-feu de 1991 commises par le régime irakien. Les Nations Unies ont adopté la résolution 1441, déclarant clairement que l'Irak devait se soumettre entièrement aux conditions de cessez-le-feu qui lui avaient été imposées, sous peine de s'exposer à de graves conséquences.

Le problème est que, pour le gouvernement, une expression de solidarité ne s'accompagne guère d'engagements.

(1625)

Comme de nombreux Canadiens, j'ai longuement réfléchi à la question. Il n'est pas plaisant d'aller en guerre, mais je suis d'accord avec l'idée d'apporter la démocratie au peuple irakien. J'accepte d'éliminer la menace que représente Saddam Hussein pour la stabilité de la région et du monde. Si le gouvernement en convient, qu'il agisse en conséquence. S'il appuie les efforts de la coalition, qu'il le dise. Et s'il n'est pas d'accord avec la guerre en Irak, qu'il le dise également. Il ne peut ménager la chèvre et le chou.

Disons enfin que, de ce côté-ci, les députés sont fermement résolus à améliorer les conditions de vie des Irakiens. Plus important encore, nous sommes résolus à faire de ce pays un endroit où les gens pourront choisir leur propre gouvernement, sans craindre la torture ou la persécution. Une fois la guerre terminée, le travail en Irak, lui, ne sera pas terminé. Notre motion reconnaît cette réalité et prie le gouvernement d'aider à la reconstruction de l'Irak.

À la fin de la Seconde Guerre mondiale, les alliés ne se sont pas réjouis de la destruction de leurs adversaires. De 1945 à 1953, les États-Unis ont injecté 13 milliards de dollars en Europe de l'Ouest, y compris en Allemagne et en Italie. Le Japon a aussi été reconstruit et doté d'un régime démocratique qui existe encore aujourd'hui.

Tout cela a fait que nos ennemis de 1945 sont maintenant des démocraties et des amis. Ceux qui affirment que la paix ne peut jamais naître d'un conflit feraient mieux de se rappeler ce qu'il est advenu au lendemain de la Seconde Guerre mondiale.

Si nous voulons exercer une influence durable en Irak, nous devons employer la même échelle des valeurs. Le Canada peut apporter une aide politique et économique dans la reconstruction de l'Irak. Malgré les années de dégradation sous le règne de Saddam Hussein, la population irakienne dispose de nombreux atouts. Elle a une fière histoire, un bon système d'éducation et assez de ressources pour connaître la prospérité et devenir un membre dynamique de la communauté internationale. Nous devons accueillir les Irakiens au sein de la communauté internationale.

Les crédits

Ce qui était impossible sous le régime de Saddam sera possible après son départ. Nous pouvons prouver au Proche-Orient que nos motifs sont sincères en donnant aux Irakiens le pouvoir de reconstruire eux-mêmes une infrastructure qui leur permettra de devenir une démocratie pluraliste efficace.

Dans 20 ans, nous devrions pouvoir dire que nous avons empêché l'incubation d'une nouvelle génération de terroristes et que nous avons, au contraire, permis l'éclosion d'une nouvelle génération d'amis. Est-ce que ce sera facile? Certainement pas. Il y a des intérêts bien ancrés en Irak qui ne céderont pas volontiers leurs privilèges.

Pour être utile à ce processus, le Canada devra redécouvrir une partie de l'esprit canadien qui a été perdu depuis 1945. Cet esprit a conduit à l'établissement de coalitions de partenaires pour une même cause en 1914, en 1939, en 1950 et encore en 1991. Le Canada ne s'est pas caché derrière des pays comme la Guinée, la Syrie et l'Angola. Pour reconstruire un pays, il faut une vision de ce qui est bon pour ce pays. Cela signifie reconnaître que les États-Unis et la Syrie ne sont pas égaux sur le plan moral.

Notre motion d'aujourd'hui consiste à le reconnaître et à aller de l'avant pour que le Canada soit une force positive dans le monde. Nous devons reprendre l'influence que nous avons perdue, car tout se passe comme si le gouvernement actuel cherchait à faire du Canada un pays insignifiant.

Pour la population du Canada, de l'Irak et du monde, j'espère que tous les députés feront ce qui s'impose et mettront les principes au premier plan.

● (1630)

[Français]

M. André Harvey (secrétaire parlementaire de la ministre de la Coopération internationale, Lib.): Madame la Présidente, il me fait plaisir de participer à ce débat. Je partagerai le temps qui m'est alloué avec mon collègue de Mont-Royal.

On vit une période où le monde est devenu un village de plus en plus rapproché. Comme pays, membre des Nations Unies, avec une réputation internationale hautement reconnue, nous avons intérêt à tout faire pour revaloriser et donner de la crédibilité aux Nations Unies et au Conseil de sécurité.

Dans ce contexte, si on regarde les propositions comme celle qui nous est faite aujourd'hui, une proposition générale avec des aspects positifs et d'autres qui le sont moins, on se demande si les buts et les intentions politiques qui sont poursuivis ne visent pas le pire. Depuis quelques jours, une des paroles les plus sages que j'ai eu l'occasion d'entendre, et je le dis sans partisanerie, vient de notre premier ministre.

Le 26 mars, soit il y a une semaine, il disait ceci, et je cite:

Monsieur le Président, lorsqu'on écoute les députés de l'opposition, on dirait qu'ils souhaitent que les relations entre le Canada et les États-Unis se détériorent. Ils le désirent vraiment.

Hier, l'ambassadeur a déclaré que les relations entre le Canada et les États-Unis étaient à ce point importantes pour nos deux pays que nous devions les maintenir malgré le désaccord actuel. Ce n'est pas la première fois qu'une telle situation se présente, mais notre pays avait le droit de prendre la décision qu'il a prise, tout comme les États-Unis avaient le droit de prendre la décision qu'ils ont prise. Il est normal que des amis ne soient pas toujours d'accord.

Si on regarde ce qui se passe parmi les députés de l'opposition, pas tous, mais certains, on se demande si le but ultime qu'ils poursuivent n'est pas de contribuer à détériorer les relations. Nous avons, avec les États-Unis, une relation extrêmement constructive: 1,2 milliard de dollars d'échanges par jour et deux millions d'emplois créés d'un côté et de l'autre de la frontière.

Les Canadiens ne demandent pas la charité aux Américains. Nous avons une relation commerciale extrêmement constructive de par la proximité de nos frontières, de par les intérêts communs que nous poursuivons, de par les créneaux économiques que nous avons développés respectivement et qui complètent la structure économique de chacun de nos deux grands pays. Je pense que nous avons tout intérêt, mutuellement, à maintenir ces relations commerciales qui sont extrêmement constructives.

Je me dis que le rôle du Canada n'est pas toujours de se précipiter et d'accepter la version de ses voisins. Le rôle du Canada, au moment où les défis internationaux sont de plus en plus importants, où le fossé entre la richesse et la pauvreté est de plus en plus prononcé et de plus en plus visible par les moyens de communication que nous avons, ce rôle, et j'en suis fier, est d'établir de plus en plus la crédibilité d'un organisme qui s'appelle les Nations Unies. On ne peut pas continuer de s'amuser avec les Nations Unies quand cela fait notre affaire et de les laisser tomber quand cela ne fait pas notre affaire.

Ce soir, 800 millions de personnes sont en survie, sont en très grande difficulté; 9 000 enfants meurent de faim tous les jours. Le rôle que s'est donné le Canada est de contribuer à faire des organismes internationaux, comme les Nations Unies, un organisme capable d'aider tous les pays du monde de bonne volonté à surmonter cet énorme défi.

Je pense que la prochaine guerre qui devra être déclarée, c'est la guerre à la pauvreté. Mon rêve est de voir tous les pays donateurs du monde entier se donner un jour la main pour offrir à manger à tous les jeunes enfants qui ont du mal à survivre. C'est l'objectif qu'on doit poursuivre.

• (1635)

Le Canada a dit dès le début, par la voix de son premier ministre: «Nous allons nous impliquer, mais sous le parapluie des Nations Unies». L'ONU est une caution morale internationale qui nous apparaît absolument incontournable. Les Nations Unies seront de plus en plus appelées à jouer un rôle important, non pas seulement pour faire la guerre, mais pour relever des défis considérables, entre autres ceux de la famine.

Un milliard d'êtres humains ne réussissent pas à survivre. C'est donc un défi important. Le premier ministre dit que les organismes des Nations Unies sont importants. Le Programme alimentaire mondial, Care Canada, l'UNICEF sont des organismes que notre pays doit appuyer. À l'heure actuelle, on ne fait pas la guerre directement. Mais déjà, nous intervenons. Parallèlement à ce qui se passe en Irak, nous intervenons en vertu de plusieurs programmes.

Ce qui nous peine, c'est qu'en 20 ans, un pays comme l'Irak a connu trois guerres. C'est absolument dévastateur.

Je suis fier de l'amorce qu'il y a et des interventions qu'on a commencées à faire avec la collaboration des Nations Unies. Nous nous servons des organismes des Nations Unies pour essayer de rendre l'intervention militaire un peu moins pénible.

Depuis 1990, ce n'est pas nouveau. Notre intervention en Irak ne date pas d'hier. Elle date d'il y a 12 ans. Par l'entremise de l'ACDI, nous avons fourni aux Irakiens dans le besoin et aux personnes

déplacées, de même qu'aux Irakiens réfugiés dans les pays voisins, une aide humanitaire se chiffrant à environ 35 millions de dollars. Il s'agissait de livraison de nourriture et de produits médicaux, d'activités de sensibilisation aux mines terrestres et d'initiatives d'aide assurées par l'intermédiaire d'organismes des Nations Unies, du mouvement de la Croix-Rouge et d'organisations non gouvernementales.

Dernièrement, le Canada a appuyé les préparatifs d'aide humanitaire en Irak par un montant de 5,6 millions de dollars. En réponse à l'appel lancé par les Nations Unies, ces fonds ont été affectés à plusieurs organismes pour soutenir leurs travaux. L'Organisation des Nations Unies n'est pas un organisme clandestin. Elles nous représente tous. On doit donc s'en servir et tout mettre en oeuvre pour la développer davantage.

Le Haut-commissariat des Nations Unies pour les réfugiés a reçu 2,9 millions de dollars afin de mettre en place les secours non alimentaires et préparer les camps de réfugiés pour porter secours à ces personnes et aux demandeurs d'asile dans les pays voisins.

L'UNICEF, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance, a reçu de son côté 1,6 million de dollars pour des fournitures médicales, d'alimentation en eau et des installations sanitaires en Irak et dans les pays voisins.

Nous avons versé un million de dollars au Programme alimentaire mondial—un organisme hautement reconnu internationalement et avec lequel le Canada est en contact quotidiennement pour venir en aide aux plus démunis—afin de mettre en place une aide alimentaire dans les pays voisins et d'aider à établir des systèmes communs de logistique et de communication pour les Nations Unies.

Le Bureau de la coordination des affaires humanitaires a aussi reçu de l'aide de la part de l'ACDI. Dernièrement, nous avons annoncé une aide de 100 millions de dollars directement pour l'Irak. Une partie de cette somme était réservée aux organismes des Nations Unies en vue de répondre à l'appel d'urgence qui a été lancé vendredi dernier.

Cette contribution manifeste notre engagement envers les plus démunis de cette terre, particulièrement pour contribuer à rendre encore davantage crédible les Nations Unies. Il s'agit d'un premier versement de 20 millions de dollars pour répondre à l'appel que les Nations Unies ont lancé vendredi dernier et pour soutenir les activités de la Croix-Rouge et les activités de Care Canada.

Je pense que le rôle que le Canada vient de se donner est un rôle de constructeur de la paix. Il y a une relation extrêmement étroite entre la lutte à la pauvreté, au sein de laquelle le Canada se situe très bien, et la lutte au terrorisme international, où nous sommes fortement engagés avec nos alliés.

Il me fait plaisir de souligner à nouveau que je suis fier du rôle que joue le Canada sur le plan international en continuant à accentuer sa position constructive en faveur de la paix et en faveur des plus démunis.

● (1640)

M. Stéphane Bergeron (Verchères—Les-Patriotes, BQ): Madame la Présidente, j'aimerais d'abord remercier mon collègue de Chicoutimi—Le Fjord de son allocution. Je l'entendais dire tout à l'heure, citant une autre intervention, que les députés de l'opposition se feraient un devoir et prendraient plaisir, semble-t-il, à chercher à faire en sorte que les relations entre le Canada et les États-Unis se détériorent.

Je soumets respectueusement à l'attention de cette Chambre que ce ne sont pas des députés de l'opposition qui ont tenu des propos pour le moins désobligeants à l'égard de nos alliés américains. Ce ne sont pas des députés de l'opposition qui ont tenu des propos carrément insultants à l'égard de nos alliés américains. Ce sont plutôt des députés et même un ministre du parti gouvernemental, du Parti libéral au pouvoir.

Je pense que le gouvernement en place n'a absolument pas besoin de l'opposition pour faire en sorte que les relations entre le Canada et les États-Unis se détériorent. Ce ne sont pas les partis de l'opposition qui ont annoncé, sans même en avoir informé les autorités américaines, que le Canada ne participerait pas à la coalition. C'est le premier ministre lui-même qui a fait une telle annonce, sans en avoir averti les Américains.

Non pas que je conteste ou ne sois pas satisfait du fait que le premier ministre ait jugé bon d'informer la Chambre avant d'informer nos alliés américains, bien au contraire, mais je pense que les messages très confus qu'envoyait le Canada sur la scène internationale quant à une éventuelle participation ou non à la coalition, s'il y avait ou non une résolution du Conseil de sécurité des Nations Unies, ont fait en sorte que les Américains ne s'attendaient pas, si je puis dire, à une volte-face aussi subite de la part du Canada le jour où le premier ministre a annoncé en cette Chambre que le Canada n'allait pas prendre part aux activités de la coalition.

Mon collègue de Chicoutimi—Le Fjord ne reconnaît-il pas qu'il y a eu, du côté ministériel, un certain nombre de maladresses qui ont effectivement contribué à faire en sorte que les relations entre le Canada et les États-Unis se détériorent, et que le maintien, encore aujourd'hui, d'un discours confus quant à la participation du Canada à cette coalition a pour effet que ces relations continuent de se détériorer?

Les Américains s'attendent à un discours clair et franc de la part du Canada. Il y a des pays qui sont membres de la coalition et qui n'envoient aucune troupe sur le terrain. Le Canada n'est officiellement pas membre de cette coalition et envoie des troupes sur le terrain. Il a des troupes dans la région. Les Américains s'attendent à beaucoup plus de franchise de la part du Canada et à un message beaucoup plus clair.

Je termine par une autre question. Mon collègue de Chicoutimi— Le Fjord disait qu'il faut entreprendre une nouvelle guerre. J'étais surpris de l'entendre dire cela, mais lorsque j'ai entendu les propos qui ont suivi, j'étais très satisfait. Il parlait d'une nouvelle guerre contre la pauvreté. Je pense qu'il a raison. Cette guerre doit être menée tous azimuts ici, au Canada et au Québec, comme en Irak, après cette guerre.

Mon collègue de Chicoutimi—Le Fjord ne sera-t-il pas d'accord avec moi pour dire que si on veut avoir les moyens de faire une guerre en règle contre la pauvreté, peut-être que si on larguait moins de bombes sur Bagdad, au prix où elles coûtent, on aurait peut-être un peu plus d'argent pour combattre la pauvreté, la faim et la destruction que causent justement ces bombes qui s'abattent tous les jours sur Bagdad?

● (1645)

M. André Harvey: Madame la Présidente, je remercie mon collègue de sa question. Effectivement, on vit dans un pays libre et il est évident qu'il y a des gens de tous les partis qui peuvent exprimer leur opinion. Ce n'est pas toujours très constructif. Mais s'il y a eu de la confusion, elle ne vient certainement pas du gouvernement et encore moins du premier ministre. Dès le début, ce dernier a dit que

Les crédits

les Nations Unies devaient chapeauter toute intervention, s'il devait y avoir une intervention.

Concernant encore un autre élément de confusion, nous avons des échanges de militaires avec les forces alliées. On peut appeler cela des échanges opérationnels. On ne peut pas retirer et envoyer nos militaires d'une journée à l'autre. Ils sont dans des échanges opérationnels.

Je pense qu'il n'y a pas de confusion de la part du gouvernement. Le seul but que nous poursuivons, c'est de renforcer davantage la crédibilité des Nations Unies, les rendre encore plus fortes, elles de même que tous les organismes qui sont sous leur responsabilité, que ce soit le Programme alimentaire mondial, CARE Canada, Oxfam ou l'UNICEF, pour qu'un jour on soit définitivement sérieux et bien équipés pour déclarer la guerre à la pauvreté.

Je pense que c'est la prochaine étape et qu'on amorce ce qu'on pourrait appeler l'âge d'or de la coopération internationale. Je suis fier de travailler dans ce secteur.

Depuis deux ans, avec la déclaration du millénaire et la conférence de Kananaskis, où le premier ministre du Canada a dit que la priorité des priorités devait être la bataille à la pauvreté, particulièrement sur le continent africain, je suis très optimiste à l'idée que le rôle du Canada continuera d'être extrêmement constructif et le sera encore davantage.

Le président suppléant (Mme Bakopanos): Conformément à l'article 38 du Règlement, je dois faire connaître à la Chambre la question qu'elle abordera à l'heure de l'ajournement ce soir, à savoir: l'honorable député de Saskatoon—Humboldt, Les affaires autochtones.

[Traduction]

M. Irwin Cotler (Mont-Royal, Lib.): Madame la Présidente, ce que j'ai trouvé de plus intéressant dans le discours prononcé par l'ambassadeur Paul Cellucci la semaine dernière, ce n'est pas tant l'utilisation des termes «déception» ou «irritation» par suite de la décision du Canada de ne pas se joindre à la guerre contre l'Irak, mais bien le fait qu'il ait parlé de «famille» en parlant du Canada.

Pour un pays comme le Canada qui s'était senti ignoré après les attentats du 11 septembre, quand le président américain George Bush n'avait pas semblé inclure le Canada parmi les amis des Américains, ce qui était probablement attribuable à un oubli plus qu'à toute autre chose, le fait qu'il parle du Canada comme d'un membre de la famille devrait normalement nous sembler positif.

Ce qui semble ressortir du discours de l'ambassadeur Cellucci correspond à une blessure psychologique profonde chez les Américains, qui fait davantage suite aux déclarations fâcheuses et même carrément blessantes qui ont été faites par certains députés canadiens, plutôt qu'à la décision même ou à la politique adoptée par le gouvernement du Canada.

Il est fondamentalement vrai que nous faisons partie d'une même famille et que les liens qui nous unissent sont nombreux et importants à plusieurs niveaux, dans le domaine de la famille ellemême, de la sécurité, de la collectivité, de la culture, de l'environnement, de l'économie, et j'en passe.

Il n'en est pas moins vrai que, malgré les liens qui nous unissent, nous pouvons réagir différemment, comme l'a souligné le député de Vancouver Quadra, dans les attitudes que nous adoptons à l'égard des soins de santé, du contrôle des armes à feu, de la peine de mort, des politiques sociales et d'autres, tout comme nous ne sommes pas toujours d'accord avec les autres pays sur tout un éventail de sujets, y compris les traités portant sur les droits des enfants, les mines terrestres, le changement climatique, la CPI et, plus récemment, les conditions de désarmement et le moment choisi pour intervenir dans ce sens en Irak

En termes simples, je dirais que nous ne sommes pas en désaccord avec nos homologues américains sur les principes, comme l'urgence de désarmer l'Irak ou l'incarnation du mal que représente Saddam Hussein ou encore l'urgence de traîner Saddam Hussein devant la justice, mais bien sur les moyens d'y arriver.

La différence entre nous en était donc une de jugement. Nous étions d'avis que nous n'avions pas épuisé tous les recours autres que la guerre, que nous n'avions pas encore réuni tous les appuis internationaux dont nous avions besoin et que le plaidoyer en faveur d'une guerre—qui aurait pu finir par devenir inévitable—n'était pas encore assez probant, sur les plans tant juridique que factuel.

Nous avons donc présenté une proposition de conciliation qui énonçait des échéances précises et qui fixait à l'Irak le 28 mars comme date limite pour désarmer. La proposition prévoyait également le recours automatique à la force en cas de non-respect de cette date limite, une notion qui, comme les États-Unis l'ont reconnu, ne faisait pas partie de la résolution 1441 adoptée par le Conseil de sécurité.

L'opinion des États-Unis au sujet des échéances, des conditions et du contexte, y compris l'existence d'une menace imminente, était différente, mais il ne faut pas perdre de vue, comme en fait état la motion dont la Chambre est saisie, que nos deux pays s'entendent sur les questions de principe.

Encore une fois, il est important, comme le disait le député de Vancouver Quadra, d'éviter les idées simplistes qui consistent à être entièrement pour ou contre, à considérer les choses comme ne pouvant être que bonnes ou mauvaises; il faut éviter de porter des jugements semblables sur des sujets qui ne se prêtent pas à la simplification et qui s'inscrivent dans un contexte et dans un ensemble de conditions qui changent.

Aussi, j'aimerais vous faire part de certaines perspectives et de certains principes de partenariat qui pourraient sous-tendre non seulement notre approche de la guerre en Irak et l'après-guerre, mais également nos relations durables avec notre voisin.

Premièrement, nous devons comprendre et montrer que nous comprenons les répercussions des attentats du 11 septembre sur la psychologie et la politique américaines car, et je l'ai senti chaque fois que j'ai rendu visite à des collègues aux États-Unis, les événements du 11 septembre ont transformé les États-Unis. Le monde a changé pour les Américains. Après le 11 septembre, la présence du terrorisme, des armes de destruction massive et des états voyous a non seulement exacerbé la perception de la menace par les Américains, elle a aussi inévitablement transformé leur doctrine de la sécurité nationale.

Deuxièmement, nous devons réévaluer, et même réaffirmer notre détermination à lutter contre le terrorisme, qui revêt, dans cette perspective, une valeur aussi symbolique que substantielle, et qui s'exprime à travers le prisme de l'après-11 septembre, lequel soustend la doctrine de la sécurité américaine.

Je ne dis pas que nous devons adopter la même approche que les États-Unis au sujet de la lutte contre le terrorisme. Je sais que nous avons à ce sujet des points de vue différents; par exemple, notre conception de la justice pénale internationale est différente de celle des États-Unis, laquelle s'inscrit davantage dans l'optique de la sécurité nationale. Par ailleurs, au plan international, les États-Unis défendent, depuis les événements du 11 septembre, un modèle de conflit armé qui ne fait pas encore partie de notre doctrine.

● (1650)

Ce qu'il faut comprendre, c'est que la guerre contre le terrorisme est un concept organisateur de la politique américaine, sur les plans intérieur et international, et que ce concept trouve son expression institutionnelle dans la création et l'organisation du département de la Sécurité intérieure, transformation de l'appareil de l'État qui est presque la plus radicale depuis des années.

Nous devons donc comprendre, sans forcément être d'accord, la mentalité américaine et exprimer en même temps ce que notre approche a de particulier dans la lutte contre le terrorisme. Je songe à l'engagement de nature juridique à l'égard de la lutte contre le terrorisme qui a caractérisé notre approche. Il faut notamment comprendre que ce qui doit sous-tendre toutes les mesures, c'est la promotion et la protection de la sécurité humaine, de la sécurité des démocraties, et la protection des droits les plus fondamentaux de ceux qui vivent en démocratie: le droit à la vie, à la liberté et à la sécurité de la personne.

Troisièmement, nous devons contribuer avec les États-Unis et la Grande-Bretagne à la réforme de l'ONU, si nous voulons éviter qu'elle ne soit une autre victime de cette guerre. Il faudrait notamment repenser le droit international dans le monde d'après les attentats du 11 septembre. Il faudrait repenser par exemple la doctrine de la légitime défense, tenir une conférence sur le droit humanitaire international, étudier et corriger les situations où l'ONU peut devenir l'otage d'États hors-la-loi, envisager la formation d'un caucus démocratique, etc.

Quatrièmement, nous devons bien mesurer l'importance de la lutte contre le financement du terrorisme international, le ventre mou de la menace terroriste, qui rend possible le recrutement, la formation et le recel de terroristes, et le déclenchement d'actes terroristes.

Je suis ravi que le Canada ait ratifié la Convention internationale sur la répression du financement du terrorisme et qu'il en ait légiféré l'application sur son territoire. Nous devons demeurer vigilants et charger les meilleurs d'entre nous de surveiller la situation, par exemple le CANAFE, ou Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada, et d'autres qui ont fait leurs preuves dans ce combat.

Cinquièmement, au vu de son engagement à l'égard de la justice internationale, le Canada est bien placé pour prendre l'initiative de créer un tribunal pénal international pour l'Irak, ce qu'il a fait dans le cas de l'ancienne Yougoslavie et du Rwanda, afin d'y traduire en justice Saddam Hussein et ses acolytes. Il est vraiment dramatique que nous ne l'ayons pas fait au début des années 90, quand nous avons créé les tribunaux criminels internationaux pour l'ancienne Yougoslavie et le Rwanda.

Le Tribunal pénal international pour l'ancienne Yougoslavie a, par son expression juridique, amené la délégitimisation de Milosevic et un changement de régime. De la même manière, avec des moyens juridiques, nous aurions pu amener un changement de régime en Irak. Nous aurions pu également mener une action préemptive, si je puis me permettre, pour mettre un frein aux actes criminels de Saddam Hussein.

À l'issue de la campagne génocide d'Anfal, en 1988, et de la campagne génocide menée contre les Arabes des marais dans le sud de l'Irak, à la fin de la première guerre du Golfe, nous ne pouvions toujours pas nous résoudre à créer un tribunal criminel international pour l'Irak. Cette inaction, ou indifférence, si l'on veut, a permis à Saddam Hussein d'en déduire qu'il était libre de poursuivre ses actions criminelles du genre de celles décriées à Nuremberg.

Du fait que certains États, dont la Russie et la France, aient continué à échanger avec l'Irak et à y faire des investissements, alors que ces crimes continuaient d'être commis en violation des principes consacrés à Nuremberg, on a tourné en dérision le droit international et les principes moraux.

Sixièmement, nous devons contribuer au programme d'aide humanitaire d'urgence. Je me félicite de savoir que nous avons mobilisé 100 millions de dollars à cette fin.

Septièmement, nous devons assumer les responsabilités qui sont les nôtres à l'égard de la reconstruction de l'Irak de l'après-guerre. Nous devons aider le peuple irakien à se réadapter à l'après-Saddam Hussein et rétablir dans ce pays la primauté du droit. C'est là la meilleure façon que nous ayons de garantir la promotion et la protection de la sécurité du peuple irakien.

Huitièmement, nous n'avons pas à user de faux-fuyants ni à nous montrer ambigus sur la présence passée et actuelle dans le golfe Persique et en Afghanistan de nos forces militaires antiterroristes. Nous n'avons pas à nous excuser pour le rôle que nous jouons au sein du système AWACS et de nos programmes d'échanges militaires, ni pour la présence de nos navires dans la région du Golfe. Les retirer maintenant reviendrait à prendre parti, et pour le mauvais camp, en plus. Refuser de reconnaître leur présence, c'est en avoir honte et se montrer indifférent au sort des militaires qui ont été envoyés là-bas sur nos ordres.

Neuvièmement, nous devons insister sur l'importance d'un contrôle de la frontière, au plan non seulement commercial, mais aussi de la sécurité. Il s'agit après tout non seulement de l'économie, mais de la sécurité des personnes.

Dixièmement, nous devons éviter et rejeter toute notion d'équivalence morale entre les États-Unis et l'Irak et ne pas nous montrer indifférents à l'égard de l'issue de la guerre, qui, nous le croyons, fera un minimum de victimes civiles et saura éviter une catastrophe sur le plan humain et la déstabilisation de la région sans inciter à la haine. Cette guerre vise à désarmer le régime de Saddam Hussein et non à encourager les partisans de la haine et de la terreur.

• (1655)

Onzièmement, nous devrions intensifier le front parlementaire de la diplomatie et ne pas abandonner la politique étrangère au seul exécutif. Nous devrions rehausser nos contacts parlementaires avec les États-Unis et user de nos bons offices dans l'arène parlementaire multilatérale pour la diplomatie d'après-guerre.

Enfin, dans nos rapports avec nos voisins, nous devrions faire nôtre le serment d'Hippocrate et veiller à «écarter d'eux tout ce qui peut leur être contraire ou nuisible». Nous devrions éviter tous propos néfastes et nuisibles et ne tolérer ni approuver quelque expression gratuite que ce soit de tels propos. Cela ne veut pas dire que nous ne pouvons pas être en désaccord avec nos voisins ni critiquer leur politique, s'il le faut, mais que nous devons nous en prendre alors aux lacunes de cette politique et non aux hommes qui l'ont adoptée.

Mme Aileen Carroll (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires étrangères, Lib.): Madame la Présidente, comme d'habitude, le député fait preuve d'une sagesse déconcertante qui ne se dément pas. Je le remercie des propos sages qu'il a exprimés à la Chambre.

Je ne ferai pas de commentaires sur les 11 points qu'il a articulés, mais j'ai deux questions à lui poser.

Premièrement, si nous avions pu infléchir la résistance de la Russie et de la France quant à la poursuite de leurs relations avec l'Irak, partant, si nous avions pu établir un tribunal semblable à celui qui avait été établi pour le Rwanda, le député ne croit-il pas que la simple organisation de cela aurait été un défi de taille?

Deuxièmement, j'aimerais qu'il précise sa pensée quant à la réforme du Conseil de sécurité et des Nations Unies, nécessité dont je conviens, d'ailleurs. Lors d'une visite effectuée récemment, nous avons rencontré le comité chargé d'examiner la réforme du Conseil de sécurité, et j'ai été consternée d'apprendre que celui-ci examine la question depuis huit ans. C'est plutôt décourageant.

Le député pourrait peut-être formuler d'autres commentaires éclairants pour la Chambre.

● (1700)

M. Irwin Cotler: Madame la Présidente, je suis heureux de répondre à la secrétaire parlementaire du ministre des Affaires étrangères, qui a elle-même fait profiter la Chambre de son expérience et de son éloquence.

Dans un premier temps, la secrétaire parlementaire se demande si la logistique n'aurait pas été trop décourageante dans l'éventualité où nous aurions pu, après avoir brisé l'opposition de la Russie et de la France, constituer un tribunal pénal international pour l'Irak. Cela aurait peut-être été difficile au début, mais je ne pense pas que cela aurait été plus décourageant que ce qui s'est produit lorsque le tribunal a été formé pour l'ex-Yougoslavie ou le Rwanda. D'ailleurs, à mon avis, rien ne pourrait être plus décourageant que ce qu'il a fallu faire pour le Rwanda à la suite du génocide terrible et prévisible qui s'est produit dans ce pays.

J'aurais espéré que nous mettions pareil tribunal en place pour l'Irak au début des années 90; nous aurions alors au moins découragé Saddam Hussein et son régime de perpétrer les crimes qu'ils ont continué de commettre par la suite. Nous aurions au moins découragé d'autres États qui auraient pu chercher à investir en Irak et à entretenir des relations commerciales avec ce pays. Nous aurions peut-être encouragé les Irakiens en leur montrant que nous prenions nos engagements au sérieux, au lieu de les abandonner tout de suite après le soulèvement auquel ils avaient été invités à participer à la fin de la première guerre du Golfe. En établissant un tribunal pénal international pour l'Irak, on aurait envoyé aux Irakiens un message témoignant de notre solidarité avec eux. Cela les aurait peut-être encouragés dans l'élan qui les poussait à changer de régime lorsque nous les avons abandonnés au moment de leur révolte.

Je suis par ailleurs parfaitement conscient des problèmes que pose une réforme des Nations Unies et du Conseil de sécurité. J'ai donc précisé certaines approches particulières que nous pourrions adopter. Je pense qu'à la suite des événements du 11 septembre, nous devons repenser certaines doctrines fondamentales du droit international concernant le recours à la force.

Ce n'est pas que je partage le point de vue des Américains à l'égard du recours à une intervention préemptive, j'ai écrit quelque chose à ce sujet ailleurs, mais je ne pense pas qu'il faille repenser la notion des deux exceptions justifiant le recours à la force, notamment, le droit à la légitime défense en réponse à une attaque armée et la nécessité d'avoir l'autorisation du Conseil de sécurité des Nations Unies. Il faut peut-être réexaminer chacun de ces éléments. Après les événements du 11 septembre, je pense que nous ne pouvons plus dire qu'un État doive attendre une attaque armée avant de réagir, parce que cela ferait de la Charte des Nations Unies un pacte suicidaire. Il nous faut établir la nature de la menace et son degré d'imminence et le danger clair et concret qu'elle représente pour autoriser le recours à la légitime défense.

Dans le même ordre d'idées, il faut revoir la notion de l'autorisation du Conseil de sécurité des Nations Unies. Permettezmoi de donner un exemple. Dans le principe et le précédent établis au Kosovo, il a été mentionné précédemment qu'un veto avait été opposé à la résolution et qu'elle n'avait pas été adoptée, mais qu'on l'a estimé légitime du fait que la majeure partie des membres du Conseil de sécurité l'avaient effectivement appuyée. La résolution n'a pas été adoptée uniquement parce que la Russie a opposé son droit de veto. Ainsi, il nous faut peut-être revoir les notions de légitimité que nous appliquons.

Il nous faut certainement revoir les normes du droit international humanitaire parce que nous sommes à l'ère de l'utilisation de la super technologie dans le contexte de la guerre. Néanmoins, les dommages collatéraux qu'on pense pouvoir prévenir sont toujours présents et peuvent encore être considérables et durables. Nous devons nous pencher sur les notions de droit international humanitaire et nous demander comment nous pouvons exprimer et protéger le principe capital de l'immunité civile et l'interdiction d'utiliser la force de façon indifférenciée et de cibler des objectifs à la fois civils et militaires quand il n'est pas possible de faire la distinction.

Enfin, pour ce qui est de la Commission des droits de l'homme des Nations Unies, je crois que les critères que nous avons établis ne donneront pas d'immunité justificative aux contrevenants, mais protégeront les démocraties qui se démarquent par un traitement différentiel et discriminatoire.

M. John Duncan (Île de Vancouver-Nord, Alliance canadienne): Madame la Présidente, je partagerai mon temps de parole.

Je voudrais également dire à quel point j'ai aimé écouter le député de Mont-Royal tant à la Chambre aujourd'hui qu'au comité ce matin. Il vaut toujours la peine de l'écouter attentivement. Il a toujours plus de choses à dire qu'il n'a de temps pour le faire. Les deux choses ne sont pas nécessairement compatibles, mais nous pouvons faire preuve de flexibilité à la Chambre.

Pour ceux qui nous écoutent, je lirai brièvement la motion de l'Alliance canadienne:

Que la Chambre des communes présente des excuses pour les déclarations offensantes et déplacées que certains députés ont faites au sujet des États-Unis; qu'elle réaffirme que les États-Unis continuent d'être le meilleur ami et allié du Canada; qu'elle dise espérer que la coalition dirigée par les États-Unis réussisse à détruire le régime de Saddam Hussein en Irak; qu'elle recommande au gouvernement du Canada d'aider la coalition à reconstruire l'Irak.

La motion comprend trois principaux éléments: des excuses pour les déclarations déplacées que certains députés ont faites au sujet des États-Unis; l'espoir que la coalition dirigée par les États-Unis réussisse à faire changer le régime politique en Irak; et que le Canada aide la coalition à reconstruire l'Irak. C'est là une position simple, sensée et claire, contrairement à celle du gouvernement et aux déclarations déplacées et indisciplinées de certains députés ministériels, y compris des ministres.

Les députés devraient être responsables des gestes qu'ils posent. C'est ce que demande la motion. Elle prie aussi le gouvernement d'adopter une position de principe exempte d'ambigüité. C'est très différent de la position ambiguë et dépourvue de sens moral adoptée jusqu'à maintenant par le gouvernement du Canada. Cette situation a bien été décrite par Andrew Coyne dans le *National Post* du 31 mars. Voici un petit extrait d'un article satirique dans lequel il cherche à décrire la position du Canada au sujet de l'Irak:

Nous faisons-nous bien comprendre? Nous n'affectons pas de troupes terrestres à cette guerre. Ou plutôt, nous en affectons, mais elles ne sont pas en Irak. C'est-à-dire qu'elles y sont, mais qu'elles ne participent au combat. Ou plutôt, elles y participent, mais nous n'appuyons pas leur présence là-bas.

Soyons clairs. Nous sommes en faveur des résolutions de l'ONU, mais contre leur mise en application; nous sommes contre le recours à la force, mais nous sommes d'accord que l'on menace de l'utiliser; nous sommes contre la guerre, mais nous voulons qu'elle soit gagnée. Cela fait partie de l'identité nationale unique du Canada. D'autres pays appuient la guerre sans y participer. Seul le Canada y participe sans l'appuyer.

J'ai dit que c'est une satire. Le malheur, c'est que cette satire est vraie, ce qui explique pourquoi tant de Canadiens ayant suivi de près la position du gouvernement au sujet de l'Irak sont si gênés.

Arrêtons-nous à la première partie de la motion d'aujourd'hui concernant les déclarations offensantes et déplacées faites par des députés.

Le plus important différend commercial bilatéral au monde est le différend concernant le bois d'oeuvre entre le Canada et les États-Unis. En ma qualité de porte-parole en matière commerciale, je ne suis pas heureux de la performance du gouvernement, du ministre du commerce ou du département du commerce des États-Unis dans le règlement de ce différend, mais ma critique la plus dure est dirigée à l'endroit du ministre de premier plan de la Colombie-Britannique, qui est aussi le ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles. Le ministre a parlé sans retenue. Il a dit « Le monde s'attend à ce que le président d'une superpuissance soit un homme d'État. Selon moi, il a laissé tomber non seulement les Américains, mais aussi le monde en ne présentant pas l'étoffe d'un homme d'État. »

Il a fait cette déclaration après que le premier ministre ait averti le même jour son caucus de ne pas tenir de tels propos. Le ministre occupe un poste où il exerce un rôle de leadership et ses commentaires ont porté préjudice aux Canadiens et à ses principaux commettants, les Britanno-Colombiens. Plutôt que de présenter des excuses ou de se rétracter, il est demeuré muet et il a cherché à esquiver le problème. Les Canadiens méritent mieux de la part des élus de premier plan.

• (1705)

Le gouvernement est-il d'accord avec le renversement du régime de Saddam Hussein? Cela dépend du ministre qui parle et du jour de la semaine. Voilà pourquoi nous avons inclus cette phrase dans la motion de l'opposition. Nous voulons que le gouvernement exprime officiellement sa position.

La communauté internationale a compilé un lourd dossier sur Saddam Hussein. L'histoire est riche à son sujet même en notre seule Chambre des communes. L'invasion du Koweït par Saddam Hussein a précédé l'intervention de la coalition lors de la guerre du Golfe en 1991. Voici ce que notre premier ministre actuel a déclaré le 12 janvier 1991: «Mulroney a envoyé nos soldats là-bas parce qu'il aime entretenir des liens d'amitié avec George Bush. Je ne veux pas entretenir des liens d'amitié avec George Bush».

Le 15 janvier 1991, le même premier ministre a dit: «Le temps de la guerre n'est pas arrivé; il existe d'autres moyens comme les sanctions, les embargos et la diplomatie». Cependant, le 23 janvier, à peine une semaine plus tard, la colombe s'est transformée en faucon. Il a alors déclaré: «Pour sortir Saddam Hussein du Koweït, il faudra l'écraser.» Plus tard, en 1998, lorsque la tension a de nouveau grimpé d'un cran dans le golfe, le faucon est devenu un aigle. Le 17 décembre 1998, il a déclaré: «Nous appuyons les bombardements. Saddam Hussein ne reçoit que ce qu'il aurait dû prévoir».

Au début de cette année, à la fin de janvier, nous avons tenu un débat exploratoire à la Chambre au sujet de l'Irak. L'opposition a présenté une motion le 6 février et nous avons tenu un débat d'urgence le 17 mars; puis, une autre motion d'opposition a été présentée le 3 avril. Pourquoi la Chambre est-elle appelée à consacrer autant de temps à l'Irak? Tout simplement parce qu'il a été à peu près impossible de déterminer quelle était vraiment la position du gouvernement au sujet de l'Irak. En février et mars de cette année, nous ne savions pas si le gouvernement participerait à la coalition dans le seul cas où le Conseil de sécurité des Nations Unies approuverait l'intervention ou s'il participerait de concert avec nos alliés les États-Unis, le Royaume-Uni, l'Australie et quelque 40 autres nations maintenant.

Qu'a fait le gouvernement finalement? Il a dit non parce que la France a déclaré qu'elle exercerait son droit de veto à l'égard de toute résolution du Conseil de sécurité. Aucune autre résolution de l'ONU n'a donc été présentée. Le Canada ne s'est pas prononcé à titre de pays souverain. Le premier ministre a permis à la France de déterminer notre position. Quelle lâcheté.

J'ai personnellement honte que le gouvernement du Canada ait abandonné ses amis, ses voisins, ses alliés, la tradition et l'histoire. Le premier ministre est finalement assuré de laisser un héritage, mais ce ne sera pas un héritage enviable.

Le premier ministre a indiqué clairement qu'il n'était pas intéressé à se lier d'amitié avec George Bush, père. Nous savons qu'il n'a aucune amitié pour George Bush, fils. Il nous reste la possibilité effrayante qu'il aimerait être l'ami de nul autre que Saddam Hussein.

Tous les propos que le premier ministre a tenus à l'égard de l'Irak sont illogiques lorsqu'on les examine dans l'ordre chronologique. Les ministres libéraux se retrouvent sans politique ou mandat clair, de telle sorte qu'ils doivent improviser.

Par conséquent, le ministre de la Défense nationale affirme que les officiers canadiens sont en Irak avec les forces américaines, britanniques et australiennes mais qu'ils ne combattent pas. Il se trouve que l'ennemi ne le sait pas et que nos officiers sont à portée de fusil. Le gouvernement semble croire que, parce que nous ne pouvons tirer, il n'y a rien à craindre. Naturellement, nous savons que ce n'est pas le cas. L'absence de précision de la part du gouvernement et d'appui pour nos troupes est inexcusable.

La fin de semaine dernière, j'ai pris la parole à Seattle dans le cadre de la table ronde Asie-Pacifique. J'ai parlé à des Américains, à des Américains d'origine asiatique et à des Asiatiques. Il n'y avait pas que des citoyens américains à être perplexes devant la position

canadienne au sujet de l'Irak, les participants asiatiques l'étaient tout autant.

Il y a davantage en jeu que les relations canado-américaines. Est en jeu également le signal que nous envoyons au reste du monde: sommes-nous ou non un allié fiable? Le message que le gouvernement envoie depuis le 11 septembre 2001 nuit aux intérêts du Canada.

● (1710)

En terminant, le temps est venu de passer l'éponge. Tous les députés doivent appuyer cette motion dénuée d'ambiguïté et nécessaire présentée par l'Alliance canadienne

• (1715)

M. Darrel Stinson (Okanagan—Shuswap, Alliance canadienne): Monsieur le Président, j'ai écouté l'intervention du député avec un vif intérêt. Je ne saurais être plus d'accord avec lui, lorsqu'il dit qu'il est temps de mettre fin à ces absurdités et de montrer à nos amis du Sud quelle est exactement notre position sur de nombreuses questions.

Si je dis cela, c'est parce que, tout au long de notre histoire, en dehors du bref épisode de 1812 où nous savons eu un conflit avec les Américains, nous avons été des alliés. Ils sont venus à notre aide bien des fois, comme nous l'avons fait pour eux, bien qu'ils ne l'aient pas toujours fait aussi rapidement que nous l'aurions souhaité, par exemple au moment de la Seconde Guerre mondiale. Mais ils ont fini par venir. De plus, bien des gens ont tendance à oublier que les Américains ont fourni des munitions et des denrées alimentaires avant de s'engager directement dans le conflit.

Je trouve terriblement exaspérant que cette amitié soit maintenant en jeu à cause de ce qu'ont fait non seulement des Canadiens, mais aussi le gouvernement. Le député pourrait-il nous expliquer dans ses propres termes ce que nous devrions faire pour renouer avec les Américains?

Que cela nous plaise ou non, nous avons besoin de ce voisin du Sud. Si nous sommes là aujourd'hui, c'est en grande partie grâce à la présence de ce voisin.

M. John Duncan: Monsieur le Président, bon nombre de Canadiens qui sont gênés par la position adoptée par le Canada dans ce dossier se demandent ce que nous pouvons faire pour renverser la situation. C'est dans cette optique que de nombreux grands rassemblements spontanés ont eu lieu au Canada la fin de semaine dernière et que d'autres encore sont prévus. C'est également une question importante pour les députés.

Je suis allé aux États-Unis la fin de semaine dernière dans le cadre d'un engagement que j'avais pris il y a longtemps. Pour la première fois de ma vie, j'étais gêné de présenter mes papiers d'identité canadiens. C'était la première fois que je traversais la frontière sans me sentir fier d'être Canadien. C'est très difficile.

Comme l'ambassadeur Cellucci l'a souligné, nous faisons partie d'une même famille. Les Américains seraient les premiers à venir à notre aide si nous en avions besoin. Nous devons envoyer un signal fort, et trouver au moins une façon de forcer les Canadiens à reconnaître nos liens. Je reviens à ce que je disais il y a quelque temps, c'est-à-dire que le 11 septembre 2001, il n'y a pas que les États-Unis qui ont été attaqués. Ces attentats visaient également le Canada et tous les pays occidentaux.

J'ai posé des questions et j'ai reçu des réponses très brèves de la part du gouvernement. J'ai demandé qu'on construise un monument commémoratif canadien en hommage aux 26 victimes canadiennes. Il n'y a qu'un seul monument commémoratif gouvernemental au pays et il a été érigé par la province du Manitoba. Le 11 septembre dernier, j'ai dû me rendre au Manitoba parce que c'est là que se trouve le seul monument au pays. Les Canadiens d'ailleurs au pays ne devraient pas avoir à se rendre au Manitoba. Nous devrions avoir un monument national pour commémorer cet événement.

C'est là à mon avis le début de tout ce processus. Il y a manifestement des dizaines d'autres choses à faire, dont une restructuration verticale de la politique étrangère du gouvernement.

M. Chuck Strahl (Fraser Valley, Alliance canadienne): Monsieur le Président, je suis ravi d'intervenir au sujet de la motion dont nous sommes saisis aujourd'hui. Je ne la répéterai pas puisqu'elle a déjà été lue pour le compte rendu.

Je dirai simplement que ce ne sont pas les premiers efforts que nous faisons pour tenter de convaincre ce gouvernement de faire ce qu'il convient quant à nos relations avec nos amis américains et à notre position sur la guerre en Irak. J'espère que les libéraux finiront par appuyer la motion—que la pertinence de celle-ci s'imposera d'elle-même mardi prochain, le jour du vote.

Je passe tout de suite au deuxième volet de la motion, gardant le premier pour la fin.

Premièrement, la réaffirmation de notre position en tant que meilleur ami et allié des États-Unis est certainement le volet de la motion le plus simple. Il faut comprendre que nous partageons non seulement la plus longue frontière non gardée avec nos amis américains, mais aussi des idéaux, des valeurs et des principes communs qui font de nos deux nations de grandes nations. Nous respectons la démocratie, la règle de droit et la propriété, eux peut-être encore plus que nous. Nous respectons l'application régulière de la loi et nous faisons ce qui est juste même lorsque cela comporte des coûts.

Nous partageons de telles valeurs avec nos amis américains et nous aimons les exporter dans le monde, même dans le cadre de nos relations commerciales. C'est pour cela que nous avons instauré des accords de libre-échange, que nous suivons les règles de l'Organisation mondiale du commerce, entre autres. Nous voulons que d'autres pays comprennent comment le Canada fait des affaires. Nous respectons la capacité de ces pays de mener leurs affaires publiques et de faire les choses différemment, mais nous respectons les règles qui existent. Les Américains font de même.

Ce sont nos meilleurs amis, nos meilleurs alliés et nos meilleurs partenaires économiques et militaires et nous avons avec eux d'autres liens dans tous les domaines. Ce volet de la motion est facile à appuyer, et je pense que tous l'appuieront du fond du coeur.

Deuxièmement, la motion comporte un autre volet facile à appuyer: l'espoir que la coalition réussira à détruire le régime de Saddam Hussein.

Il est difficile de comprendre la position des libéraux dans ce dossier. D'une part, ils soutiennent qu'ils ne sont pas en faveur du changement de régime. D'autre part, le premier ministre dit qu'il aimerait bien voir Saddam Hussein évincé du pouvoir, mais qu'il ne veut pas qu'on ait recours à la force pour y arriver. Il voudrait voir Saddam Hussein perdre le pouvoir à la faveur d'élections générales. C'est incroyable.

Saddam Hussein terrorise son propre peuple depuis une douzaine d'années. Il a envahi deux pays voisins. Il a utilisé des armes de destruction massive contre sa propre population et contre des pays voisins. Il ne s'est nullement soucié de la dégradation environnementale, des violations des droits de la personne, des opinions des dirigeants mondiaux ou des conditions de vie de son propre peuple. Cet homme doit être remplacé. Les résolutions et les cris d'indignation n'y feront rien. La coalition entrera en Irak et chassera Saddam Hussein du pouvoir. Notre parti estime que nous devrions à tout le moins souhaiter la réussite des États-Unis.

Fait intéressant, cette motion ne dit même pas que le gouvernement devrait intervenir aux côtés de la coalition pour nettoyer le pays et faire le gros du travail. Elle propose simplement de dire que nous souhaitons la réussite de la coalition.

Le vice-premier ministre a déclaré ce matin qu'il préférait une autre motion. Il avait une autre idée. La motion prévoit notamment «son espoir que la Coalition dirigée par les É. U. accomplisse rapidement sa mission avec le moins de victimes possible». Je souscris aussi à cette partie de la motion.

Mais quelle est la mission des États-Unis? C'est de changer le régime. Le vice-premier ministre appuie la mission de la coalition dirigée par les États-Unis et espère qu'elle l'accomplira le plus rapidement possible, mais les libéraux ne sont pas en faveur d'un changement de régime.

Encore une fois, la position des libéraux est incompréhensible. Il est embarrassant pour les Canadiens d'essayer de deviner, d'une journée à l'autre, si nous sommes en guerre ou non et si nous avons ou non engagé des troupes. Nous avons envoyé des navires de guerre, mais ils ne peuvent intercepter des Irakiens; ils peuvent cependant intercepter des terroristes. C'est comme s'ils devaient vérifier les bombes sur le bateau. S'il est indiqué sur les bombes qu'elles sont destinées uniquement à des fins terroristes, dans ce cas le bateau peut être intercepté. C'est ridicule et cette position est intenable et illogique. C'est pourquoi nous avons présenté cette motion, qui propose, au moins, de souhaiter la réussite de la coalition.

● (1720)

Dans la dernière partie de la motion, nous exhortons le gouvernement à aider la coalition a reconstruire l'Irak. Le gouvernement dit dans sa motion qu'il voudrait engager le Canada à participer à la reconstruction de l'Irak. L'idée d'aider la coalition a quelque chose de troublant pour le gouvernement. Les députés ministériels ne prononceront pas ces mots. Quand on parle d'aider la coalition, c'est comme si les mots ne pouvaient sortir de leur bouche, comme s'ils avaient un blocage psychologique. Ce sont des mots empoisonnés pour les libéraux. Or, ce ne devrait pas être le cas, et ça ne l'est pas pour les Irakiens qui ont besoin d'aide.

Je trouve intéressant que, dans le sillon des armées envoyées par les Américains et la coalition pour déposer le tyran, Saddam Hussein, suivent des navires ravitailleurs remplis de médicaments, de nourriture, de produits de première nécessité, d'appareils de purification d'eau et de toutes sortes de choses pour aider les Irakiens. L'aide humanitaire suit de près l'avance des troupes. Dès que la ville de Bassora a été sécurisée, l'aide y a été acheminée. La coalition fait de son mieux pour acheminer l'aide le plus vite possible.

Nous disons qu'il faut aider la coalition à reconstruire l'Irak. On peut difficilement douter de l'identité du vainqueur de ce conflit. Je suis persuadé que la coalition menée par les Américains va l'emporter. Je demande aux libéraux si on ne peut dire, à tout le moins, que nous allons aider la coalition dans ses efforts de reconstruction. Ne peut-on dire qu'il y a une quarantaine d'autres pays qui aident les Américains, qui leur souhaitent le meilleur succès et qui aideront à la reconstruction? Ne peut-on dire, à tout le moins, que nous aiderons la coalition à reconstruire l'Irak au profit des Irakiens? Pour une raison que j'ignore, ces mots ont un goût amer dans la bouche des libéraux. Ils ne vont pas les prononcer.

Enfin, nous avons dit que la Chambre devrait exprimer ses regrets et offrir ses excuses pour les propos blessants et inopportuns exprimés à l'endroit des États-Unis d'Amérique par certains députés de cette Chambre. La gravité de cette partie de la motion ne fait aucun doute. Celle-ci ne condamne pas le gouvernement. Personnellement, j'imputerais à ce dernier une plus grande part de responsabilité que celle que lui accorde la motion, laquelle se contente d'exprimer les regrets de la Chambre des communes. La motion ne blâme pas le gouvernement. Elle ne pointe pas du doigt un député en particulier. Elle ne fait pas allusion au premier ministre, par exemple. Elle ne dit pas que le ministre des Affaires extérieures est la personne sur qui jeter le blâme.

Tout ce que nous disons, c'est que nous sommes désolés pour nos amis américains. Nous sommes désolés de certaines des remarques qui ont été faites. Nous pourrions à nouveau en dresser la liste. Nous sommes désolés des insultes qui ont été lancées à l'endroit de certaines personnes et des propos scandaleux qui ont été tenus à l'endroit du président des États-Unis, alors qu'en ce moment même, les Américains mènent une guerre au nom de tous les amoureux de la liberté. Nous disons simplement que nous devrions exprimer nos regrets et dire que nous sommes désolés que cela soit arrivé. Réglons cette question et passons à autre chose. Il devrait aussi être facile d'appuyer cela.

Une des choses que j'ai apprises de ces incidents, c'est que notre véritable caractère se manifeste en plein coeur d'une crise. Les libéraux ont montré leur véritable caractère en s'en prenant à nos amis américains, et c'est une honte. Ce n'est pas pendant une crise qu'on élabore ses principes ou qu'on peaufine son caractère. C'est à ce moment-là qu'il se manifeste et il s'est manifesté de manière très négative. Nous devrions adopter cette motion pour essayer de corriger cette situation.

Deuxièmement, les Canadiens s'attendent à ce qu'on fasse preuve de leadership lorsque des problèmes importants et complexes assaillent le pays. Pourquoi le premier ministre Blair a-t-il insisté pour intervenir en Irak? Parce qu'il voulait diriger son peuple. Il ne s'est pas contenté de lire les résultats des sondages, mais il a dirigé son peuple. Pourquoi l'appui des Britanniques pour l'intervention en Irak est-il passé de 10 à 60 p. 100 en trois semaines? Parce que le premier ministre Blair a mené son pays. Nous espérions la même chose du gouvernement fédéral et nous avons été terriblement déçus.

Troisièmement, cela ne vient pas de moi, mais toute injustice, peu importe où et contre qui elle est commise, est commise partout et contre tout le monde. Le premier ministre demande qui sera le suivant, une fois qu'on aura destitué Saddam Hussein. Le président du Zimbabwe, peut-être? Nous devrions peut-être en parler. Nous devrions peut-être commencer à nous demander pourquoi le gouvernement canadien n'a pas appuyé sans réserves le peuple du Zimbabwe ni expulsé du Canada l'ambassadeur du Zimbabwe. Pourquoi ne pas avoir dit qu'un tyran de cet acabit et son représentant n'étaient pas les bienvenus dans notre pays? Nous

La sanction royale

commençons à faire valoir, sans intervention armée, qu'un comportement de ce genre ne sera pas toléré.

Enfin, il ne suffit pas d'avoir un tribunal international pour se débarrasser des tyrans. Il faut les menacer de les traduire en justice.

(1725)

La seule existence d'un tribunal ne suffit pas à empêcher les tyrans de sévir. Ce qu'il faut, c'est que ceux-ci craignent d'être traduits un jour devant ce tribunal et d'y recevoir le châtiment suprême. Il ne suffit pas d'espérer que les tribunaux feront leur travail. Les tyrans doivent savoir qu'ils seront jugés et que le monde en deviendra plus sûr. Ils se tiendront alors tranquilles au lieu de commettre sans cesse des atrocités.

● (1730)

Le vice-président: Comme il est 17 h 30, je dois interrompre les délibérations. Conformément à l'ordre adopté plus tôt aujourd'hui, toutes les questions relatives à la motion sont mises aux voix d'office, et le vote inscrit est demandé et reporté au mardi 8 avril, à 15 heures

* *

[Français]

MESSAGE DU SÉNAT

Le vice-président: J'ai l'honneur de faire savoir à la Chambre que le Sénat lui a adressé un message pour l'informer qu'il a adopté certains projets de loi qu'il la prie d'adopter.

LA SANCTION ROYALE

[Français]

Le vice-président: À l'ordre, s'il vous plaît. J'ai l'honneur d'informer la Chambre que j'ai reçu le message suivant:

Résidence du Gouverneur général

Ottawa

Le 3 avril 2003

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous aviser que la très honorable Adrienne Clarkson, Gouverneure générale du Canada, a octroyé la sanction royale par déclaration écrite aux projets de loi mentionnés à l'annexe de la présente lettre, le 3 avril 2003, à 16 h 35.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.

La secrétaire de la Gouverneure générale

Barbara Uteck

L'annexe dit que la sanction royale a été donnée au projet de loi C-3, Loi modifiant le Régime de pensions du Canada et la Loi sur l'Office d'investissement du régime de pensions du Canada, chapitre 5; et au projet de loi C-227, Loi instituant une journée nationale de commémoration de la bataille de la crête de Vimy, chapitre 6.

Comme il est 17 h 30, la Chambre abordera maintenant l'étude des affaires émanant des députés selon l'ordre indiqué au *Feuilleton* d'aujourd'hui.

Initiatives parlementaires

INITIATIVES PARLEMENTAIRES

[Français]

LES ACCORDS DE LIBRE-ÉCHANGE

M. Pierre Paquette (Joliette, BQ) propose:

Motion M-391

Que, de l'avis de la Chambre, tout accord de libre-échange conclu par le Canada, qu'il soit bilatéral ou multilatéral, doit inclure des règles relatives à la protection des investissements étrangers qui ne contreviennent pas à la capacité d'agir des institutions parlementaires et gouvernementales, en particulier en faveur du bien commun, et doit exclure un mécanisme de recours investisseur-État, et qu'en conséquence, le gouvernement canadien doit entreprendre des négociations avec ses partenaires américain et mexicain pour rendre l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) conforme aux principes énoncés précédemment.

—Monsieur le Président, il me fait extrêmement plaisir de présenter la motion M-391, une motion qui demande au gouvernement du Canada de ne plus négocier un certain nombre de choses dans les accords de libre-échange, que ces accords soient bilatéraux, c'est-à-dire entre le Canada et un autre pays, ou qu'ils soient multilatéraux, par exemple dans le cadre de la négociation actuelle de la Zone de libre-échange des Amériques ou encore de l'Organisation mondiale du commerce.

Cette motion demande au gouvernement du Canada de ne plus négocier des règles relatives à la protection des investissements étrangers, qui seraient contraires à la capacité des institutions parlementaires et gouvernementales d'agir dans le sens du bien commun et de l'intérêt public.

Je vais me permettre de la lire pour que tout le monde puisse bien saisir l'enjeu de ce débat:

Que, de l'avis de la Chambre, tout accord de libre-échange conclu par le Canada, qu'il soit bilatéral ou multilatéral, doit inclure des règles relatives à la protection des investissements étrangers qui ne contreviennent pas à la capacité d'agir des institutions parlementaires ou gouvernementales, en particulier en faveur du bien commun, et doit exclure un mécanisme de recours investisseur-État, et qu'en conséquence, le gouvernement canadien doit entreprendre des négociations avec ses partenaires américain et mexicain pour rendre l'Accord de libre-échange nord-américain (ALÉNA) conforme aux principes énoncés précédemment.

Comme je le mentionnais, non seulement nous désirons, par cette motion, inviter à l'avenir le gouvernement du Canada à ne pas négocier des dispositions qui contreviendraient à l'intérêt public et à la capacité des institutions gouvernementales et parlementaires d'agir en fonction de cet intérêt public et du bien commun, mais nous voudrions aussi que le gouvernement canadien bannisse des accords qu'il négocie cette idée de l'utilisation du recours investisseur-État. J'aurai l'occasion de revenir à ce sujet au cours de ma présentation.

Finalement, suite à cet avis que donnerait la Chambre au gouvernement, il nous semble normal que le gouvernement canadien entreprenne avec ses partenaires mexicain et américain une renégociation de l'Accord de libre-échange pour le rendre conforme à ces principes, en particulier au chapitre 11 de cet accord, lequel prévoit la protection des investissements étrangers. Dans le cas du Canada, ce sont évidemment les investissements mexicains et américains qui sont visés. Dans le cas des États-Unis, ce sont les investissements étrangers des deux autres partenaires, et ainsi de suite pour le Mexique.

Je rappelle que la question des investissements directs étrangers est devenue l'enjeu majeur des négociations qui ont cours actuellement, aussi bien pour ce qui est de la Zone de libre-échange des Amériques que de l'OMC.

Près de 4 000 milliards de dollars américains par année sont investis directement à l'étranger par les différents pays. Évidemment,

la grande majorité de ces investissements proviennent des pays du Nord, des pays développés à l'échelle de la planète.

Pour ce qui est du Canada, chaque année, 430 milliards de dollars sont investis par des compagnies ou des particuliers canadiens directement dans des pays étrangers.

D'ailleurs, comme indication du fait que la négociation entourant la protection des investissements est maintenant devenue un enjeu, prenons l'exemple de la dernière rencontre des ministres du Commerce international tenue à Doha. Tout le monde s'attendait à ce qu'il n'y ait rien de spécifique sur la question des investissements, y compris d'ailleurs le ministre du Commerce international. Ce dernier, lors d'un témoignage au Comité permanent des affaires étrangères et du commerce international, nous avait dit que sur la question des investissements, il s'attendait à ce que rien ne sorte de cette rencontre de Doha.

De façon surprenante, les ministres du Commerce international se sont entendus pour entreprendre des discussions sur les mécanismes de protection des investissements qui pourraient être inclus dans l'accord de l'Organisation mondiale du commerce.

Il faut donc être clair sur cette question de la protection des investissements. À notre avis, le modèle qui est inclus actuellement dans l'Accord de libre-échange nord-américain pose problème. Cette Chambre devrait s'exprimer clairement contre l'utilisation de ce modèle qu'on retrouve dans l'ALENA pour ce qui est des négociations à venir concernant la protection des investissements.

Au moins trois éléments doivent être soulignés quant aux problèmes que soulève le chapitre 11 de l'ALENA. Le premier, c'est la notion d'expropriation, qui est beaucoup trop large et qui inclut maintenant l'expropriation directe, c'est-à-dire que lorsqu'on a des actifs dans un pays qui, pour une raison ou pour une autre, sont expropriés par un palier de gouvernement, cela amène un dédommagement compensatoire, ce qui est tout à fait normal.

(1735)

Non seulement l'expropriation directe amène maintenant à des dédommagements, mais, si ma mémoire est bonne, avec l'article 1110 du chapitre 11, la notion d'expropriation s'étend maintenant à des pertes de profits, et dans ce sens, on parle d'expropriations indirectes.

Par exemple, lors d'un moratoire temporaire du gouvernement canadien, la SD Myers, une compagnie américaine qui devait recevoir des BPC du Canada pour les détruire, les brûler, s'est dit dépossédée d'une activité économique qui l'a privée de profits. Ils ont été devant un tribunal spécial prévu au chapitre 11 de l'ALENA, et ils ont été dédommagés pour six millions de dollars. Ce n'était pas pour des activités qu'ils ont faites mais pour des activités qu'ils auraient pu faire s'il n'y avait pas eu cette réglementation du gouvernement canadien.

Selon nous, cette notion d'expropriation indirecte est abusive et on devrait revenir à une notion d'expropriation qui vise des actifs réels.

Le deuxième élément qui pose problème dans le chapitre 11 de l'ALENA, c'est la notion d'investissement qui est élargie. Les bailleurs de fonds sont maintenant aussi considérés comme étant des investisseurs en regard des dispositions prévues par l'accord de libre-échange nord-américain et des dispositions touchant la protection des investissements.

On pourrait avoir une situation aussi étrange que celle d'une banque qui a prêté de l'argent à une compagnie canadienne, américaine ou mexicaine. Alors que cette même compagnie ne considère pas subir un préjudice suite à une nouvelle loi, une nouvelle réglementation gouvernementale, on pourrait voir la banque ayant prêté l'argent utiliser les dispositions prévues au chapitre 11 pour contester la décision gouvernementale et aller chercher un dédommagement en vertu des dispositions prévues à l'accord

Finalement, le troisième problème, c'est le mécanisme de recours investisseur-État qui permet à des entreprises étrangères d'entreprendre des actions qui n'existent pas pour les entreprises du pays. Elles peuvent amener les gouvernements devant les tribunaux spéciaux—je l'ai déjà mentionné dans le cas de SD Myers—, ce qui n'est pas permis pour une entreprise autochtone. Cela me semble tout à fait disproportionné de mettre l'intérêt public au même niveau que l'intérêt privé. Dans ce sens, il me semble qu'on doit bannir le recours investisseur-État.

D'autre part, les tribunaux spéciaux prévus dans le cadre de l'ALENA manquent de transparence. Cela a même été reconnu par le ministre du Commerce international.

Actuellement, il y a eu un peu plus d'une vingtaine de causes intentées par des entreprises, que ce soit au Canada, aux États-Unis ou au Mexique. Et je pense qu'il est important de mentionner que près de la moitié de ces causes portaient sur des questions environnementales.

Nous venons de signer le Protocole de Kyoto et donc, nous allons être dans une phase de mise en action d'application de ce protocole. Eh bien, le chapitre 11 de l'ALENA pourrait tout à fait devenir, entre autres pour les entreprises américaines—et rappelons-nous que les États-Unis n'ont pas signé le Protocole de Kyoto—une arme contre d'éventuelles initiatives, que ce soit du gouvernement canadien ou encore, des provinces.

Je le rappelle, il est clair que ces dispositions n'empêchent pas les gouvernements d'agir, mais elles permettent aux entreprises d'aller chercher des dédommagements. Donc, les gouvernements du Canada et du Québec seraient obligés de payer pour être capables de respecter leurs engagements au plan international concernant le Protocole de Kyoto.

J'ai mentionné qu'il y avait une vingtaine de causes. Pour ce qui est du Canada, je peux en signaler quelques-unes. Dans le cas de Ethyl Corporation, il y a eu un règlement hors cour qui a coûté 13 millions de dollars aux contribuables canadiens; SD Myers—je l'ai mentionné tout à l'heure—a coûté six millions de dollars; il y a eu Pope & Talbot qui a contesté un accord que le Canada avait signé avec les États-Unis prévoyant des quotas. Il s'est considéré pénalisé par cette entente. D'ailleurs les Américains nous ont obligé à la signer parce qu'ils contestaient, comme ils le font présentement, notre gestion de la forêt dans le cas de l'industrie du bois d'oeuvre.

Il y a actuellement, la messagerie UPS qui poursuit le gouvernement canadien. En décembre dernier, le gouvernement canadien a connu un échec au plan de son premier recours, parce que le gouvernement canadien soutenait que la plainte déposée par UPS ne rentrait pas dans les cadres du chapitre 11, mais dans ceux d'un autre chapitre de l'ALENA. Or, le tribunal a décidé que non, il avait juridiction sur cette cause.

Il y a Sun Belt Water également et Crompton Corporation qui poursuivent ou entendent poursuivre le gouvernement canadien en vertu du chapitre 11. Il y a d'autres causes aux États-Unis. Il y en a aussi au Mexique.

Initiatives parlementaires

Donc, globalement, l'existence de ce chapitre 11 dans l'ALENA et dans d'autres accords bilatéraux signés par le Canada, pose un problème de gouvernance et de démocratie.

• (1745)

Quand une décision est prise par des instances démocratiques, par des élus, que ce soit le Parlement ou le gouvernement, il me semble que ces décisions ont préséance sur l'intérêt privé. Or, dans le cadre de l'Accord de libre-échange nord-américain, en particulier le chapitre 11, on a donné le même niveau d'importance aux intérêts privés qu'à l'intérêt public, l'intérêt commun et le bien commun.

Si, règle générale, l'intérêt des firmes multinationales ou des firmes étrangères présentes dans un pays converge avec l'intérêt commun et avec l'intérêt public, ce n'est pas nécessairement vrai tout le temps. En ce sens, à notre avis, il faut avoir des clauses de protection des investissements étrangers qui donnent préséance à l'intérêt public.

Le deuxième problème, après ce problème de gouvernance et de démocratie, c'est avec d'autres dispositions de l'ALENA. Il y a en particulier le chapitre 12 sur le commerce des services, qui exerce actuellement une pression sur nos services publics au Canada et au Québec.

J'ai donné le cas de UPS tout à l'heure. Cela montre qu'avec différentes dispositions, les entreprises privées et les firmes multinationales sont capables d'utiliser les dispositions actuellement mises en place dans l'ALENA pour contester, par exemple, le monopole qu'a Postes Canada en disant qu'il s'agit d'une concurrence déloyale pour ce qui est des messageries. C'est le cas de UPS.

Dans le cas de la santé, c'est clair que les accords actuels protègent notre système de santé tel qu'il est présentement, mais empêchent son extension. À cet égard, il est intéressant de remarquer que dans le cadre de la Commission Romanow, plusieurs études ont démontré les dangers que représentait en particulier l'existence du chapitre 11 de l'ALENA.

Je fais référence, par exemple, à l'étude n° 32 de Richard Ouellet, de l'Université Laval, qui s'intitule «Les effets des accords commerciaux internationaux sur les mesures canadiennes relatives à la santé: options pour le Canada en vue des prochaines négociations commerciales». M. Ouellet dit qu'il y a des risques importants qui pèsent actuellement sur notre système de santé.

Il existe une autre étude intitulée: «Quelle sera l'incidence des accords commerciaux internationaux sur les soins de santé du Canada». Elle a été réalisée par M. Jon R. Johnson. Il s'agit de l'étude n° 22. Elle est encore plus claire.

Je cite un petit paragraphe de la page 32:

Parmi toutes les dispositions que l'on trouve dans les accords de libéralisation du commerce, celle qui pourrait avoir l'incidence la plus négative sur le système des soins de santé publique du Canada est l'article 11(10) de l'ALENA. Si cette disposition et la procédure des différends entre États et investisseurs qui y sont liés avait été en vigueur au cours des années 1960, la forme actuelle du système de soins de santé publique n'aurait jamais vu le jour.

Cet article est celui qui touche à l'expropriation et aux indemnisations dont je vous parlais tout à l'heure.

Je pense que c'est extrêmement inquiétant et, en ce sens, il nous semble que cette Chambre devrait indiquer au gouvernement qu'on doit revoir l'ensemble de ce chapitre 11, et qu'on ne devrait pas à l'avenir inclure des dispositions identiques dans les accords que nous signons.

Malheureusement, je dois constater que le Canada a signé avec des pays du sud 18 accords qui incluent des chapitres de protection des investissements calqués sur le modèle de l'ALENA.

Initiatives parlementaires

Donc, comme je le mentionnais, il faut rejeter cette approche pour la recentrer et le faire avec les autres. À l'Organisation mondiale du commerce, lorsqu'il y a un différend à l'heure actuelle, cela se fait d'État à État. Ce n'est pas la compagnie Bombardier ou EMBRAER qui poursuit le gouvernement brésilien ou le gouvernement canadien. C'est le gouvernement canadien et le gouvernement brésilien qui représentent les intérêts de leur compagnie respective.

Dans l'accord de libre-échange avec les États-Unis, avant l'ALENA, le chapitre 19 prévoyait un mécanisme de règlement d'État à État. Pour ce qui est de la ZLEA et de l'OMC, le ministre du Commerce international nous a toujours dit qu'il n'était pas question d'avoir un modèle de protection des investissements similaire à celui qu'on a dans le chapitre 11.

Dans les offres qu'elle vient de déposer concernant les négociations à l'OMC, l'Union européenne a annoncé qu'elle rejetait catégoriquement le mécanisme de recours investisseur-État. Finalement, le Comité permanent des affaires étrangères l'a aussi rejeté le printemps dernier.

Pour toutes ces raisons, il faut revenir à un mécanisme de protection des investissements étrangers qui donne préséance au bien commun, qui resserre les définitions d'expropriation et d'investissements et qui bannit le recours État-investisseur pour revenir à un recours d'État à État.

Pour toutes ces raisons, je ne doute pas d'obtenir l'appui de la grande majorité des députés de cette Chambre concernant cette motion M-391.

[Traduction]

M. Murray Calder (secrétaire parlementaire du ministre du Commerce international, Lib.): Monsieur le Président, d'entrée de jeu je tiens à souligner que le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international ainsi que le ministre du Commerce international n'appuient pas la motion n° 391.

La promotion de la prospérité est l'un des principaux objectifs du gouvernement du Canada. Du point de vue du commerce et de la politique étrangère, deux éléments sont essentiels à cet objectif.

Tout d'abord, nous devons favoriser l'élargissement des intérêts économiques et internationaux du Canada à l'étranger. À cette fin, il faut obtenir et conserver l'accès au marché pour les produits et services canadiens, en plus d'appuyer et de protéger les investissements canadiens sur les marchés étrangers.

Ensuite, la politique du gouvernement doit appuyer un environnement commercial sûr et prévisible. Cet élément est essentiel si nous voulons réussir à attirer des investissements étrangers au Canada et créer un environnement concurrentiel qui peut combiner l'importation d'idées, de produits, de services et de capitaux aux ressources du Canada.

Comment le Canada peut-il tirer parti des investissements? Les mouvements de capitaux à l'échelle mondiale ont enregistré une croissance rapide au cours des dernières années, nettement supérieure à celle du commerce au cours des deux dernières décennies, et ont contribué à l'intégration économique mondiale. Le Canada est un intervenant actif dans cette économie mondiale. Par exemple, l'investissement canadien direct à l'étranger a plus que quadruplé, passant de 98 milliards de dollars en 1990 à 432 milliards de dollars en 2002. Au cours de la même période, l'investissement direct au Canada a plus que doublé, passant de 131 milliards de dollars à 349 milliards de dollars en 2002. Il est intéressant de constater que depuis 1996, l'investissement canadien direct à l'étranger a dépassé l'investissement direct étranger au Canada.

Ces données spectaculaires mettent en lumière le fait que les entreprises canadiennes savent que si elles veulent prospérer, elles doivent être concurrentielles à l'échelle internationale. De nombreuses compagnies canadiennes ne se contentent pas seulement d'exporter leurs produits et services, elles construisent également des installations de production à l'étranger grâce à des investissements internationaux ou encore elles créent une présence commerciale sur les marchés étrangers afin d'approvisionner leurs services. D'autres entreprises détiennent une participation minoritaire importante dans des compagnies sur des marchés étrangers. Ainsi, l'investissement international devient un élément central du succès dans l'économie mondiale d'aujourd'hui. À ce titre, le milieu des affaires canadien a adopté une norme élevée et accepté des règles internationales qui garantissent des règles du jeu transparentes et uniformes et qui comprennent des mécanismes impartiaux de règlement des différends, éléments essentiels pour des entreprises qui investissent à l'étranger.

Les investissements à l'étranger contribuent de près à la promotion des intérêts du Canada. Les investissements directs à l'étranger contribuent à la création d'emplois à l'étranger comme au pays et à la consolidation des liens existant entre les pays, en établissant une présence sur les marchés étrangers et en partageant avec d'autres le savoir-faire canadien. Ils favorisent aussi l'exportation de nos biens et services.

Ce rapport favorable entre les investissements à l'étranger et les emplois créés au Canada, a été souligné par l'OCDE en 1999, dans une étude menée auprès de 14 pays et selon laquelle chaque dollar d'investi à l'étranger en rapporte deux en exportations supplémentaires, ce qui est intéressant pour le Canada en tant que pays exportateur.

À l'inverse, l'investissement étranger au Canada est un facteur notable de croissance économique et de création d'emplois chez nous, souvent des emplois plus rémunérateurs exigeant des qualifications plus spécialisées. Des études révèlent en outre que les investissements étrangers effectués au Canada favorisent l'innovation et les technologies nouvelles dans nos entreprises, que viennent renflouer des capitaux nouveaux. Ces investissements étrangers favorisent en outre les exportations, sans compter qu'ils concourent au renforcement de l'économie nationale et à l'amélioration de la qualité de la vie pour l'ensemble des Canadiens.

Pourquoi le Canada aurait-il besoin d'accords d'investissement? Au vu de l'importante contribution des investissements étrangers aux économies nationales, il n'est pas étonnant que les gouvernements soient enclins à se pourvoir des structures nécessaires pour favoriser ce type d'investissements. Dans de nombreux pays, cette propension s'est traduite par la simplification ou la suppression des mécanismes de contrôle des investissements, l'assouplissement des contraintes à l'égard des investissements sectoriels et l'ouverture de secteurs entiers à l'investissement étranger.

● (1750)

Très souvent, ces efforts déployés par les pays pour favoriser les investissements ont été renforcés par les accords internationaux qui prévoient des règlements, au niveau international, pour promouvoir et protéger ces investissements.

La volonté des gouvernements de libéraliser les investissements internationaux au moyen d'une procédure internationale réglementaire s'est traduite par un accroissement notable des traités bilatéraux d'investissement, les TBI, dans les années 90. Ces traités ont été élaborés de façon à favoriser la prévisibilité, la protection et la transparence, et à faciliter aux investisseurs l'accès à des marchés prioritaires et émergents. Il existe aujourd'hui quelque 2 000 TBI dans le monde par rapport au début des années 90 où l'on n'en comptait que 400.

Au niveau régional et multilatéral, des pays se sont regroupés pour élaborer des règles d'investissement. Des organisations aussi diverses que la Coopération économique Asie-Pacifique, l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est, l'Accord de libre-échange des Amériques et le Marché commun du cône sud se sont engagés à mettre en place des règles reflétant et libéralisant les politiques en matière d'investissement.

Normalement, ces ententes se concentrent sur l'amélioration des conditions dans lesquelles se font les investissements et comprennent entre autres les principes suivants: la transparence, parce qu'elles diffusent ouvertement les règles nationales d'investissement et font état de la pertinence des modifications réglementaires pour que les investisseurs puissent avoir une compréhension claire des règles du jeu; la non-discrimination, parce qu'elles prévoient des obligations de ne pas exercer de discrimination à l'égard des investisseurs à cause de leur nationalité; la protection, parce qu'elles assurent un traitement juste et équitable, conformément aux normes de droit international coutumier concernant le traitement des étrangers, l'indemnisation advenant l'expropriation et les transferts de fonds transfrontaliers gratuits; et, en dernier lieu, un mécanisme de règlement impartial des différends, que nous avons utilisé à maintes reprises, parce qu'elles prévoient des procédures de règlement contraignantes pour régler les différends découlant du non-respect des obligations des parties.

Une économie ouverte et de taille moyenne comme celle du Canada soutient ces principes dans le secteur du commerce et des investissements internationaux. Ce sont les principes que le Canada a mis de l'avant dans de nombreuses négociations, y compris l'ALENA et nos accords sur la protection des investissements étrangers, appelés APIE. Les règles de l'ALENA et des APIE fournissent un cadre de disciplines pour favoriser le règlement efficace des différends et l'uniformisation des régimes juridiques et des politiques. Ces règles visent souvent à donner une plus grande sécurité aux investisseurs canadiens parce qu'elles les assurent que les politiques nationales ne seront pas modifiées indûment ou appliquées de façon discriminatoire.

Le Canada est partie à des nombreuses ententes qui comportent des règles sur la protection des investissements et qui prévoient la possibilité de recourir à un mécanisme impartial de règlement des différends entre investisseurs et États. Ces règles assurent aux investisseurs commerciaux un traitement équitable et conforme au droit international parce qu'elles établissent des procédures de règlement des différends entre les investisseurs et l'État hôte.

J'estime que la motion n° 391 est redondante parce que des règles sont déjà en place.

• (1755)

M. John Duncan (Île de Vancouver-Nord, Alliance canadienne): Monsieur le Président, je suis heureux de parler de la motion n° 391 présentée par le député de Joliette. Elle se lit comme suit:

Initiatives parlementaires

Que, de l'avis de la Chambre, tout accord de libre-échange conclu par le Canada, qu'il soit bilatéral ou multilatéral, doit inclure des règles relatives à la protection des investissements étrangers qui ne contreviennent pas à la capacité d'agir des institutions parlementaires et gouvernementales, en particulier en faveur du bien commun, et doit exclure un mécanisme de recours investisseur-État, et qu'en conséquence, le gouvernement canadien doit entreprendre des négociations avec ses partenaires américain et mexicain pour rendre l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) conforme aux principes énoncés précédemment.

Cette motion porte sur le chapitre 11 de l'ALENA. De nombreux Canadiens ont entendu parler du chapitre 11 en rapport avec les règles sur les faillites aux États-Unis et cela cause beaucoup de confusion. Nous parlons maintenant du chapitre 11 de l'ALENA, qui est une toute autre chose.

La prémisse de la motion du député est contraire au principe du traitement national selon lequel les entreprises établies à l'étranger devraient être traitées comme les entreprises nationales, à moins qu'elles ne reçoivent un dédommagement. Les règles sur le traitement national des investisseurs se trouvent au chapitre 11 de l'Accord de libre-échange nord-américain, l'ALENA.

Si les entreprises étrangères croient qu'elles ne seront l'objet d'aucune discrimination, elles seront plus nombreuses à vouloir fournir des produits et des services, ce qui stimulera la concurrence. Or, la concurrence assure que les Canadiens, ou leurs partenaires commerciaux, reçoivent la meilleure valeur possible pour leurs dollars durement gagnés.

Le Bloc québécois, Maude Barlow, le NPD et les activistes écologiques soutiennent que le chapitre 11 de l'ALENA empêcherait les trois paliers de gouvernements du Canada de prendre des décisions individuelles et que les sociétés pourraient contester la souveraineté du Canada dans certains domaines comme les soins de santé, l'éducation, le travail et les normes environnementales. Ils ne parlent jamais de la protection des investisseurs pour les entreprises canadiennes établies à l'étranger.

Le chapitre 11 permet aux entreprises privées de poursuivre les gouvernements fédéraux adhérant à l'ALENA si elles jugent que leurs politiques exproprient leurs profits. Le chapitre 11 vise à réduire le risque d'investir à l'étranger. Il prévoit les droits et les recours les plus puissants jamais accordés à des investisseurs étrangers dans le cadre d'un accord international. Le processus permet aux investisseurs étrangers d'utiliser soit le système juridique national d'un pays, soit des arbitres indépendants, à leur discrétion. C'est tout à fait équitable. Les investisseurs ont ainsi à leur disposition des recours à l'extérieur des tribunaux nationaux qui pourraient avoir un parti pris contre eux.

Le chapitre 11 de l'Accord de libre-échange nord-américain établit les règles protégeant les investisseurs étrangers dans les trois pays signataires : le Canada, le Mexique et les États-Unis.

Le chapitre est divisé en deux sections, la première étant la plus importante tandis que la seconde décrit le processus de règlement des différends. La seconde prévoit la conclusion d'ententes en vue d'établir des tribunaux sous l'autorité d'organismes supranationaux, soit le Centre international pour le règlement des différends relatifs aux investissements à la Banque mondiale et la Convention internationale des Nations Unies sur le droit commercial international.

Malgré la prolifération des ententes internationales dans le monde, le chapitre 11 de l'ALENA est unique. C'est le premier traité commercial international à considérer comme un droit l'accès direct des investisseurs privés à un processus de règlement de leurs différends.

Initiatives parlementaires

● (1800)

Le chapitre 11, d'après ce qu'on en dit, est une source de controverse essentiellement en raison de divers organismes environnementaux très connus qui se sont imposés dans les débats. Le traitement national et la plupart des exigences relatives au statut de nation la plus favorisée s'inspirent d'une disposition analogue en vigueur au sein de l'Organisation mondiale du commerce relativement au commerce des biens et services. La décision de négocier des dispositions analogues à l'OMC sera prise plus tard cette année dans le cadre des rencontres ministérielles au Mexique.

Le chapitre 11 contient des réserves et des exceptions. Diverses activités sont exclues pour toutes les parties, notamment l'éducation, la santé et le bien-être, les acquisitions, les subventions et l'aide étrangère. Les mesures adoptées par les gouvernements locaux ne peuvent faire l'objet de réclamations directes même si l'on estime que les mesures non conformes adoptées par ces mêmes gouvernements sont indirectement du ressort des gouvernements nationaux. Nous pourrons en parler lorsque nous parlerons de l'affaire Metalclad, une des trois affaires invoquées à l'appui de l'argument que le chapitre 11 ne devrait pas faire partie de l'ALENA.

Il existe des règles rigoureuses concernant l'expropriation et les restrictions visant le pouvoir de l'État d'exproprier et l'obligation subséquente de verser une indemnisation. Cette partie devait surtout protéger les investissements du Canada et des États-Unis contre une action gouvernementale arbitraire telle que la nationalisation au Mexique où le système juridique est moins élaboré et où les droits à la propriété privée sont moins protégés.

À quoi sert le chapitre 11? Au niveau le plus élémentaire, le fondement théorique politique et économique des dispositions du chapitre 11 réside dans les principes du caractère sacré de la propriété privée, qui doit être protégée contre les interventions gouvernementales non comptables et effectuées au hasard, et dans le fait que les forces d'un marché bien réglementé sont les plus aptes à distribuer efficacement les investissements, accroissant du même coup la productivité et le bien-être général.

Des niveaux élevés d'investissements sont importants pour l'accroissement de la productivité. En conséquence, nous ne voulons pas qu'il y ait une discrimination entre les investissements en fonction de leur origine, étrangère ou intérieure, car ce serait improductif. En outre, l'importance de la transparence et de cadres réglementaires codifiés sont essentiels si on veut attirer des investissements étrangers. Telle est la raison d'être du chapitre 11.

Dans un sens, le chapitre 11 accroît la souveraineté nationale dans la mesure où les initiatives relatives à la souveraineté ne requièrent pas des sanctions unilatérales ou ne justifient pas que des mesures nationales aient une portée extraterritoriale. Je suis d'avis que le chapitre 11 est une entente multilatérale codifiée intervenue librement entre des gouvernements souverains.

Trois réussites sont souvent invoquées. L'une des principales est l'affaire du MMT. Il a été déterminé que le gouvernement canadien avait interdit le MMT sans preuves scientifiques. Nous avons fini par payer 20 millions de dollars à la société Ethyl dans un règlement à l'amiable. J'étais à la Chambre des communes quand cela s'est produit. Nous avions pourtant averti le gouvernement de ne pas exproprier les profits tirés du MMT par les mesures qu'il a prises par la suite, et il a été forcé de payer.

• (1805)

Dans le cas de Metalclad, cette société n'a eu une cause que parce que le gouvernement mexicain l'avait assurée qu'elle disposait de tous les permis nécessaires, environnementaux et autres, pour construire une usine de traitement des déchets industriels. Puis la ville de Guadalcazar a refusé de délivrer un permis de construction et le gouvernement de l'État a par la suite déclaré l'endroit réserve naturelle. Cela n'avait rien à voir avec la protection de l'environnement. Cela avait tout à voir avec la protection contre une action unilatérale.

Bref, je m'oppose au projet de loi.

Mme Alexa McDonough (Halifax, NPD): Monsieur le Président, je suis heureuse de pouvoir commenter brièvement la notion proposée par le député de Joliette, la motion n° 391. Je félicite le député d'avoir saisi la Chambre de cette motion. Il s'agit d'une question extrêmement importante qui nécessite un débat public et parlementaire beaucoup plus vaste.

Je ne devrais sans doute pas m'étonner, mais je suis sans cesse déçue de constater que le député ministériel, au lieu de parler de la substance de la motion, se lance dans les hyperboles habituelles au sujet des accords de libre-échange magnifiques et impeccables que le gouvernement a conclus.

Je n'ai pas pu entendre toutes ses observations, ayant été retenue ailleurs, mais j'en ai entendu assez pour savoir qu'il a déployé son éloquence pour faire état de la grande satisfaction des investisseurs à l'égard des accords de libre-échange que le Canada a conclus ou envisage de conclure.

Je ne doute pas qu'il soit vrai que, pour l'essentiel, les investisseurs sont très heureux de l'appui du gouvernement pour la mise en place d'une disposition jugée exceptionnelle dans un accord commercial, une disposition qui, à première vue, visait simplement à assurer un traitement et juste et équitable aux investisseurs.

Toutefois, si nous examinons de plus près les préoccupations de nombreux citoyens et parlementaires d'allégeances différentes ainsi que de nombreux pays qui ont pu examiner la question en se demandant s'ils voudraient qu'on étende à l'ensemble de l'Amérique du Nord le chapitre 11 de l'ALENA, nous constatons qu'il y a effectivement des inquiétudes sérieuses qui sous-tendent les réserves exprimées.

Je pense qu'au fond, l'inquiétude de ceux qui critiquent le chapitre 11, de ceux qui croient qu'il devrait être éliminé ou largement renégocié, c'est que les droits des citoyens et, dans certains cas, les droits des collectivités ont été asservis aux droits des investisseurs. Je sais que ceux qui ne sont pas d'accord avec cela pourraient affirmer que nous ne nous préoccupons pas du tout du fait que les investisseurs risquent de faire face à des mesures arbitraires pouvant mener à une expropriation injuste. Ce n'est pas du tout le cas. Il est essentiel de pouvoir disposer d'un système fondé sur des règles régissant le commerce international. Permettez-moi de dire clairement que c'est pour cette raison que le Nouveau Parti démocratique a parlé d'équité commerciale tout au long du débat. Nous avons clairement précisé que nous étions tout à fait en faveur d'un système commercial fondé sur des règles.

Il reste à savoir qui devra établir et préciser ces règles. Qui seront les bénéficiaires et les victimes de ces règles si elles ne sont pas appliquées de façon impartiale? Je crois que c'est fondamentalement la responsabilité des gouvernements de voir non seulement à protéger et à assurer leur capacité d'agir dans l'intérêt du public, mais à l'améliorer

S'il y a une chose qui a caractérisé bon nombre de décisions inquiétantes qui ont été prises aux termes de cette disposition du chapitre 11, qui, à notre avis, devrait être révisé, c'est l'assujettissement de l'intérêt public et du bien commun.

(1810)

Je ne pouvais en croire mes oreilles lorsque j'ai entendu un député de l'opposition officielle parler en termes enthousiastes de l'importance d'adopter des règles fournissant d'importantes protections. Ces remarques étaient très agréables à entendre de la part de gens qui avaient si ardemment défendu la déréglementation dans tellement de domaines et qui convenaient de l'importance de disposer de règlements permettant de régir les relations commerciales comme ce devrait être le cas pour tous les autres aspects de nos relations économiques et sociales où l'intérêt public risque de passer après un intérêt personnel ou privé puissant.

En étudiant le coeur de l'affaire Metalclad et de l'affaire de la fabrication de MMT par l'Ethyl Corporation, on retrouve dans chacun de ces cas, une préoccupation réelle à l'égard de l'incapacité des citoyens et des collectivités de protéger le bien public. On a avancé que dans le cas de Metalclad, le problème résidait en réalité dans le fait que les lois mexicaines étaient dans un certain sens inadéquates ou pas à point et que la société Metalclad avait raison de dire essentiellement qu'on s'était immiscé dans les profits que la société aurait pu réaliser et que cette dernière était donc justifiée de demander réparation.

Les gens ne connaissent peut-être pas tous les détails de ces affaires, mais si l'on tient surtout à mettre le public à l'abri des dangers environnementaux et des menaces à la santé, et qu'il est établi qu'une municipalité, dans le cas du Mexique, n'est pas libre d'intervenir au nom de ses citoyens, c'est que quelque chose ne va pas avec les règles ou la manière dont ces les règles sont interprétées et appliquées.

Selon moi, ce n'est pas par accident si de nombreuses administrations municipales du pays manifeste de l'inquiétude à ce sujet et à l'égard d'autres dispositions des accords commerciaux auxquels le gouvernement a adhéré avec tant d'enthousiasme, ou qu'il cherche à faire accepter par les Canadiens. La réalité, c'est que les administrations municipales sont aussi là pour protéger l'intérêt du public. Elles doivent être en mesure de le faire en faisant appel à un cadre de référence et à un régime de réglementation leur permettant d'agir au nom des collectivités qu'elles représentent.

Il est on ne peut plus regrettable que le gouvernement semble être revenu sur une position qu'il avait adoptée antérieurement. J'ai entendu maintes et maintes fois le ministre du Commerce

Initiatives parlementaires

international reconnaître les problèmes que pose le chapitre 11. Je me rappelle qu'en de nombreuses occasions, le ministre du Commerce international est intervenu à la Chambre et a reconnu que le chapitre 11 pose de sérieux problèmes, qu'il doit être révisé et restructuré car on ne peut permettre que les intérêts et les bénéfices des sociétés l'emportent, comme cela s'est produit dans plusieurs cas qui ont reçu beaucoup de publicité, sur les intérêts publics, ainsi que sur la santé publique et communautaire.

Je constate que mon temps de parole est écoulé. J'espère que d'autres engagements sérieux pourront être pris au sujet des thèmes qui sont au coeur même de la motion n° 391 présentée aujourd'hui aux fins de débat.

● (1815)

Les députés ministériels pourraient peut-être expliquer comment il se fait que le gouvernement est passé d'une analyse critique des problèmes que posait le chapitre 11 à une situation qui permet aux intérêts des investisseurs et aux bénéfices des sociétés de prendre le pas sur les intérêts individuels et collectifs. Nous pourrions alors au moins comprendre pourquoi on a ainsi battu en retraite, abandonnant une position qui semblait témoigner d'une ouverture opportune de la part du gouvernement concernant la raison pour laquelle cette question devrait être abordée.

Je félicite le député de Joliette d'avoir présenté cette motion à la Chambre et j'espère que nous aurons d'autres discussions constructives à ce sujet.

M. Greg Thompson (Nouveau-Brunswick-Sud-Ouest, PC): Monsieur le Président, je pourrais presque reprendre mon discours là où je l'ai laissé ce matin, alors que nous débattions d'un sujet tout à fait différent, car nous parlions de l'antiaméricanisme qui se manifeste dans les rangs gouvernementaux au sujet de la guerre au Proche-Orient.

Je crois qu'on peut faire un lien entre la motion $n^{\rm o}$ 391 dont nous débattons ce soir et le sujet du débat qui a eu lieu plus tôt à la Chambre.

Je suis d'accord avec le secrétaire parlementaire du ministre du Commerce international. D'entrée de jeu, je dirai que nous ne pouvons pas appuyer la motion, pour diverses raisons, et principalement parce qu'il serait impossible de remettre l'ALENA ou le chapitre 11 sur la table de négociations. Il s'agit d'un processus très complexe dans lequel nous ne sommes pas prêts à nous engager. Comme nous l'avons fait dans le passé, nous ferons des suggestions que le gouvernement pourra examiner. Je ne crois pas qu'elles soient incompatibles avec la position du gouvernement.

L'ironie, bien entendu, c'est que nous parlons de l'ALENA, l'Accord de libre-échange nord-américain, qui est, fondamentalement, l'entente soeur de l'Accord de libre-échange que nous avions signé avec les États-Unis en 1988.

Avant de terminer, et je regarde le secrétaire parlementaire qui ricanera certainement, le sujet avait donné lieu à un débat très animé pendant la campagne électorale de 1988. En fait, les historiens en parlent maintenant comme des élections du libre-échange. C'était la première fois que j'étais candidat à des élections, et j'ai été élu, mais ce fut une dure campagne.

Initiatives parlementaires

En vérité, le Parti libéral, et je suppose que cela vous concerne, monsieur le Président, puisque vous êtes arrivé à la Chambre en même temps que moi, et vous avez convaincu la population de Cornwall que vous étiez leur homme, et je suppose que j'en ai fait autant au Nouveau-Brunswick, et nous serons sans doute d'accord làdessus, le Parti libéral s'était élevé contre l'accord à l'époque. Je n'en fais pas le reproche au secrétaire parlementaire, car je crois qu'il est arrivé après. Je pense qu'il est un libre-échangiste, qu'il comprend très bien la question et qu'il est lui-même un homme d'affaires, puisqu'il est agriculteur.

Cela étant dit, le premier ministre a dit qu'il allait renégocier l'ALENA. Son prédécesseur, M. Turner, avait promis de déchirer l'accord de libre-échange. Il a perdu ce débat aux élections de 1988.

Bien sûr, entre 1988 et 1993, pas un seul jour n'a passé à la Chambre sans que l'on mentionne l'accord de libre-échange et la manière dont les Américains nous avaient floués et embarqués. Dans les premiers temps qui on suivi la conclusion de l'accord de libre-échange, on a fait des ajustements pour les Canadiens. Il y avait des craintes légitimes quant à savoir si cet accord serait aussi avantageux qu'on ne l'avait fait miroiter aux Canadiens.

Comme vous le savez, monsieur le Président, le temps nous a donné raison. Les chiffres que je m'apprête à fournir en sont la preuve. Ce ne sont pas mes chiffres. Ils viennent du bureau du secrétaire parlementaire du ministre du Commerce international.

Voyons voir les exportations. Les États-Unis constituent notre principal marché d'exportation. Je parlerai de Terre-Neuve, pour le député de St. John's-Ouest. Depuis la mise en oeuvre de l'accord de libre-échange en 1988, les exportations de cette partie du pays ont augmenté de 246 p. 100.

À l'Île-du-Prince-Édouard, une de nos plus petites provinces, elles ont augmenté de 603 p. 100 depuis 1988. Dans ma province natale, le Nouveau-Brunswick, les exportations ont augmenté de 257 p. 100. En fait, quelques-unes des plus petites provinces ont mieux réussi que les plus grandes, toutes proportions gardées, bien que l'on puisse soutenir que la province qui a le plus profité du libre-échange est sans contredit l'Ontario, le moteur industriel du Canada, comme le disent les libéraux de l'Ontario.

• (1820)

Une voix: La Nouvelle-Écosse.

M. Greg Thompson: La Nouvelle-Écosse aussi, pour le compte rendu. Si nous pouvions passer toutes les provinces, et nous le ferons peut-être, l'augmentation est de 211 p. 100, et il s'agit de produits à valeur ajoutée dans beaucoup de cas. Il fut une époque où nous étions des coupeurs de bois et des porteurs d'eau, mais l'accord de libre-échange nous a permis d'ajouter de la valeur à nos produits et de les vendre sur le marché américain sans les tarifs douaniers et les restrictions qui nous avaient jusque là tenus à l'écart de ce marché.

La vérité est que notre raisonnement était le bon lors du grand débat que nous avons eu en 1988. Permettez-moi de reprendre certains des commentaires que j'ai faits plus tôt. Bien sûr, à l'époque, le premier ministre était celui qui allait renégocier l'ALENA. C'était une des promesses du livre rouge libéral de 1993. Or, pas une virgule, pas une phrase n'ont été changées dans le document de l'ALENA. Si le député avait prêté attention aux détails, il aurait pu s'arrêter au chapitre 11, franchement, et il aurait pu dire que ce chapitre pose problème. Nous pourrions peut-être examiner plus rigoureusement le chapitre 11. S'il y avait un élément à changer dans l'accord, ce serait le chapitre 11.

Le Parti progressiste-conservateur a à coeur le libre-échange et le commerce fondé sur des règles, mais nous reconnaissons que le chapitre 11 a parfois été mal interprété. C'est un fait. Par conséquent, tous les futurs accords bilatéraux et multilatéraux doivent absolument comporter des dispositions qui établissent clairement l'intention originale du chapitre 11 et qui ne laissent aucune place à des interprétations erronées ou à une déformation de la réalité. Cela s'est déjà produit dans le passé. Je ne pense toutefois pas que, dans ce casci, nous devrions jeter le bébé avec l'eau du bain, si c'est une analogie acceptable. Je ne pense pas que nous devrions faire cela. Je pense que nous devrions conserver ce que nous avons, parce que cela fonctionne, mais que nous devrions combler les lacunes de cet accord commercial. Comme je l'ai dit tout à l'heure, étant donné qu'il serait très difficile de reformuler le chapitre 11, notre parti a proposé d'inclure une disposition interprétative afin de clarifier les articles du chapitre 11 figurant dans la version actuelle de l'ALENA.

Notre parti veut encourager les échanges commerciaux à l'échelle mondiale, le libre-échange et l'ouverture des marchés de manière à ce que nous ne soyons pas assujettis à des mesures punitives de la part de régimes souhaitant interdire l'accès de nos produits. Nous faisons du commerce à l'échelle internationale et nous voulons continuer d'en faire et respecter les règles, comme nous l'avons toujours fait.

Par conséquent, nous ne pouvons malheureusement pas appuyer la motion. Comme l'a dit le secrétaire parlementaire, et on a peine à croire que je suis d'accord avec un député libéral aujourd'hui, nous devons dire d'entrée de jeu que nous ne pouvons pas appuyer la motion. L'accord fonctionne. L'ALENA fonctionne. L'accord de libre-échange fonctionne. Nous faisons du commerce à l'échelle internationale. Je ne suis pas certain que nous voulions sacrifier l'accord commercial, sous prétexte qu'il faut modifier le chapitre 11. Cet accord fonctionne pour nous. Nous voulons faire du commerce librement. Nous croyons au commerce international fondé sur des règles. Continuons sur cette voie qui nous a menés à la prospérité que notre pays connaît depuis 14 ans.

(1825)

[Français]

Le vice-président: La présidence prend note qu'un député demande la parole, mais je veux simplement souligner qu'il reste environ une minute à cette heure consacrée à l'étude des affaires émanant des députés. Avec le consentement de la Chambre, si cette dernière est d'accord pour dire qu'il est 18 h 30, on reviendra à la seconde heure de débat sur cette motion lors d'une autre journée.

M. Clifford Lincoln (Lac-Saint-Louis, Lib.): Monsieur le Président, je propose que l'on dise qu'il est 18 h 30.

Le vice-président: Est-on d'accord pour dire qu'il est 18 h 30?

Des voix: D'accord.

Le vice-président: La période prévue pour l'étude des affaires émanant des députés est maintenant expirée et l'ordre est reporté au bas de la liste de priorité au *Feuilleton*.

[Traduction]

Comme il est 18 h 30, nous allons passer à l'étude des initiatives parlementaires au *Feuilleton* d'aujourd'hui.

[Français]

LOI SUR LA RÉDUCTION DE LA POLLUTION DUE AUX VÉHICULES AUTOMOBILES

M. Clifford Lincoln (Lac-Saint-Louis, Lib.) propose: Que le projet de loi C-235, Loi visant à protéger la santé humaine et l'environnement par l'oxygénation des carburants automobiles soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité.

—Monsieur le Président, le principe qui sous-tend ce projet de loi est très simple. En fait, l'essence dont nous nous servons dans nos voitures, dans les véhicules publics et privés, est très polluante. Elle contient sept éléments de pollution, les uns plus nocifs que les autres.

L'idée du projet de loi est celle-ci: plus on met d'oxygène dans l'essence, moins elle est polluante. Plus on réussit à nettoyer l'essence en la rendant plus pure avec l'oxygénation, moins il y aura de pollution.

En fait, le transport public représente le plus gros contributeur à la pollution de l'air. Parmi les sept éléments de pollution de l'air, la contribution du transport varie de 19 p. 100 jusqu'à un niveau aussi haut que 60 p. 100.

Par exemple, pour le CO_2 , le transport public représente 31 p. 100. Lorsque je parle de transport, c'est le transport en général, soit privé, institutionnel et public. Pour l'oxyde de nitrogène, cela représente 41 p. 100 de la pollution de l'air.

Inutile de dire ce que la pollution de l'air veut dire en fait de troubles pour la santé, de maladies cardiaques et de maladies respiratoires. On n'a pas besoin de donner de détails puisque les exemples sont frappants dans nos hôpitaux. Dans certaines de nos villes, il y a eu toutes sortes de résultats de la pollution de l'air qui ont justement obligé des milliers de gens à aller à l'hôpital pour des maladies cardiaques ou respiratoires.

Plus on peut purifier notre essence en y mettant de l'oxygène, moins grande est la pollution de l'air. En fait, certains pays ont fait une expérimentation avec de l'essence pure, dont le Brésil qui a 3,6 millions de véhicules circulant avec de l'éthanol fabriqué à partir de la bagasse de la canne à sucre. Il y a 3,6 millions de véhicules qui utilise 100 p. 100 d'essence pure, soit de l'éthanol pur.

Le Japon a légiféré pour rendre obligatoire de mélanger 10 p. 100 d'éthanol à l'essence. Le Japon a calculé que lorsque la législation sera en vigueur dans quelques années, la pollution de l'air au Japon va diminuer de 1 p. 100 au total par rapport à son quota en vertu du Protocole de Kyoto, qui est de 6 p. 100. Il y a 1 p. 100 qui sera attribuable à une essence purifiée par l'utilisation de 10 p. 100 d'éthanol.

● (1830)

[Traduction]

En général, l'éthanol renferme de 40 p. 100 à 80 p. 100 moins de dioxyde de carbone que l'essence conventionnelle. Depuis 1990, les États-Unis ont fait de gros efforts, comparativement à nous, pour produire du carburant à l'éthanol. Ce pays consomme sept milliards de litres d'éthanol par année. En l'an 2000, quelque 28 États américains ont adopté des lois exigeant l'oxygénation des carburants automobiles.

Mon projet de loi s'inspire de la loi concernant l'épuration de l'essence par oxygénation adoptée au Minnesota en 1997. Depuis l'adoption de cette loi, 10 usines d'éthanol ont vu le jour. Le Minnesota consomme maintenant 869 millions de litres d'éthanol annuellement. À Chicago, on ne vend que du carburant oxygéné. La

Initiatives parlementaires

consommation d'éthanol dans la région de Chicago s'élève à 225 millions de litres par année.

Le Canada en est pratiquement à l'étape des premiers balbutiements en ce qui a trait à la production d'éthanol. Il faut reconnaître que le gouvernement fédéral a mis en oeuvre certains programmes, en collaboration avec les provinces, en vue de réduire à divers degrés les émissions de polluants atmosphériques, tels que le soufre et le dioxyde de carbone. Pensons notamment au programme de lutte contre les changements climatiques. Il a aussi convenu, dans le cadre de ce programme, de porter à 35 p. 100 d'ici 2010 la part de marché de l'éthanol, ce qui représente 500 millions de litres de carburant à l'éthanol.

Mon projet de loi ne fera qu'appuyer le programme sur le changement climatique et les mesures qu'a déjà prises le gouvernement pour purifier notre essence. Notre essence contient à l'heure actuelle du MMT, qui est un additif à base de manganèse. En oxygénant le carburant et en substituant l'éthanol à l'essence, non seulement nous réduirions la pollution, mais nous améliorerions l'indice d'octane de nos voitures et, partant, l'efficacité de celles-ci. Cela profiterait directement à notre environnement et réduirait la pollution de l'air, les maladies et tous les divers effets de la pollution que produisent constamment nos moyens de transport.

J'ignore si le Règlement s'appliquait lorsque j'ai saisi le comité de mon projet de loi. Mon projet de loi ne fera malheureusement pas l'objet d'un vote et je le déplore. Je suis heureux que le système ait été modifié. Je siège à la Chambre depuis dix ans. J'ai présenté plusieurs projets de loi au comité des initiatives parlementaires. Par deux fois, mon nom a été tiré et, par deux fois, on a jugé que mon projet de loi ne pouvait pas faire l'objet d'un vote, et je trouve cela absolument déplorable. Comme mon projet de loi est dans l'intérêt public et vise à améliorer l'environnement et la santé des Canadiens, je trouve plutôt triste que, à cause d'un système parfaitement arbitraire, il fasse l'objet d'un débat pendant une heure pour finalement mourir au Feuilleton.

• (1835)

J'espère que la Chambre envisagera de consentir à ce que mon projet de loi fasse l'objet d'un vote, car je voudrais le voir évalué par mes pairs.

Le vice-président: Le député a-t-il le consentement de la Chambre pour que l'article fasse l'objet d'un vote?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. David Chatters (Athabasca, Alliance canadienne): Monsieur le Président, je suis ravi de participer au débat sur le projet de loi C-235.

En théorie, je n'ai pas grand-chose à redire sur ce que propose le projet de loi. Il est un peu recherché, dans le sens où il propose d'oxygéner les carburants, ce qui est tout simplement une autre façon de dire qu'il faudrait ajouter de l'éthanol à l'essence et que le gouvernement devrait promouvoir ou légiférer l'utilisation obligatoire d'éthanol dans l'essence. Je ne crois pas que ce soit forcément une mauvaise chose.

Initiatives parlementaires

Ce qu'il faut se demander en fin de compte, c'est si les contribuables et les conducteurs d'automobile du Canada sont disposés à payer les coûts nécessaires pour rendre cette proposition économiquement viable. D'après toutes les indications que j'ai eues, notamment au cours de la dernière année, les Canadiens semblent extrêmement sensibles aux prix de l'essence, et je doute fort qu'ils soient disposés à dépenser l'argent qu'il faudrait pour créer une industrie de l'éthanol viable, simplement pour remplir leur réservoir d'essence.

Franchement, l'industrie de l'éthanol ne pourrait pas survivre au Canada sans la subvention sur la taxe d'accise dont elle bénéficie aujourd'hui. Même avec cette subvention, elle est à peine viable et dépend beaucoup du coût des matières premières utilisées dans les usines de production d'éthanol, qu'il s'agisse du grain, des fibres ou des débris végétaux.

À moins que les usines puissent obtenir ces matières premières à un prix extrêmement faible, elles ne peuvent tout simplement pas être rentables. Avec les débris végétaux qu'on trouve dans les Prairies, les résidus de paille pourraient coûter 70 \$ ou 80 \$ la tonne. logen Corporation, qui mène un projet pilote, à Ottawa, pour produire de l'éthanol à partir de paille, ne peut certes pas payer un tel coût et ne s'en cache pas.

La proposition voulant que les gouvernements élaborent des lois qui rendent obligatoire la production d'une certaine quantité d'éthanol ne sera vraiment pas réalisable tant que cette quantité ne pourra pas être effectivement produite au Canada. Cela représenterait une énorme quantité d'éthanol, et elle ne sera produite que lorsque les facteurs économiques le permettront et que les usines pourront la produire tout en réalisant des bénéfices, et nous n'en sommes pas encore là.

Il y a d'autres problèmes relatifs à l'industrie de l'éthanol qu'il importe d'examiner. Le député a raison de dire qu'il y a eu une réduction des émissions d'échappement avec l'essence mélangée avec de l'éthanol. Avec un mélange de 10 p. 100, le gain est relativement faible. Si on tient compte du cycle complet de production de l'éthanol aussi bien que des émissions d'échappement, on constate que le gain pour l'environnement est relativement faible.

Il y a des problèmes à régler dans l'industrie avant que l'idée du député puisse vraiment devenir réalité. Il existe certainement d'autres technologies en devenir qui sont aussi intéressantes que l'éthanol. Peut-être qu'elles seraient plus intéressantes sur le plan économique aussi. Dans un cycle complet, le montant d'énergie qu'il faut pour produire un litre d'éthanol doit entrer en ligne de compte dans l'évaluation des avantages pour l'environnement et la santé humaine.

(1840)

L'éthanol est un produit difficile à mélanger avec de l'essence. L'essence peut généralement être expédiée dans tout le pays par pipeline à un coût relativement faible. Ce n'est pas le cas avec l'éthanol. L'alcool, ce qu'est essentiellement l'éthanol, a tendance à se séparer de l'essence dans le pipeline; son transport par pipeline est donc impossible. Il faut par conséquent transporter l'éthanol par camion du point de production au point de vente. Encore une fois, il faut tenir compte de la pollution causée par le transport de l'éthanol par camion par rapport au transport de l'éthanol par pipeline.

Il y a un autre gros problème. Si les gouvernements légifèrent pour obliger les grossistes et détaillants à mélanger un minimum d'éthanol avec l'essence, ils vont devoir examiner toute la question des taxes sur l'essence, qu'il s'agisse d'essence mélangée avec l'éthanol ou d'essence pure.

L'été dernier, les taxes sur l'essence ont été un sujet très discuté d'un bout à l'autre du pays. Certaines stations-service affichent leurs prix avant taxes, et après taxes. Les gens sont absolument surpris de constater que, selon le prix de l'essence, presque la moitié du prix d'un litre d'essence est constituée par les taxes.

Si le gouvernement est vraiment sérieux au sujet de la promotion de l'utilisation de l'éthanol sans ces subventions que l'on craint et dont parle sans cesse le député qui a présenté le projet de loi, si on veut avoir une industrie viable qui soit capable de survivre par ellemême sans subventions, il va falloir que nous examinions le montant des taxes à la pompe.

Voilà comment on pourrait rendre le produit plus attrayant. Il pourrait l'être suffisamment pour que les consommateurs acceptent d'utiliser l'essence mélangée au lieu de l'essence pure. Le gouvernement ne semble pas disposé à réduire les taxes sur l'essence. En fait, il affiche plutôt la tendance contraire.

Je reçois constamment des lettres à mon bureau de la part d'électeurs et de gens de tous les coins du pays qui ont découvert que, à mesure que le coût de l'essence grimpe, les taxes augmentent aussi. La TPS équivaut à un pourcentage et elle s'ajoute après le calcul des taxes d'accise provinciale et fédérale. C'est une taxe sur une taxe. La plupart des consommateurs considèrent que c'est tout simplement révoltant. Le gouvernement doit prendre des mesures à cet égard s'il a sérieusement l'intention de faire la promotion de ce nouveau genre de carburant.

Comme je l'ai déjà dit, d'autres technologies produisent des produits tout aussi attrayants, sinon plus, que l'éthanol. Le biodiésel et même le diesel qui existe en Europe ont plusieurs longueurs d'avance sur ce qui se fait en Amérique du Nord. Il existe un énorme potentiel pour ces carburants comme produit de transition entre l'essence et le diésel et les nouvelles technologies utilisant l'hydrogène qui s'annoncent pour bientôt. Le biodiésel permettrait d'énormes gains et des améliorations considérables en matière de contrôle de la pollution. La technologie qui permet de capturer les émissions de particules produites par les camions utilisant du diesel existe déjà. Nous pourrions tirer profit de cette technologie et je crois que ce serait plus réaliste sur le plan économique.

L'autre technologie est celle de l'hydrogène et de l'automobile à pile à hydrogène. Cette technologie existe à n'en pas douter. Il suffit de trouver le moyen de produire et de stocker l'hydrogène et d'en remplir un réservoir pour qu'une automobile ou un camion puisse le transporter sans danger. Cette technologie est presque totalement sans pollution puisque le tuyau d'échappement de l'automobile ne produit que de l'eau potable.

• (1845)

Le projet de loi possède certains mérites et son objectif est fort louable puisqu'il vise à réduire la pollution et à protéger la santé humaine. Cependant, je crois qu'il existe d'autres technologies que nous devrions examiner.

[Français]

M. Bernard Bigras (Rosemont—Petite-Patrie, BQ): Monsieur le Président, c'est avec une grande joie que je participe aujourd'hui à ce débat sur un projet de loi parrainé par mon collègue de Lac-Saint-Louis, soit le projet de loi C-235, Loi visant à protéger la santé humaine et l'environnement par l'oxygénation des carburants automobiles.

D'abord, je me joins à mon collègue pour regretter, si je puis dire, le fait que le comité qui est chargé d'évaluer la possibilité de voter sur des projets de loi n'ait pas accepté de permettre à cette Chambre non seulement de débattre de cette question de fond, mais aussi de pouvoir voter.

C'est un projet de loi qui est technique. Je pense que nous sommes en droit aujourd'hui, comme Parlement, de pouvoir non seulement voter sur certaines motions, mais aussi de s'engager et prendre de véritables décisions, particulièrement lorsque cela touche les questions liées à l'environnement, au développement durable et aussi à la protection du développement durable pour les générations futures.

J'attirerai principalement l'attention sur l'article 4 du projet de loi, qui vise l'interdiction d'utiliser et de vendre certains types d'essence et de carburant diesel. Cet article dit particulièrement ceci:

Malgré les autres lois fédérales et leurs règlements d'application, il est interdit de produire ou d'importer pour utilisation ou vente au Canada ou de vendre ou de mettre en vente au Canada de l'essence ou du carburant diesel ayant une teneur en oxygène inférieure à 2,7 p. 100 en poids.

Avant d'aborder de front la question de l'oxygénation de l'essence des véhicules, il m'apparaît important de faire un état de la situation relative aux additifs actuels. Indirectement, ce projet de loi vise aussi à faire en sorte que certains additifs, comme le MMT, puissent être moins utilisés ou peut-être même interdits. Puisque le MMT, cet additif à l'essence, crée des impacts importants au plan de la santé publique et aussi au plan de l'environnement, il m'apparaît important d'en parler.

Je rappelle qu'une étude de 1996 avait conclu que l'utilisation de cet additif dans l'essence avait pour conséquence d'encrasser les dispositifs anti-pollution, faisant en sorte de polluer davantage notre environnement. On estimait que par rapport aux véhicules peu polluants alimentés à l'essence sans MMT, un véhicule alimenté à l'essence contenant du MMT présentait, après 160 000 km d'utilisation, les caractéristiques suivantes: les émissions d'hydrocarbure étaient de 31 p. 100 plus élevées lorsqu'un véhicule utilisait de l'essence avec des additifs comme le MMT; les émissions d'oxyde d'azote étaient 24 fois plus élevées; les émissions de monoxyde de carbone, le CO₂, un gaz à effet de serre, étaient de 2 p. 100 plus élevées; et finalement, l'économie d'essence était de 2 p. 100 moins élevée.

Cela démontre que l'essence utilisée par les véhicules automobiles est importante et que sa composition l'est aussi. Les fabricants automobiles ont beau se doter de nouvelles normes, par exemple des normes d'émissions ultra-basses, si l'essence utilisée n'est pas adéquate, la situation ne sera pas améliorée. On a beau avoir un véhicule pour lequel le fabricant dit que les émissions sont ultra-basses, si l'essence n'est pas adéquate, la pollution ne sera pas réduite.

• (1850)

À mon avis, c'est la raison pour laquelle il nous faut légiférer. Afin d'éliminer les MMT, les Américains, entre autres, ont utilisé deux stratégies: une stratégie qui consistait à magnifier le processus de raffinage par l'augmentation de composés aromatiques ou une augmentation du pourcentage d'hydrocarbures à chaînes ramifiées. Un autre aspect a été utilisé pour réduire l'utilisation du MMT, soit l'utilisation de carburants oxygénés.

Il est faux de prétendre qu'il n'y a que l'éthanol qui constitue un carburant oxygéné. Le méthanol en est un autre de même que le MTBE.

Initiatives parlementaires

Donc, deux stratégies peuvent être utilisées, mais celle que propose le député est à mon avis tout à fait acceptable.

Il nous faut donc voir ce projet de loi comme une amélioration. Je suis d'accord avec le député de l'Alliance qui dit qu'il y a d'autres méthodes que l'utilisation de la voiture électrique, par exemple. La voiture à l'hydrogène peut aussi être utilisée et peut être une voie à suivre. N'oublions pas que ce projet de loi vise non pas la fabrication automobile, mais vise plutôt l'utilisation de l'essence et de son composé

Donc, dans la mesure où certaines études ont fait la démonstration de l'impact que pouvaient avoir certains additifs, on a à mon avis tout intérêt à établir de nouvelles normes sur l'oxygénation et à avoir des normes réglementaires.

C'est donc avec une grande joie que j'appuie le projet de loi, mais malheureusement on peut regretter le fait que cette Chambre n'ait pas à voter sur le projet de loi. En terminant, je tiens à vous dire que j'appuie le projet de loi de mon collègue, et j'invite l'ensemble des collègues à s'y rallier.

● (1855)

[Traduction]

M. Alan Tonks (secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement, Lib.): Monsieur le Président, je me réjouis des motifs qui ont incité mon collègue à présenter un projet de loi qui vise à améliorer la performance environnementale des véhicules au moyen de carburants plus écologiques. Bien que le gouvernement appuie les objectifs du projet de loi C-235, il n'appuie pas ses dispositions qui prévoient l'oxygénation de toutes les essences et les carburants diesel canadiens dans le contexte, le délai et le cadre que propose le projet de loi du député.

Des composés oxygénés sont ajoutés aux carburants pour améliorer la combustion et, par conséquent, réduire les émissions d'échappement de monoxyde de carbone, ce qui est justifié sur le plan environnemental. Les composés oxygénés qui sont ajoutés à l'essence sont l'éthanol et l'éther méthyltertiobutylique.

L'éthanol est un carburant renouvelable qui réduit les émissions de gaz à effet de serre. Au terme de son programme de lutte contre les changements climatiques, le gouvernement a prévu une utilisation accrue d'éthanol dans les carburants canadiens. L'éthanol produit à partir de la cellulose permet le plus de réduire les gaz à effet de serre. Cependant, la technologie permettant de produire de l'éthanol à partir de la cellulose n'est pas encore au point.

Bien que l'éther méthyltertiobutylique soit actuellement utilisé au Canada, il est le composé oxygéné privilégié aux États-Unis, où les composés oxygénés sont obligatoires. Comme les députés le savent peut-être et comme on l'a souligné, l'éther méthyltertiobutylique a contaminé des eaux souterraines aux États-Unis. Nous voulons éviter que cela ne devienne un problème au Canada.

Le secteur des transports est un principal responsable des gaz à effet de serre et d'autres polluants atmosphériques au Canada.

Dans le cadre d'une approche équilibrée à l'égard de la technologie des véhicules et des carburants, du changement des comportement et de l'infrastructure, nous devons accroître l'offre et l'utilisation de carburants qui dégagent moins de monoxyde de carbone, comme l'éthanol et le biodiesel. Non seulement l'utilisation accrue de bioéthanol et de biodiesel réduira les émissions de gaz à effet de serre au Canada, mais elle stimulera également les entreprises canadiennes novatrices qui sont déjà actives dans la bioéconomie et générera de nouvelles sources de revenu pour l'industrie agricole et d'autres secteurs.

Initiatives parlementaires

Avec la collaboration des gouvernements provinciaux, le gouvernement du Canada met en oeuvre depuis 1994 un programme exhaustif et rigoureux pour assainir les véhicules et les carburants et réduire les émissions nocives provenant des véhicules. Nous avons actuellement en place un programme de réglementation sur dix ans qui vise à assainir les carburants et les véhicules, ce qui assurera une meilleure qualité de l'air que les Canadiens respirent et les protégera davantage contre les polluants en suspension dans l'air.

Jamais auparavant le gouvernement n'avait élaboré un tel plan d'action pour un produit qu'utilisent tous les Canadiens. Notre plan d'action sur 10 ans renferme de nouvelles normes rigoureuses de réduction des émissions pour les automobiles, les camions légers, les véhicules loisir travail, ainsi que de nouvelles normes régissant les carburants qui les propulsent. Grâce à ces mesures, les émissions d'oxydes d'azote, un ingrédient principal du smog, seront réduites de 90 p. 100 pour les véhicules construits à partir de 2004.

Il y a aussi les carburants qui alimentent ces véhicules. En juin 1999, le gouvernement a instauré des règlements limitant la teneur en soufre de l'essence à 30 parties par million, en moyenne, à compter du 1^{er} janvier 2005. Les normes provisoires à cet égard sont entrées en vigueur l'été dernier. Par ailleurs, en juillet, le gouvernement a instauré des règlements limitant la teneur en soufre du carburant diesel à 15 parties par million en 2006. Ces mesures contribueront grandement à réduire les émissions polluantes du secteur des transports.

Il est entendu que le projet de loi vise surtout les carburants oxygénés tels que l'éthanol. Le gouvernement continue d'appuyer l'utilisation de l'éthanol par le truchement d'une exemption de la taxe d'accise fédérale sur l'éthanol utilisé comme carburant, par le truchement de la poursuite de la recherche dans la production d'éthanol à partir de la cellulose et en faisant la promotion des retombées environnementales bénéfiques de l'éthanol.

Le Plan d'action 2000, dans lequel le gouvernement a proposé diverses mesures stratégiques pour s'acquitter de ses engagements de Kyoto comprend cinq initiatives de transport, dont deux visent le carburant. Un objectif énoncé dans le Plan d'action 2000 est une augmentation de la capacité de production annuelle d'éthanol au Canada de 750 millions de litres sur cinq ans. Cette mesure permettra de quadrupler la production d'éthanol au Canada. Autrement dit, environ 25 p. 100 de l'approvisionnement total d'essence du Canada contiendra 10 p. 100 d'éthanol.

• (1900)

Le Plan du Canada sur les changements climatiques engage de plus le gouvernement à travailler de concert avec les provinces, les territoires et d'autres intervenants pour rehausser cet objectif à 35 p. 100 d'ici 2010. Il souligne également que le gouvernement est à la recherche d'autres options possibles, comme une norme relative à un pourcentage de carburant devant être exempt de gaz à effet de serre, ce qui favoriserait la mise au point d'éthanol cellulosique.

Dans le but de promouvoir encore davantage la mise au point de biodiésel, le plan propose une collaboration entre les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux sur la meilleure façon d'atteindre un objectif de production de 500 millions de litres de biodiésel d'ici 2010 en se servant de tout un éventail d'outils, y compris des mesures incitatives, des normes ainsi que la recherche et le développement.

Le traitement fiscal accordé à l'éthanol par rapport à l'essence est un élément important en faveur de son utilisation. Nous ne percevons actuellement pas la taxe d'accise sur la portion de l'essence correspondant à l'éthanol, pour rendre les carburants à l'éthanol plus attrayants pour les consommateurs. Le budget fédéral de 2003 élargit l'aide accordée par le gouvernement en proposant également l'exemption de la taxe fédérale d'accise sur les carburants diésel sur la partie correspondant à l'éthanol ou au méthanol dans les carburants diésel mélangés. De plus, le budget propose que le biodiésel, qui est produit à partir de biomasses ou de produits intermédiaires renouvelables, soit exempt de la taxe d'accise fédérale sur les carburants diésel lorsqu'ils sont utilisés comme carburants moteur ou mélangés avec du diésel ordinaire.

Le gouvernement reconnaît le rôle important joué par les provinces, les territoires et l'industrie dans le but d'étendre les marchés de l'éthanol au Canada. Nous négocierons avec les provinces et les territoires un cadre de travail national pour la production et l'utilisation d'éthanol, avec des ententes volontaires portant sur les cibles régionales.

Le gouvernement du Canada travaillera également en collaboration avec les provinces et l'industrie pour permettre le développement et la commercialisation de technologies de haut rendement comme l'éthanol à base de cellulose.

Ces mesures sont conformes au désir du gouvernement de développer le recours aux carburants propres et renouvelables et elles se démarquent dans un contexte qui a été bien préparé.

Le gouvernement a également fait savoir grâce à son plan sur les changements climatiques qu'il travaillera de concert avec l'industrie automobile pour améliorer de 25 p. 100 l'efficacité des flottes de véhicules d'ici 2010. Un plus grand nombre de véhicules consommant moins de carburant permet de sauver l'environnement, de protéger notre santé et d'économiser de l'argent.

Le plan qui s'étale sur une période de dix ans constitue une étape importante en vue d'assainir l'air que les Canadiens respirent, mais notre travail est loin d'être terminé. Nous voulons encourager un plus grand nombre de Canadiens à prendre des mesures directes et les enjoindre de rendre les gouvernements responsables de l'assainissement de l'air.

Le plan sur dix ans en vue de véhicules et de carburants plus propres est une autre étape dans le programme d'assainissement de l'air pour une meilleure santé des Canadiens.

M. Clifford Lincoln (Lac-Saint-Louis, Lib.): Monsieur le Président, c'est le refrain habituel. C'est la deuxième fois que je présente un projet de loi sur l'oxygénation de l'essence. Le gouvernement me félicite toujours, il me dit que c'est une mesure magnifique, mais il la rejette.

Je signale au gouvernement que, d'ici 2010, année où le programme fédéral s'appliquera—soit dit en passant la loi sur ce programme n'a pas encore été adoptée—nous produirons 500 millions de litres d'essence contenant de l'éthanol. Je vais expliquer au secrétaire parlementaire, qui a parlé de l'éther méthyltertiobuty-lique, qu'il n'est pas du tout question de ce produit. Je dis simplement que le projet de loi repose sur le modèle du Minnesota qui, en quatre ans, a produit 869 millions de litres d'essence oxygénée avec de l'éthanol. En seulement quatre ans.

Aujourd'hui, en 2003, les États-Unis produisent 7 milliards de litres d'éthanol. C'est ce qu'ils ont produit depuis 1990. Il y a 1,3 million de voitures Ford qui consomment un mélange composé à 85 p. 100 d'éthanol. Il y en a 26 au Canada. Les lois adoptées par 28 États américains montrent que l'intervention législative fait avancer les choses.

Ajournement

MOTION D'AJOURNEMENT

REPRISE DE LA SÉANCE

(La séance reprend à 19 h 11.)

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité de l'article 38 du Règlement.

[Traduction]

LES AFFAIRES AUTOCHTONES

M. Jim Pankiw (Saskatoon—Humboldt, Ind.): Monsieur le Président, je prends la parole à la Chambre pour soulever une question que j'ai déjà adressée au ministre de la Justice.

Je veux plus précisément savoir pourquoi le gouvernement applique un système de justice à deux vitesses. Je songe plus particulièrement à l'alinéa 718.2e) du Code criminel, qui enjoint aux juges d'infliger des peines moins sévères aux criminels qui sont des Indiens.

Dans la question que j'ai posée au ministre, j'expliquais que, selon les données de Statistique Canada, le taux de criminalité des Indiens comparativement à celui des non-Indiens est dix fois et demie plus élevé à Saskatoon, et douze fois plus élevé, à Regina. Le Parlement est actuellement saisi de trois projets de loi qui relèvent du ministère des Affaires indiennes, et aucun ne règle ce problème.

Le ministre n'a pas vraiment répondu à ma question lorsque je lui ai demandé pourquoi il s'opposait au rétablissement d'un système de justice fondé sur l'égalité, un système qui traite tous les criminels également, indépendamment de leur race ou de leur appartenance à un groupe ethnique.

Je voudrais savoir pourquoi le gouvernement refuse de régler le problème.

Dans sa réponse, le ministre a reconnu l'existence d'un problème et il a dit qu'il travaillait avec la province à la recherche d'une solution.

En imposant aux Indiens des peines moins sévères, on ne changera certainement rien au problème du taux de criminalité d'un groupe racial par rapport à celui de tous les autres groupes raciaux, notamment dans ma ville d'origine, où ce taux est de 10,5 à 1.

Il y aurait lieu d'abroger l'alinéa 718.2e) du Code criminel. Le gouvernement libéral devrait en outre envisager différemment la réforme de la justice pénale. Au lieu de chercher à justifier les taux de criminalité de différents groupes, nous devrions tout simplement dire que la loi doit s'appliquer à tous, indifféremment, et que quiconque contrevient à la loi doit en subir les conséquences.

Je comprends que le calendrier proposé est peut-être un peu court, et j'aurais été tout à fait disposé à le modifier si le projet de loi avait fait l'objet d'un vote. J'ai écouté mon collègue de l'Alliance canadienne, selon qui ce n'est pas très important de toute manière. Je lui dirai que le Japon a imposé par la loi que l'essence contienne 10 p. 100 d'éthanol d'ici 2008, et il pourra réduire son objectif.

Une voix: Ils ont dû légiférer.

M. Clifford Lincoln: Monsieur le Président, le député aurait-il l'obligeance de me laisser parler? S'il voulait intervenir, il a eu l'occasion de le faire. Il a décidé de s'abstenir, alors je veux pas être interrompu par lui. Je veux exprimer mon point de vue. S'il voulait parler, il avait le temps de faire. S'il a décidé de s'abstenir, qu'il se tienne tranquille.

D'ici 2008, le Japon produira assez d'essence avec éthanol pour réduire son objectif de Kyoto, 6 p. 100, d'un point de pourcentage. Le député n'a peut-être pas lu le projet de loi, parce qu'il parle également du biodiésel. Nous parlons ici de l'oxygénation du carburant diésel et d'essence. Comme je l'ai dit, 28 États américains ont opté pour l'oxygénation.

Au sujet des choses merveilleuses que nous accomplirons d'ici 2010, je rappelle au secrétaire parlementaire que les autobus de Scania en Suède consomment un mélange composé à 100 p. 100 d'éthanol alors qu'ici nous n'avons que quelques voitures. J'ai rencontré des Suédois qui conduisent des voitures qui consomment un mélange composé à 85 p. 100 d'éthanol.

Je ne suis pas un partisan de l'utilisation de l'éthanol nécessairement, mais c'est un fait connu puisque le secrétaire parlementaire a cité les chiffres de Iogen, qu'il s'agit des plus ardents partisans du projet de loi prévoyant la conversion de la cellulose en éthanol pour l'utiliser dans l'essence.

Pour ce qui est des prix, toutes les fois que je le peux, j'achète un mélange d'essence et d'éthanol. Les prix sont très concurrentiels grâce à une remise de 10ϕ . sur la taxe d'accise. Je signale toutefois que les États-Unis offrent une remise de 23ϕ . le litre, plutôt que 10ϕ . comme ici, afin de promouvoir l'industrie de l'éthanol. Si nous comparons l'oxygénation de l'essence en utilisant de l'éthanol ou du méthanol avec le MMT, comme on le fait actuellement, la comparaison ne tient pas. Le MMT est un des pires polluants. Il est fabriqué à base de manganèse et il est grand temps que nous commencions à nous en débarrasser.

Je suis très déçu qu'en raison du système insensé nous n'aurons pas l'occasion d'au moins voter sur le projet de loi. Je regrette qu'un de mes collègues ait refusé son consentement, parce que les nouvelles règles auraient permis à mes pairs de se prononcer en faveur du projet de loi, ce que tout parlementaire désire.

• (1905)

Le vice-président: La période prévue pour l'étude des initiatives parlementaires est maintenant expirée. Puisque la motion n'a pas été choisie pour faire l'objet d'un vote, l'article est rayé du *Feuilleton*.

● (1910)

SUSPENSION DE LA SÉANCE

Le vice-président: La séance est suspendue à l'appel de la présidence, ce qui donnera au député qui participe aux délibérations d'ajournement le temps de se présenter à la Chambre, étant donné que nous avons terminé plus tôt que prévu l'étude des initiatives parlementaires.

(La séance est suspendue à 19 h 10.)

Ajournement

Je rappelle également au député qui répondra au nom du gouvernement que, en traitant les individus différemment dans le Code criminel, selon qu'ils sont de telle ou telle race, ou encore en traitant les contrevenants différemment, on fait sienne une politique raciste, mais aussi on insulte les victimes aux agresseurs desquels on permet de s'en sortir à bon compte du fait de leur race.

Selon un éditorial paru dans le *Ottawa Citizen* du 4 avril 2002, le Parlement devrait abroger la différenciation dans la détermination de la peine, la Cour suprême devrait revenir aux principes initiaux, les contrevenants devraient subir des peines proportionnelles à la gravité de l'infraction commise, pour garantir la parité des peines et faire en sorte que tous soient traités équitablement par la loi.

Selon un éditorial paru dans le *National Post* du 28 juin 1999, les peines imposées aux contrevenants ne devraient pas être fonction des statistiques ou de la couleur de leur peau, et le système de justice pénale ne devrait pas être biaisé à l'égard des autochtones. Cet éditorial disait également que le taux d'incarcération des autochtones était peut-être plus élevé, mais que, proportionnellement à d'autres groupes ethniques, ils commettaient plus de crimes. On ajoutait que, en étant plus indulgent avec les autochtones, on ne faisait que réduire l'effet dissuasif de l'emprisonnement pour les criminels autochtones.

J'attends la réponse.

• (1915)

Mme Carole-Marie Allard (secrétaire parlementaire de la ministre du Patrimoine canadien, Lib.): Monsieur le Président, je remercie le député de Saskatoon—Humboldt de me donner la chance de répondre à sa question.

Le gouvernement est un ardent partisan de l'égalité et de la justice pour tous les Canadiens. Le Parlement a défini pour la première fois l'objet et les principes de l'établissement de la peine en 1996.

Un des nouveaux principes figurant au paragraphe 718.2 e) du Code criminel veut qu'on envisage autant que possible l'imposition aux contrevenants, et plus particulièrement aux contrevenants d'origine autochtone, de toute sanction raisonnable dans les circonstances, mis à part l'emprisonnement.

Compte tenu du taux élevé de peines d'emprisonnement imposées au Canada par rapport à de nombreux autres pays industrialisés, surtout aux autochtones, le besoin de limiter ce genre de peines gagne en importance.

Bien que codifiée pour la première fois dans le projet de loi C-41 en 1996, l'idée d'encourager un usage restreint de l'incarcération n'est pas nouvelle. Un livre blanc sur le sujet a été publié sous les auspices du ministre de la Justice en 1982. Il y est indiqué que cette idée de restreindre le recours à l'emprisonnement a été appuyée par de nombreuses autres commissions et dans divers rapports de réforme du droit.

Notre gouvernement et le Parlement fédéral s'inquiètent depuis longtemps déjà du fait que les autochtones sont surreprésentés dans presque tous les aspects du système de justice criminelle et pas seulement au niveau du taux de criminalité. Leurs taux de délinquance, d'accusation, d'incarcération et de victimisation sont plus élevés que ceux des non-autochtones. Toutefois, les causes de cette surreprésentation supposent des facteurs socio-économiques complexes de pauvreté, de toxicomanie et de désavantage. Elles sont historiques et difficiles à régler.

Si l'on a prévu un renvoi spécifique aux délinquants autochtones dans la loi de 1996 modifiant le Code criminel et, plus récemment, dans la Loi de 2002 sur le système de justice pénale pour les adolescents, c'est pour signaler l'inquiétude du Parlement quant au taux d'incarcération particulièrement élevé des autochtones et aux facteurs socio-économiques qui y contribuent. On a voulu sensibiliser les juges qui imposent les peines à ces questions. On a aussi voulu que les juges envisagent de recourir à bon escient à d'autres régimes de détermination de la peine, y compris des méthodes de justice réparatrice adaptées à la culture comme les conseils de détermination de la peine, les cercles de guérison et les programmes de réconciliation entre les contrevenants et leurs victimes.

Dans le débat qui a mené à l'adoption de la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents, en février 2002, le Parlement a bien réfléchi et convenu que les jeunes devraient bénéficier du paragraphe 718.2(e) qui s'applique aux autochtones adultes. Le Sénat a refusé d'adopter la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents sans une disposition similaire pour les jeunes autochtones. La ministre de la Justice a accepté l'amendement.

La Chambre a finalement adopté la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents, y compris l'amendement. Il est à remarquer que ces dispositions ne supposent pas nécessairement des peines plus légères. Il arrive qu'un programme de justice réparatrice soit plus pénible non seulement pour le délinquant, mais aussi pour la victime, les membres de la famille et les autres membres de la communauté.

• (1920)

Le gouvernement insiste aussi sur des programmes qui visent l'ensemble de la criminalité chez les peuples autochtones afin d'y trouver des remèdes à long terme. Il s'agit, par exemple, de financer des programmes destinés aux autochtones dans le cadre de la Stratégie nationale de prévention du crime, la Stratégie relative à la justice applicable aux autochtones, le Programme d'assistance parajudiciaire aux autochtones et le système de justice pour les adolescents. Le gouvernement est déterminé à travailler avec les autochtones pour que la situation change.

M. Jim Pankiw: Monsieur le Président, la députée a mentionné que des facteurs socio-économiques contribuent au taux de criminalités disproportionné que l'on trouve chez les Indiens par rapport aux non-Indiens.

Il ne fait aucun doute que c'est vrai et, dans ce cas, pourquoi le gouvernement ne règle-t-il pas les problèmes socio-économiques? Pourquoi continue-t-il d'accorder aux Indiens des privilèges particuliers fondés sur la race, comme des exonérations de taxe et des contingents d'embauche particuliers. Pourquoi pratique-t-il une ségrégation en fonction de la race dans le cas des Indiens et maintient-il un système de réserves qui empêche les Indiens euxmêmes de devenir des participants égaux et à part entière au sein de la société et ayant les mêmes droits et responsabilités que le reste de la population? Il devrait mettre un terme aux politiques gouvernementales fondées sur la race et la ségrégation. Cela permettrait de régler certains des problèmes socio-économiques.

La députée a aussi dit que le gouvernement a à coeur de traiter tous les Canadiens de façon égale et équitable. En réalité, rien ne saurait être plus faux. Le gouvernement a même inscrit dans la loi des mesures accordant à des criminels un traitement différent selon leur race. Ce n'est pas là l'égalité. Ce n'est pas là l'équité. C'est une insulte aux victimes de crimes. C'est du racisme inscrit dans la loi et institutionnalisé.

En terminant, je souligne que j'ai diffusé dans ma circonscription et dans d'autres parties de la Saskatchewan une brochure posant les questions suivantes: Les Indiens reconnus coupables d'une infraction criminelle devraient-ils être passibles des mêmes peines d'emprisonnement que les non-Indiens? Le Code criminel devrait-il être remanié de façon à ce que tous les Canadiens soient traités également, peu importe leur race? La réponse à ces questions a été oui dans 97 p. 100 des cas. Mes électeurs croient en l'égalité. Ils estiment que tous devraient être traités également et bénéficier de chances égales. Le gouvernement est complètement déconnecté de la réalité.

Mme Carole-Marie Allard: Monsieur le Président, les observations de mon collègue ne m'impressionnent pas. Elles expliquent pourquoi le gouvernement libéral occupe ce côté-ci de la Chambre et est depuis longtemps au pouvoir. Le député laisse entendre que les Canadiens ne croient pas que les autochtones doivent bénéficier d'un traitement spécial. De ce côté-ci de la Chambre, nous estimons que nous devons prendre soin des autochtones. Il ne le fait pas; nous le faisons.

Ajournement

Le vice-président: La motion d'ajournement étant adoptée d'office, la Chambre s'ajourne jusqu'au lundi 7 avril 2003, à 11 heures, conformément à l'ordre adopté le mardi 27 mars 2003.

(La séance est levée à 19 h 23.)

TABLE DES MATIÈRES

Le jeudi 3 avril 2003

Recours au Règlement		M. Thompson (Nouveau-Brunswick-Sud-Ouest)	5086
Le Comité permanent des affaires autochtones, du		M. Harvard	5087
développement du Grand Nord et des ressources		M. Hearn	5088
naturelles		M. White (Langley—Abbotsford)	5089
M. Loubier	5067	M. Chatters	5090
M. Martin (Winnipeg-Centre)	5067	M. Stinson	5090
M. Boudria	5068	M. Benoit	5091
M. Chatters	5069	Mme Carroll	5092
M. Reynolds	5069	M. Stinson	5092
		Mme Carroll	5093
AFFAIRES COURANTES		M. Mahoney	5094
Réponse du gouvernement à des pétitions		M. Benoit.	5095
M. Regan	5070	M. Delioit.	5075
W. Regaii	3070	DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS	
Le terrorisme			
M. Easter	5070	L'environnement	
M. Sorenson	5071	M. Eyking	5096
M. Lanctôt	5071	Alberta-Pacific Forest Industries	
M. Comartin	5072	M. Chatters	5096
M. Hearn	5072		
Les délégations interparlementaires		Les prix Juno	
M. Patry	5072	M. Regan	5096
·	3072	Pita Aatami	
Les comités de la Chambre		M. St-Julien	5097
La Bibliothèque du Parlement		Les prix Juno	
Mme Bennett	5072	M. Bellemare	5097
Pétitions			3071
La liberté de religion		Les marbres du Parthénon	
M. Stinson	5073	M. Abbott	5097
La Garde côtière		L'éditorial du National Post	
M. Lunn	5073	M. Mahoney	5097
La justice		La Mais de la ionguille	
M. Lunn	5073	Le Mois de la jonquille	5005
		M. Ménard	5097
Questions au Feuilleton	5050	Joseph Kobolak	
M. Regan	5073	M. Tirabassi	5098
INITIATIVES MINISTÉRIELLES		L'Irak	
INITIATIVES MINISTERIELLES		M. Hill (Macleod)	5098
Les crédits		, ,	
La situation en Irak		L'éditorial du <i>National Post</i>	5000
M. Harper	5073	M. Farrah	5098
Motion	5073	Les affaires autochtones	
M. Hill (Prince George—Peace River)	5074	Mme Wasylycia-Leis	5098
M. Epp	5076	Les premières nations	
M. Manley	5076	M. Loubier	5099
M. Anders	5078		30))
M. Thompson (Nouveau-Brunswick-Sud-Ouest)	5079	Peter Nygard	
M. Comartin	5079	Mme Sgro	5099
M. Strahl	5079	Le registre des armes à feu	
M. Bachand (Saint-Jean)	5080	M. Thompson (Nouveau-Brunswick-Sud-Ouest)	5099
M. Rocheleau	5081		
Mme McDonough	5082	L'Alliance canadienne	5000
M. Johnston	5084	M. Pankiw	5099
Motion	5084	Le Salon du livre de l'Outaouais	
Adoption de la motion	5085	M. Proulx.	5099
M. Strahl	5085	Les manifestants contre la guerre	
Mme Carroll	5085	M. Kenney	5099
mine cuiton	2000	171. IXVIIIICY	5075

QUESTIONS ORALES	La défense nationale
	M. Jordan

I Wools		M. Jordan	5104
L'Irak	5100	M. McCallum (Markham).	5104
M. Harper M. McCallum (Markham)	5100 5100	L'Irak	
		Mme McDonough	5104
M. Harper	5100	Mme Carroll	5104
M. McCallum (Markham)	5100		3104
M. Harper	5100	La santé	
M. McCallum (Markham).	5100	Mme Wasylycia-Leis	5104
Le député de LaSalle—Émard		Mme McLellan	5104
M. Strahl	5100	Le député de LaSalle—Émard	
M. Manley.	5100	M. Bachand (Richmond—Arthabaska)	5105
M. Strahl	5100	M. Manley	5105
M. Manley	5101	M. Clark	5105
L'Irak		M. Manley	5105
M. Duceppe	5101	Les relations canado-américaines	
M. McCallum (Markham).	5101	M. Kenney	5105
M. Duceppe	5101		5105
M. McCallum (Markham).	5101	M. Manley	5105
M. Bachand (Saint-Jean)	5101	M. Kenney	5105
M. Manley	5101	M. Manley	3103
M. Bachand (Saint-Jean)	5101	Les producteurs laitiers	
M. Manley.	5101	Mme Picard	5105
•		M. Vanclief	5106
M. Blaikie	5101	Mme Picard	5106
M. McCallum (Markham).	5101	M. Vanclief	5106
La fiscalité		La Loi électorale du Canada	
M. Blaikie	5102	M. Reynolds.	5106
M. Manley.	5102	M. Boudria	5106
Le député de LaSalle—Émard		M. Reynolds.	5106
M. Clark	5102	M. Boudria	5106
M. Manley	5102		2100
M. Clark	5102	Les ressources naturelles	
M. Collenette	5102	M. Godfrey	5106
W. Conchette	3102	M. Dhaliwal	5106
L'Irak		L'agriculture	
Mme Grey	5102	M. Casson	5106
M. McCallum (Markham).	5102	M. Pettigrew	5107
Mme Grey	5102	M. Casson	5107
M. McCallum (Markham).	5102	M. Pettigrew.	5107
Mme Gagnon (Québec)	5102	Les langues officielles	
M. Manley	5103	M. Sauvageau	5107
Mme Gagnon (Québec)	5103	Mme Robillard	5107
M. Manley	5103		3107
La santé		Perth—Middlesex	
M. Hill (Macleod)	5103	Mme Gallant	5107
Mme McLellan	5103	M. Boudria	5107
M. Hill (Macleod)	5103	L'usine de Chambord	
Mme McLellan	5103	Mme Girard-Bujold	5107
	3103	M. Drouin (Beauce)	5107
Le Supplément de revenu garanti		T lin for the state of	
M. Gagnon (Champlain)	5103	L'infrastructure M. Comortin	5107
Mme Stewart	5103	M. Comartin	5107
M. Gagnon (Champlain)	5103	M. Mitchell	5108
Mme Stewart	5103	La fiscalité	
La citoyenneté et l'immigration		M. Clark	5108
Mme Ablonczy	5104	M. Manley	5108
M. Coderre	5104	Les travaux de la Chambre	
Mme Ablonczy	5104	M. Reynolds	5108
M. Coderre	5104	M. Boudria	5108
	2101		2100

NITIATIVES	MINISTÉRIELLES

LA SANCTION ROYALE

INITIATIVES MINISTÉRIELLES		LA SANCTION ROYALE	
Les crédits		Le vice-président	
Jour désigné—La situation en Irak			
Motion	5108	INITIATIVES PARLEMENTAIRES	
M. Reynolds	5108	Les accords de libre-échange	
M. Moore	5110	M. Paquette	5128
M. Szabo	5110	•	
Mme McDonough	5111	M. Calder.	5130
M. Hill (Macleod)	5111	M. Duncan	5131
M. Szabo	5112	Mme McDonough	5132
Mme McDonough	5112	M. Thompson (Nouveau-Brunswick-Sud-Ouest)	5133
M. LeBlanc	5113	M. Lincoln	5134
M. Stinson	5114	Loi sur la réduction de la pollution due aux véhicules	
Mme Carroll	5114	automobiles	
M. Szabo	5114	M. Lincoln	5135
M. Stinson	5116	Projet de loi C-235. Deuxième lecture	5135
M. Lunn	5116	M. Chatters	5135
M. Kenney	5116	M. Bigras	5136
M. Tonks	5118	M. Tonks	5130
M. Lunn	5118		
M. Harvey	5119	M. Lincoln	5138
M. Bergeron	5120	Suspension de la séance	
M. Cotler	5121	Suspension de la séance à 19 h 10	5139
Mme Carroll	5123		
M. Duncan	5124	MOTION D'AJOURNEMENT	
M. Stinson	5125	Reprise de la séance	
M. Strahl	5126	Reprise de la séance à 19 h 11	5139
Demande et report d'office du vote par appel nominal	5127	Les affaires autochtones	
Message du Sénat		M. Pankiw	5139
Le vice-président	5127	Mme Allard	5140



Société canadienne des postes / Canada Post Corporation

Port payé
Poste-lettre

Postage paid Lettermail

1782711 Ottawa

En cas de non-livraison, retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à : Les Éditions et Services de dépôt TPSGC, Ottawa (Ontario) K1A 0S5 Internet: http://publications.gc.ca 1-800-635-7943 ou appel local (613) 941-5995

If undelivered, return COVER ONLY to: Publishing and Depository Services PWGSC, Ottawa, ON K1A 0S5 Internet: http://publications.gc.ca 1-800-635-7943 or Local 613-941-5995

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes

Published under the authority of the Speaker of the House of Commons

Aussi disponible sur le réseau électronique « Parliamentary Internet Parlementaire » à l'adresse suivante : Also available on the Parliamentary Internet Parlementaire at the following address: http://www.parl.gc.ca

Le Président de la Chambre des communes accorde, par la présente, l'autorisation de reproduire la totalité ou une partie de ce document à des fins éducatives et à des fins d'étude privée, de recherche, de critique, de compte rendu ou en vue d'en préparer un résumé de journal. Toute reproduction de ce document à des fins commerciales ou autres nécessite l'obtention au préalable d'une autorisation écrite du Président.

On peut obtenir des copies supplémentaires en écrivant à : Les Éditions et Services de dépôt, TPSGC, Ottawa (Ontario) K1A 085

The Speaker of the House hereby grants permission to reproduce this document, in whole or in part, for use in schools and for other purposes such as private study, research, criticism, review or newspaper summary. Any commercial or other use or reproduction of this publication requires the express prior written authorization of the Speaker of the House of Commons.

Additional copies may be obtained from Publishing and Depository Services, PWGSC, Ottawa, ON K1A 0S5